



PARC RÉGIONAL DU
LAC TAUREAU

**PLAN D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION**

**Présenté par la MRC de Matawinie
Mars 2008**

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 CADRAGE GÉNÉRAL.....	2
1.1 La localisation du bassin du Taureau par rapport à la grande région de Montréal	2
1.2 Historique.....	2
1.2.1 Un milieu en démarche depuis 1992	2
1.3 Localisation et description des limites	4
1.3.1 Description générale.....	4
1.3.2 Description technique.....	5
CHAPITRE 2 LES RESSOURCES TERRITORIALES ET LEUR VALORISATION.....	8
2.1 Cadre écologique et histoire naturelle.....	8
2.1.1 Physiographie et hydrographie.....	8
2.1.2 Le cadre écologique	13
2.1.3 Géologie et histoire naturelle.....	13
2.1.4 Géomorphologie et toponymie	20
2.2 La forêt.....	22
2.2.1 Les territoires et secteurs d'intérêt forestier	23
2.2.2 L'état de la forêt.....	23
2.2.3 Les besoins de la fonction récréative au niveau de l'environnement forestier	24
2.2.4 L'activité forestière.....	26
2.2.5 L'analyse de visibilité à partir du plan d'eau	26
2.2.6 L'entente particulière sur la forêt.....	30
2.3 L'espace faunique	32
2.3.1 Les territoires et secteurs d'intérêt faunique	33
2.3.2 La ressource faunique.....	33
2.3.3 Les activités fauniques.....	39
2.4 L'espace récréatif	40
2.4.1 Les territoires et secteurs d'intérêt récréatif	40
2.4.2 La ressource récréative	41
2.4.3 Les autres éléments d'intérêt récréatif	48
2.4.4 Historique des activités récréatives	53
2.4.5 Tendances et données sur la fréquentation	53
2.4.6 L'offre récréative actuelle.....	55

2.4.7	Les activités récréatives en territoire faunique	56
2.5	Problématiques et perspectives	58
2.5.1	La très haute cote des valeurs récréatives.....	58
2.5.2	La très grande diversité des terrains et des intérêts autres que récréatifs	61
2.5.3	Une accessibilité partielle, mais multiple, qui génère diverses problématiques de transport	64
2.5.4	Un territoire de grande qualité, mais vulnérable	65
CHAPITRE 3 ORIENTATIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT ET À LA GESTION		69
3.1	Les orientations générales.....	69
3.2	Les orientations et objectifs relatifs à l'aménagement.....	70
3.2.1	Orientations et objectifs d'aménagement portant sur le concept d'organisation	71
3.2.2	Orientations et objectifs d'aménagement portant sur la sous-affectation de la partie centrale du réservoir et sur l'utilisation de la partie est.....	72
3.2.3	Orientations et objectifs d'aménagement portant sur la qualité du milieu	73
3.3	Les orientations et objectifs relatifs à la gestion.....	74
CHAPITRE 4 LA PLANIFICATION DES AMÉNAGEMENTS		77
4.1	Le concept d'organisation.....	77
4.1.1	Une compartimentation du territoire, gravitant autour de la partie centrale du réservoir.....	77
4.1.2	La polarisation des activités récréatives	79
4.1.3	Les principaux axes de circulation.....	85
4.2	La planification des territoires d'affectation.....	87
4.2.1	La zone récréative principale.....	87
4.2.2	La zone récréative extensive	88
4.2.3	Les zones immédiates entourant les diverses catégories d'équipements	89
4.2.4	La récréation publique au niveau des aires de villégiature	90
4.3	Les équipements	90
4.3.1	L'offre globale en activités récréatives publiques.....	91
4.3.2	Les infrastructures d'accueil.....	93
4.3.3	Les aires de récréation publique diurne.....	103
4.3.4	Les équipements d'interprétation.....	106
4.3.5	L'hébergement rustiques.....	110
4.4	Les réseaux de chemins et de sentiers	115
4.4.1	Le chemin de service.....	115
4.4.2	Le sentier équestre	115
4.4.3	Le sentier multifonctionnel.....	116
4.4.4	Le sentier pédestre	117

4.4.5	Le sentier motorisé.....	117
4.4.6	Sommaire des coûts d'aménagement pour les chemins et sentiers	118
4.5	Sommaire des coûts d'aménagement pour l'ensemble des équipements	120
CHAPITRE 5 LA GESTION DU PARC RÉGIONAL		121
5.1	Le contexte administratif	121
5.1.1	L'organigramme de gestion.....	121
5.1.2	Le comité aviseur	121
5.1.3	L'administration du parc par la MRC	123
5.1.4	L'implication municipale au niveau de la gestion des opérations.....	123
5.1.5	Une table d'harmonisation	123
5.1.6	Les objectifs propres à la gestion interne du Parc régional du réservoir Taureau	124
5.2	Les ententes relatives à la gestion	124
5.2.1	La gestion des baux en terre publique	125
5.2.2	La gestion forestière sur les territoires sous CAAF	125
5.2.3	La gestion des activités faunique	126
5.2.4	L'intégrité des milieux naturels	128
5.2.5	La concordance avec les outils d'urbanisme municipaux.....	130
5.2.6	Les projets de développement de la villégiature et d'hébergement privé sur les terres du domaine public.....	132
5.2.7	Une entente relative à la constitution d'une patrouille de surveillance et de contrôle.....	136
5.2.8	Les ententes avec des entités voisines du parc	138
5.3	Le plan triennal 2007-2009.....	139
5.3.1	La mise en place de nouveaux équipements.....	139
5.3.2	Budget de développement 2008-2010.....	143
5.3.3	L'amélioration des outils de gestion.....	145
5.3.4	Le budget d'opération 2008-2010.....	150
5.4	Les retombées économiques liées au développement du lac Taureau.....	157
5.4.1	Une vision touristique du développement du lac Taureau	157
5.4.2	Le développement de la villégiature privée.....	157
5.4.3	Les projets récréotouristiques.....	158
5.4.4	Fiche descriptive des projets.....	159
CHAPITRE 6 CONCLUSION.....		163
6.1	L'importance des attentes.....	163

6.2	Les enjeux économiques et sociaux pour la communauté de la Haute-Matawinie.....	163
6.3	Les défis à relever dans le cadre du présent plan d'aménagement et de gestion.....	164
6.4	Les modifications à venir au contenu du présent plan	166

Liste des tableaux

TABLEAU 1	DIVISIONS PHYSIOGRAPHIQUES DU PLATEAU LAURENTIEN PRÉSENTES EN MATAWINIE	10
TABLEAU 2	SUPERFICIE DES BASSINS-VERSANTS	12
TABLEAU 3	SEUILS DE VISIBILITÉ POUR LE PANORAMA GÉNÉRAL ET POUR LES SITES D'HÉBERGEMENT.....	28
TABLEAU 4	VISIBILITÉ DES DIVERS PEUPELEMENTS FORESTIERS SELON LE PLAN CONSIDÉRÉ.....	29
TABLEAU 5	DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS PARTICULIÈRES PRÉVUS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE ENTENTE	31
TABLEAU 6	CARACTÉRISTIQUES DES HABITATS PROPICES À LA REPRODUCTION DU DORÉ JAUNE DANS LES PRINCIPAUX TRIBUTAIRES DU RÉSERVOIR TAUREAU.....	37
TABLEAU 7	CARACTÉRISTIQUES MORPHOSÉDIMENTOLOGIQUES DES CÔTES ET DU LITTORAL.....	50
TABLEAU 8	FRÉQUENTATION ET CLIENTÈLE ACTUELLE (2005).....	54
TABLEAU 9	CARACTÉRISTIQUES DE L'UTILISATION DES RIVES	57
TABLEAU 10	PLANIFICATION DE L'OFFRE D'ACTIVITÉ.....	91
TABLEAU 11	LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL	101
TABLEAU 12	ÉQUIPEMENTS PRÉVUS AUX AIRES DE RÉCRÉATION DIURNE.....	105

TABLEAU 13	ÉQUIPEMENTS D'INTERPRÉTATION	109
TABLEAU 14	ÉQUIPEMENTS PRÉVUS AUX AIRES D'HÉBERGEMENT RUSTIQUE.....	114
TABLEAU 15	COÛT DES CHEMINS ET SENTIERS RÉCRÉATIFS.....	118
TABLEAU 16	VALEUR DES AMÉNAGEMENTS PUBLICS DU PARC	120
TABLEAU 17	LES MANDATS QUOTIDIENS DE LA GESTION INTERNE..	124
TABLEAU 18	OBJECTIFS RELATIFS À LA SÉCURITÉ.....	137
TABLEAU 19	ESTIMATION PROVISoire DES COÛTS D'AMÉNAGEMENT PROGRAMME TRIENNAL (2008-2010).....	143
TABLEAU 20	CHEMINEMENT CRITIQUE D'UN DOSSIER SOUMIS PAR UN PROMOTEUR.....	147
TABLEAU 21	BUDGET D'OPÉRATION PRO-FORMA (2008-2010)	151

Liste des figures

FIGURE 1	LES SUBDIVISIONS PHYSIOGRAPHIQUES DE LA MRC DE MATAWINIE.....	9
FIGURE 2	LES SUBDIVISIONS DES BASSINS-VERSANTS DE LA MRC DE MATAWINIE.....	11
FIGURE 3	GÉOLOGIE DES FORMATIONS ROCHEUSES DE LA MRC DE MATAWINIE.....	15
FIGURE 4	DÉGLACIATION ET OCCUPATION PRÉHISTORIQUE DE LA MRC DE MATAWINIE	16
FIGURE 5	STRUCTURE DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DU LAC TAUREAU	122

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : GÉOMORPHOLOGIE, RIVES ET TOPONYMIE

CARTE 2 : TERRITOIRES ET SECTEURS D'INTÉRÊT (À VENIR)

CARTE 3 : POTENTIEL FORESTIER (À VENIR)

CARTE 4 : VISIBILITÉ ET AMÉNAGEMENT FORESTIER (À VENIR)

CARTE 5 : AFFECTATIONS ET ÉQUIPEMENTS

CARTE 6 : PLAN CONCEPT

INTRODUCTION

Ce document représente la troisième version du Plan d'aménagement et de gestion, produit depuis l'accréditation accordée au territoire du Parc régional du réservoir Taureau, à l'hiver 2003. Pour s'assurer de la concordance des orientations du présent document avec les autres droits applicables au territoire du parc, des vérifications ont été faites avec les représentants des ministères intéressés, formant le comité aviseur (le secteur Faune, le secteur Forêt et le secteur Territoire, Mines et Énergie du MRNF et MDDEP). Nous tenons donc, dès maintenant, à remercier nos partenaires gouvernementaux pour leur implication et leur patience.

Après son adoption, ce Plan d'aménagement et de gestion servira, aussi, les fins de la consultation auprès du milieu et des divers organismes impliqués dans le développement de cet espace. Rappelons que l'entente sur les parcs, d'une durée de cinq (5) ans, vient à échéance en mars 2008.

Le présent plan s'ouvre, au chapitre 1, sur un premier cadrage général, positionnant le territoire concerné et décrivant le cheminement suivi jusqu'à maintenant dans le but de créer un parc régional. Le second chapitre fournit une lecture rigoureuse de ses différentes composantes et de leur valorisation actuelle. Sont ensuite développées, au chapitre 3, les différentes problématiques particulières et complexes que doivent rencontrer les objectifs de planification et de gestion du parc. Le chapitre 4 introduit les choix d'aménagement applicables à divers niveaux de planification, soit pour l'ensemble du territoire, pour chacune des baies et pour chacun des sites. Le chapitre 5 propose des orientations relatives à la gestion du parc et à sa faisabilité. Le sixième et dernier chapitre est réservé à la conclusion.

CHAPITRE 1

CADRAGE GÉNÉRAL

1.1 La localisation du bassin du Taureau par rapport à la grande région de Montréal

Le bassin du Taureau se situe à 170 kilomètres au nord-est de l'île de Montréal, dans la région de Lanaudière, au cœur du territoire de la MRC de Matawinie. Constitué de sept (7) grandes baies, le réservoir chevauche les limites de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et du territoire non organisé.

Avec une superficie de 95 km², il s'agit du plus grand lac facilement accessible, à moins de deux (2) heures de la grande région de Montréal. Il suffit de se diriger vers Québec sur l'autoroute 40, puis de bifurquer vers Joliette par l'autoroute 31 Nord et ensuite, de simplement se diriger vers Saint-Michel-des-Saints via la route 131 Nord. Ses multiples possibilités récréofauniques, plus particulièrement à l'égard des activités nautiques, et son positionnement stratégique par rapport au bassin de population montréalais, lui confèrent un rayonnement suprarégional, voire même international.

1.2 Historique

1.2.1 Un milieu en démarche depuis 1992

La Chambre de commerce de la Haute-Matawinie a amorcé la réflexion sur le développement économique du lac Taureau en février 1992, en proposant à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints la formation d'un comité municipal. En 1995, avec ses principaux partenaires locaux et régionaux, la chambre de commerce a présenté un projet d'étude sur les orientations de développement du lac Taureau, financé par le Conseil régional de développement de Lanaudière et plusieurs partenaires locaux. Les travaux de réflexion sur les orientations de développement du lac Taureau se sont inscrits dans le respect des principes du développement et d'une création d'emploi durable ainsi que d'une prise en charge du développement par le milieu.

La population et les partenaires locaux et régionaux ont été impliqués dans les quatre (4) étapes de la préparation des orientations de développement du lac Taureau, soit la mise en commun du potentiel et des contraintes, la synthèse des données sur le milieu physique, les alternatives de développement récréotouristique et la rédaction des orientations de développement du Lac Taureau. Un comité de gestion du projet était composé de l'Association touristique régionale, du Conseil régional de développement de Lanaudière, de la Caisse populaire de Saint-Michel-des-

Saints, de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie, du Centre Nouvel-Air Matawinie, de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints et de la MRC de Matawinie. Le rôle du comité est de s'assurer du bon déroulement des travaux de l'étude et de la qualité des résultats.

Les principales actions ou études entreprises :

- ♦ Avril 1991, Érosion des berges des réservoirs hydroélectriques, Hydro-Québec
- ♦ Octobre 1992, Formation d'un comité municipal sur le développement de la villégiature privée
- ♦ Octobre 1993, État de la situation : la communauté de poissons du réservoir Taureau, Hydro-Québec
- ♦ Juillet 1994, Plan directeur du développement de la villégiature dans le secteur sud du lac Taureau par René Girard, urbaniste-conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints
- ♦ Juillet 1995, Conférence de M. Roger Nadeau, Université de Sherbrooke, Les enjeux du développement du lac Taureau
- ♦ Septembre 1995, Consultation publique des usagers du réservoir sur leurs besoins et leurs attentes, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie
- ♦ Septembre 1995, Caractérisation des rives du réservoir Taureau, MRC de Matawinie
- ♦ Juin 1996, Plan de développement récréotouristique du lac Taureau, avec la firme Innovaction, Loisir et Tourisme
- ♦ Juin 1996, Étude de faisabilité : Projet de repeuplement du doré jaune et de restauration de l'habitat du grand brochet au réservoir Taureau, GDG Environnement, Hydro-Québec
- ♦ Mai 1998, Les orientations de développement du lac Taureau et recommandations, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie
- ♦ Octobre 1999, Forum sur le redressement de la pêche sportive au réservoir Taureau, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Hydro-Québec, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie
- ♦ Décembre 1999, Étude morphosédimentologique des berges du réservoir Taureau et leur dynamique en relation avec les modalités de la gestion de ce plan d'eau, Groupe HBA expert-conseil S.E.N.C., Hydro-Québec
- ♦ Mars 2000, Activités d'acquisition de connaissances sur différents aspects du développement du lac Taureau en vue de la rédaction d'un plan directeur, Volet II, Forêt Québec, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie
- ♦ Septembre 2000, Étude ichtyologique du réservoir Taureau. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Faune Québec, Direction de l'aménagement de la faune de Lanaudière. Document de travail interne
- ♦ Septembre 2000, Mission d'études du concept de parc naturel régional en France, Collectif de partenaires
- ♦ Mars 2001, Activités d'acquisition de connaissances sur différents aspects du développement du lac Taureau en vue de la rédaction d'un plan directeur, Développement économique Canada, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie

- ♦ Mars 2001, Aménagement des sentiers de la baie Dominique et analyse de visibilité en 3D de la sensibilité des paysages sur le territoire du parc en vue de la rédaction d'un plan directeur, Volet II, Forêt Québec, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie.

L'implication de la MRC s'est fait sentir dès la réalisation de la proposition de Schéma d'aménagement révisé (PSAR-1), adopté en mars 1997, qui ciblait le réservoir Taureau pour son potentiel nautique et pour l'intérêt qu'il pouvait représenter à titre de projet de parc régional. Ce potentiel avait été préalablement ciblé, en 1995, dans le cadre de l'étude menée par le Service d'aménagement de la MRC, intitulée « Caractérisation des rives du réservoir Taureau ».

Dans les années qui ont suivi, le projet d'auberge du lac Taureau voyait le jour de même qu'un projet privé de développement de la villégiature sur les terres publiques à la hauteur de la baie Morissette. De son côté, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints mettait en œuvre un Plan de consolidation de la villégiature dans le secteur de la Pointe-Fine et un Plan de développement sur la côte est de la baie Dominique. Mentionnons que ces plans de développement de la villégiature avaient fait l'objet d'ententes avec le secteur Territoire du MRNF avant que la MRC n'obtienne son accréditation pour le parc.

En ce qui concerne l'élaboration de la planification du parc, dans les études préparées avant 2003 par la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie, on avait accordé peu de place à la gestion publique via le parc régional, l'emphase étant mise sur la possibilité d'intégrer des entreprises récréotouristiques. Les travaux réalisés depuis par la MRC sont venus corriger cette situation, de telle sorte que les défis relatifs à la gestion publique du parc sont maintenant clairement posés.

En ce qui concerne l'implication d'autres acteurs intéressés, il faut signaler les contributions importantes du secteur Faune du MRNF, qui a produit une étude sur la faune aquatique en 2000 et qui a mis sur pied, en 2002, un projet de restauration de la population de doré jaune, projet qui se poursuivait en 2007.

1.3 Localisation et description des limites

1.3.1 Description générale

Le Parc régional du lac Taureau est constitué, principalement, de deux (2) ensembles écologiques : l'un aquatique et l'autre terrestre. La partie aquatique englobe l'ensemble du réservoir à son niveau de marnage le plus élevé, c'est-à-dire celui qui prévaut durant la saison chaude. L'augmentation du niveau de l'eau crée sept (7) grandes baies portant les noms suivants :

- ♦ Baie-du-Village;
- ♦ Baie-du-Milieu Ouest;
- ♦ Baie-du-Poste Nord;
- ♦ Baie-du-Canot-Rouge;

- ♦ Baie-Ignace Sud;
- ♦ Cœur-du-Taureau;
- ♦ Baies du Barrage et Bouteille.

S'ajoute à la partie aquatique une bande terrestre dont la profondeur est variable puisqu'elle suit, généralement, la ligne des premiers sommets. On peut aussi ajouter à la partie terrestre les dizaines d'îles se trouvant à l'intérieur du réservoir et dont la forme s'est modifiée au fil des ans par l'érosion provoquée par le changement du niveau de l'eau au cours des 75 dernières années.

Le choix des premiers sommets comme limite du parc est facilement justifiable. D'une part, cela permet une certaine protection du paysage et des écosystèmes environnant le réservoir. D'autre part, la bande terrestre permet de compléter et de diversifier les activités récréotouristiques offertes par le parc.

1.3.2 Description technique

Par rapport au système cartographique canadien, le réservoir Taureau couvre l'angle nord-ouest de la carte 31 I (31 I-13 pour la carte au 1 : 50 000). Il s'étend sur six (6) cantons, soit les cantons de Créquy et Aubry du côté est, Lavolette et Masson pour la partie centrale et enfin, Brassard et Provost pour ce qui est de la baie Dominique. Incidemment, c'est le tracé de la Matawin et de l'axe central du réservoir qui sert de limite intercantonale.

Les limites officielles du Parc régional du Lac Taureau ont été établies par la description technique préparée par Jacques Drainville, arpenteur géomètre, le 4 mars 2003. Elle est représentée dans le plan d'aménagement et de gestion sur la carte 5, intitulée « Affectations et Équipements ».

a) Caractéristiques de la limite du parc dans sa partie est

Dans la planification et la gestion du parc, la passe du Saindon est utilisée comme frontière et charnière entre l'est et l'ouest. Dans la moitié est, comprenant les baies du Canot, du Barrage et de la Bouteille, la ligne des premiers sommets est utilisée de façon systématique en tirant des lignes obliques entre les principaux sommets. La côte est des baies de la Bouteille et du Barrage fait exception à cette règle en s'appuyant sur le littoral. Ce choix est justifié du fait que plus à l'est, on se retrouve à l'intérieur de la réserve faunique Mastigouche.

b) Caractéristique de la limite du parc dans sa partie ouest

Le contour de la baie du Poste

Dans la partie ouest du parc, à partir de la passe du Saindon, la limite suit une ligne oblique reliant les premiers sommets jusqu'à la limite des rangs 9 et 10 et des lots 40 et 41, et se prolonge vers le nord-est en suivant la ligne de rang jusqu'à la ligne entre les lots 43 et 44. De là, elle

remonte vers le nord-ouest en empruntant la ligne de lot et traverse la rivière du Poste jusqu'à la première branche est du ruisseau Henri, qu'elle suit jusqu'au chemin conduisant au lac Légaré. Elle longe ce chemin vers le sud jusqu'à la fourche Marcil et de là, tourne vers l'ouest en suivant la route nord du lac Taureau, en direction ouest, jusqu'au pont du ruisseau Henri.

Du côté ouest du ruisseau Henri, la limite du parc suit un chemin forestier secondaire sur une centaine de mètres, soit jusqu'à la ligne entre les rangs 10 et 11 du canton de Laviolette. De là, elle bifurque vers le sud-ouest en suivant la ligne de rang jusqu'à la limite entre les lots 24 et 25, qu'elle emprunte vers le sud-est. Elle prend une direction sud-ouest en suivant la ligne entre les rangs 10 et 9, suit, vers le sud-est, la ligne entre les lots 9 et 10 du rang 9 et tourne, ensuite, vers le sud-ouest en suivant la limite entre les rangs 9 et 4. Elle tourne vers le sud-est et suit la limite entre les rangs 3 et 4 jusqu'à la ligne des lots 19 et 20 du rang 3. Elle emprunte cette ligne vers le sud-ouest jusqu'à mi-distance des lots, recoupe perpendiculairement les lots 19 à 16 inclusivement, puis tourne vers le sud-ouest pour longer la limite entre les lots 15 et 16 jusqu'à la ligne séparant les rangs 2 et 3. Nous sommes maintenant à moins d'un kilomètre de l'embouchure de la baie du Milieu.

Le contour de la baie du Milieu

La limite du parc suit, vers le nord-ouest, la ligne séparant les rangs 2 et 3 du canton de Laviolette. À la hauteur de la ligne entre les lots 19 et 20 du rang 2, elle tourne vers le sud-ouest pour suivre cette ligne sur un peu plus de 300 mètres et emprunte le tracé d'un petit ruisseau jusqu'à un chemin forestier secondaire. Elle emprunte le tracé de ce chemin vers le nord-ouest jusqu'au chemin du Taureau, qu'elle suit jusqu'à la ligne entre les lots 32 et 33, recoupe la rivière du Milieu à la hauteur de cette ligne de lot et redescend vers le sud-est en suivant le chemin longeant le littoral de la baie sur un peu plus de trois (3) kilomètres. À la hauteur des lots 23 et 24, elle tourne vers le franc ouest en recoupant obliquement les lots 24, 25 et 26 jusqu'à la ligne intercantonale. De là, elle tourne vers le sud-est pour aller toucher au littoral de la baie Dominique.

Le contour de la baie Dominique

À partir du point correspondant au croisement de la ligne intercantonale et le littoral ouest de la baie du Milieu, la limite du parc longe le littoral vers le sud jusqu'à la ligne séparant les lots 8 et 9 du rang 1 du canton de Brassard. Elle remonte vers le nord-ouest en suivant cette dernière ligne de lot jusqu'à la ligne des rangs 1 et 2, tourne vers le sud-ouest en suivant cette ligne de rang et recoupe le chemin de Manawan pour atteindre la ligne entre les lots 16 et 17 du rang 1. Elle emprunte cette dernière ligne vers le sud-est, recoupe à nouveau le chemin de Manawan et, à mi-hauteur des lots, bifurque à 90 degrés vers le sud-ouest jusqu'à la ligne des lots 21 et 22. Elle suit cette limite de lot vers le sud-est pour traverser tout le rang B jusqu'à la ligne sud de ce rang, longe cette ligne de rang vers le sud-ouest jusqu'à la ligne des lots 23 et 24 et descend jusqu'au littoral de la baie du Village par cette ligne de lot.

La limite du parc longe, ensuite, le littoral à l'extrémité ouest de la baie du Village sur une distance d'un peu plus d'un kilomètre, contourne la pointe Ouest de cette baie et emprunte, ensuite, la ligne entre les lots 26 et 27 du rang C jusqu'à la route 131 à la sortie nord du village. De là, elle suit la route et traverse le pont jusqu'au chemin Saint-Joseph, qu'elle longe sur environ 45 mètres. Elle tourne, ensuite, en direction nord-est jusqu'au chemin du Lac en suivant

la limite sud du rang 8. De ce point, elle contourne le terrain de camping municipal et recoupe à nouveau le chemin du Lac à deux (2) reprises en empruntant la limite entre les lots 2 et 3 du rang 1 nord-est. Elle bifurque vers le sud-est en suivant la limite séparant les rangs 1 et 2.

Elle tourne, ensuite, vers le nord-est en suivant la limite sud-est du bloc 1, recoupe le chemin Saint-Benoît pour emprunter, ensuite, la limite entre les lots 4 et 5 du rang 3 nord-est, tourne vers le nord-ouest en suivant la ligne séparant les rangs 3 et 4 jusqu'à la ligne sud du rang 2 sud-est, où elle tourne vers le nord-est jusqu'à la ligne intercantonale (Provost-Masson.). Elle suit la limite intercantonale vers le nord-est jusqu'à la limite sud du rang 2, tourne vers le nord-est en suivant la ligne de rang jusqu'à la ligne des rangs 2 et 3.

Le contour de la baie Ignace

Cette dernière description débute à l'extrémité nord de la ligne nord du rang 2 du canton de Masson. La limite du parc part donc de ce point en direction sud-est jusqu'à la ligne nord du lot 54 et longe cette ligne vers le nord-est jusqu'au littoral ouest de la baie Ignace. Elle suit le littoral ouest de la baie jusqu'à la ligne des lots 24 et 25 du rang 3, qu'elle suit vers le sud-ouest jusqu'à la limite entre les rangs 2 et 3. Elle remonte vers le nord-ouest à même cette ligne de rang et tourne vers le sud-ouest à la hauteur de la ligne entre les lots 27 et 28, emprunte cette ligne vers le sud-ouest jusqu'à mi-hauteur des lots, recoupe perpendiculairement les lots 27, 26 et 25, tourne vers le nord-est en suivant la ligne entre les lots 24 et 25, pour revenir à la ligne entre les rangs 2 et 3.

Elle suit la même ligne de rang vers le sud-est jusqu'à la ligne entre les lots 23 et 24 du rang 3, emprunte cette ligne de lot vers le nord-est jusqu'à la ligne entre les rangs 3 et 4, remonte vers le nord-ouest en suivant cette ligne de rang jusqu'à la ligne entre les lots 27 et 28 du rang 4. Elle longe, ensuite, cette ligne de lot vers le nord-est jusqu'à un ruisseau qu'elle suit vers le nord jusqu'à la ligne des lots 29 et 30 du rang 4, qu'elle emprunte, ensuite, vers le nord-est jusqu'à la ligne entre les rangs 4 et 5. Elle longe cette ligne de rang vers le nord-ouest jusqu'à la ligne des lots 43 et 44 du rang 5, qu'elle suit jusqu'à la ligne entre les rangs 5 et 6. De là, elle emprunte cette ligne de rang vers le nord-ouest jusqu'à la ligne entre les lots 52 et 53, longe cette ligne de lot vers le nord-est jusqu'à la ligne entre les rangs 5 et 6, tourne vers le nord-ouest sur cette ligne de rang et la suit jusqu'à la ligne entre les lots 54 et 55, longe cette ligne de lot jusqu'à un ruisseau et épouse le tracé du ruisseau vers le nord jusqu'à la ligne entre les rangs 6 et 7.

La description du périmètre de la partie ouest du parc se termine avec une courte oblique, formée par la ligne entre les rangs 6 et 7 et remontant jusqu'au croisement de la ligne entre les lots 57 et 58 du rang 7. C'est à partir de ce point qu'une longue oblique est-ouest est tirée jusqu'au ruisseau de la Bouteille en s'accrochant aux premiers sommets.

CHAPITRE 2

LES RESSOURCES TERRITORIALES ET LEUR VALORISATION

2.1 Cadre écologique et histoire naturelle

2.1.1 Physiographie et hydrographie

Le territoire à l'étude correspond, à peu de chose près, à l'unité physiographique qu'on désigne comme le bassin inférieur du Taureau. Cette unité se situe à l'intersection de trois (3) ensembles physiographiques, soit celui des Hautes Terres Centrales, auquel il appartient, celui des Laurentides, situé immédiatement au sud, et celui du Plateau de la Mauricie, situé immédiatement à l'est (voir figure 1 et tableau 1).

a) Caractérisation du bassin inférieur du Taureau

Il s'agit d'un plateau fortement disséqué par la convergence des importantes vallées fluviales des rivières Matawin Ouest, du Milieu, du Poste et du Sauvage de même que celles des ruisseaux Saint-Ignace, Bouteille et Laviolette. La partie ouest de cette unité se distingue par la prépondérance des fonds de vallée sur les hauts-reliefs, ce qui est à l'origine du paysage très ouvert et des excellentes conditions de navigation à voile dans l'axe des baies du Poste et Ignace. Dans la partie est du bassin, les hauts-reliefs, d'aspect plus massif, se resserrent quelque peu pour encadrer de profondes cuvettes et confiner davantage le paysage.

Dans la partie nord du bassin, les altitudes des fonds de vallée oscillent généralement entre 355 et 420 mètres, alors que les hauts-reliefs s'élèvent à un maximum de 575 mètres d'altitude, pour un relief local maximal de 220 mètres. Cet écart s'agrandit quelque peu dans la partie sud du bassin, bordée par les Hautes Laurentides. À proximité du mont Saint-Sébastien, situé à Saint-Zénon et culminant à 745 mètres d'altitude, le relief local est déterminé par le lac Saint-Sébastien, dont le niveau est à 422 mètres. Le relief local y est donc de 320 mètres.

b) Hydrographie

Partie intégrante du complexe hydroélectrique de la rivière Saint-Maurice, le lac Taureau, qui est en fait un réservoir, est situé au centre sud du bassin-versant de la rivière Matawin, soit tout juste à l'endroit où celle-ci s'engage dans une vallée encaissée de direction est-ouest, atteignant la rivière Saint-Maurice. La Matawin constitue le plus important tributaire de la rivière Saint-Maurice avec une superficie drainée de 5 569 km². Cette superficie représente près de 13 % de l'ensemble du bassin-versant du Saint-Maurice, dont la superficie totale atteint 43 250 km² (Hydro-Québec, 1999).

FIGURE 1
LES SUBDIVISIONS PHYSIOGAPHIQUES DE LA MRC DE MATAWINIE

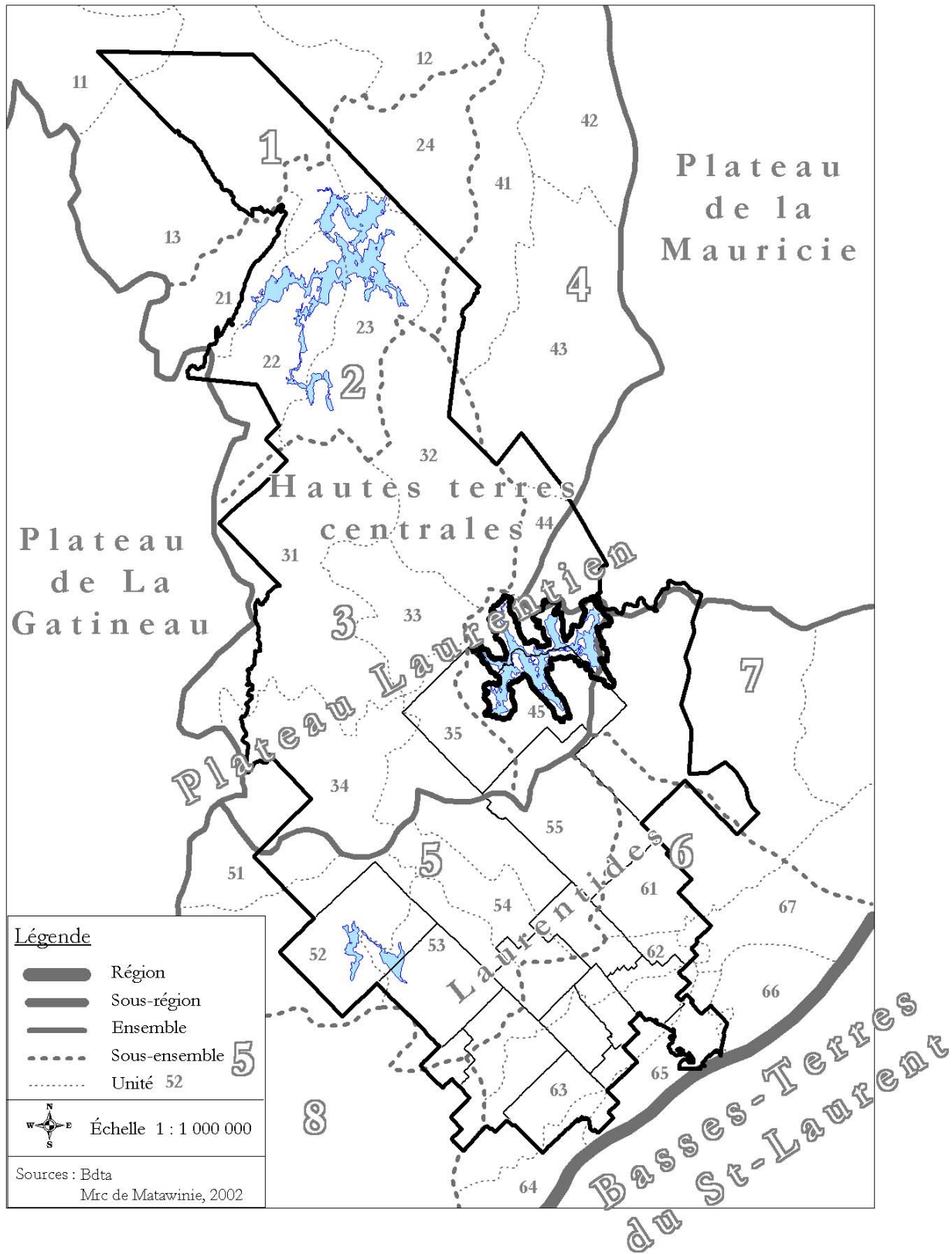


TABLEAU 1
DIVISIONS PHYSIOGRAPHIQUES DU PLATEAU LAURENTIEN
PRÉSENTES EN MATAWINIE

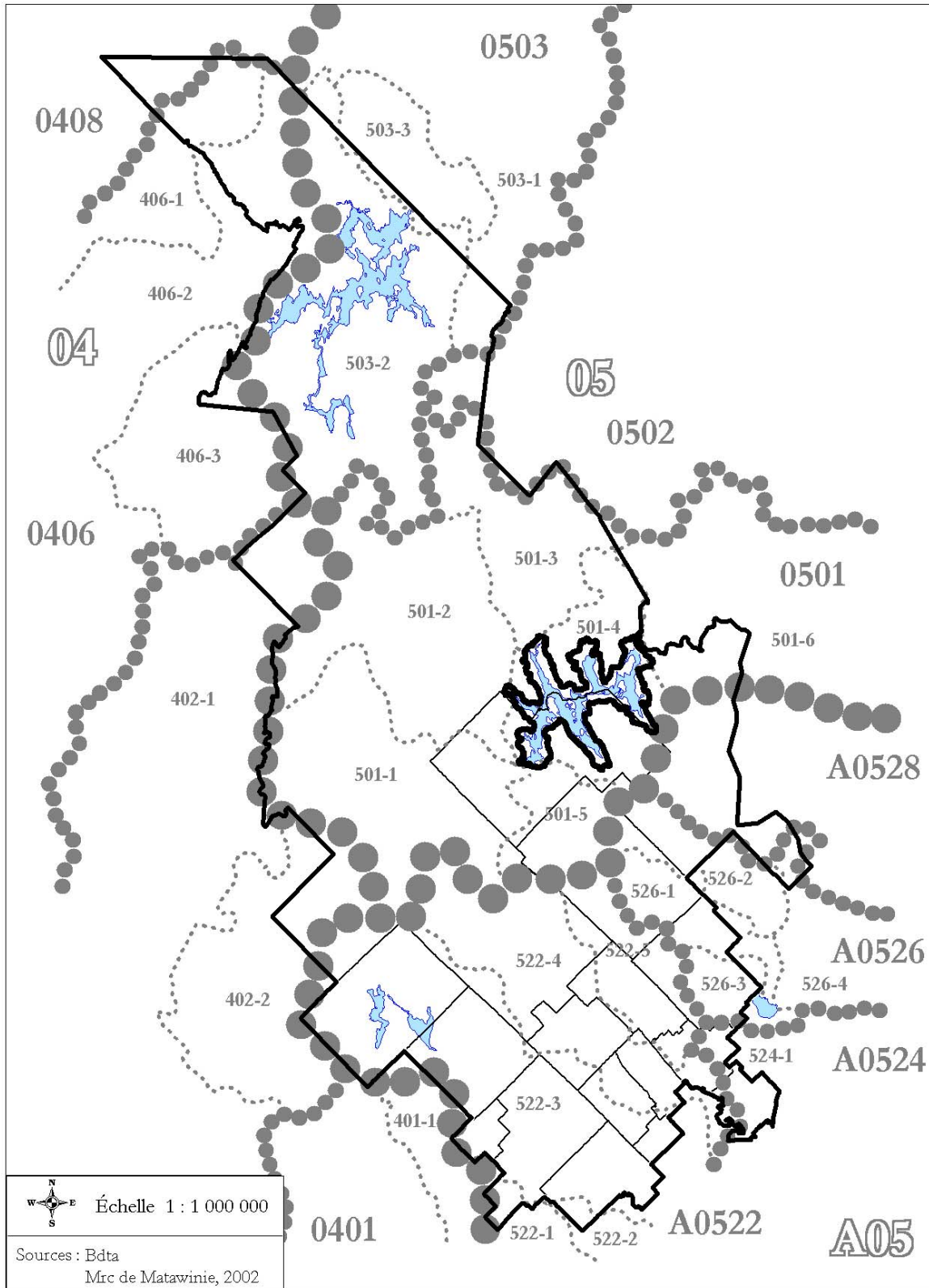
ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE DES HAUTES TERRES CENTRALES	ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE DES LAURENTIDES
<p>1. Les Hauts Plateaux de la Mitchinamecus 11. Haut Plateau d'Adonis 12. Plateau de Parent 13. Haut Plateau de Bazin</p> <p>2. Le plateau de Kempt 21. Plateau de Némiscachingue 22. Collines d'Obascou 23. Plaine de Morialice 24. Plateau du lac Manawan</p> <p>3. Les Hauts Plateaux du Milieu 31. Massif du Milieu 32. Plateau du Villiers 33. Plateau inférieur du Milieu 34. Plate-forme de la Matawin supérieure 35. Plateau de la Matawin centrale</p> <p>4. Le Corridor atikamek 41. Couloir de la Manawan 42. Collines de l'Oriscani 43. Plate-forme de la Potherie 44. Couloir du Poste 45. Bassin inférieur du Taureau</p>	<p>5. Les Hautes Laurentides 51. Contreforts de la Diable 52. Massif des Tremblantes 53. Contreforts de la Ouareau supérieure 54. Corridor de la l'Assomption supérieure 55. Haut Plateau de la Noire</p> <p>6. Les Plateaux de Lanaudière 61. Plateau de la Mastigouche 62. Plateau supérieur de Lanaudière 63. Étage des Piedmonts 64. Plates-formes de la l'Achigan supérieure 65. Terrasses du Piedmont 66. Plate-forme de Brandon 67. Plateau de Maskinongé</p> <p>7. Le plateau de la Basse Mauricie</p> <p>8. Le plateau de la rivière du Nord</p>

Ses principaux affluents sont les rivières Matawin Ouest, du Milieu, du Poste, Laviolette et aux Cenelles, dont le débit inter-annuel, estimé en mai, s'établit respectivement à 90 m³/s, 69 m³/s, 36 m³/s, 13 m³/s et 6 m³/s (MENVIQ, 1982). À ces affluents s'ajoutent les ruisseaux Saint-Ignace et de la Bouteille. La rivière Matawin, située en aval du barrage du même nom, est la seule émissaire du plan d'eau (voir figure 2 et tableau 2).

c) Caractéristiques hydrographiques propres au réservoir Taureau

La superficie du réservoir lui-même est de 95,05 km² et son périmètre de 273,43 kilomètres. Sa longueur et sa largeur maximale sont de 34,6 kilomètres et de 22,7 kilomètres. La forme du réservoir se distingue par ses sept (7) baies longilignes, inondant la portion inférieure des vallées fluviales qui l'alimentent.

FIGURE 2
LES SUBDIVISIONS DES BASSINS-VERSANTS DE LA MRC DE MATAWINIE



**TABLEAU 2
SUPERFICIE DES BASSINS-VERSANTS**

04 OUTAOUAIS		
0401 DU NORD		11,0 km²
0401-1	Doncaster	
<hr/>		
0402 ROUGE		
Rouge		191,5 km ²
Du Diable		174,5 km ²
<hr/>		
0406 DU LIÈVRE		
Mitchinamécus		188,0 km ²
Du Lièvre		306,0 km ²
<hr/>		
0408 GATINEAU		
0408-1	Bazin	89,0 km ²
<hr/>		
05 SAINT-MAURICE		
0501 MATAWIN		
0501-1	Matawin Ouest	1 002,0 km ²
0501-2	Du Milieu	1 113,0 km ²
0501-3	Du Poste	589,0 km ²
0501-4	Réservoir Taureau	613,0 km ²
0501-5	Du Sauvage	274,0 km ²
0501-6	Matawin (aval du Taureau)	201,0 km ²
<hr/>		
0502 VERMILLON		
<hr/>		
0503 MANAWAN		
0503-1	Mondonac	
0503-2	Bassin du lac Kempt	1 420,0 km ²
<hr/>		
A05 LAURENTIDES		
A0522 L'ASSOMPTION		
A0522-1	L'Achigan	31 km ²
A0522-2	Saint-Esprit	25 km ²
A0522-3	Ouareau	1 289 km ²
A0522-4	L'Assomption	780 km ²
A0522-5	Noire	388 km ²
<hr/>		
A0524-1 BAYONNE		188 km²
<hr/>		
A0526 MASTIGOUCHE		952 km²
A0526-1	Mastigouche	244 km ²
A0526-2	Mastigouche Nord	239 km ²
A0526-3	Matambin	100 km ²
A0526-4	Maskinongé	
<hr/>		
A0528 DU LOUP		307 km²

Lors de la mise en eau du réservoir, les anciens lacs des Pins, Saint-Ignace et Barré, ainsi que 34,6 kilomètres de la rivière Matawin, ont été inondés. C'est à ces emplacements que le réservoir est le plus profond, soit 37,5 mètres pour l'ancien lac Saint-Ignace et environ 30 mètres pour le secteur du lac des Pins. Ailleurs, la profondeur du réservoir varie généralement entre 5 et 15 mètres avec quelques rares secteurs entre 20 et 25 mètres (voir figure 2 et tableau 2).

On observe, également, plusieurs bancs de sable ou hauts-fonds de superficie parfois très importante, comme le Grand banc du Milieu et le Grand banc du Canot Rouge. En maints endroits, une plate-forme littorale (moins de 2 mètres de profondeur) avance à plus d'une dizaine de mètres de la rive, celle-ci émergeant lors des périodes de bas niveau du réservoir (Hydro-Québec, 1999).

2.1.2 Le cadre écologique

Dans la cartographie actuelle des régions écologiques, le réservoir Taureau se situe à la ligne de transition de deux (2) zones bioclimatiques, la zone feuillue et la zone mixte. Dans la partie sud du réservoir, c'est l'érablière à bouleau jaune qui prédominerait, atteignant sa limite nord de distribution. Ces peuplements de feuillus se transformeraient graduellement en bétulaie jaune à sapin au nord du réservoir. Les essences prédominantes sont le peuplier faux-tremble, le bouleau à papier, le sapin baumier, le pin gris, l'épinette blanche et le pin blanc.

Le passage de cette limite au centre du bassin et du lac Taureau lui confère un caractère arbitraire, en ce sens qu'il apparaît discordant par rapport au contexte physiographique. On peut se permettre de penser qu'une analyse plus élaborée pourrait faire correspondre cette limite avec la limite nord du bassin du Taureau lui-même.

2.1.3 Géologie et histoire naturelle

a) Contexte géologique régional

Toutes les terres de la Matawinie se trouvent à l'intérieur de la région géologique du Bouclier canadien, soit plus précisément, dans la province structurale de Grenville. Cette province structurale correspond au plateau laurentien, soit à une bande de terres située au nord du Saint-Laurent, entre le lac Huron et le Labrador, sur une largeur moyenne de 400 kilomètres.

Les roches de la région peuvent être regroupées en quatre (4) blocs, à l'intérieur desquels on retrouve une concordance quant à l'histoire et à la nature pétrographique, tels qu'on les retrouvera dans la figure 3. Ce regroupement résulte d'une étude effectuée à l'aide de la carte géologique du Québec. On remarquera que seul l'anorthosite de Morin est présentée comme formation spécifique. Voici donc le nom et l'ordre d'apparition des quatre (4) groupes géologiques :

- 4e groupe : Les roches ignées de natures diverses;
- 3e groupe: L'anorthosite de Morin;
- 2e groupe : Les roches métasédimentaires du groupe de Grenville;
- 1er groupe : Les roches préexistantes du soubassement géologique.

b) Caractérisation géologique du bassin du Taureau

Le bassin du Taureau est localisé dans l'axe de ce qu'on pourrait appeler un anticlinorium, dont le cœur est occupé par le grand massif de Morin (anorthosite), situé à une cinquantaine de kilomètres plus au sud. Hormis ce massif, les roches des trois (3) autres groupes affleurent sur les côtes du réservoir et sont disposées selon un alignement général qui va du nord-ouest au sud-est, conformément à l'alignement des baies du Poste et Ignace.

Comme autre particularité à l'échelle des territoires municipalisés, mentionnons que les roches appartenant au soubassement géologique, soit les plus anciennes, ne peuvent être observées que dans la partie nord de Saint-Zénon et à Saint-Michel-des-Saints. Enfin, deux (2) sites sont connus pour l'observation des minéraux, ceux-ci se situant dans le voisinage des deux (2) développements de villégiature ouverts par le ministère des Ressources naturelles à la fin des années 1970, soit celui de la Pointe-Fine et celui de la baie Dominique.

À l'intérieur de cette section, l'emphase est mise sur l'histoire de l'ancien lac pro-glaciaire de Mantawa qui a occupé le bassin inférieur du Taureau il y a environ 10 000 ans. Il s'agit d'un événement des plus intéressants du fait que le réservoir actuel rend témoignage à cet épisode.

c) La déglaciation dans la partie nord de la grande région de Montréal

La déglaciation dans la vallée du Saint-Laurent est survenue entre les années 12 500 aa et 10 500 aa. Dans les Laurentides, celle-ci se produit un peu plus tard, soit entre 11 000 aa et 10 000 aa. Elle se distingue par un écoulement glaciaire du nord-ouest vers le sud-est et par la construction bien connue et bien documentée de la moraine de Saint-Faustin Saint-Narcisse, celle-ci étant à l'origine de la formation des lacs Maskinongé et Noir.

Sur les Hautes Terres Centrales et le plateau de la Mauricie, c'est plutôt entre 10 000 aa et 9 000 aa (voir figure 4) que se produisent ces événements. L'analyse des formes orientées, telles les drumlins et les eskers observables sur les cartes topographiques au 1 : 20 000, suggère un écoulement de direction nord-sud avec de légères variations dans la direction, pouvant s'expliquer par la présence du lac proglaciaire de Mantawa.

Sur les hauts-reliefs, la déglaciation a eu pour effet d'exhiber les façonnements glaciaires, tels des affleurements rocheux polis et striés et des dépôts de till. Ces signes sont visibles aujourd'hui sur les hauts plateaux et les hauts versants. Les eaux de fonte canalisées vers les vallées et les grandes dépressions ont donné lieu à l'existence de milieux aquatiques temporaires.

FIGURE 3
GÉOLOGIE DES FORMATIONS ROCHEUSES DE LA MRC DE MATAWINIE

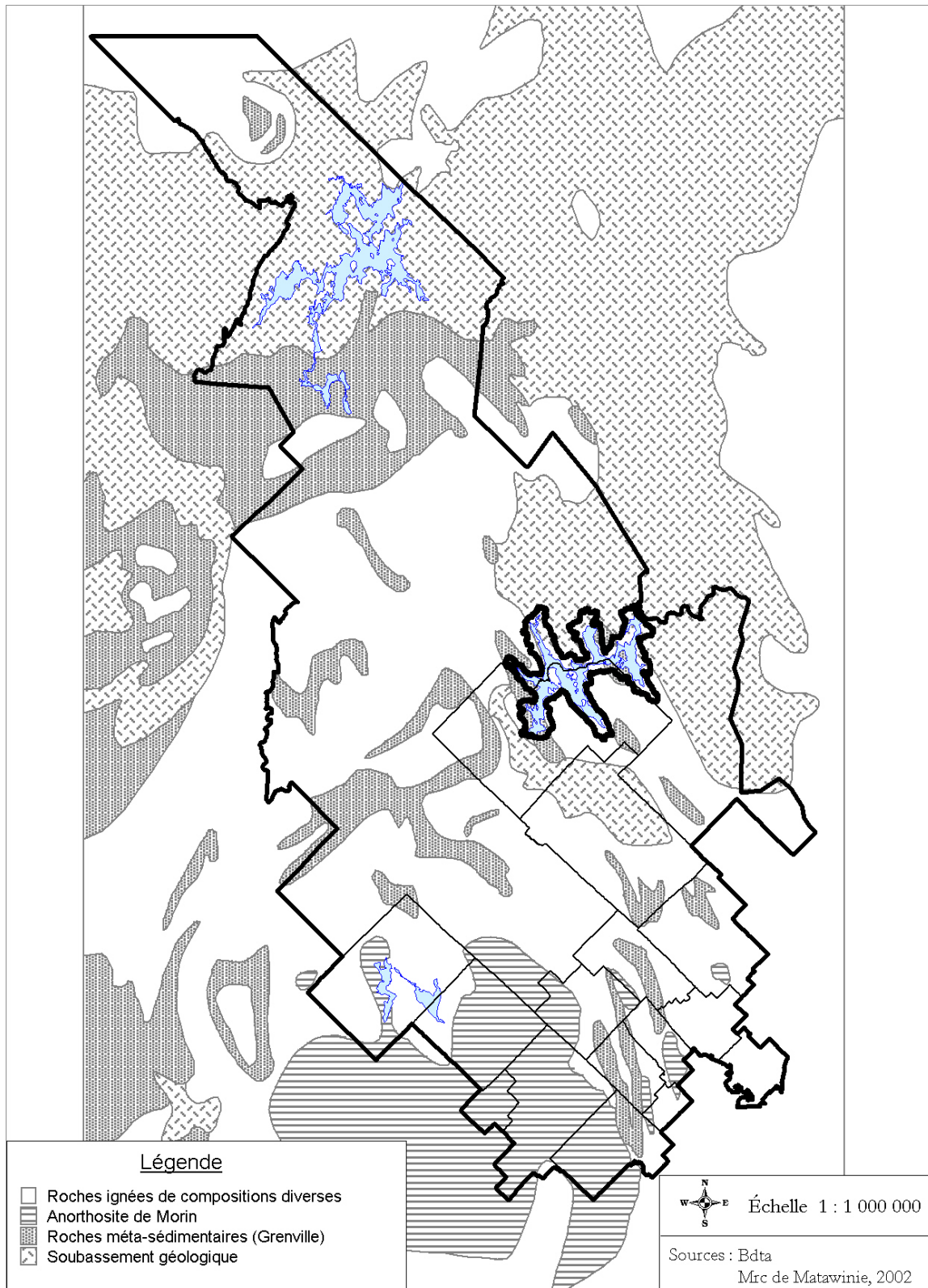
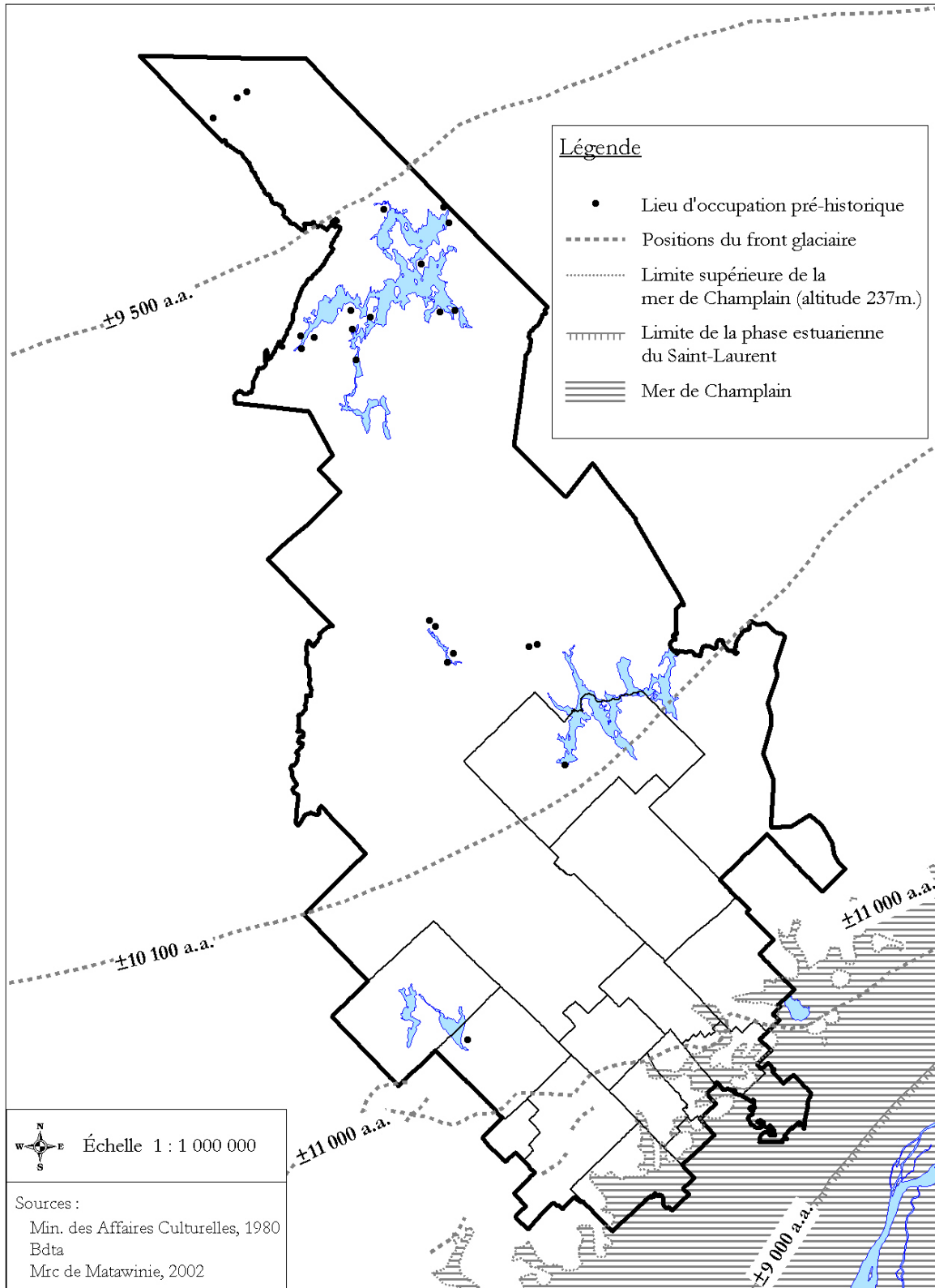


FIGURE 4
DÉGLACIATION ET OCCUPATION PRÉHISTORIQUE DE
LA MRC DE MATAWINIE



Selon les conditions topographiques pouvant faire obstacle à ce système de drainage, on retrouve aujourd'hui des dépôts témoignant de trois (3) types d'environnement sédimentaire, soit les sédiments fluvio-glaciaires, qui prédominent dans les Laurentides, les sédiments glaciomarins et marins, qui se concentrent spécifiquement dans les Piedmonts et dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, et les sédiments glaciolacustres et lacustres, qui dominent sur les Hautes Terres Centrales et, plus spécifiquement, dans le bassin du Taureau. Cette période a été marquée à la fois par une érosion intense par endroit et, à d'autres endroits, par une forte sédimentation.

d) Le rétablissement du drainage et des conditions météoritiques actuelles

Cet épisode donne naissance au relief fluvial actuel et occasionne la disparition progressive des milieux aquatiques temporaires. Sur le bassin champlainien, il débute vers 10 000 aa. Au nord des Hautes-Laurentides, soit du côté de Saint-Zénon et de Saint-Michel-des-Saints, il débute vraisemblablement à la même époque, alors que les eaux contenues dans les lacs glaciaires au sud de la Matawin peuvent se déverser par la rivière Matawin à l'endroit du barrage actuel sur le réservoir Taureau.

e) Le lac proglaciaire de Mantawa

Mantawa est le nom donné au lac proglaciaire ayant occupé le bassin du Taureau et tout le cours moyen de la Matawin, longeant le flanc nord des Hautes-Laurentides entre le Taureau et le lac des Cyprès, situé dans le Parc du Mont-Tremblant. La superficie maximale atteinte par ce lac temporaire est de l'ordre de 300 kilomètres carrés, soit trois (3) fois l'actuelle superficie du lac Taureau, qui est de 95 km². Trois (3) stades distincts marquent l'évolution de cet immense lac temporaire.

Comme il existe très peu d'information à ce sujet dans la littérature scientifique et technique, hormis la documentation préparée par le Service d'aménagement de la MRC, voici une mise en situation sommaire. Cette situation est créée par le fait que les glaces se retirent lentement vers le nord et que l'écoulement normal des eaux de la Matawin, vers la rivière Saint-Maurice en direction nord-est, ne peut se faire du fait que les glaces continentales recouvrent encore le cours inférieur de la Matawin.

Le stade initial

Au moment où le front glaciaire retraite vers le nord et commence à dégager le flanc nord des Hautes-Laurentides, les premiers stades glaciolacustres se produisent à la tête des vallées s'écoulant normalement vers la Matawin, celle-ci étant toujours obstruée par les glaces. Le bassin du lac Forbes, la vallée de la rivière du Sauvage et la vallée du Pin Rouge dans le secteur du lac Saint-Jacques ont été, ainsi, partiellement inondés, l'élévation du plan d'eau étant conditionnée par l'altitude de leur exutoire respectif se déversant vers les ruisseaux girondins (l'Assomption), vers la rivière Noire et vers la rivière Mastigouche. Ces trois (3) petits lacs, dont la superficie pouvait varier entre 500 et 1 000 hectares, se situaient respectivement à des

altitudes de 430 (lac Forbes), 490 (rivière Sauvage) et 455 mètres (lac Saint-Jacques); ces altitudes correspondent à l'altitude de leur exutoire respectif.

Le stade intermédiaire (ruisseau aux Eaux Mortes)

Ce stade débute au moment où le front glaciaire se retire au nord d'une ligne est-ouest, passant par les lacs Poisson et Trèfle et par le ruisseau aux Eaux Mortes. Ce retrait permet de dégager un nouveau passage via le lac Racette et le bras de vallée qu'il partage avec la branche nord-est du ruisseau Anodin et, un peu plus tard, dans l'axe principal du ruisseau Anodin à la hauteur de la localité de Saint-Guillaume. Ainsi, les deux (2) petits lacs proglaciaires du stade initial, qui ne s'écoulaient pas vers la tête de la l'Assomption, soit ceux de la Sauvage et du Pin-Rouge, peuvent alors s'y déverser.

Trois (3) constructions fluvio-glaciaires, ayant dégagé des niveaux de terrasses compris entre 445 et 430 mètres d'altitude, peuvent être observées dans cet axe. Ce scénario a surtout l'avantage d'expliquer la construction de la vaste terrasse fluvio-glaciaire du lac Poisson de même que l'esker du ruisseau des Eaux Mortes, qui se termine sur un delta de Kame.

Le stade principal

Tant que la gorge, où coule le rapide de la Matawin à deux (2) kilomètres à l'ouest du village de Saint-Michel-des-Saints, n'est pas dégagée des glaces, l'écoulement des eaux de fonte en provenance du bassin du Taureau s'effectue via le lac Trèfle et le ruisseau aux Eaux-Mortes vers le bassin de Saint-Guillaume et, ensuite, vers la vallée du ruisseau Anodin. À partir du moment où cette gorge est dégagée des glaces, les eaux du bassin du Taureau s'écoulent par celle-ci directement dans le bassin de Saint-Guillaume et le niveau du lac proglaciaire devient alors uniforme sur toute sa surface à une altitude se situant entre 417 et 407 mètres. Ces élévations sont contrôlées par le talweg en amont du ruisseau Anodin, situé à moins de deux (2) kilomètres de la Matawin, près de la localité de Saint-Guillaume.

Une des constructions les plus remarquables de cet épisode est un petit delta érigé par la rivière du Pin-Rouge, à la hauteur de la limite intermunicipale entre Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon. Le cours de la rivière du Pin-Rouge, en direction du lac Kayagamac, a aussi donné lieu à la construction d'autres terrasses situées à plus basse altitude. Celles-ci marquent l'abaissement progressif du plan d'eau, qui s'est poursuivi, par la suite, jusqu'à ce que la gorge du Taureau soit complètement dégagée des glaces et que les conditions de drainage des terres soient revenues à la normale.

Ce troisième stade donne lieu à l'extension maximale du lac proglaciaire et, vraisemblablement, le plus long. En se retirant vers le nord, le front glaciaire doit retraiter sur une distance de l'ordre de 20 kilomètres pour passer de la gorge de la Matawin Ouest à la gorge du Taureau (barrage Taureau). La distance entre l'axe du ruisseau des Eaux-Mortes et la gorge de la Matawin Ouest est de six (6) kilomètres. En comparaison, la distance nord-sud entre le lac Poisson et le lac Saint-Jacques est de cinq (5) kilomètres.

Comme on l'aura constaté, l'histoire naturelle du lac Taureau est fortement marquée par l'évolution du lac proglaciaire de Mantawa, qui a occupé l'ensemble des basses-terres du bassin inférieur du Taureau

(l'unité physiographique), du bassin Saint-Guillaume et du bassin du lac Forbes. Le lac actuel évoque, d'ailleurs, à sa façon, cette immense étendue d'eau qui a conditionné tout le processus de sédimentation à l'origine des imposantes accumulations de sable et, parfois, d'argile qui alimentent, aujourd'hui, les magnifiques plages que nous connaissons.

Comme l'indique une des règles d'or de la géologie, le présent est la clé du passé. La dynamique du littoral qu'on observe aujourd'hui rappelle, elle aussi, à sa façon, l'activité littorale depuis longtemps révolue de l'ancien lac proglaciaire de Mantawa.

f) Morphosédimentologie des rives du réservoir

Voici une estimation de la composition actuelle des rives du réservoir. Dans l'ensemble, on observe que 39 % des berges du réservoir sont composées de till, 28,5 % de sable, 8 % de sable et gravier. Les autres types de matériaux composant les berges sont, en ordre décroissant d'importance, la roche en place (7,1 %), la tourbe épaisse (2,9 %), les cailloux et les blocs (0,7 %) et l'argile silteuse ou silt argileux (0,1 %) (Hydro-Québec).

Le réservoir fait face à un problème d'instabilité des berges, dont quelque 13 % sont actives, cette activité se concentrant malencontreusement dans la partie ouest et occupée du réservoir. Les principales zones d'érosion sont situées au sud de l'île Baribeau, dans la baie du Poste et dans la baie Ignace. Cette dernière concentre à elle seule les 2/3 des berges actives de l'ensemble du réservoir, en particulier au site du camping Froment et dans son voisinage (Hydro-Québec, 1999).

Facies contenant des sédiments argileux

L'étude de ces divers sites, réalisée précédemment par la MRC, permet de distinguer trois (3) facies typiques de rythmites contenant des sédiments argileux. On observe, tout d'abord, à la surface de plusieurs estrans, des séquences rythmiques sablo-argileuses déformées, cisailées et modérément surconsolidées. Celles-ci sont particulièrement observables entre les îles de France et l'Anse-à-la-chute. Sur la côte de l'Anse-à-la-chute, on peut également voir en coupe verticale des sédiments rubanés peu déformés, peu consolidés et contenant une forte proportion de sable fin et de silt. Enfin, aux pointes Blanches, situées juste en face, l'activité littorale a permis de dégager des séquences rythmiques formées de lits de sable atteignant 25 centimètres d'épaisseur.

Mis à part ces trois (3) facies bien typiques, les dépôts meubles sont constitués surtout d'accumulations de sable à granulométrie et à structures sédimentaires variables. Sur la côte des Terres Grises, on distingue, par endroit, un till fortement sablonneux, incluant quelques cailloux et rarement des blocs. La rareté de ces éléments plus grossiers empêche, toutefois, la formation d'un péré naturel, qui permettrait une stabilisation naturelle de la rive.

Secteurs les plus à risque

Lorsque l'on considère l'ensemble des zones à risques de mouvements de terrain (talus de plus de cinq (5) mètres de hauteur), on est porté à croire que les secteurs les plus à risque se situent

au droit des fosses profondes prolongeant la pente des talus d'érosion sous l'eau. Ce sont les conditions que l'on observe à l'endroit où s'est produit un important glissement de terrain, près du camping Saint-Ignace, au début des années 1990.

L'équilibre morphosédimentologique des plages

Les magnifiques plages du lac Taureau ne peuvent être dissociées du processus d'érosion littorale. Quelques-unes ont atteint un stade de maturité plus avancé, comme sur la côte sud de la baie du Milieu, à proximité de l'auberge Plein Air Matawinie. La plupart d'entre elles sont, cependant, alimentées par des zones d'érosion très actives et se trouvent en équilibre dynamique.

Cette situation soulève la question de la pertinence de procéder à l'aménagement d'ouvrages de stabilisation. A priori, de telles interventions apparaissent souhaitables lorsqu'il s'agit de protéger un immeuble. Dans les secteurs qu'on désire réserver à la récréation, de telles solutions peuvent conduire à une disparition progressive de la plage. Il importe donc que des études de cas soient réalisées avant que des choix d'aménagement ne soient faits à ce sujet.

2.1.4 Géomorphologie et toponymie

Cette section présente les résultats de la carte intitulée « Géomorphologie et toponymie ». De tous les parcs régionaux, le Parc régional du réservoir Taureau est le premier à avoir fait l'objet d'un exercice systématique de toponymie. Celui-ci a eu lieu dans le cadre de la production de l'étude sur la caractérisation des rives du réservoir Taureau en 1995 avec l'objectif de livrer le contenu de l'étude. Cette première production toponymique plus ou moins systématique a été reprise en presque totalité lors de la publication de la carte du lac Taureau par la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie. Quelques toponymes ont été remplacés, alors que certains nouveaux y sont, aussi, apparus. C'est le signe qu'il s'agit d'une opération déterminante dans l'appropriation du territoire.

Pour une présentation ajustée des résultats, il devient nécessaire de développer une toponymie en fonction de plusieurs échelles de perception et développée depuis la macrocompartimentation du réservoir jusqu'aux détails du trait de côte.

a) Toponymie relative à la compartimentation du paysage

Cette compartimentation a déjà été utilisée pour fragmenter la présentation sur la morphosédimentologie des rives du réservoir. Nous l'utiliserons, aussi, pour décrire l'occupation actuelle du territoire, sa planification et son contrôle. Ce cadre toponymique va, d'ailleurs, servir de référence à l'élaboration du concept d'aménagement et à la détermination des affectations du parc.

Les unités visuelles correspondent au champ visuel délimité à partir des premières lignes de crête, entourant chaque grande baie, ces limites ayant, entre autres, servi à la délimitation du

parc. Ces unités, généralement de forme allongée dans le sens des vallées, se referment au niveau de certains seuils ou rétrécissements. Dans le cas du bassin du Taureau, les principales unités visuelles sont :

- ♦ L'axe des baies du Poste et Ignace;
- ♦ La baie du Canot Rouge;
- ♦ La baie du Milieu et son prolongement dans la baie des Quenouilles;
- ♦ La baie de la Bouteille;
- ♦ La baie Dominique, entre l'île aux Sables et la baie du Village.

Les seuils ou passes sont des lieux de passage, où les rives se rejoignent pour presque se refermer. Il est possible, alors, d'y exercer un certain contrôle sur la circulation. Ils peuvent, aussi, devenir des lieux stratégiques pour l'implantation de certains équipements publics à cause de leur position névralgique. On leur reconnaît, en fait, une qualité intrinsèque du fait qu'ils peuvent ouvrir sur plus d'une unité de paysage. Cinq (5) passes agissent comme seuil entre le grand secteur central « Cœur du Taureau » et les autres grands secteurs, donnant accès aux fonds de baies. Il s'agit des passes :

- ♦ de l'Île-aux-Sables, pour la baie Dominique;
- ♦ de l'Estacade-du-Milieu, pour la baie du Milieu;
- ♦ de la pointe Tête-du-Canard, pour la baie du Poste;
- ♦ du cap Saint-Ignace et de l'île Saint-Ignace, pour la baie Ignace;
- ♦ du Saindon, pour la baie du Canot Rouge.

Le positionnement organisationnel peut varier d'une unité de paysage à une autre. Le meilleur exemple est le centre-ouest du réservoir, où convergent la plupart des baies et où se concentrent le plus grand nombre de sites d'intérêt naturel. Cette unité complexe traduit donc une centralité que l'on ne retrouve pas chez les autres unités visuelles. À l'inverse, d'autres unités se distinguent par leur caractère périphérique par rapport à cet espace central. L'image de la marguerite avec son bouton central et ses pétales, telle qu'évoquée par monsieur Jean-Pierre Marcoux à propos de la caractérisation du paysage, traduit fort bien cette réalité organisationnelle préexistante, qu'il convient de retenir au sein du présent exercice.

b) Termes toponymiques descriptifs relatifs au tracé de côte et au littoral

Sur un si vaste plan d'eau, la toponymie appliquée aux grands ensembles devient insuffisante. Nous nous sommes donc inspirés des toponymes descriptifs, généralement utilisés comme préfixes en milieu côtier, marins ou autres, pour développer un système de référence spatial, pouvant faciliter la navigation et le repérage. Les endroits plus ou moins en retrait du plan d'eau et plus ou moins refermés sont appelés « baies », sinon « criques » lorsqu'un ruisseau important s'y déverse. Lorsque le tracé de côte ne se referme qu'un peu, on les nomme alors « anses ».

Les sites en saillie sont nommés « pointes » lorsqu'il s'agit de terres basses et « cap » lorsque le terrain est relevé et surplombe le plan d'eau. Ont ainsi été nommés, toujours sur la baie Ignace,

les pointes Blanches et le cap Saint-Ignace. À certains endroits, le trait de côte se fait plutôt rectiligne, sans détail particulier. Il peut arriver que ces lieux reçoivent un nom, comme « la côte des Terres grises », ce secteur étant formé de falaises actives, où les sables grisâtres affleurent en coupe.

À certains endroits, le littoral demande à être identifié, particulièrement dans le cas des hauts-fonds et des récifs, qui représentent des contraintes pour la navigation. On retrouve, ainsi, des bancs constitués d'accumulations de sable et pouvant atteindre des superficies considérables. Les récifs se distinguent par la présence de blocs ou de roc, affleurant à une certaine distance des rives. Certains marais et grands herbiers constituent des zones encore moins profondes où la navigation est habituellement impossible. Leur identification permet de faire valoir la grande diversité des habitats associés au littoral.

Plusieurs îles ont aussi été nommées, car celles-ci peuvent être facilement repérées par beau temps et servent souvent de halte temporaire, voire de destination pour les navigateurs. Nous pensons, ici, aux îles Jumelles, à l'île Jaune et à l'île Ronde, situées dans le centre-ouest du réservoir nommé Mer de l'Ouest.

Il existait déjà une toponymie pour désigner les principales baies du réservoir. Ainsi, le terme « baie Ignace » est réservé à la partie plus étroite, qui s'étend vers le sud, au-delà de l'île du Village, la portion centrale de cette baie étant maintenant couverte par l'appellation « Mer de l'Ouest ». Dans ce même espace, on distingue maintenant les baies Tranquille et du Noroît de même que le Havre aux Trois Entrées. On y a, aussi, créé les anses Saint-Ignace, aux Éboulements, à la Chute et la Grande Anse.

Parmi les dossiers qui pourront être élaborés dans le cadre de la seconde génération de plans d'aménagement et de gestion, il serait pertinent de compléter ce travail pour s'assurer d'une gestion efficace de cet espace. Il est vivement souhaité que d'autres personnes intéressées et habiles mettent la main à la pâte pour poursuivre cette mise en valeur de notre patrimoine naturel.

2.2 La forêt

Le Parc régional du réservoir Taureau chevauche deux (2) unités d'aménagement forestier différentes, soit la 062-51, s'étendant au sud de la rivière Matawin, et la 062-52, s'étendant vers le nord. L'unité 162-51 couvre une superficie de 2 042,68 km², dont 1 788,95 sont en production forestière. L'unité 162-52 recouvre 2 666,09 km², alors que 2 400,96 sont en production forestière. Au total, la superficie forestière productive pour les deux (2) unités d'aménagement s'établit à 4 189,91 km².

2.2.1 Les territoires et secteurs d'intérêt forestier

Le bassin du Taureau se situe à la limite nord des territoires cartographiés dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement. Seule la partie de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est couverte formellement. Les territoires d'intérêt sont créés à partir de l'identification des secteurs d'intérêt. L'identification de ces secteurs s'appuie sur la reconnaissance de certaines caractéristiques physiques du terrain, observables, pour la plupart, à partir de la carte topographique au 1 : 20 000 et pour être individualisées, leur superficie doit être supérieure à un kilomètre carré. La caractérisation du terrain à potentiel forestier est établie à partir de l'analyse des pentes, les pentes inférieures à 15 % correspondant aux meilleures possibilités d'aménagement. Les secteurs d'intérêt forestier se subdivisent donc en quatre (4) catégories, selon la proportion que représentent les terrains à pente faible, soit plus de 75 % dans le cas des secteurs forestiers (F), entre 50 et 75 % pour les secteurs forestiers-montueux (FM), entre 30 et 50 % pour les secteurs montueux-forestiers (MF) et moins de 30 % pour les secteurs montueux (M).

Le territoire du parc se situe, essentiellement, en territoire d'intérêt récréatif et est structuré à partir de quatre (4) secteurs d'intérêt récréatif régional (voir section 2.2.4), ce qui représente la plus haute cote au niveau de l'évaluation du terrain récréatif. Néanmoins, on y retrouve une douzaine de petits secteurs d'intérêt forestier, tous localisés dans la partie nord du réservoir, dont la superficie se situe entre un et deux (2) kilomètres carrés. Le plus important en superficie correspond aux terrasses sablonneuses, situées sur la côte est de la baie du Poste. Par ailleurs, le réservoir Taureau est entouré de deux (2) territoires d'intérêt agroforestier, du côté ouest, soit celui des Aulnaies et celui de Saint-Ignace, alors que du côté sud-est, on y retrouve le territoire d'intérêt forestier de la Bouteille. La bordure de ces territoires d'intérêt chevauche en plusieurs endroits la limite du territoire du parc.

Mentionnons que les territoires d'intérêt agroforestier, qui se retrouvent, généralement, sous l'élévation de 420 mètres d'altitude, sont susceptibles de contenir des sols sablo-argileux, représentant un intérêt particulier pour la production intensive du mélèze hybride.

2.2.2 L'état de la forêt

Deux (2) endroits autour du réservoir disposent encore de massifs forestiers non affectés par les coupes forestières :

- ♦ La côte est de la baie Ignace, de la passe du Saindon à la crique Saint-Ignace;
- ♦ Les îles (54) sur le réservoir.

De nombreuses plantations sont en monoculture. Les coupes ont été réalisées en conservant une bande végétale de plus ou moins 20 mètres le long de tout cours d'eau (lac, rivière, ruisseau et milieu humide). Ces bandes sont souvent transparentes, soit à cause des espèces d'arbres en présence, soit à cause de la chute de certains arbres de la bande par érosion, vent violent ou incendie.

En milieu terrestre, la forêt constitue à la fois un milieu et un attrait pour la récréation et s'inscrit en complémentarité avec le plan d'eau du réservoir Taureau à titre de ressource récréative. Le prélèvement de matière ligneuse génère, à l'intérieur même des limites du parc, deux (2) types de milieux temporaires.

Les parterres de coupe

Les parterres de coupe se présentent sous forme de prairies en régénération ou en plantation monoculturale. Il s'agit de pratiques courantes dans le paysage forestier du réservoir Taureau, du fait que la très grande majorité des massifs forestiers ont une structure équiennne et sont constitués d'essences à croissance rapide intolérantes à l'ombre (rotations de coupes rases au 75 ans). Vus depuis le réservoir, ces parterres de coupe représentent une rupture dans le fini forestier.

Un bon exemple est le grand parterre de coupe que l'on peut voir sur la côte ouest de la baie du Canot Rouge, coupé et travaillé en andins parallèles aux courbes de niveau, puis perpendiculaires dans le secteur attenant. Il existe, aussi, de vastes superficies planes, aujourd'hui reboisées en pin gris, sur les terrasses bordant les baies du Milieu et du Poste. L'impact visuel de ces perturbations est toujours plus grand à flanc ou au sommet de la montagne et s'accroît selon la superficie perceptible des rives du réservoir.

La forêt debout

Le second milieu correspond à la forêt qu'on pourrait qualifier d'intègre, c'est-à-dire, qu'elle n'a pas subi d'opération de coupe depuis au moins 50 ans. S'y promener est une expérience enrichissante et apaisante et donne l'occasion d'observer des arbres aux dimensions adultes ainsi qu'un sol tapissé d'une végétation variable, selon les conditions de terrain et d'ensoleillement.

2.2.3 Les besoins de la fonction récréative au niveau de l'environnement forestier

En terme d'utilisation de l'espace forestier à des fins récréatives, nous pouvons évoquer trois (3) niveaux de préoccupation, à savoir la forêt paysage, la forêt récréative et la forêt de conservation. Voici quelques explications à cet effet.

La notion de forêt paysage

Il y a la forêt que l'on observe au loin à des distances variables, c'est la forêt paysage. À ce niveau, la qualité du paysage va être étroitement liée à la superficie des coupes rases, l'impact de celles-ci pouvant varier selon différents paramètres, comme la distance depuis le point d'observation, sa superficie, la pente du parterre de coupe, etc. Les objectifs d'aménagement forestier sont centrés sur le maintien global du couvert forestier à l'échelle du paysage, donc sur la façon de répartir les coupes rases lorsque celles-ci doivent s'appliquer, compte tenu des caractéristiques des divers peuplements.

La notion de forêt récréative

Il y a la forêt où l'on marche et qui constitue l'environnement immédiat des activités récréatives, c'est la forêt récréative. Dans ce cas, les coupes rases peuvent créer des handicaps directs à la pratique et au développement des activités récréatives. Des opérations forestières sont, cependant, souhaitables dans la perspective d'améliorer la qualité des peuplements, voire d'assurer la sécurité des usagers.

La planification des activités récréatives va nous permettre de mieux situer ces deux (2) types d'environnement forestier, mais règle générale, compte tenu que l'essentiel des activités récréatives est appelé à se développer depuis les rives du réservoir, on peut d'ores et déjà parler d'une bande, dont la profondeur peut varier entre 50 et 100 mètres, dans le cas de corridors riverains, et de 200 à 500 mètres, dans le cas d'équipements lourds. Les aires de villégiature existantes, telles la Pointe-Fine, et les équipements touristiques, tels le camping municipal ou l'Auberge du lac Taureau, entrent dans cette seconde catégorie.

La forêt de conservation

La forêt de conservation correspond à un site ou un habitat précis, généralement de superficie restreinte (de un à cinq (5) hectares), où la conservation intégrale du milieu est envisagée. Cela signifie que tant les activités forestières que récréatives sont interdites pour les besoins de la conservation.

La préservation de la bande riveraine

Dans les secteurs occupés par la villégiature, on observe un déboisement plus ou moins systématique entre la rive et le chalet, vraisemblablement pour s'approprier la vue et permettre le déroulement des activités en relation avec le plan d'eau.

On voit un comportement semblable au niveau du développement de la Pointe-Fine. À cet endroit, la localisation du chemin public à une cinquantaine de mètres de la rive crée une bande forestière publique et on y observe un déboisement illégal pour créer un accès visuel au plan d'eau. Il faut dire qu'initialement, soit il y a une trentaine d'années, un sentier pédestre, contournant toute la Pointe-Fine, avait été aménagé. Aujourd'hui, cette bande n'est pas confortablement fréquentable et fait l'objet d'une pression de nettoyage de la part des villégiateurs.

Il importe que le parc régional se réapproprie cet espace en y aménageant un corridor de randonnée et en y appliquant certains travaux d'éclaircie.

On constate que même dans les développements plus récents, comme sur la baie Morissette et sur la côte est de la baie Dominique, des travaux importants ont été faits sur la bande riveraine de plusieurs propriétés.

Considérant la difficulté du milieu municipal à faire respecter les dispositions assurant la protection de la bande riveraine, il conviendrait de discuter de l'opportunité de ne plus attribuer de terrain dans les 20 premiers mètres de la rive, comme cela se fait pour la villégiature en territoire non organisé.

Le milieu forestier est donc fortement affecté par les divers intervenants et les différentes actions demandent à être harmonisées ou adaptées pour mieux répondre aux besoins du développement récréotouristique d'un parc régional.

2.2.4 L'activité forestière

Au niveau des deux unités d'aménagement, les essences commerciales disponibles sont toutes attribuées afin de répondre aux besoins des 17 usines qui bénéficient d'un CAAF. La compagnie Louisiana Pacifique, qui possède l'usine de panneaux et la scierie Saint-Michel, demeure le principal co-signataire et agit aussi à titre de mandataire pour la planification de l'aménagement forestier pour l'unité d'aménagement 062-52.

L'exploitation forestière importante qu'a connue la région, depuis le début du siècle, a entraîné l'utilisation du réservoir Taureau pour le flottage du bois depuis 1945-1950 jusqu'au début des années 1990. D'importants radeaux de billes de bois étaient stockés sur le réservoir. Au besoin, ces radeaux étaient remorqués jusqu'au barrage, où le bois était évacué en direction de la rivière Saint-Maurice.

D'imposantes jetées ont aussi été aménagées dans certaines baies, dont, notamment, les baies du Poste et du Milieu. Ces activités se sont poursuivies pendant plusieurs décennies avant d'être définitivement interrompues en 1989. À partir de ce moment et jusqu'en 1993, la Consolidated-Bathurst a procédé au nettoyage et à la renaturalisation des endroits affectés par les activités de flottage, plus particulièrement sur les jetées du Poste et du Milieu, opérations qui ont été supervisées par le ministère de l'Environnement à l'époque (aujourd'hui, le MDDEP). Des coupes, effectuées sur le pourtour du réservoir Taureau, ont eu lieu principalement dans les années 80 et le début des années 90. De nouveaux secteurs de coupe sont prévus, surtout dans la section est du réservoir, à l'intérieur du plan quinquennal 2000-2005.

Selon une étude de Forintek Canada, effectuée en 2005, le nombre d'emplois en Matawinie reliés à la récolte (287) et à la première transformation du bois (646) s'élèverait à 933. Si l'on répartit ce nombre d'emplois sur la superficie productive des deux (2) aires communes, qui s'établit à 4 189,91 km², cela nous donne 0,22 emploi au kilomètre carré. En limitant la répartition des emplois aux seules terres publiques, la présente équation a pour effet de surévaluer quelque peu le ratio. En ne tenant pas compte de certains emplois créés dans les MRC voisines, cela a aussi pour effet de le sous-évaluer. Ce taux correspond à un emploi au cinq (5) kilomètres carrés.

2.2.5 L'analyse de visibilité à partir du plan d'eau

Le périmètre visuel utilisé en référence à cette étude et à l'entente sur la forêt détermine une superficie de l'ordre de 300 km². La superficie du plan d'eau étant évaluée à 95 km², le milieu terrestre s'établirait autour de 200 km². La superficie des deux (2) unités d'aménagement conjuguées étant de 4 189,91 km², le milieu terrestre de l'assiette visuelle représente alors 5 % de

la superficie des deux (2) unités d'aménagement. Le nombre d'emplois reliés à l'activité touristique et consommant ce paysage s'établit approximativement à 200 personnes, sans tenir compte de l'incidence de la villégiature, ce qui représente approximativement un emploi au kilomètre carré. Rappelons qu'en comparaison, l'emploi forestier direct est estimé à 0,22 emploi au kilomètre carré.

L'enjeu paysage est donc fort important et est à l'origine d'une étude sur la visibilité produite par la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie en 2001. La qualité du paysage naturel constitue, avec le plan d'eau, le produit d'appel du développement de la villégiature et du tourisme, et bien sûr, du parc.

De façon générale, la limite du parc se situe sur la première ou la deuxième crête, celle-ci se situant généralement au second plan dans l'analyse qui vous sera présentée, soit à plus de 500 mètres depuis la côte. Dès la création du parc, la question du paysage a été traitée de façon prioritaire, la limite établissant un partage optimal à l'extension des activités récréatives. Mais on savait, dès le départ, que des analyses de paysage devaient être entreprises pour pouvoir disposer d'un cadre plus global pour la planification des activités forestières, la localisation de certains équipements et accès, le développement résidentiel en montagne, etc.

La largeur importante de l'assiette visuelle

L'assiette visuelle se découpe en plusieurs lobes et se caractérise par son immensité. Par exemple, pour la baie du Milieu et la baie Dominique, la limite du paysage se situe au niveau de la crête Morissette, un alignement d'une dizaine de kilomètres de long passant à une distance de un à deux (2) kilomètres de la côte. Pour les villégiateurs situés sur la côte ouest de la baie Ignace, la côte est se présente comme une succession de crêtes, celles-ci s'élevant progressivement vers le lointain. Depuis la côte, la distance de la rive jusqu'à la crête la plus élevée varie entre un et trois (3) kilomètres. Lorsque l'on considère à la fois la largeur d'une baie et aussi sa côte sur les deux côtés, la largeur de l'assiette visuelle atteint cinq kilomètres en plusieurs endroits.

L'analyse de visibilité globale a été établie à partir des vertex (points d'observation composant le polygone du lac). Chacun des 1 856 vertex est utilisé comme site d'intérêt avec un espacement maximum de 500 mètres entre chacun d'eux.

Le découpage par bande en fonction de la distance de visibilité

Pour chacune des analyses de visibilité, le résultat est catégorisé en fonction des distances séparant les sites d'observation et le pixel terrain. Ainsi, les zones visibles seront classées selon trois (3) plans :

- ♦ l'avant-plan, 60 à 500 mètres;
- ♦ le moyen-plan, 500 à 3 000 mètres;
- ♦ l'arrière-plan, 3 000 mètres et plus.

La bande riveraine de 60 mètres est définie comme l'environnement immédiat et constitue une bande de protection maximale du paysage visuel.

Le degré de visibilité

Un deuxième niveau d'analyse permet de donner un poids à la visibilité obtenue à l'intérieur des plans. Ce poids est établi à partir d'un pourcentage relatif, calculé par le nombre de fois qu'un pixel sur le terrain est visible à partir d'un site d'intérêt. La valeur de référence permettant ce calcul est le pixel, ayant obtenu la plus haute visibilité. Les trois (3) degrés (fort, moyen et faible) servent à établir une classification des zones visibles en fonction d'un pourcentage, tel que présenté au tableau 3 ci-dessous.

La visibilité des divers peuplements forestiers

Le tableau 4 présente les résultats de l'analyse des peuplements parmi les zones visibles. Dans un premier temps, il permet de constater les superficies obtenues par plan, ainsi que le pourcentage de terrain visible au sein de chacun. L'énumération détaillée des superficies du couvert forestier ainsi que le pourcentage d'occupation sont, également, présentés. Ce pourcentage est calculé sur la superficie totale visible.

**TABLEAU 3
SEUILS DE VISIBILITÉ POUR LE PANORAMA GÉNÉRAL ET
POUR LES SITES D'HÉBERGEMENT**

Degré de visibilité	Analyse du lac Taureau	Analyses des sites d'hébergement
Fort	25 % et plus	50 % et plus
Moyen	12,5 % à 25 %	25 à 50 %
Faible	1 à 12,5 %	1 à 25 %

a) L'analyse de visibilité à partir des sites d'intérêt

En plus des analyses effectuées à partir du polygone généré par le lac, des analyses distinctes ont été réalisées pour chacun des sites potentiels d'implantation d'auberges et de centres d'hébergement. Le résultat visé permet de traiter la ressource « paysage » avec encore plus de rigueur pour chaque site.

TABLEAU 4
VISIBILITÉ DES DIVERS PEUPELEMENTS FORESTIERS
SELON LE PLAN CONSIDÉRÉ

Peuplements forestiers	Avant plan		Moyen plan		Arrière plan	
	Sup. (ha)	% visibilité	Sup. (ha)	% visibilité	Sup. (ha)	% visibilité
<i>Aulnaie</i>	36,3	0,4 %	46,0	0,3 %	11,8	0,1 %
Chablis	140,0	1,6 %	139,5	0,8 %	39,9	0,4 %
<i>Coupes 1980 – 1990</i>	170,9	2,0 %	237,2	1,4 %	57,8	0,6 %
<i>Coupes 1990 – 2000</i>	404,9	4,8 %	1 580,9	9,4 %	1 059,4	10,4 %
<i>Coupes partielles 1990-2000</i>	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	77,9	0,8 %
<i>Dénuqué humide</i>	89,1	1,0 %	152,6	0,9 %	18,9	0,2 %
<i>Dénuqué sec</i>	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	31,3	0,3 %
<i>Épidémie sévère</i>	0,2	0,0 %	21,9	0,1 %	6,1	0,1 %
<i>Feuillu jeune</i>	777,5	9,1 %	1 701,6	10,1 %	817,0	8,0 %
<i>Feuillu moyen</i>	877,2	10,3 %	1 915,5	11,4 %	1 202,7	11,8 %
<i>Feuillu mature</i>	853,0	10,0 %	2 100,9	12,5 %	1 814,5	17,7 %
<i>Friche</i>	65,6	0,8 %	103,1	0,6 %	0,0	0,0 %
<i>Gravière</i>	3,3	0,0 %	0,5	0,0 %	0,1	0,0 %
<i>Hydrographie</i>	75,3	0,9 %	26,6	0,2 %	6,8	0,1 %
<i>Ligne de transmission</i>	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	7,7	0,1 %
<i>Mélangé jeune</i>	1 559,5	18,3 %	3 464,9	20,6 %	800,1	7,8 %
<i>Mélangé moyen</i>	979,0	11,5 %	1 831,8	10,9 %	1 505,9	14,7 %
<i>Mélangé mature</i>	1 002,4	11,8 %	1 955,7	11,6 %	1 676,0	16,4 %
<i>Plantation</i>	1 108,1	13,0 %	1 205,2	7,2 %	778,3	7,6 %
<i>Résineux jeune</i>	27,5	0,3 %	13,8	0,1 %	5,0	0,0 %
<i>Résineux moyen</i>	110,0	1,3 %	138,5	0,8 %	141,1	1,4 %
<i>Résineux mature</i>	90,0	1,1 %	106,0	0,6 %	159,7	1,6 %
Terre agricole	5,8	0,1 %	22,5	0,1 %	0,0	0,0 %
<i>Terre inondée</i>	53,9	0,6 %	45,3	0,3 %	16,0	0,2 %
<i>Villégiature</i>	94,9	1,1 %	29,4	0,2 %	0,8	0,0 %

b) L'occupation relative des divers types de couvert forestier

À des fins de connaissance générale, une première analyse a été faite sur l'ensemble du couvert forestier afin de se faire une idée sur la nature des peuplements prédominants sur le plan visuel. Les résultats sont présentés pour chaque plan (avant-plan, moyen plan et arrière plan) en se référant aux critères de Josée Paquette sur l'analyse des paysages.

On remarque, tout d'abord, une chute brutale dans la visibilité du second plan (entre 500 mètres et 3 kilomètres), celle-ci tombant à 46,9 %, comparativement à 99,8 % pour le premier plan (entre 0 et 500 mètres). Cette situation est due à l'effet barrière des premières lignes de crête, qui se situent à l'intérieur du premier plan, camouflant ainsi une bonne partie des plans plus éloignés. Quant au troisième plan (plus de 3 kilomètres), celui-ci n'est visible qu'à 3 %. En ce qui concerne la composition du couvert forestier, on remarquera que, tout âge confondu, les peuplements mélangés prédominent quelque peu sur les peuplements feuillus, alors qu'au second plan, la présence dominante de peuplements feuillus jeunes fait basculer le rapport.

Cette étude de visibilité du paysage fait ressortir la pertinence d'utiliser la première ligne de crête à titre de limite du parc. Il faut voir, par ailleurs, que celle-ci n'inclut pas certaines composantes visuelles importantes, comme la côte est du réservoir qui se situe dans la réserve faunique Mastigouche.

2.2.6 L'entente particulière sur la forêt

Une entente sur la forêt a été signée entre le Ministre (MRN-Forêt) et la MRC. Celle-ci constitue l'annexe 2 de l'entente générale sur le Parc régional du réservoir Taureau. Son renouvellement est aussi lié au renouvellement de l'entente générale. Cette entente lie le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec à la MRC et aux compagnies forestières ayant obtenu des droits de coupe dans le cadre des deux (2) CAAF concernés. Voici une brève présentation du contenu de cette entente.

La planification et l'exécution des travaux sylvicoles

Le territoire du parc couvre deux (2) unités d'aménagement, le tracé de la rivière Matawin correspondant à la limite entre ces deux (2) unités. Le principal exécutant de la planification et des opérations forestières est le mandataire Louisiana-Pacific Canada, division Québec, qui est mandataire de gestion pour l'aire commune 062-02. L'entente prévoit, cependant, que l'exécution des travaux peut être confiée à d'autres compagnies bénéficiaires des deux (2) aires communes concernées.

La planification des travaux se fait, à un premier niveau, dans le cadre de la réalisation du Plan général d'aménagement forestier (PGAF) et peut, par la suite, être modulée au niveau du Plan annuel d'intervention (PAIF). La MRC et le mandataire doivent parvenir à une entente suite à des discussions et en s'appuyant sur les modalités particulières présentées au tableau 1 annexé à l'entente. Ce tableau est ici reproduit (tableau 5).

TABLEAU 5
DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS PARTICULIÈRES
PRÉVUS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE ENTENTE

Distance à partir de la cote maximale du réservoir Taureau		Objectifs de protection retenus (protection visuelle à partir du lac)
Premier plan	Sans usage d'hébergement 0 à 60 m	<ul style="list-style-type: none"> • Protection maximale du paysage visuel • Gestion des bandes riveraines fondée sur les inventaires terrain réalisés dans le cadre des plans annuels d'intervention (PAIF) afin de donner priorité aux peuplements mûrs et susceptibles aux chablis ou à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
	Avec usage d'hébergement 0 à 100 m	<ul style="list-style-type: none"> • Protection maximale du paysage visuel • Gestion des bandes riveraines fondée sur les inventaires terrain réalisés dans le cadre des plans annuels d'intervention (PAIF) afin de donner priorité aux peuplements mûrs et susceptibles aux chablis ou à la tordeuse des bourgeons de l'épinette • Effort particulier pour éviter la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) en utilisant tous les types de traitements alternatifs applicables et admissibles • Entente obligatoire entre les parties au cours du processus de planification comprenant le Plan quinquennal d'aménagement forestier (PQAF) et le Plan annuel d'intervention (PAIF)
Second plan	1 ^{er} plan à 500 m ou jusqu'à la ligne de crête si moins de 500 m	<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupation importante du paysage visuel • Peuplements forestiers équiens <ul style="list-style-type: none"> Paysages visibles <ul style="list-style-type: none"> Entente de principe basée sur la récolte de ± 50 % de la surface présentée à l'échelle du secteur identifié au plan quinquennal d'aménagement forestier (PQAF) par l'exécution de coupe par bandes ou de coupe en mosaïque avec une superficie maximale de 25 hectares d'un seul tenant Effort particulier pour adapter la forme des coupes au paysage Retour dans les bandes et mosaïques laissées debout lorsque la régénération aura atteint une hauteur moyenne de 3 mètres Paysages non visibles <ul style="list-style-type: none"> Application de la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) tel que prévu au Règlement sur les normes d'intervention des forêts du domaine de l'État (RNI) • Peuplements forestiers inéquiens <ul style="list-style-type: none"> Coupe partielle selon les traitements prévus au Plan général d'aménagement forestier (PGAF)
Troisième plan	500 m à la ligne de crête s'il y a lieu	<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupation du paysage visuel • Peuplements forestiers équiens <ul style="list-style-type: none"> Paysages visibles <ul style="list-style-type: none"> Exécution de coupe par bandes ou de coupe en mosaïque selon les superficies prévues au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) Retour dans les bandes et mosaïques laissées debout lorsque la régénération a atteint une hauteur moyenne de 3 mètres Paysages non visibles <ul style="list-style-type: none"> CPRS et application du RNI • Peuplements forestiers inéquiens <ul style="list-style-type: none"> Coupe partielle selon les traitements prévus au Plan général d'aménagement forestier (PGAF)
De la ligne de l'eau à la ligne de crête		Les travaux d'aménagement forestier non commerciaux prévus au Plan général d'aménagement forestier (PGAF) et au manuel d'aménagement forestier pourront être réalisés sur tout le territoire du parc sans aucune restriction.

Des modalités particulières propres à trois (3) plans préalablement définis

L'entente sur la forêt s'appuie sur un découpage du paysage en trois (3) plans, selon l'éloignement depuis la rive. Ainsi, le premier plan comprend les premiers 60 mètres en général, cette profondeur étant accrue à 100 mètres dans le cas des équipements récréotouristiques plus lourds avec usage hébergement. C'est la zone de protection maximale du paysage. On évite, le plus possible, d'y pratiquer des coupes rases.

Le second plan s'étend de la limite précédente (60 ou 100 mètres) jusqu'à 500 mètres de la rive, sinon jusqu'à la limite du parc si cette limite s'établit à moins de 500 mètres. C'est la zone de préoccupation importante du paysage. Les coupes rases sont limitées à 25 hectares en superficie et doivent s'intégrer au paysage.

Le troisième plan s'étend de la ligne de 500 mètres jusqu'à la ligne de crête, s'il y a lieu. C'est la zone de préoccupation du paysage visuel. On trouvera davantage d'informations sur les modalités de coupe au tableau 5.

Décalage entre la carte de l'entente particulière sur la forêt et la carte intitulée « [Affectations et Équipements](#) »

On prendra note que les secteurs définis par la bande de 100 mètres sont ceux correspondant aux sites d'hébergement identifiés par la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie et la MRC, au début des années 2000. Lors de la lecture de la section 4.2, présentant les affectations et les sites ponctuels d'aménagements, on pourra donc observer un certain décalage entre la première délimitation et celle prévue au niveau des sous-affectations. Cette différence vient du fait que l'étude de la chambre de commerce ne portait pas sur les enjeux d'occupation du territoire en terme de gestion publique du parc, du moins en terme d'hébergement rustique, ce que nous nous sommes efforcés de faire depuis.

2.3 L'espace faunique

Après la présentation sur les territoires d'intérêt faunique, on discute de l'état de la faune à partir de la faune aquatique et de la faune terrestre. Il n'existe pas de cartographie nous permettant de déterminer des territoires offrant de meilleures conditions en terme de productivité, comme on peut le faire pour les territoires agricoles. Les lacs dont la superficie dépasse les 20 hectares et qui sont alimentés par d'autres lacs, offrent en général des conditions plus propices pour l'exploitation de la faune aquatique. La diversité en terme de morphosédimentologie littoral constitue un autre facteur aidant, ces différents substrats supportant des formes de vie différentes.

Pour ce qui est de la productivité des écosystèmes terrestres, celle-ci est étroitement liée à la productivité forestière globale, sinon aux opérations forestières qui modifient temporairement les conditions écologiques au bénéfice de certaines espèces et au détriment d'autres. Dans un contexte de production forestière, comme c'est le cas à l'échelle du territoire du parc, la

superficie des parterres de coupe constitue un facteur déterminant à maints égards. Hormis certains sites fauniques précis bien connus des entreprises fauniques, la gestion de la faune terrestre est fortement conditionnée par la planification des opérations forestières. Cette dynamique ou cette dualité faune-forêt est, d'ailleurs, une préoccupation centrale du régime forestier, qui oblige les entreprises forestières à établir des ententes avec les acteurs fauniques sur la planification des travaux forestiers.

On fera, également, une brève présentation du cadre de gestion faunique applicable au territoire du parc et à son environnement immédiat. La municipalité de Saint-Michel-des-Saints étant la porte d'entrée de nombreux territoires fauniques, la chasse et la pêche demeurent des activités fort prisées pour bon nombre de visiteurs.

2.3.1 Les territoires et secteurs d'intérêt faunique

Nous avons convenu que les secteurs d'intérêt faunique correspondent à de petits bassins-versants immédiats, délimités à partir d'un regroupement de plusieurs lacs. Pour faire partie de cette catégorie, il faut qu'au moins un des lacs ait une superficie supérieure à 20 hectares. Mentionnons qu'en terrain privé, ces mêmes paramètres servent à identifier des secteurs d'intérêt pour la villégiature. Dans le cas où tous les lacs ont une superficie inférieure à cette valeur et dans le cas où l'on retrouve une concentration de milieux humides, on crée des secteurs sensibles.

Lorsque la superficie d'un des lacs dépasse 200 hectares, celui-ci est classé récréotouristique, ce qui ne veut pas dire que ces lacs ne représentent pas d'intérêt pour la faune, bien au contraire. En territoires municipalisés, il faut voir que ces plans d'eau sont considérés comme la base de l'offre récréotouristique.

Sur la base des critères qui viennent d'être présentés, aucun secteur d'intérêt faunique n'a été identifié à l'intérieur des limites du territoire du parc. Sur la baie du Milieu, on retrouve, cependant, deux (2) secteurs sensibles composés de terres humides et un troisième sur la côte est de la baie du Poste. Comme la classification des territoires et des secteurs d'intérêt se limite aux lacs compris entre 20 et 200 hectares, on doit insister sur le fait que le réservoir Taureau constitue un immense plan d'eau, où aboutissent trois (3) rivières et de multiples ruisseaux. Il s'agit donc d'une masse colossale en terme d'enjeu faunique.

2.3.2 La ressource faunique

a) La faune aquatique

Caractéristiques physico-chimiques des eaux

Peu de données sont disponibles quant à la qualité de l'eau du réservoir Taureau. Quelques données sommaires ont été fournies par le MLCP (aujourd'hui le secteur Faune du MRNF ou

Faune Québec) et le MENVIQ (aujourd'hui le MDDEP). Toutes ces données ont été compilées à titre indicatif à l'intérieur de l'étude de GDG Environnement ltée (1993). Rappelons que les stations, les méthodes et les dates diffèrent d'une étude à l'autre.

La qualité générale de l'eau semble assez bonne. Le pH est légèrement acide (environ 6,5), mais au-dessus des valeurs critiques pour le poisson (5,5), même dans les pires conditions. La capacité tampon serait relativement faible, l'alcalinité totale étant de l'ordre de 6 mgL-1. La conductivité est faible, caractéristique des eaux peu productives. La transparence est de l'ordre de deux (2) à quatre (4) mètres. Enfin, Choquette et Shooner (1988) notent que la qualité bactériologique de l'eau serait douteuse à proximité de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

De façon générale, l'examen des données de l'étude de GDG Environnement ltée (1993) et des études antérieures révèle que la qualité de l'eau du réservoir Taureau est adéquate pour les usages relatifs à la vie aquatique. Les seules conditions potentiellement limitantes ont été identifiées en avril 1993 à des endroits plus ou moins isolés du bassin principal, alors que le réservoir était à son plus bas niveau et que le couvert de glace était toujours en place. En conséquence, les conditions observées à cette date sont des conditions extrêmes. Malgré cela, les teneurs en oxygène semblent adéquates, sauf dans une station en avril 1993 (1,15 ppm). Règle générale, l'oxygène dissous dans la zone 0-10 mètres présentait des taux de saturation au-dessus de 65 %.

D'ailleurs, la quasi-absence de conditions limitantes au niveau de la qualité de l'eau à l'hiver n'a rien de surprenant, compte tenu du fait que près de la moitié du réservoir prend un aspect fluvial lorsque celui-ci atteint la cote minimale. Le caractère fluvial de certains tronçons libres de glace lui garantit alors une meilleure oxygénation.

La composition de l'ichtyofaune (1993-2000)

Nous présentons, ici, le sommaire de deux (2) études de l'ichtyofaune menées consécutivement en 1993 et 2000 sur le réservoir. On y discutera, par la suite, de l'évolution de la situation.

Étude de GDG Environnement ltée, 1993

Au niveau des données d'inventaire, nous retenons les résultats obtenus par GDG Environnement ltée en 1993. Des pêches expérimentales ont révélé la présence de dix (10) espèces de poisson. En termes d'abondance, la perchaude domine largement cette récolte avec 76,8 % des captures. Le meunier noir (15,1 %), le méné jaune (2,8 %), la ouitouche (2,2 %), la barbotte brune (1,5 %), l'achigan à petite bouche (0,7 %), le grand brochet (0,6 %), la ouananiche (0,2 %), le doré jaune (0,1 %) et le crapet-soleil (< 0,1 %) composent la balance de la récolte. Si on exclut la perchaude, les autres espèces d'intérêt sportif (grand brochet, doré jaune, ouananiche et achigan à petite bouche réunis) représentent 1,6 % des captures.

Au chapitre de la biomasse, le meunier noir domine avec 55,6 %, suivi de la perchaude (22,6 %) et du grand brochet (11,9 %). Les sept (7) autres espèces réunies représentent 10 % de la biomasse totale.

La présence de la ouananiche est le résultat d'un programme d'introduction de l'espèce mis sur pied à l'époque par le MLCP (aujourd'hui le secteur Faune du MRNF ou Faune Québec). En effet, à la suite de campagnes de pêche effectuées en 1985 et 1986, le MLCP a mis de l'avant, en 1987, un programme d'introduction de la ouananiche, prévoyant le déversement de 10 000 tacons à tous les deux (2) ans jusqu'en 1997.

Pêche expérimentale, MRN-Faune, 2000

Les captures issues des pêches expérimentales de septembre 2000, réalisées au réservoir Taureau par Faune Québec (Bruno Bélanger, 2006, communication personnelle), montrent peu de différences en terme de représentativité de la communauté de poissons en comparaison avec les données de GDG (1993). Toutefois, on notera que la ouananiche est encore moins abondante et que le doré jaune semble avoir disparu de ce plan d'eau en 2000. De plus, malgré cette diminution de l'abondance de ces deux (2) espèces sportives, l'augmentation de l'abondance relative de l'achigan à petite bouche (2,0 %) et la stabilité quant aux captures des grands brochets permettent de percevoir une légère augmentation de l'abondance des espèces d'intérêt sportif autre que la perchaude.

L'évolution de la situation d'hier à aujourd'hui

Si l'on confronte les témoignages des usagers du réservoir (neuf (9) personnes), interrogés lors de l'étude de GDG Environnement ltée, en 1993, et les propos relevés lors de l'enquête tenue à l'été 1985 par l'Association des propriétaires et locataires de Matawin-du-Lac avec la séquence temporelle des perturbations d'origine anthropique (date de la mise en eau, historique du marnage, date du début du flottage, période d'intensification de la villégiature) et les résultats de l'étude de GDG Environnement ltée de 1996, certaines concordances apparaissent importantes.

La presque disparition du doré jaune

Premièrement, le doré survivait bien entre 1930 et 1950, malgré le marnage. Deuxièmement, la population de doré a décliné de façon importante et rapide entre cinq (5) à dix (10) ans (1950-1955) après le début des activités intensives de flottage du bois (environ 1945). À ce chapitre, l'examen du bassin hydrographique du réservoir Taureau permet de constater que les seuls tributaires, offrant des frayères en eau vive susceptibles de supporter une population de doré jaune, sont les rivières du Poste et du Milieu. Or, ces habitats ont subi, pendant plusieurs décennies, d'importantes perturbations en rapport avec les activités liées à l'exploitation forestière. Des empilements de bois auraient obstrué l'accès à ces tributaires au printemps, alors que le niveau du réservoir était bas, et des dépôts répétés de débris ligneux auraient colmaté des surfaces caillouteuses, auparavant utilisées pour la fraie.

L'introduction de l'achigan à petite bouche

Cette période correspond, également, au développement intensif de la villégiature et à l'augmentation subséquente de la pression de pêche alors que les frayères devenaient moins

productives. L'introduction de la perchaude et de l'achigan à petite bouche a eu lieu dans les mêmes années.

La régression du brochet

Concernant le brochet, la régression de l'espèce, depuis le début des années 1970, serait attribuable à des problèmes de recrutement liés à la gestion du barrage. La plupart des habitats propices à la reproduction de cette espèce sont situés dans les deux (2) premiers mètres sous la cote maximale du réservoir et ils ne sont accessibles qu'une année sur deux (2), durant la période de fraie de cette espèce. D'ailleurs, entre 1979 et 1993, on trouve huit (8) années sur 13 qui sont problématiques à cet égard. Cette situation ne peut, cependant, pas être corrigée, car le remplissage printanier du réservoir est tributaire des apports hydriques naturels. En outre, les bas niveaux maintenus plus longtemps durant les hivers 1977, 1979, 1981, 1982, 1985, 1990 et 1992 ont également pu augmenter le taux de capture à la pêche récréative pratiquée durant l'hiver. En conséquence, l'effet combiné de la gestion du réservoir et de la pêche apparaît suffisamment important pour expliquer la régression du grand brochet au cours des dernières années.

L'introduction de la ouananiche

La ouananiche a été introduite de 1987 à 1997 en plusieurs déversements substantiels, totalisant plus de 70 000 individus dans les principaux tributaires du réservoir, à l'exception de la rivière Matawin. Cependant, les caractéristiques de gestion du niveau d'eau ainsi que la composition de l'assiette alimentaire de l'espèce laissent craindre un faible potentiel de pêche sportive pour cette espèce dans ce grand plan d'eau. De plus, le comportement de l'espèce, qui n'hésite pas à descendre les cours d'eau, et la présence d'une chute infranchissable au barrage font en sorte que plusieurs spécimens se retrouvent, chaque année, en aval dans la rivière Matawin, sans possibilité de retour au réservoir, au grand plaisir des pêcheurs de cette rivière dans la ZEC du Chapeau-de-Paille, qui capturent de nombreux spécimens à chaque année.

Les habitats de reproduction en rivière

Le suivi des géniteurs et des œufs, ainsi que la caractérisation des frayères, ont mis en évidence l'importance des rivières du Poste, du Milieu et Laviolette pour le support des populations de poissons du réservoir Taureau. En plus d'être utilisées par plusieurs espèces de poissons, ces rivières présentent une grande quantité d'habitats de bonne qualité. Les autres rivières tributaires du réservoir Taureau présentent des conditions qui limitent leur utilisation par l'ichtyofaune. Ainsi, la rivière Matawin est inaccessible en raison de la présence d'une chute infranchissable à sa confluence avec le réservoir, alors que la rivière aux Cenelles présente un pH susceptible de causer des mortalités d'œufs.

Doré jaune

Pour les poissons d'espèce sportive du réservoir Taureau, les rivières servent de frayères, surtout dans le cas du doré jaune, le brochet frayant en eau calme et peu profonde. En termes d'étendue, les habitats propices à la reproduction du doré jaune occupent 4 500 m² dans la

rivière du Poste, 1 500 m² dans le ruisseau Hamel, 6 000 m² dans la rivière Laviolette et 18 000 m² dans la rivière du Milieu (tableau 5). La rivière Matawin offre une superficie intéressante en amont de la chute (9 300 m²). Toutefois, cette chute est considérée infranchissable pour l'ichtyofaune et les surfaces utilisables dans le bief aval immédiat de cet obstacle sont négligeables.

Pour ce qui est des tributaires de moindre importance, notons que la plupart d'entre eux présente une trop faible profondeur ou un débit trop faible. Quatre (4) ruisseaux présentent, cependant, des conditions intéressantes pour la fraie du doré jaune. Il s'agit des ruisseaux Ignace, Brûlé, de la Bouteille et du lac au Piège. Ces ruisseaux présentent (Plan directeur provisoire, document de travail, 12 juin 2001) moins de 500 m² d'habitat propice. Bien que le doré puisse frayer dans ces tributaires, il n'est pas certain qu'ils seraient systématiquement tous utilisés même si on améliore leur potentiel par un aménagement, situation déjà observée au réservoir Kiamika. Dans ces conditions, on juge que leur contribution au recrutement d'une éventuelle population de doré ne serait pas significative en comparaison des grandes rivières tributaires du réservoir Taureau.

Ouananiche

La caractérisation et l'identification du potentiel salmonicole réalisées en 1999 et 2000 (Bélanger, Bruno. 2007. Communication personnelle) par Faune Québec montrent que les grands tributaires du réservoir contribuent à soutenir une population naturelle de Ouananiche.

**TABLEAU 6
CARACTÉRISTIQUES DES HABITATS PROPICES À LA REPRODUCTION DU DORÉ
JAUNE DANS LES PRINCIPAUX TRIBUTAIRES DU RÉSERVOIR TAUREAU**

Situation de l'habitat	Superficie	Gros bloc	Bloc	Galet	Cailloux	Gravier	Profondeur Moyenne
<i>Secteur rivière du Poste</i>							
• Première chute	2500 m ²		5 %	75 %	15 %	5 %	Ind.
• Rapide amont de la chute	2000 m ²	-	40 %	30 %	-	-	0,3-0,8 m
• Ruisseau Hamel	1500 m ²	30%	20 %	25 %	30 %	15 %	0,3-0,8 m
		10%					
<i>Secteur rivière du Milieu</i>							
	4600 m ²		35 %	45 %	5 %	-	0,7 m
• Premier rapide	9000 m ²	15%	35 %	40 %	-	-	0,7 m
• Second rapide	4400 m ²	25%	50 %	30 %	-	-	0,5 m
• Troisième rapide	6000 m ²	20%	10 %	40 %	30 %	20 %	0,6 m
• Rivière Laviolette		-					
<i>Secteur rivière Matawin</i>							
	6800 m ²		40 %	40 %	-	-	0,3-0,8 m
• Premier rapide amont	2500 m ²	20%	40 %	40 %	-	-	0,3-0,8 m
• Second rapide amont	1000 m ²	20%	40 %	20 %	-	-	0,3-0,8 m
• Émissaire lac Kayagamac		40%					

Une mise à jour souhaitée en ce qui concerne la faune aquatique

On retient de cette section que la qualité de l'eau ne présente aucune condition limitante pour le grand brochet dans la portion de la colonne d'eau fréquentée par cette espèce. Le marnage du réservoir et la chute associée au barrage ont aussi été cités quant à leur influence sur la vie de la faune aquatique.

Dans les discussions, qui sont survenues entre Faune Québec et la MRC dans le cadre de la production du présent document, il est mis de l'avant qu'une importante mise à jour soit faite dans cette section avec l'aide de biologistes de Faune Québec. On envisage, donc, la production d'un document complémentaire, qui viendrait se joindre à l'actuel Plan d'aménagement et de gestion.

b) La faune terrestre

Ce texte provient de la documentation produite par la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie. Nous ne disposons malheureusement pas des sources précises qui sont à son origine.

c) La faune avienne

Suite à l'inventaire effectué dans un territoire incluant le nord du réservoir Taureau, 135 espèces d'oiseaux ont été observées, celles-ci appartenant à 36 familles différentes. À l'intérieur de ce groupe, on retrouve 77 espèces considérées communes à la région et qui nichent plus ou moins régulièrement sur le territoire étudié. Il faut noter l'importante représentation de la famille des anatidés, qui regroupent plus particulièrement les canards et les oiseaux de proie. De plus, il a été observé que 11 espèces sont des oiseaux de passage lors des migrations printanières et automnales.

d) Les reptiles et les amphibiens

Vu sa nordicité, le territoire n'a révélé que très peu de ces habitants des lacs et des lieux humides. Chez les reptiles, une seule espèce fut rencontrée. Par contre, chez les amphibiens, huit (8) espèces furent identifiées, dont certaines, les mieux adaptées au Nord, se reproduisent en grand nombre et s'accaparent les vastes secteurs du territoire. Parmi celles-ci, on retrouve, plus communément, la grenouille des bois, la rainette crucifère et le crapaud d'Amérique.

e) Les mammifères

Les forêts nordiques sont reconnues pour la présence importante de grands mammifères, dont l'orignal est le principal représentant dans la région. La présence du cerf de Virginie demeure toutefois plus importante, du moins depuis quelques années. Il est aussi permis d'observer de petits mammifères souvent plus discrets. Six (6) hordes furent rencontrées sur le terrain, totalisant 38 espèces.

Chez les insectivores, quatre (4) espèces de musaraigne furent observées ainsi que la condylure étoilée. De plus, deux (2) espèces représentant la famille des chauves-souris ont été formellement identifiées.

Concernant les rongeurs, l'inventaire a permis de dénombrer 13 espèces, positionnant cet ordre en deuxième place derrière l'ordre des carnivores. On y retrouve, entre autres, le castor et le groupe des lagomorphes représenté uniquement par le lièvre d'Amérique. Ce sont les deux (2) espèces rencontrées le plus souvent.

La présence de cinq (5) familles parmi les groupes des carnivores est caractéristique des régions du Nord. Entre autres, on note l'abondance et la diversité des mustélidés (belette, loutre, etc.) et la présence, non moins importante, des canidés, avec le renard roux en tête de liste au niveau de l'abondance, le loup gris avec une population décroissante et quelques rares observations de coyote. On ne peut passer sous silence la présence de l'ours noir dans la région ainsi que le lynx du Canada.

Enfin, chez les cervidés, un fait intéressant a été observé. Pendant les deux (2) années d'inventaire, aucun orignal n'a été vu sur le territoire alors qu'il représente le grand mammifère des forêts boréales. Par contre, plusieurs cerfs de Virginie sont venus alimenter les observations avec une densité estimée provisoirement à un individu/km².

2.3.3 Les activités fauniques

Avec la réorganisation du réseau routier provincial survenue après 1950, le réservoir Taureau a connu une certaine popularité pour la pêche au grand brochet. Par la suite, les succès de pêche ont commencé à diminuer. À la fin des années 70, les nouvelles orientations gouvernementales en matière de faune ont mené à la création des entités fauniques actuelles.

a) Les principaux acteurs fauniques

Aujourd'hui, on retrouve trois (3) entreprises à caractère faunique dans l'environnement immédiat du parc. Ainsi, la Réserve faunique Mastigouche occupe la côte est du réservoir (baie de la Bouteille). Du côté ouest, un pourvoyeur à droit exclusif de chasse, de pêche et de piégeage, le Club de chasse et pêche Bellerose inc, occupe une partie des rives au fond de la baie du Milieu. Sur la côte ouest de la baie du Poste, on retrouve, également, CanadAventure, un pourvoyeur permissionnaire.

b) Le territoire du parc régional

En plus de la clientèle qui fréquente ces entreprises fauniques, une part importante des pêcheurs provient des villégiateurs et des campeurs. Selon les observations qui peuvent être faites, la chasse représente une activité de moindre importance par rapport à la pêche. Cette activité a déjà été évoquée dans le cadre de la présentation sur l'ichtyofaune. Comme il y a

beaucoup de navigation sur le lac, la pêche en embarcation jouit déjà d'une certaine popularité. Les conditions de pêche demeurent, cependant, peu connues et il serait intéressant de pouvoir disposer d'information de base sur les conditions de pêche, qui pourraient être transmises aux visiteurs. L'organisation du parc pourrait, donc, combler un vide d'information à l'intention des clientèles de pêcheurs et de chasseurs.

Pour ce qui est de la chasse, le parc régional se situe à l'intérieur de la zone 15. Cette activité se pratique principalement à l'automne pour le gros gibier et le petit gibier indigène, tel que le lièvre et la gélinotte huppée, et au printemps pour l'ours noir. En été, la réglementation actuelle permet la chasse à la marmotte commune et certains oiseaux noirs, tels le carouge à épaulettes, la corneille d'Amérique, l'étourneau sansonnet, le moineau domestique, le quiscale bronzé et le vacher à tête brune. Les amateurs de pigeon biset peuvent, également, pratiquer la chasse à cette espèce toute l'année, alors qu'après le début d'août, certaines espèces non indigènes, telles que la pintade ou le faisan, peuvent être chassées. En pratique, cependant, nous ne disposons d'aucune statistique nous permettant de confirmer la réalisation d'une telle chasse estivale dans le territoire du parc régional.

2.4 L'espace récréatif

2.4.1 Les territoires et secteurs d'intérêt récréatif

Comme pour les autres valeurs ou ressources naturelles, le terrain récréatif est défini à partir de certains paramètres relatifs aux sites d'intérêt que l'on retrouve en milieu terrestre et en milieu aquatique. En milieu aquatique, les chutes, les plages, les pointes et les particularités du tracé de côte apparaissent comme les éléments les plus fréquents. En territoire municipalisé, les lacs, dont la superficie est supérieure à 200 hectares, sont aussi classifiés automatiquement comme d'intérêt récréotouristique, alors que sur les TNO, la valeur seuil est de 500 hectares.

En milieu terrestre, les points de vue généralement associés aux falaises et aux affleurements rocheux, les pentes de ski et certaines constructions géomorphologiques contribuent à évaluer l'identification des secteurs d'intérêt récréatif.

Le bassin du réservoir Taureau représente, par sa superficie, le principal territoire d'intérêt récréatif. Au niveau des valeurs qu'on y retrouve en terme de plages, cela se compare au bassin Ouareau-Archambeault, à Saint-Donat. Le bassin du Taureau comprend quatre (4) secteurs d'intérêt récréatif régional, soit celui de la Mer de l'Ouest, qui se prolonge dans les baies du Milieu et du Poste, celui englobant les côtes de la mer de l'est, celui de la baie Ignace et celui de la baie du Village. Ces secteurs sont identifiés sur la base de la présence d'un ou de plusieurs sites d'intérêt de classe régionale. Les grandes plages, qui font plus de 100 mètres de longueur sur la rive, font partie de ces sites.

2.4.2 La ressource récréative

Le contenu de cette section provient, essentiellement, de l'étude des rives du réservoir Taureau, réalisée par la MRC de Matawinie à l'été et à l'automne 1995. Cette étude permet de bien caractériser les potentiels reliés à l'eau et à la rive. La présentation des résultats correspond, pour l'essentiel, au découpage utilisé par la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie dans les études ultérieures. Pour ce qui est des tableaux, les informations se répartissent en deux (2) groupes, soit celles relatives à la morphosédimentologie des rives et celles à l'utilisation du sol.

Le périmètre du réservoir Taureau, utilisé pour la présente compilation, est établi à partir de cette carte, alors que l'élévation du plan d'eau est inscrite à 355,0 mètres d'altitude. On se rappellera que les données relatives aux îles ne sont pas comptabilisées, cette estimation ayant été limitée à la côte principale. Les tableaux ont tous été regroupés à la fin de cette section (tableaux 6 et 7).

Les informations sur la morphosédimentologie ont été subdivisées en deux (2) classes, soit celle de la côte et celle du littoral. Les informations relatives à l'utilisation du sol se limitent aux équipements nautiques, aux lieux de baignade et au camping.

Caractérisation de la côte

Deux (2) données servent à caractériser la côte, soit la pente, qui peut être inférieure ou supérieure à 15 %, et la présence de talus d'érosion, dont la hauteur peut être inférieure ou supérieure à cinq (5) mètres. La valeur de 15 % pour les pentes a été retenue, car c'est à partir de cette valeur que les conditions de terrain imposent un accroissement significatif en terme de coût de construction ou en terme de risque de dégradation de la productivité biologique des sols. Quant aux talus d'érosion, la hauteur de cinq (5) mètres constitue la hauteur critique pour la détermination des zones à risques de mouvements de terrain.

Caractérisation du littoral

La rive, dans sa partie où l'eau entre en contact avec le terrain, a été classifiée de façon à faire ressortir les plages de qualité supérieure. On distingue ainsi les rives sablonneuses, les plages et les grandes plages. Les plus grandes plages possèdent habituellement une pente dans l'eau relativement faible, soit moins de 10 %. Elles possèdent aussi un haut de plage qui n'est pas inondé, même lorsque le niveau d'eau se situe à moins de 50 cm de sa cote maximale. À ces données s'ajoutent les rives caillouteuses et rocheuses, les rives herbeuses et celles ayant une composition mixte. Enfin, la limite des hauts-fonds fut déterminée à partir de photographies aériennes infrarouges prises en juin 1987, alors que le niveau du réservoir se situait approximativement à deux (2) mètres sous sa cote maximale.

Cette caractérisation sommaire du littoral doit être considérée comme élémentaire et ne vise qu'à établir une première différenciation quant à ses possibilités d'utilisation à des fins récréatives. Cette étude pourra donc ouvrir la porte à des analyses plus poussées, réalisables ultérieurement.

Caractérisation de l'utilisation du sol

Bien que le plan soutenant la présente analyse ne représente pas certains éléments, comme la villégiature, ceux-ci sont, toutefois, introduits au niveau du commentaire pour chacune des baies. Nous avons, également, soustrait les résultats d'enquête sur la capacité d'accueil des campings et des marinas, car ceux-ci, 10 ans plus tard, sont déjà révolus. Quant au camping sauvage, qui peut prendre plusieurs formes, on doit retenir que la plupart des sites identifiés peuvent être occupés par deux (2) tentes ou plus, soit jusqu'à une dizaine pour les endroits les plus fréquentés, comme les sites de l'île du Village.

a) La baie Dominique

La baie Dominique représente 20,6 % du périmètre du lac Taureau. Elle est considérée comme la plus grande des baies. Elle s'étend vers le nord du village de Saint-Michel-des-Saints et sa morphologie est caractérisée par un plan d'eau rectiligne, orienté nord-sud. On peut la subdiviser en trois (3) sections principales, soit la partie sud, nommée baie du Village, la partie centrale, qui s'étend de la baie du Village à l'île aux Sables, et la partie la plus au nord, qui va de l'île aux Sables à la Pointe-Fine. À cela s'ajoutent deux (2) appendices importants, soit la baie Morissette et la baie des Quenouilles (baie Plourde). Un peu plus de 40 % des côtes de la baie Dominique sont constituées de pentes supérieures à 15 % et les talus d'érosion se limitent à la partie sud-ouest de la baie du Village. Il s'agit donc, dans l'ensemble, de rives relativement stables. Les pentes supérieures à 15 % se concentrent dans la partie centrale, soit au sud-ouest de l'île aux Sables et au sud du domaine de la Passe. On en retrouve, également, un peu du côté ouest de la baie du Village.

Au niveau du littoral, les sédiments se répartissent de la façon suivante. On retrouve principalement des rives rocheuses dans des proportions de 55 %, ces dernières étant surtout associées aux pentes fortes. La baie Dominique est l'une des baies où le pourcentage de rives rocheuses est très élevé. En fait, on ne retrouve pratiquement pas de rives de sable et de gravier, à l'exception de trois (3) sites, localisés autour de la baie du Village et sur la côte ouest de la baie Dominique, faisant face à la Pointe-Fine (voir plan couleur 2). Cette baie possède la plus forte proportion de rives mixtes avec 7,4 %. Autre fait important à souligner, presque la moitié des rives de la baie est associée à des hauts-fonds. On remarquera, également, la prépondérance des rives herbeuses le long de la côte ouest. Cette situation est due au fait que cette côte se trouve habituellement sous le vent, donc peu affectée par l'influence des vagues.

La villégiature est localisée principalement au sud de la baie du Village avec l'agglomération villageoise de Saint-Michel-des-Saints à l'arrière-plan. On la retrouve, également, sur la côte ouest de la Pointe-Fine, au sud-est de la baie aux Quenouilles et au domaine de la Passe. Mais en ce qui concerne l'habitat, la réalité la plus particulière à la baie Dominique est la concentration d'entreprises et d'équipements récréotouristiques autour de la baie du Village. On y retrouve trois (3) rampes de mise à l'eau, dont le quai du gouvernement fédéral, trois (3) marinas, la plage municipale, un terrain de camping et deux (2) auberges. Exception faite de Rawdon et Saint-Donat, il s'agit du plus important pôle récréotouristique.

b) La baie du Milieu

La baie du Milieu, avec un périmètre de 24,8 kilomètres, représente 10,4 % de celui du réservoir Taureau. Elle se jette dans la partie nord-ouest de la baie Dominique et sa morphologie se caractérise par un élargissement progressif de l'ouest vers l'est, qui rappelle la forme d'un estuaire. Elle est relativement étroite dans sa partie amont et ne possède pas d'île.

Soixante-dix pour cent (70 %) des côtes de la baie du Milieu sont constituées de pentes inférieures à 15 %, ce qui est beaucoup, et 63,7 % d'entre elles ne présentent pas de talus. Cependant, à ces plates-formes sont associés des terrains marécageux, comme ceux du marais aux Castors, localisés au centre sud de la côte de la baie du Milieu. Enfin, on ne retrouve pas de talus supérieur à cinq (5) mètres et très peu de talus inférieurs à cinq (5) mètres, ceux-ci se concentrant dans la section amont de la côte sud.

Au niveau du littoral, 52 % des rives sont constituées d'herbiers, ce qui concorde avec la stabilité relativement grande des côtes. Aussi, 71 % de ces rives sont bordées de hauts-fonds, soit la deuxième en importance après la baie Ignace. Et avec 6,5 % de grandes plages, la baie du Milieu est la plus avantagée de ce côté. Ces dernières se concentrent surtout dans la partie sud-est de la baie, soit tout près de l'île aux Sables.

En terme d'utilisation du sol, la baie du Milieu se caractérise surtout par le camping sauvage, sept (7) sites ayant été identifiés à cette fin, dont six (6) sur la côte sud. Fait unique pour l'ensemble du réservoir Taureau, il existe un site occupé par des roulottes, soit sur le lieu d'une ancienne jetée de la compagnie Stone Consolidated. On observe, sur la pointe sud de la baie du Milieu, le principal équipement hôtelier du réservoir, soit l'Auberge du lac Taureau. Il n'existe, cependant, aucune implantation de villégiature dans ce secteur.

c) La baie du Poste

Avec un périmètre de 22,0 kilomètres, la baie du Poste représente 9,2 % du périmètre du réservoir Taureau. Sa forme rappelle un cône rectiligne peu évasé se terminant du côté nord par deux (2) embranchements formant un « Y ». Elle est située immédiatement au nord de la baie du Milieu et possède quelques îles, dont deux (2) à la jonction des deux (2) embranchements. Elle est la plus longue de toutes les baies du réservoir Taureau après la baie Dominique.

Comme pour la baie du Milieu, la topographie entourant cette baie est dominée par les terrasses sablonneuses qui couvrent de grandes superficies. Seulement 15 % des côtes ont des pentes supérieures à 15 %. On retrouve, cependant, une importante concentration de talus d'érosion, dont la hauteur est inférieure à cinq (5) mètres (32,7 % des rives), principalement sur les embranchements au nord de la baie. On y observe aussi quelques talus d'érosion, dont la hauteur excède cinq (5) mètres (6,4 % des rives). On peut donc considérer que les rives de la baie du Poste sont relativement actives, se plaçant au second rang à ce chapitre après la baie Ignace.

Le littoral est surtout formé de simples rives de sable et de gravier (47,7 %), la baie du Poste se classant au premier rang à ce niveau. En tenant compte des plages (10,0 %) et des grandes

plages (6,4 %), le pourcentage de rives sablonneuses s'établit à 64,1 %, ce qui la place au second rang après la baie Ignace. Comme on peut s'en douter, cette prédominance des rives sablonneuses est associée aux nombreux talus d'érosion. On retrouve aussi, sur cette baie, le minimum de rives rocheuses (3,2 %). De plus, elle vient au second rang pour la quantité de marais et d'herbiers, ceux-ci occupant presque le tiers du périmètre (30,9 %). Quant aux haut-fonds, ils sont plutôt rares (14,1 %) et se localisent surtout dans la moitié sud de la baie, près de l'embouchure de la rivière aux Marais.

Quant à l'occupation du territoire, la baie du Poste cache quelques « squatters », localisés particulièrement dans l'extrême nord de la branche ouest. Elle vient au second rang pour ce qui est des sites de camping, trois (3) d'entre eux étant situés sur des îles. Deux (2) sites de baignade ont aussi été identifiés, ces sites n'étant alors occupés que par des baigneurs. La navigation y est présente, surtout dans la partie sud, qui s'ouvre sur la Mer de l'Ouest. Le grand nombre de sites de camping, que l'on trouve dans le secteur, y est pour quelque chose. On y retrouve même des motos-marines utilisées pour faire de la randonnée d'exploration dans les bras marécageux entourant les îles.

d) La Mer de l'Ouest

La Mer de l'Ouest constitue le cœur de la partie ouest du réservoir Taureau, empruntant à l'extrémité sud de la baie du Poste, à partir de l'île Jaune, et à la partie nord de la baie Ignace depuis l'île du Village. Le périmètre de ce plan d'eau s'établit à 46,2 kilomètres, soit 19,3 % du périmètre du lac Taureau, ce qui la place au second rang après la baie Dominique. La Mer de l'Ouest regroupe un nombre considérable d'îles, particulièrement l'archipel de l'île de France, qui se localise au cœur même du plan d'eau.

La côte de la Mer de l'Ouest se partage pratiquement à part égale entre les pentes supérieures à 15 % (47,8 %) et celles inférieures à 15 % (52,2 %). Les rives sont relativement stables dans l'ensemble, les talus d'érosion n'affectant que 8,7 % du périmètre. Les talus, dont la hauteur est supérieure à cinq (5) mètres (2,6 %), se concentrent au cap Matawin et sur la côte ouest au nord de l'île Noire. Mentionnons, également, les talus sablonneux de l'île du Village visibles de très loin et qui ne sont pas comptabilisés dans cet exercice, comme toutes les autres données morphosédimentologiques caractérisées sur les rives des îles.

Le littoral de la Mer de l'Ouest est constitué principalement de roches (40 %) et d'herbiers (31,4 %), totalisant presque les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) du périmètre. Dans le cas des plages (13,0 %) et des grandes plages (5,2 %), considérées comme des zones de potentiel touristique, on les retrouve à cinq (5) endroits en particulier, soit dans la partie nord-ouest conduisant à la baie du Poste (Île jaune, pointe aux Voiliers, banc de l'île Noire), à la Pointe-Fine, dans la partie ouest de la baie de Roe, autour de l'île de France et à l'île du Village. On note, enfin, que plus du tiers des rives correspondent à des hauts-fonds, ceux-ci étant fréquemment associés aux plages.

On observe, quant à l'utilisation des rives, trois (3) sites de villégiature, tous situés le long de la côte du sud-ouest (Pointe-Fine, Havre aux Trois Entrées, secteur Matawin), deux (2) « squatters » (côté nord) et deux (2) terrains de camping qui offraient, en 1995, une capacité de support de 172 sites. Avec le réaménagement du camping au cap Saint-Ignace en 2006, cette

capacité pourrait maintenant atteindre les 200 emplacements. Le camping sauvage y est très important avec 24 sites, dont 14 sur les îles. À cela s'ajoutent quatre (4) sites de baignade, ce qui fait de la Mer de l'Ouest la partie du lac Taureau la plus utilisée à des fins récréatives.

En ce qui a trait à la navigation, on compte trois (3) marinas et trois (3) rampes de mise à l'eau. La Mer de l'Ouest et la baie Dominique sont donc les deux (2) seuls plans d'eau du réservoir Taureau à offrir ces deux (2) services conjointement. De par sa localisation, on observe une importante circulation d'embarcations motorisées transitant entre le pôle du village et celui de Matawin. En fait, ce secteur du réservoir Taureau est, à la fois, un carrefour de navigation entre l'est et l'ouest et le nord et le sud du réservoir. C'est aussi le secteur le plus utilisé pour la navigation à voile, à cause de la largeur maximale du plan d'eau et aussi à cause de la hauteur très faible des côtes, qui offrent un minimum de résistance au passage des vents. Entre son extrémité nord (baie du Poste) et son extrémité sud (île du Village), la distance est de 11 kilomètres, alors que la largeur d'est en ouest varie de 1,5 à cinq (5) kilomètres. Il s'agit donc d'un milieu de transit et d'un lieu d'exploration fort attrayant aux multiples facettes, les rivages de qualité faisant l'objet d'une répartition tout azimut autour du plan d'eau.

La baie du Poste et la Mer de l'Ouest représentent l'offre la plus importante en terme d'activité diurne à cause des nombreuses plages de qualité qu'on y trouve. Les embarcations sont nombreuses à venir s'y échouer et les lieux de baignade y sont donc multiples. La plage de la Pointe-Fine, le lieu le plus recherché pour la baignade, a fait l'objet d'un réaménagement par la municipalité pour mieux y contrôler l'accès. En plus du terrain de stationnement clôturé, aménagé en 2005, on y prévoit la construction d'un centre de service, desservant à la fois la clientèle des baigneurs et des campeurs.

e) La baie Ignace

La baie Ignace constitue, avec la baie Dominique, la partie du réservoir Taureau la plus au sud et la dernière de la section ouest du réservoir. Elle se situe dans le prolongement sud de la Mer de l'Ouest et ne comprend aucune île. Son périmètre est de 14,8 kilomètres, représentant 6,2 % du périmètre du réservoir Taureau, ce qui la classe la plus petite de toutes.

Le relief des côtes de la baie Ignace est le plus accidenté de toutes les baies décrites jusqu'à maintenant. En fait, 56,1 % de son périmètre est caractérisé par des pentes supérieures à 15 %, contre 43,9 % pour les pentes inférieures à 15 %. Et de celles-ci, 31,1 % sont des pentes inférieures à 15 % sans talus. Globalement, la baie Ignace est la plus affectée par l'érosion (45,2 %). Elle vient au premier rang pour le pourcentage de talus supérieurs à cinq (5) mètres (27,0 %) et au second rang pour le pourcentage de talus inférieurs à cinq (5) mètres (18,2 %).

Le littoral de la baie Ignace est composé de sable et gravier à 60,8 %, le pourcentage le plus élevé pour tout le réservoir. Elle est la baie où l'on retrouve le plus de hauts-fonds, soit 83,8 % de ses rives. Les sédiments proviennent essentiellement des talus d'érosion, dont la progression peut être assez rapide et peut s'accompagner d'un agrandissement tout aussi rapide des hauts-fonds.

Tout comme la Mer de l'Ouest et la baie Dominique, la baie Ignace est développée pour les fins de la villégiature, mais cette fois à plus de la moitié, du moins en ce qui concerne les terrains

riverains. Elle se place au second rang pour le nombre de sites de villégiature (six (6) sites) et partage un terrain de camping avec la Mer de l'Ouest, soit le camping Froment. Toutefois, on ne dénombre que deux (2) sites de camping sauvage. La navigation y est présente, surtout du côté ouest de la baie; on y retrouve principalement des bateaux à moteur et des voiliers.

f) La baie du Canot Rouge

La baie du Canot Rouge est la première à être présentée pour la partie est du réservoir, soit entre la baie du Poste et la baie du Barrage. Et comme la baie Ignace, on n'y trouve aucune île, à l'exception des deux (2) apparaissant sur le grand banc du Canot-Rouge.

Le relief de côte comprend 44,3 % de son périmètre en pentes supérieures à 15 % et 55,7 % en pentes inférieures à 15 %. On y observe quelques talus d'érosion, mais aucun d'une hauteur supérieure à cinq (5) mètres. Ces résultats nous indiquent que les côtes de la baie du Canot Rouge sont très stables et que le processus d'érosion y est presque absent. La topographie de la baie du Canot Rouge, particulièrement dans sa partie nord, présente donc un certain intérêt pour la construction.

Le littoral de la baie du Canot Rouge se caractérise, principalement, par un important pourcentage de roches et d'affleurements rocheux, ces sédiments occupant la totalité de la rive est. On dénombre aussi 21,8 % de côtes herbeuses, celles-ci se retrouvant à deux (2) endroits bien précis, soit à l'est du grand banc du Canot Rouge et dans la crique du Canot Rouge, située à l'extrême nord de la baie. On dénombre, sur la côte ouest, un kilomètre de plages et 2,4 kilomètres de rives sablonneuses, mais aucune grande plage et aucune rive mixte. Cette distinction entre la rive est, essentiellement rocheuse, et la rive ouest, plutôt sablonneuse, est à l'image du réservoir. Les hauts-fonds sont représentés uniquement par le grand banc du Canot Rouge et couvrent, malgré tout, près de 19,5 % du littoral.

L'utilisation des rives de cette baie se limite au camping sauvage sous la tente avec un seul site observé et avec quatre (4) « squatters » ou chalets isolés, dont trois (3) sont localisés sur la pointe est de la crique du Canot Rouge. La navigation y est plutôt très rare et comprend essentiellement des embarcations moteurs. Cette si faible occupation est, de toute évidence, liée à l'absence de sites d'intérêt naturel particuliers, comme les plages.

g) La baie du Barrage

La baie du Barrage constitue la seconde baie de la partie est du réservoir Taureau. Elle a un périmètre de 24,2 kilomètres, soit 10,1 % du périmètre total et se situe immédiatement à l'est de la baie du Canot Rouge, ainsi qu'au nord de la Mer de l'Est. Elle comprend la pointe aux Îlets, ainsi qu'une autre île légèrement au sud-ouest de ces dernières. Sa forme s'apparente à la lettre « U » renversée.

Le relief de côte est relativement homogène. En fait, 68,6 % de son périmètre est caractérisé par des pentes supérieures à 15 %. Elle vient au second rang pour son pourcentage de talus d'érosion supérieur (10,7 %) et inférieur à cinq (5) mètres (0,8 %) de hauteur. Ce processus se

manifeste à trois (3) endroits distincts, soit au sud-ouest de la baie aux Grenouilles, dans le secteur de la pointe aux Îlets et sur la pointe au nord de la crique aux Écureuils. Ces résultats nous indiquent que les côtes de la baie du Barrage sont, également, très stables et que le processus d'érosion y est presque absent. Un peu comme la baie du Canot Rouge, les meilleures possibilités pour la construction se limitent au secteur nord, soit à la pointe aux Îlets, à la baie aux Cenelles et à la baie de la Jetée.

Le littoral de la baie du Barrage se caractérise, principalement, par un important pourcentage de rives rocheuses, soit 64,5 %, et d'herbiers, soit 19,8 %. Les rives sablonneuses et les plages se limitent, essentiellement, à trois (3) petits secteurs précis, soit au sud-ouest de la baie aux Grenouilles, à la pointe aux Îlets et à l'extrémité sud-est de la baie en bordure de la Mer de l'Est.

La baie du Barrage compte cinq (5) « squatters » ou chalets et aucun autre service à proximité. Le site d'intérêt majeur est le barrage Matawin, accessible par terre, mer et air. La navigation est peu pratiquée, mais existante à cause de la présence du barrage et de quelques « squatters ». Bien que les plages de la pointe aux Îlets et celles en bordure de la Mer de l'Est n'aient pas été classées parmi les grandes plages, elles présentent un certain intérêt; disons qu'elles se situent à la limite du classement entre les grandes plages et les petites plages. Donc, les possibilités de mise en valeur de cette baie, à des fins récréatives, sont plutôt limitées, mais bien circonscrites. Bien qu'on n'ait pu observer des tentes érigées, on a pu identifier des sites de bivouac, particulièrement sur le site localisé en bordure de la Mer de l'Est.

h) La Mer de l'Est

La Mer de l'Est constitue le cœur de la partie est et sauvage du réservoir Taureau. Ce plan d'eau a un périmètre de 25,2 kilomètres, représentant 10,5 % du périmètre de l'ensemble du réservoir. Elle se situe immédiatement à l'est du corridor de l'Entre-Deux-Mers, qui va du récif du Saindon jusqu'à l'île Lacroix. Les données relatives à ce corridor ont été incluses à celles de la Mer de l'Est. Tout comme la Mer de l'Ouest, la Mer de l'Est possède un imposant archipel, celui-ci étant regroupé autour de l'île Lacroix.

Le relief de côte de la Mer de l'Est est homogène avec 70,2 % de son périmètre en pentes supérieures à 15 %. Aussi, elle vient au dernier rang pour son pourcentage de talus d'érosion supérieurs et inférieurs à cinq (5) mètres de hauteur. Ces résultats nous indiquent que les côtes de la Mer de l'Est sont les plus stables pour tout le réservoir Taureau, les processus d'érosion y étant pratiquement absents. Les meilleures possibilités pour la construction se limitent donc aux secteurs de la pointe aux Goélands et à la crique Lacroix, encore une fois du côté nord, plutôt qu'au sud.

Comme on peut s'en douter, le littoral de la Mer de l'Est se caractérise, principalement, par le plus important pourcentage de rives rocheuses pour tout le réservoir Taureau, avec 67,1 %, alors que les quelques rives herbeuses atteignent 16,7 % du périmètre. La fonction récréative peut, néanmoins, s'appuyer sur les quelques plages de bonne qualité, relativement fréquentées, et sur ses nombreuses îles. La Mer de l'Est est le secteur du lac Taureau où l'on retrouve le moins de hauts-fonds et les rives y sont aussi très stables.

On n'y retrouve aucun service, mais quelques sites de camping et de baignade, dont ceux de l'île du Centre et de la pointe de la baie Price. On accorde une importance relative à la navigation par bateaux à moteur plutôt que par voiliers, ceux-ci se rendant généralement dans la baie du Barrage ou dans la baie de la Bouteille.

i) La baie de la Bouteille

La baie de la Bouteille se trouve au sud-est de la Mer de l'Est. Son périmètre est de 15,6 kilomètres, représentant 6,5 % du périmètre du lac Taureau et se classant au huitième (8^e) rang. Elle ne comprend aucune île.

Avec 87,8 % du périmètre constitué de pentes supérieures à 15 %, les côtes de la baie de la Bouteille sont les plus escarpées de tout le réservoir. Elle vient au premier rang de la partie est du réservoir pour la quantité de talus d'érosion, qu'ils soient d'une hauteur inférieure (14,7 %) ou supérieure à cinq (5) mètres (7,7 %). Compte tenu des pentes fortes et des rives en érosion, les secteurs favorables à la construction se concentrent sur la côte ouest, plus particulièrement entre la baie du Trèfle et la crique de la Bouteille. La majeure partie de ces terrains se retrouve à l'intérieur des limites de la réserve Mastigouche.

Le littoral de la baie de la Bouteille se caractérise surtout par un important pourcentage de roches, soit 58,3 %. Elle vient au premier rang de la partie sauvage du lac pour la quantité de plages et de grandes plages, cette situation jouant à l'avantage de la fonction récréative. La baie de la Bouteille est, enfin, le secteur du lac Taureau où l'on retrouve le moins de hauts-fonds.

On ne retrouve aucune forme d'occupation permanente dans cette baie, que ce soit sous forme de services ou de chalets. Sa rive ouest constitue, toutefois, la limite territoriale de la réserve Mastigouche. Cependant, quatre (4) sites de camping ont été observés au sud de la baie, ces derniers étant à l'origine de la navigation avec embarcations à moteur. Tout comme la Mer de l'Est, la présence des voiliers y est occasionnelle.

2.4.3 Les autres éléments d'intérêt récréatif

a) L'espace halieutique

Le marnage

Présentement, le marnage affecte, plus particulièrement, la navigation dans les baies du Milieu, du Poste et du Canot Rouge. Le changement est, par contre, prévisible, car la gestion du réservoir répond à des impératifs cycliques (haut : été; bas : hiver), contrairement à d'autres réservoirs qui varient selon les circonstances, comme le barrage Gouin.

Le marnage entraîne une certaine érosion et crée un stress sur la population de poissons. De plus, la formation de glace sur le plan d'eau, suivie d'une baisse de niveau, crée un danger pour la circulation sur cette glace. Celle-ci provoque, elle aussi, de l'érosion.

Par contre, le marnage rend accessible des éléments de patrimoine relatifs à la colonisation de la région et implantés avant la création du barrage. L'ancien village et certains axes routiers deviennent apparents quand le plan d'eau atteint son niveau minimal.

Le fond du réservoir

La navigation nécessite une vigilance de tous les instants à cause de la présence de hauts-fonds, d'estacades, de pierres et de récifs. De plus, sa grandeur, sa forme complexe, la présence de nombreuses îles peuvent désorienter le navigateur. Comme le fond est souvent en sable meuble, la forme du dépôt est portée à évoluer.

Les nombreuses îles et leurs plages

On compte environ 110 îles réparties sur l'ensemble du réservoir, dont 33 faisant plus d'un hectare de superficie. Une quinzaine d'îles sont aussi agrémentées de plages, la plupart de celles-ci se situant dans la partie ouest du réservoir.

TABLEAU 7
CARACTÉRISTIQUES MORPHOSÉDIMENTOLOGIQUES
DES CÔTES ET DU LITTORAL

Baie	Côte				*Terrain sans contrainte km / %	Littoral						Haut-Fond km / %	Périmètre par baie km / %
	Pente > 15 % km / %	Pente < 15 % km / %	Talus < 5 m Km / %	Talus > 5 m km / %		Roc km / %	Rive sable et gravier km / %	Plage km / %	Grande plage km / %	Herbier km / %	Mixte km / %		
Dominique	19,9	29,3	0,3	0,8	25,3	27,3	0	4,8	2,1	7,6	7,4	23,9	49,2
	40,4	59,6	0,6	1,6	51,4	55,5	0	9,8	4,3	15,4	15,0	48,5	20,5
Milieu	7,4	17,4	3,4	0	3,6	2,5	4,4	2,9	1,6	13,0	0,4	17,6	24,8
	29,8	70,2	13,7	0	14,5	10,1	17,7	11,7	6,5	52,4	1,6	71,0	10,4
Poste	3,4	18,6	7,2	1,4	6,8	0,7	10,5	2,2	1,4	6,8	0,4	3,1	22,0
	15,5	84,5	32,7	6,4	30,9	3,2	47,7	10,0	6,4	30,9	1,8	14,1	9,2
Mer de l'Ouest	22,1	24,1	2,8	1,2	15,5	18,5	2,7	6,0	2,4	14,5	2,1	17,6	46,2
	47,8	52,2	6,1	2,6	33,5	40,0	5,9	13,0	5,2	31,4	4,5	38,1	19,3
Ignace	8,3	6,5	2,7	4,0	3,5	2,2	9,0	1,2	0,9	1,0	0,5	12,4	14,8
	56,1	43,9	18,2	27,0	31,1	14,9	60,8	8,1	6,1	6,7	3,4	83,6	6,2
Canot Rouge	7,7	9,7	1,3	0	7,4	10,2	2,4	1,0	0	3,8	0	3,4	17,4
	44,3	55,7	7,5	0	42,5	58,6	13,8	5,8	0	21,8	0	19,5	7,3
Barrage	16,6	7,6	2,6	0,2	5,9	15,6	1,9	1,1	0	4,8	0,8	2,9	24,2
	68,6	31,4	10,7	0,8	24,4	64,5	7,9	4,5	0	19,8	3,3	12,0	10,1
Mer de l'Est	17,7	7,5	1,4	0	6,5	16,9	1,6	1,7	0,3	4,2	0,5	1,0	25,2
	70,2	29,8	5,6	0	25,8	67,1	6,3	6,7	1,2	16,7	2,0	4,0	10,5
Bouteille	13,7	1,9	2,3	1,2	1,0	9,1	1,6	1,6	0,6	2,3	0,4	2,3	15,6
	87,8	12,2	14,7	7,7	6,4	58,3	10,3	10,3	3,8	14,7	2,6	20,5	6,5
Grand total	116,6	122,6	24,0	8,8	75,5	103,0	34,1	22,5	9,3	58,0	12,5	85,1	239,4
	48,8	51,2	10,0	3,7	31,5	43,0	14,3	9,4	3,9	24,2	5,2	35,5	100,0

* Pente < 15 %, sans talus d'érosion, sans terrain marécageux et sans herbier sur haut-fond.

b) Les affluents de divers calibres

Plusieurs rivières, tributaires du réservoir, offrent un intérêt dont il faudrait tenir compte. Mentionnons que la plupart des éléments inventoriés, ici, se localisent à l'intérieur du parc, mais certains d'entre eux se retrouvent à l'intérieur de territoires fauniques hors du parc, comme l'amont de la rivière du Milieu, occupé par la pourvoirie Club de chasse et pêche Bellerose inc., et la côte est du réservoir, qui se situe dans la Réserve faunique Mastigouche. La pratique de ces activités est alors conditionnelle aux ententes avec le pourvoyeur et les représentants de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), qui gèrent la réserve faunique de Mastigouche.

Baie du Milieu

- ♦ La rivière Matawin avec la chute Ménard;
- ♦ La rivière Dominique provenant du lac Dominique, suffisamment profonde pour pouvoir naviguer, mais dont les berges sont vulnérables à l'érosion;
- ♦ La rivière du Milieu avec les chutes des Français, pour son potentiel de randonnée en canot et en kayak.

Baie du Poste

- ♦ La rivière aux marais, dont le bras est navigable, mais vulnérable à l'érosion;
- ♦ La rivière du Poste, dont l'embouchure offre un intérêt au niveau paysager; son potentiel pour le canot et le kayak est intéressant;
- ♦ La rivière aux buses, dont la course en méandre offre surprise et mystère, mais dont les berges abruptes sont extrêmement vulnérables à l'érosion.

Baie du Barrage

- ♦ La rivière Matawin reprend son cours après avoir sauté le barrage de manière spectaculaire, suffisamment pour donner lieu au développement d'activités d'interprétation, reliées à l'hydroélectricité et à l'hydrologie;
- ♦ La rivière aux Cenelles est accessible surtout aux petites embarcations et forme un couloir paysager intéressant.

Les ruisseaux tributaires

Plusieurs ruisseaux offrent un intérêt dû à leur échelle, à leur forme et à leur milieu très différent du plan d'eau qu'est le grand réservoir Taureau. Ce sont :

- ♦ Le ruisseau au sud de la passe du Milieu, partiellement enterré à son embouchure par une pratique illégale du villégiateur attendant;
- ♦ Le ruisseau Hamel dans la baie du Poste;
- ♦ Le ruisseau Roe peu navigable, dans la baie de Roe;
- ♦ La crique du Canot Rouge;
- ♦ Le ruisseau Lacroix dans la baie Lacroix;

- ♦ Le ruisseau Price dans la baie Price;
- ♦ Le ruisseau de la Bouteille.

À cause d'un milieu forestier quasi-intègre sur la côte est de la baie Ignace, plusieurs ruisseaux s'y trouvant offrent un intérêt certain. Ce sont :

- ♦ Le ruisseau Roucoulant aux deux (2) barrages de castor en amont, au sud de la baie Tranquille, très joli et protégé par un talus abrupt de chaque côté; au sommet de ces talus, on trouve des plateaux boisés propices à la construction;
- ♦ Le ruisseau Fourchu, au nord de la baie du Noroît, avec ses zones constructibles de chaque côté;
- ♦ Le ruisseau des Pointes Blanches avec des espaces en prairie à proximité, qui donnent un accès visuel à la baie Ignace.

Le ruisseau de l'Anse à la Chute, situé du côté ouest de la baie, offre un potentiel d'espace vert public et l'occasion d'une expérience de contemplation, et ce, entre le chemin Saint-Ignace et la baie; son embouchure pourrait être rendue accessible par bateau.

c) Des petits lacs

Divers petits lacs naturels sont à portée de marche; leur accès pourrait donner lieu à de l'interprétation de la flore et de la faune, la randonnée dans des paysages se différenciant de ceux du réservoir, de même qu'à une pêche complémentaire au réservoir.

Le lac Keith est un exemple intéressant : tout près du chemin du Barrage, ses rives sont boisées sur l'esker qui le domine; la faune sauvage, qu'il est possible d'observer, utilise ce lac discret.

d) Des milieux humides

On trouve des étangs et des zones marécageuses dans les secteurs de la baie du Milieu avec le marais aux Castors, de la Pointe-Fine, de la baie du Poste, du Canot Rouge et de l'île de France. En général, ils occupent de grandes surfaces et sont fragiles et vulnérables à plusieurs formes d'utilisation; d'autre part, ce sont des endroits privilégiés pour l'observation de la faune et de la flore. Ces milieux humides logent une diversité de plantes aquatiques et semi-aquatiques intéressantes : oncus, carex et autres graminées, quenouilles, nénuphars, etc.

e) Les barrages de castor

Les barrages de castors donnent lieu à des habitats riches en points de vue et en interprétation; leur présence devient une destination pour une randonnée en forêt. Les protéger et les intégrer dans la stratégie territoriale du parc, comme lieu potentiel pour des activités récréotouristiques douces, serait un atout.

2.4.4 Historique des activités récréatives

a) À l'origine, la ressource hydroélectrique

Mis en eau en 1930, le marnage du réservoir Taureau est de type saisonnier. La cote d'élévation maximale du plan d'eau est estimée à 359,05 mètres d'altitude, alors que son élévation se situerait à 341,68 mètres. Selon Dumouchel et Le Bris (1990), l'amplitude du marnage se situe à 15,24 mètres, alors que selon GDG Environnement ltée (1996), celle-ci peut varier entre neuf (9) et 17 mètres, selon les années. Bien qu'il soit pourvu d'une petite turbine, le barrage Matawin sert, avant tout, à emmagasiner l'eau des crues afin de combler les besoins des centrales du bief aval (Grand-Mère, Shawinigan et La Gabelle) en périodes de forte demande. On lui reconnaît une capacité d'emmagasinement de 947 hm³ d'eau. Il s'agit de la deuxième plus importante réserve d'eau du bassin de la rivière Saint-Maurice, la première étant le réservoir Gouin.

b) Contraction du plan d'eau due au marnage

En ce qui concerne le patron de gestion, le niveau du réservoir Taureau demeure relativement stable aux environs de la cote de 358 mètres (la cote maximale est de 359,05 mètres) entre juin et septembre. Par la suite, il est graduellement abaissé pour atteindre une cote minimale de près de 347 mètres à la mi-avril. Lorsque le réservoir est abaissé à la cote minimale d'exploitation (343,81 mètres), la superficie du réservoir passe à environ 8 km²; une réduction de plus de 90 % par rapport à la cote maximale d'exploitation. Le réservoir reprend alors son aspect fluvial d'origine dans les baies Dominique, Ignace, du Poste et du Milieu, situées dans le secteur de Saint-Michel-des-Saints. En règle générale, le bas niveau ne persiste que quelques jours avant que ne s'amorce le remplissage jusqu'à l'atteinte de la cote 358 mètres vers le début de juin.

Depuis mai 1993, Hydro-Québec s'est engagé auprès de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints à maintenir le niveau du réservoir entre les cotes 357,7 mètres et 358,1 mètres du 24 juin au 31 juillet afin de favoriser l'utilisation des plages au pourtour du réservoir. Comme il sera traité ultérieurement, d'autres arrangements deviendront nécessaires dans l'optique d'améliorer la productivité faunique globale.

2.4.5 Tendances et données sur la fréquentation

Il est, pour l'instant, difficile de déterminer la fréquentation du parc par des moyens directs, les premières guérites n'ayant été installées qu'à l'été 2005. Le tableau 8 donne tout de même un aperçu de la situation actuelle. Des résultats ont été obtenus, entre autres, à partir d'appels téléphoniques, en ce qui concerne les diverses formes d'hébergement. La capacité inscrite en italique est établie approximativement. On remarquera, également, que le nombre de jours de fréquentation est ajusté aux différents types de clientèle. Ainsi, au niveau des hôtels, celui-ci est établi sur une base annuelle, alors que pour la villégiature, on considère une période de cinq (5) mois et pour les autres formes d'occupation, une saison de trois (3) mois.

**TABLEAU 8
FRÉQUENTATION ET CLIENTÈLE ACTUELLE (2005)**

	Capacité	% occupation		
			Max.	Min.
HÉBERGEMENT COMMERCIAL				
Auberge du lac Taureau	100			
Domaine Toro	24	50 %	14	5
Auberge Canadaventure	40			
Auberge Matawinie	78	33,23 %	40	10
Total :	242			
CENTRES DE CAMPING ORGANISÉ				
Camping municipal du lac Taureau	120	90 %	4	
Camping Saint-Ignace	150	100 %	2	
Camping Dynastie				
Camping des Roses	90	100 %	2	
Total :	360			
MARINAS				
Marina Pointe-Fine	40			
Marina Restaurant Nautique	30			
Rampe de mise à l'eau Pointe-Fine				
Camping des Roses	30			
Camping Saint-Ignace	20			
Total :	120			
	Nombre de chalets	Valeur moyenne au rôle		
VILLÉGIATURE	594	34 800 \$ en moyenne		
Total :		20 671 200 \$		

À partir du résultat concernant les capacités d'hébergement et les taux d'occupation, nous allons élaborer une première estimation. Ainsi, du côté hôtelier, la capacité globale se situe autour de 250 unités. Avec une occupation double annuelle de l'ordre de 40 % par semaine, en moyenne, nous obtenons un total de **73 000** personnes-jours. Au niveau des terrains de camping, avec une capacité de 360 unités, nous obtenons, pour une occupation double complète sur une trentaine de jours, une fréquentation de **21 600** personnes-jours.

Lorsque l'on regarde du côté du camping sauvage, ces sites de camping, au nombre de 54, peuvent comprendre d'une à cinq (5) tentes. En supposant une moyenne de deux (2) tentes par site et une fréquentation de l'ordre de 20 jours, soit 10 jours par mois sur deux (2) mois, nous obtenons, pour une occupation double, un total de **4 320** personnes-jours. Au niveau des roulottes à la baie du Milieu (50) et des embarcations (120) aux marinas, nous obtenons un total de 170 unités. Pour une fréquentation de l'ordre de 20 jours avec occupation double, nous obtenons un total de **6 800** personnes-jours. Mentionnons que plusieurs d'entre eux sont déjà inventoriés au niveau des sites de camping autour du réservoir. Par ailleurs, comme nous faisons abstraction de la fréquentation des rampes de mise à eau, nous pouvons considérer ce nombre intégralement.

Lorsque nous considérons la villégiature, avec plus de 600 chalets, nous présumons d'une occupation de trois (3) personnes par chalet pour des périodes de 10 jours par mois pendant cinq (5) mois (de la mi-mai à la mi-octobre). Nous obtenons alors **75 000** personnes-jours. Avant de conclure sur ces calculs, on doit mentionner qu'un certain nombre de chalets pourraient être, aujourd'hui, occupés sur une base permanente. Aussi, nous ne considérons pas les autres résidences permanentes. Sur la base de ces calculs, la fréquentation du Parc régional du lac Taureau s'élèverait à **180 720** personnes-jours. Il s'agit de la plus forte fréquentation par rapport à tous les parcs régionaux de la Matawinie.

Dans un avenir prochain, il sera pertinent de commander une étude permettant de projeter la fréquentation du territoire selon les usages futurs proposés par le Plan directeur du Parc régional du lac Taureau : sites d'hébergement commercial, sites de camping organisé, secteurs de villégiature privée, sites d'accueil aux embarcations et sites publics d'activités récréotouristiques (camping rustique, interprétation du patrimoine, baignade et pique-nique).

2.4.6 L'offre récréative actuelle

Le tableau 9, tiré de l'étude sur la caractérisation des rives du réservoir, présente les différentes formes d'occupation des rives observées sur le pourtour du réservoir. On dénombre 18 zones de villégiature réparties sur trois (3) espaces, soit la baie Dominique, la Mer de l'Ouest et la baie Ignace. Ailleurs sur le réservoir, 14 « squatters » (chalets isolés) ont aussi été identifiés.

a) Les équipements récréotouristiques existants

Les hôtels et auberges, au nombre de quatre (4), se retrouvent, quant à eux, sur la baie Dominique et la Mer de l'Ouest, alors que les terrains de camping, au nombre de trois (3), se localisent sur la baie Dominique (1) et sur la Mer de l'Ouest (2). Au niveau des équipements nautiques, le réservoir Taureau dispose de six (6) marinas, soit trois (3) sur la baie Dominique et trois (3) sur la Mer de l'Ouest, et de sept (7) rampes de mise à eau, soit trois (3) sur la baie Dominique et quatre (4) sur la Mer de l'Ouest. L'utilisation des rives par les diverses formes de séjour solitaires, comme la tente, la roulotte et le ponton, est aussi relativement importante et augmente d'année en année. On dénombre, ainsi, plus d'une cinquantaine de sites pour îlots de camping de même qu'un terrain de camping non autorisé, localisé sur la baie du Milieu au site de la jetée du Milieu, où plus d'une cinquantaine de roulettes s'installent sans contrôle.

Du côté de la récréation publique, l'offre structurée se concentre à deux (2) endroits. Ainsi, à la baie du Village, on retrouve le quai, le camping et la plage, qui sont tous des équipements municipaux. Un quatrième site, soit la plage de la Pointe-Fine, a fait l'objet de l'aménagement d'un vaste terrain de stationnement, toujours par la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. Le quai et la plage de la Pointe-Fine sont les deux (2) sites qui ont fait l'objet de projets d'aménagement d'envergure depuis la création du parc. Mentionnons, aussi, que plusieurs guérites ont été installées depuis 2005, soit là où l'on retrouve un équipement municipal. Il nous sera donc possible d'obtenir bientôt des résultats sur la fréquentation des équipements publics.

Comme on a pu le voir à la section 2.4.1 sur la ressource récréative, l'offre en sites d'intérêt est sans commune mesure à l'échelle des territoires municipalisés de la Matawinie, et ce, au bénéfice des nombreux excursionnistes qui visitent la région. Et bien qu'il existe une offre de services récréatifs bien structurée, le potentiel de développement pour le parc régional, pour plusieurs nouvelles entreprises récréotouristiques et pour plusieurs nouveaux secteurs de villégiature conventionnelle, demeure énorme. Du côté privé, il serait possible de doubler l'offre d'hébergement en hôtels et en terrains de camping, alors qu'au niveau de la villégiature, on pourrait l'augmenter d'environ 50 %, uniquement en ouvrant les secteurs encore disponibles au niveau des baies Dominique et Ignace.

2.4.7 Les activités récréatives en territoire faunique

Certaines parties de la côte du réservoir Taureau sont sous droits fauniques. Citons, plus particulièrement, la Réserve Mastigouche sur la côte est de la Mer de l'Est et le pourvoyeur Club de Chasse et Pêche Bellerose inc. à l'embouchure de la rivière du Milieu sur la baie du Milieu. Or, il est important de préciser que sur les pourvoies à droits exclusifs, le pourvoyeur ne peut empêcher la réalisation d'activités récréatives. Mais il peut exiger l'enregistrement des personnes en vertu des articles suivants du Règlement sur les pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage de la LCMVF :

- 41.1 Tout pourvoyeur, locataire de droits exclusifs, doit afficher l'indication de l'endroit où toute personne doit s'enregistrer lorsque requis par l'article 41.2; cet affichage doit être fait le long des voies d'accès ou à la périphérie du territoire.
- 41.2 Toute personne est tenue de s'enregistrer à l'endroit prévu à cet effet par le pourvoyeur lorsqu'elle pratique ou accède à une activité d'observation de la faune, de photographie, de planche à voile, de camping, de canot-camping, de randonnée pédestre, équestre, cycliste ou motorisée, de cueillette de fruits sauvages, de baignade, de spéléologie ou de yachting sur un territoire d'un pourvoyeur visé à l'article 41.1 et durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} novembre; lors de cet enregistrement, cette personne doit indiquer ses nom et prénom, son adresse, le type d'activité récréative projeté, la date et le lieu de la pratique ou de l'accès à cette activité.

TABLEAU 9
CARACTÉRISTIQUES DE L'UTILISATION DES RIVES

Baie	Habitation			Navigation		Camping				
	Aire de villégiature	Auberge, motel et hôtel	Chalet isolé et squatter	Marina	Rampe de mise à l'eau	Terrain de camping	Ponton	Roulotte	Tente	Baignade
Dominique	8	2		3	3	1			3	1
Île	0	0		0	0	0			0	1
Sous-total	8	2		3	3	1			3	2
Milieu								1	6	
Sous-total								1	6	
Poste			2						9	2
Île			1						1	0
Sous-total			3						10	2
Mer de l'Ouest	4		2	3	3	2	2		12	2
Île	0		0	0	0	0	0		12	2
Sous-total	4		2	3	3	2	2		24	4
Ignace	6								1	
Île	0								1	
Sous-total	6								2	
Canot-Rouge			4						1	
Île			0						0	
Sous-total			4						1	
Barrage			5							
Île			0							
Sous-total			5							
Mer de l'Est									2	0
Île									2	1
Sous-total									4	1
Bouteille									4	
Sous-total									4	
Grand total	18	2	14	6	6	3	2	1	54	9

2.5 Problématiques et perspectives

La présentation des choix d'aménagement (chapitre 3) est précédée d'un texte à caractère argumentaire, permettant d'établir les fondements de ces choix via l'identification des problématiques de divers niveaux. Ces problématiques sont traduites en diverses perspectives qui vont se traduire en orientations et objectifs au chapitre suivant. Considérant l'ensemble des éléments de connaissance obtenus des diverses analyses sur le réservoir Taureau et son utilisation, quatre (4) problématiques d'ordre général sont, ici, formulées.

2.5.1 La très haute cote des valeurs récréatives

Pour bien situer les enjeux d'aménagement et de développement du réservoir Taureau, il vaut la peine de situer la qualité des valeurs récréatives à l'échelle de la grande région de Montréal.

a) Un territoire qui se distingue dans le contexte de la grande région de Montréal

- ◆ Le lac Taureau se distingue à l'échelle de la grande région de Montréal comme le plus grand plan d'eau accessible (à moins de 2 heures), avec une superficie de 9 500 hectares, et par son positionnement géographique à la limite des territoires municipalisés.
- ◆ Il est apprécié pour son caractère sauvage ainsi que pour la valeur et la concentration élevées de ses potentiels naturels, particulièrement ceux reliés à l'eau. Les plages, petites et grandes, représentent respectivement 22,4 et 9,3 kilomètres de rives, soit 9,4 % et 3,9 % des rives du réservoir, un potentiel récréotouristique incomparable pour la Matawinie, Lanaudière et la grande région de Montréal.
- ◆ Le lac Taureau est perçu comme une destination de grande aventure pour ses activités nautiques et ses possibilités d'occupation diurne ou prolongée sur de magnifiques plages.
- ◆ C'est aussi le plan d'eau qui offre les meilleures conditions pour la navigation de plaisance. Considérant les forts potentiels pour la navigation, mentionnons que le centre-ouest du réservoir de même que le centre-est offrent les meilleures conditions pour la pratique de la navigation à voile dans tout Lanaudière.
- ◆ L'éloignement relatif du lac Taureau par rapport à Montréal contribue à renforcer son rôle de destination touristique.

Le Parc régional du lac Taureau doit donc, dans un premier temps, être conçu comme un parc nautique, où différentes pratiques sont autorisées, mais bien gérées.

L'accessibilité des rives à potentiel récréatif, à des fins de récréation publique, demeure l'enjeu principal d'aménagement et de gestion.

Le calibre des valeurs récréatives place le parc à un niveau national et international de conception et de promotion.

b) Le centre-ouest (Mer de l'Ouest), la plus forte concentration de valeurs récréatives et d'utilisation récréative sur l'ensemble du réservoir

- ◆ Les sites d'intérêt naturel sont plus nombreux dans la partie ouest que dans la partie est du réservoir (récréatifs et fauniques), la plus forte concentration se retrouve sur la Mer de l'Ouest et la baie du Milieu.
- ◆ Dans tous les cas, le camping sauvage consomme les meilleurs sites d'intérêt, c'est-à-dire les plus belles plages, si bien que c'est dans le centre-ouest que se concentre la majeure partie des sites de camping sauvage.
- ◆ Il existe aussi quelques sites de qualité accessibles par voie de terre sur la baie du Milieu et utilisés par des tentes roulottes et des roulottes.
- ◆ Les nombreuses îles du réservoir constituent un patrimoine naturel remarquable. Il n'y a pas d'intervention forestière sur celles-ci.

Pour l'ensemble de ces considérations, le centre-ouest du réservoir constitue l'endroit le plus stratégique dans l'optique d'un positionnement et d'une rentabilisation de la récréation publique gérée par le parc.

c) Des acteurs récréatifs bien présents sur le terrain

- ◆ Au niveau municipal, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la MRC de Matawinie sont responsables de la planification et de l'implantation des fonctions commerciales et résidentielles.
- ◆ À tous ces acteurs s'ajoutent divers organismes et entreprises publiques et privées impliqués dans le processus de développement, comme les agences touristiques, les chambres de commerce, le centre local de développement, les associations de villégiateurs, etc.
- ◆ À un premier niveau, l'occupation par les immeubles autour du lac Taureau est la plus manifeste, ceux-ci étant tous concentrés dans la partie sud-ouest et accessibles (par voie terrestre) du réservoir.
- ◆ La villégiature est la forme d'occupation la plus visible. Elle s'accapare la majeure partie des rives de la baie Dominique et de la baie Ignace. Celle-ci occupe surtout les terres privées.
- ◆ Il existe quatre (4) développements de villégiature sur les terres publiques dans ces secteurs, soit ceux de la Pointe-Fine et de la baie du Village, planifiés par le MRN-Territoire, celui du chemin Rondeau, réalisé par la municipalité, et celui de la baie Morissette, réalisé par un promoteur.
- ◆ Les projets de la baie Morissette et de la Pointe-Fine ne sont pas complétés.
- ◆ Il existe des auberges, des terrains de camping et des marinas, qui constituent les infrastructures d'accueil privées pour fin de séjour ou pour les activités diurnes. Ces formes d'occupation s'insèrent à travers la trame de la villégiature, à l'exception de l'Auberge du lac Taureau, située en pleine nature à l'embouchure de la baie du Milieu, et de la Pourvoirie CanadAdventure, localisée sur la côte ouest de la baie du Poste.
- ◆ Il existe, aussi, quelques sites à caractère public très fréquentés, tels le camping et la plage municipale, la plage de la Pointe-Fine et deux (2) rampes de mise à l'eau. Certains de ces

équipements se retrouvent insérés entre des aires de villégiature ou des infrastructures d'accueil privées.

- ♦ On observe divers autres occupants à caractère temporaire et reliés directement à la récréation de plein air. Il s'agit des navigateurs (embarcation non motorisée et motorisée), des campeurs, des pêcheurs, des chasseurs et autres randonneurs.
- ♦ Les formes d'occupation temporaire posent des défis bien particuliers de planification et de gestion dans l'optique de la création d'un parc régional, que ce soit pour empêcher la dégradation des sites récréatifs et fauniques ou pour régulariser la gestion de ces valeurs.
- ♦ La côte est du réservoir Taureau fait partie du territoire de la réserve faunique Mastigouche. Il existe des sites de camping sauvage déjà utilisés depuis plusieurs années et qui ne sont soumis à aucune planification ni aucun contrôle.

Il arrive, à plusieurs endroits, que la juxtaposition de fonctions récréatives, commerciales ou publiques et de fonctions résidentielles privées crée des problèmes d'harmonisation du voisinage, ce que l'exercice de la planification devrait tenter d'éviter dans l'avenir.

Les activités de camping sauvage et les diverses activités diurnes sur les rives du réservoir devraient faire l'objet d'une réorganisation qui permette de maintenir celles-ci, mais selon des conditions d'aménagement acceptables.

Pour ce qui est de ces mêmes activités, qu'on observe sur les rives attenantes à la Réserve faunique Mastigouche, des discussions devraient se tenir avec les représentants de la SÉPAQ pour convenir de la meilleure façon de gérer ces sites et ces activités.

Pour assurer l'atteinte des objectifs de la planification à venir, il importe que le Plan d'aménagement et de gestion définisse clairement les attentes au niveau du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

d) Un patrimoine naturel et anthropique original

- ♦ En terme d'interprétation de l'histoire naturelle, le réservoir Taureau constitue aussi une plate-forme de premier choix pour un phénomène fascinant et peu connu, celui de l'occupation de l'ancien lac proglaciaire de Mantawa, qui a inondé temporairement les basses terres du bassin du Taureau.
- ♦ Diverses formes de vie ont commencé à occuper le territoire après le départ des glaces continentales. Le climat, les formes du terrain et les interventions humaines, dont le réservoir lui-même, sont à l'origine des diverses niches écologiques qui existent actuellement.
- ♦ En terme d'interprétation de l'histoire humaine, le territoire visé par le projet de parc possède, également, tous les attributs pour illustrer les premiers moments de l'occupation agroforestière du siècle dernier et d'aujourd'hui.
- ♦ Le rôle du barrage Matawin dans la stratégie de gestion hydroélectrique et l'utilisation populaire du réservoir depuis son existence constituent deux (2) autres matières fort intéressantes.

Quatre (4) thématiques sur le plan de l'histoire naturelle et humaine s'emboîtent et offrent un grand intérêt pour l'animation :

1. À cause de l'obstruction de la rivière Matawin par le glacier à la hauteur du rapide du Taureau, un lac proglaciaire a été créé. Celui-ci a recouvert les basses-terres de la moyenne Matawin entre le site du barrage du Taureau et le lac Forbes.
2. Les terres inondées par l'ancien lac proglaciaire de Mantawa correspondent à l'espace occupé par l'homme lors de la colonisation.
3. Les diverses niches écologiques dans le paysage du Taureau découlent de l'histoire naturelle et des interventions humaines réalisées récemment.
4. Le site du barrage du Taureau était bouchonné par le glacier il y a 10 000 ans avant aujourd'hui. La création du barrage et du réservoir recoupe donc lors de l'histoire naturelle.

2.5.2 La très grande diversité des terrains et des intérêts autres que récréatifs

Trois (3) valeurs de base autres que récréatives conditionnent l'occupation du territoire, soit la ressource hydroélectrique, la ressource forestière et la ressource faunique. Plusieurs acteurs majeurs, non visibles sur le terrain, jouent ainsi un rôle déterminant dans l'optique de missions territoriales, ceux-ci appartenant essentiellement au domaine public.

Au niveau gouvernemental, quatre (4) entités du ministère des Ressources naturelles du Québec interviennent, soit les secteurs Territoire, Forêt, Faune et Mines du ministère des Ressources naturelles du Québec, de même qu'un cinquième acteur public, Hydro-Québec.

a) La ressource hydroélectrique

- ♦ Le plan d'eau lui-même du Taureau est retenu par un barrage appartenant à Hydro-Québec.
- ♦ Au niveau paragouvernemental, Hydro-Québec a pleine juridiction sur le niveau d'eau du réservoir. Des ententes successives ont permis d'établir une certaine harmonisation entre les besoins d'Hydro-Québec et ceux de la clientèle touristique et excursionniste.
- ♦ À l'échelle du complexe hydroélectrique de la rivière Saint-Maurice, la mission opérationnelle de cet ouvrage est de régulariser les débits au bénéfice des barrages situés plus en aval, soit à Grand-Mère et à Shawinigan, et de produire de l'électricité.
- ♦ Le plan d'eau est donc soumis à des marnages saisonniers de l'ordre de 15 mètres, soit les plus importants par rapport à l'ensemble des barrages de la Saint-Maurice.
- ♦ La gestion hydraulique par Hydro-Québec cause, également, des impacts importants sur les milieux récréatifs riverains et sur la faune de même que sur l'utilisation de ces ressources.

- ♦ À l'automne 1999, on est parvenu à une première entente pour hausser le niveau minimum du réservoir afin de favoriser une amélioration de l'habitat du poisson et de dégager un minimum de plages pendant la saison estivale.

Il importe que la population soit sensibilisée à la présence d'Hydro-Québec et à l'entente adoptée sur la gestion des niveaux d'eau.

b) La ressource et les territoires forestiers

- ♦ La totalité du milieu terrestre du parc est désignée à l'intérieur de l'unité d'aménagement faisant l'objet d'un Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF); ce sont les unités 062-51 (partie située au sud de la rivière Matawin) et 062-52 (partie située au nord de la rivière Matawin).
- ♦ Même si l'activité récréotouristique sur ce territoire, tant sur le plan de l'occupation que de l'impact économique, est plus importante que l'exploitation forestière, il n'en demeure pas moins que ce territoire est sous Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).
- ♦ Les parterres forestiers entourant le réservoir, sont parmi les plus rapprochés et les productifs de l'unité d'aménagement.
- ♦ Le principal bénéficiaire est l'entreprise Louisiana Pacifique, propriétaire des deux (2) usines localisées immédiatement au nord du village, soit une usine à panneaux et une scierie.

Il importe que la population soit sensibilisée à la présence des entreprises forestières et au contexte des travaux qu'elles réalisent.

c) La ressource et les territoires fauniques

- ♦ Pour ce qui est de la faune, deux (2) acteurs principaux interviennent, soit la pourvoirie Club de chasse et pêche Bellerose inc. de même que la Réserve faunique Mastigouche, dont la gestion est assurée par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).
- ♦ Le pourvoyeur CanadAvanture, implanté sur le côté ouest de la baie du Poste, ne dispose pas d'un territoire particulier.
- ♦ Sur les territoires à statut faunique, le visiteur doit, normalement, s'enregistrer et obtenir les autorisations requises du gestionnaire faunique.
- ♦ Hormis ces deux (2) entités, le réservoir Taureau se retrouve à l'intérieur de la zone 15, créée par le gouvernement du Québec, et est soumis aux règles de gestion provinciale applicables aux détenteurs de permis.
- ♦ Le réservoir Taureau a déjà bénéficié d'une bonne réputation pour la pêche au grand brochet et au doré, il y a une cinquantaine d'années; depuis, les succès de pêche ont diminué graduellement et le doré aurait complètement disparu, il y a une vingtaine d'années.
- ♦ Entre 1970 et 1976, des ensemencements de ouananiche ont été faits (plus de 70 000 individus); les principaux affluents sont utilisés pour la fraie, mais il resterait peu

d'individus dans les eaux mêmes du réservoir à cause de la dévallaison qui se produit au niveau du barrage; cette dévallaison se ferait, toutefois, à l'avantage des pêcheurs sur la Matawin dans la ZEC du Chapeau-de-Paille, où l'on en récolte en quantité.

- ◆ Un important programme de réintroduction du doré jaune est en cours depuis 2002. La réglementation actuelle oblige les pêcheurs à retourner leurs prises à l'eau pour soutenir ce repeuplement.
- ◆ La perchaude demeure l'espèce sportive la plus populeuse et la plus facile à capturer. L'Achigan à petite bouche constitue une espèce moins présente, mais d'un grand intérêt.
- ◆ Il existe peu d'informations utiles ou pertinentes sur place pour bien diriger le pêcheur, qui représente toujours une part significative des visiteurs.

Il importe que la planification de la fonction récréative positionne l'activité faunique en termes d'accessibilité, de cohabitation et de valorisation.

Il est de toute première importance que la population et les organismes, intéressés par la récréation et la faune en général, soient bien informés sur les ententes qui ont été signées par les responsables de l'exploitation de l'hydroélectricité et de la matière ligneuse.

Il est tout aussi important que les requêtes entourant le renouvellement de ces ententes soient très bien documentées socio-économiquement pour assurer le meilleur éclairage possible au niveau de la prise de décision.

Les activités de pêche et de chasse pourraient être soutenues par un support informatif, soit via l'installation de cartes aux postes d'accueil, soit via de la documentation disponible sur place, soit via de l'information directe aux usagers.

La population devrait être bien informée sur les programmes d'intervention mis de l'avant par Faune-Québec.

d) Le caractère unique des défis de planification, de cohabitation et de gestion

- ◆ Avant la création du parc, il n'existait pas de véritable coordination entre les différents gestionnaires publics, chacun pilotant individuellement son projet.
- ◆ Les diverses formes d'hébergement se manifestaient et opéraient sans coordination.

Cette diversité des acteurs visibles et moins visibles, mais tous préoccupés par l'avenir du lac Taureau, pose le problème de la diversité des visions.

L'établissement d'une vision commune et d'une véritable coordination de ces actions constitue un défi de taille; aucun autre projet de parc n'est confronté à un défi d'une telle envergure.

Les acteurs moins visibles (Forêt, Faune, Environnement, Hydro-Québec) devraient bénéficier d'une visibilité accrue auprès de la population.

Parmi tous ces acteurs, c'est la MRC que la loi désigne pour procéder à la création d'un parc régional.

2.5.3 Une accessibilité partielle, mais multiple, qui génère diverses problématiques de transport

- ◆ La partie ouest est la seule qui soit bien desservie par le réseau routier, bien que de façon incomplète. Le sud-ouest est desservi par le réseau provincial et municipal, alors que les chemins forestiers offrent une accessibilité saisonnière à tout le nord-ouest.
- ◆ La partie la plus facilement accessible, soit l'ouest, est aussi la plus intéressante sur le plan des diverses valeurs naturelles. Les déplacements peuvent également s'effectuer de façon variée, tant par voie terrestre que par voie d'eau. Nous parlons donc d'une accessibilité asymétrique par rapport à la partie est du réservoir.
- ◆ On identifie, actuellement, deux (2) pôles concentrant des entreprises et des équipements récréatifs, soit celui de la baie du Village et celui de Saint-Ignace; le principal corridor de navigation du lac est, d'ailleurs, celui qui relie ces deux (2) pôles.
- ◆ La grandeur du territoire, la complexité de sa forme et l'existence d'une multitude de chemins forestiers et de sentiers plus ou moins praticables et disparates rendent la surveillance et le contrôle plutôt difficiles.
- ◆ Cette forme d'accessibilité est même déjà perçue comme problématique, à certains égards, dans l'optique d'une gestion de la fonction récréative à des fins publiques.
- ◆ Des infrastructures sécuritaires et accueillantes pour le cyclisme sont inexistantes.
- ◆ Par voie maritime, la navigation nécessite une vigilance dans plusieurs secteurs du plan d'eau. Sa grandeur, sa forme et la présence de nombreuses îles procurent une expérience de navigabilité très agréable, mais encore faut-il avoir les outils pour s'y retrouver. Une signalisation déficiente et incomplète rend la navigation hasardeuse.
- ◆ Par voie maritime, on trouve un nombre insuffisant de débarcadères et les services qu'offrent les centres nautiques sont incomplets.
- ◆ À cela s'ajoutent les déplacements par voie aérienne. On peut soit atterrir à l'aéroport municipal, soit se poser directement sur le lac.
- ◆ L'utilisation des véhicules motorisés de tout genre (quad, embarcations, avions) peut être considérée comme une solution à l'accessibilité des secteurs plus éloignés. Cela génère aussi des problèmes de nuisance, donc des choix judicieux devront permettre d'assurer la tranquillité requise.

C'est dans le centre-ouest du réservoir que se joue l'avenir du Parc régional du lac Taureau, de telle sorte que les différentes routes y conduisant de même que l'utilisation des rives devraient faire l'objet d'une approche stratégique dans la définition du concept d'organisation, des affectations et des projets d'intervention.

Le concept d'organisation devrait, aussi, reconnaître le rôle essentiel que jouent les principaux équipements déjà en place.

Le contrôle de l'utilisation des rives devrait simplifier le travail de contrôle qui doit être développé autour des différents accès.

La mise en valeur du parc et de ses rives devrait être réalisée en considérant les différents modes de transport et en adoptant des mesures de contrôle.

L'utilisation des véhicules motorisés devrait être planifiée et gérée pour éviter les différents impacts qu'ils génèrent sur les zones plus sensibles.

2.5.4 Un territoire de grande qualité, mais vulnérable

Comme on peut le lire tout au long de ce document, le territoire à l'étude recèle des valeurs naturelles de très grande qualité. Paradoxalement, sur plusieurs aspects, il s'agit d'un territoire très vulnérable. Quatre (4) aspects sont ici rappelés, soit l'érosion des rives, l'appropriation du milieu riverain, l'état précaire des espèces aquatiques dites sportives et les importantes perturbations au niveau de la qualité des paysages.

a) L'appropriation du milieu riverain

En plus d'être associés à diverses problématiques environnementales, l'appropriation des rives par la villégiature illégale et le camping sédentaire réduisent la disponibilité du potentiel récréatif tant nautique que terrestre.

- ♦ Le campeur solitaire et rustique choisit lui-même son emplacement, la durée de son séjour et le mode d'organisation des lieux. Plusieurs emplacements contiennent du mobilier et de l'équipement (tente remorque, vaisseliers, tables, éviers, toilettes et contenants variés), qui détériorent les lieux et renforcent leur appropriation par les occupants.
- ♦ Des bâtiments, jadis clandestins, sont dispersés sur le territoire, parfois à des localisations stratégiques. Malheureusement, certains d'entre eux ont obtenu une reconnaissance de leur existence. D'autres bâtiments illégaux ont, depuis, vu le jour.
- ♦ Le projet de développement de la villégiature dans le secteur de la Pointe-Fine, selon le concept d'une bande boisée et publique entre le chemin et la rive, connaît depuis plusieurs années un piétinement chronique.

Ces divers éléments soulèvent une problématique organisationnelle qui peut remettre en cause le projet de création du parc régional lui-même. Il importe donc que le Plan d'aménagement et de gestion développe une stratégie souple, mais ferme, sur cette question.

b) La dégradation des rives et de l'eau

- ♦ Les rives les plus attrayantes et les plus convoitées sont celles dont le littoral offre des plages sablonneuses. Malheureusement ou heureusement, la plupart d'entre elles existent à cause

de l'érosion incessante de l'eau dans ces formations sensibles. Cette situation soulève plusieurs questions.

- ◆ L'ampleur des vagues due au fetch (distance sous le vent) explique l'existence de la plupart des zones d'érosion.
- ◆ L'influence du batillage ne doit pas être, pour autant, sous-estimée, car en maints endroits moins exposés au vent, celui-ci peut devenir la principale cause de l'érosion.
- ◆ Lorsque les rives en érosion sont réservées à la récréation dite publique, les enjeux d'aménagement sont déjà beaucoup moins grands, car il n'y a pas d'immeuble à protéger.
- ◆ De nombreux chalets et résidences ont été implantés sur ces rives pour les raisons que l'on sait. La question de la stabilisation de la rive devient donc une question cruciale.
- ◆ L'aménagement de pelouses contribue au dénuement des berges et à la contamination du plan d'eau par des nutriments et d'autres agents chimiques
- ◆ Les plus petites îles sont vulnérables à une fréquentation humaine excessive et à certaines manifestations climatiques extrêmes. Les plus grandes offrent un potentiel très intéressant, en plus d'être peu affectées, à ce jour, par le développement et l'exploitation de la matière ligneuse.
- ◆ Les sites de camping sauvage connaissent, généralement, une pression de déboisement trop forte.
- ◆ On retrouve plusieurs dépotoirs sauvages en relation avec les campings rustiques et autres utilisations riveraines non contrôlées.
- ◆ La voirie forestière et le déboisement contribuent à l'apport de sédiments, ce qui diminue la qualité des habitats aquatiques pour la faune. L'impact de ces activités varie selon les superficies coupées au niveau des bassins-versants immédiats du réservoir et des rivières tributaires.
- ◆ Depuis que le projet de création de parc régional a vu le jour, l'association des villégiateurs et la municipalité ont amorcé des campagnes de sensibilisation et de nettoyage qui méritent d'être soutenues.

L'ampleur des phénomènes d'érosion sur le réservoir Taureau devrait nous amener à être prudent et à rechercher des solutions éclairées aux différents problèmes.

La protection des rives étant un enjeu important du parc et une responsabilité municipale, l'organisation du parc devrait soutenir la municipalité dans sa mission et assumer un travail de sensibilisation pour encourager les bonnes pratiques.

L'organisation du parc devrait, aussi, s'impliquer au niveau des activités de nettoyage avec la municipalité et l'association des villégiateurs. Une partie de ces travaux pourraient, d'ailleurs, être assumée dans le cadre du réaménagement du camping dans la partie centrale du réservoir.

c) L'état précaire des espèces aquatiques dites sportives

L'histoire de la faune aquatique, depuis la création du réservoir Taureau, est peu reluisante; en voici un bref rappel.

- ♦ Depuis le début des années 1950, la plupart des espèces dites sportives ont connu un déclin marqué de leur population. Les espèces indigènes sont, entre autres, le grand brochet et le doré jaune.
- ♦ Aujourd'hui, la perchaude est la seule espèce sportive ayant une présence significative.
- ♦ On croit que la « surpêche » est en partie responsable de cette situation.
- ♦ Dans le cas de la ouananiche, on sait, aujourd'hui, que sa faible présence au niveau du réservoir peut s'expliquer par le phénomène de dévallaison via le principal exutoire, soit le barrage, ce qui rend la remontée impossible. Cela ne signifie pas pour autant que, globalement, le bilan soit négatif puisqu'on observe de nombreuses prises en aval du barrage.
- ♦ Le fort marnage des eaux du réservoir (de l'ordre de 14 mètres) génère aussi divers impacts, selon les espèces. Pour le grand brochet, la remontée tardive des eaux fait en sorte que les sites de fraie (herbiers inondés) ne sont pas accessibles au moment opportun.
- ♦ Pour le doré jaune, le colmatage des principales frayères naturelles, par le flottage du bois sur les rivières du Milieu et du Poste pendant plusieurs années, serait le principal facteur expliquant leur déclin. Avec l'arrêt du flottage du bois et avec le programme de réintroduction appliqué à cette espèce, mis sur pied par Faune Québec depuis 2004, on appréhende un certain succès.
- ♦ Les coupes forestières impactent de façon plus ou moins importante la qualité du milieu aquatique selon les superficies coupées dans le bassin-versant immédiat du réservoir et des rivières tributaires.

Les défis d'aménagement pour la faune aquatique apparaissent complexes et considérables et nécessitent l'implication et la collaboration de plusieurs acteurs.

Avant de procéder à de nouvelles interventions, il importe d'assumer une mise à jour des connaissances et de procéder à un bilan plus précis des diverses actions entreprises jusqu'à maintenant.

d) Les importantes perturbations au niveau de la qualité des paysages

La qualité du paysage est actuellement fortement perturbée par l'activité humaine. L'activité récréative elle-même et l'activité forestière sont, toutes deux (2), responsables de cette situation.

En ce qui concerne la fonction récréative en général...

- ♦ Concentrée dans la partie accessible au sud-ouest du territoire, la villégiature est souvent très visible du plan d'eau. Plus elle est ancienne, plus elle tend à être dense. Un terrain trop petit, la recherche d'une vue sur le plan d'eau et le déboisement excessif viennent artificialiser le paysage, surtout quand la qualité de construction varie du meilleur au pire.
- ♦ Lorsque l'on considère le caractère disparate et souvent inapproprié des ouvrages de stabilisation, on est en droit de s'attendre qu'un meilleur contrôle de ces ouvrages soit exercé.

- ♦ On trouve aussi, à plusieurs endroits, des matières résiduelles abandonnées sur place. Le caractère non périssable de certains de ces déchets (carcasses d'automobiles, plastiques, vitres, etc.) a pour effet de prolonger leur présence dans le paysage.
- ♦ Certaines activités récréatives occupent une portion démesurée du territoire, et ce, d'une manière parfois abusive et nocive. Le nautisme en motomarine, le yachting, la motoneige, la randonnée en quad en sont quelques-unes et peuvent constituer une source de pollution multiple.

En ce qui concerne les interventions forestières...

- ♦ Plus de 80 % des terres constituant le projet de parc régional, appartiennent à l'état québécois.
- ♦ À l'échelle du territoire du parc, la carte d'affectation des terres publiques, actuellement en révision, identifie trois (3) affectations principales. En ordre décroissant, en terme de superficie, on retrouve l'affectation forestière de production pour le paysage éloigné et intermédiaire, l'affectation forestière et récréative (bande de 300 mètres) pour le paysage rapproché et l'affectation site récréatif pour le secteur de villégiature de la Pointe-Fine. Chacune de ces activités a sa manière d'occuper, de modifier et de consommer le territoire. Leur complémentarité n'est pas évidente.
- ♦ La Loi sur les forêts et ses règlements afférents, dont le RNI, s'appliquent sur les territoires affectés à la production forestière. Les détenteurs de CAAF exploitent la matière ligneuse sur la base des plans quinquennaux d'aménagement forestier (PQAF).
- ♦ Une partie significative du territoire, attenant au réservoir, a été coupée par les intervenants forestiers avec une bande de protection de 20 mètres, dont l'intégrité connaît parfois des percées, soit à cause de la taille et des espèces en présence, soit qu'elle est affectée par divers facteurs, dont l'érosion, le vent et les incendies.
- ♦ L'intensité des coupes de 1970 à 2005 a grandement affecté le paysage forestier. De plus, des plantations monoculturelles ont diminué sa biodiversité.

Le Plan d'aménagement et la réglementation d'urbanisme devraient apporter la clarté nécessaire en ce qui a trait à l'impact des diverses formes d'implantation au sol et sur les rives.

L'entente sur la forêt fait ressortir l'importance de l'avant-plan, soit le premier 60 mètres depuis la rive, qui constitue le terrain récréatif le plus important au niveau du parc; cela correspond à la notion de forêt récréative évoquée dans les autres plans d'aménagement et de gestion. La préparation du plan devrait s'inspirer de cette approche et signifier les situations où cette réserve de terrain de 60 mètres pourrait s'avérer trop étroite.

Dans cette bande, il importe que les chemins forestiers soient conçus pour répondre aux besoins de la fonction récréative.

L'efficacité de l'entente sur la forêt tiendra, en bonne partie, sur la qualité des échanges entre les acteurs récréatifs et les maîtres-d'œuvre forestiers. Ce processus mérite d'être traité dans le cadre du Plan d'aménagement et de gestion.

CHAPITRE 3

ORIENTATIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT ET À LA GESTION

Ce chapitre formule des grandes orientations déduites des diverses problématiques énoncées au chapitre 2. La création du Parc régional du Lac Taureau répond à l'intérêt soutenu que les municipalités locales, la MRC et les populations impliquées ont manifesté au cours de la dernière décennie. Aucun autre projet de parcs régionaux de la Matawinie n'aura fait l'objet d'autant d'efforts de planification et d'études que celui-ci. En dehors du couloir fluvial du Saint-Laurent, avec une superficie de 9 500 hectares, ce réservoir est le plus grand plan d'eau accessible situé dans un rayon de deux (2) heures de route depuis Montréal.

Avec le Sentier national, ce projet s'inscrit avec trois (3) autres projets de parcs régionaux au sein des objectifs de planification du Schéma d'aménagement de la MRC en cours d'élaboration et visant la création d'un réseau de parcs régionaux.

3.1 Les orientations générales

Comparativement aux autres projets de parcs, celui du Taureau se distingue par la primauté des valeurs reliées au milieu aquatique. Les acteurs intéressés y sont très nombreux et la création du parc régional traduit l'espoir que le territoire sera planifié et géré pour assurer la pérennité de ses valeurs et pour mettre en place un milieu d'accueil original, favorisant la venue d'une clientèle internationale. Cinq (5) grandes orientations gouvernent l'aménagement et la gestion de ce parc régional :

- Orientation 1** **Établir un cadre de planification conforme à l'entente générale de délégation de la gestion et créant un espace de gestion publique permettant de mieux structurer l'offre d'activités récréatives**
- 1.1** **Élaborer un concept d'organisation répartissant convenablement les aires de villégiature, les pôles et les centres d'activité récréative et engageant la restructuration du camping sauvage et des activités diurnes dans un cadre de gestion publique**
 - 1.2** **Définir des objectifs d'aménagement et de gestion propres à la planification et à l'administration du parc en terme de récréation publique**

- Orientation 2** **Effectuer une planification et une gestion responsables et durables du territoire sur le plan environnemental**
- 2.1 **Identifier et valoriser adéquatement les composantes fragiles du territoire en terme de patrimoine naturel et anthropique**
- 2.2 **Harmoniser les différentes formes d’occupation du territoire en répartissant et en encadrant les activités à différentes échelles**
- Orientation 3** **Constituer un cadre de gestion centré autour de la fonction récréative et permettant de favoriser et d’harmoniser les interventions des nombreux gestionnaires et utilisateurs de cet espace**
- Orientation 4** **Dans l’optique d’un développement durable, favoriser un enracinement socio-économique dans le milieu par l’implication de partenaires locaux**
- Orientation 5** **Définir des objectifs de gestion propres à l’administration du parc, en terme de récréation publique**

3.2 Les orientations et objectifs relatifs à l’aménagement

Les orientations et objectifs qui suivent, guideront la réalisation du plan d’aménagement. Mais avant de procéder, nous allons énoncer quelques règles que nous avons tentées de respecter pour assurer le plus de rigueur possible à ce travail de planification. Tout d’abord, il importe de reconnaître la valeur exceptionnelle du potentiel naturel, qui tombera sous l’exercice de la présente planification. Aussi, il convient d’apporter une ségrégation suffisante entre les espaces de villégiature, la récréation publique et la récréation privée afin d’assurer un épanouissement optimal de ces trois (3) domaines. Ce n’est pas l’espace qui manque ni la quantité des sites.

Voici donc les grandes orientations d’aménagement élaborées autour des problématiques relatives au mode organisationnel, à la valorisation des potentiels, aux différentes échelles de planification (aires d’affectation, zonage et site) et enfin, à la gestion environnementale et au positionnement de la récréation publique et privée.

3.2.1 Orientations et objectifs d'aménagement portant sur le concept d'organisation

Les présentes orientations et les objectifs qui les accompagnent, supportent la réalisation du concept d'organisation en proposant une fragmentation de l'espace, à l'intérieur de laquelle sont définis les espaces propres à la villégiature, à la récréation publique et à la récréation privée.

Orientation 1 **Établir un cadre de planification conforme à l'entente générale de délégation de la gestion et créant un espace de gestion publique permettant de mieux structurer l'offre d'activités récréatives**

1.1 **Élaborer un concept d'organisation répartissant convenablement les aires de villégiature, les pôles et les centres d'activité récréative et engageant la restructuration du camping sauvage et des activités diurnes dans un cadre de gestion publique**

Objectifs traduisant l'entente générale de gestion

- ♦ Créer deux (2) grandes catégories d'affectation, soit récréative principale et récréative extensive, de manière à reprendre les deux (2) grandes zones prévues à l'entente générale de gestion.

Objectifs traduisant le concept d'organisation sur les baies Dominique et Ignace

- ♦ En ce qui concerne les baies Dominique et Ignace, assurer la consolidation et la bonification des aires de villégiature actuelles par une répartition judicieuse des nouvelles implantations et par l'insertion d'espaces naturels communs, particulièrement en ce qui a trait au milieu riverain;
- ♦ Consolider le dynamisme et le rayonnement des trois (3) pôles récréotouristiques actuels, soit le pôle principal du village, le pôle secondaire de la Pointe-Fine et le pôle secondaire de Saint-Ignace, et ce, par l'insertion judicieuse de nouvelles entreprises ou de nouveaux équipements.

Objectifs créant le concept d'organisation dans la partie centrale du parc (centre-ouest)

- ♦ Créer un pôle secondaire à caractère public dans le secteur de la Pointe-Fine pour assurer la desserte de la récréation publique, qui deviendra de plus en plus importante dans le centre-ouest du réservoir;
- ♦ Bonifier ce positionnement en prévoyant des centres d'activité publics à l'intérieur de l'affectation récréative principale; prévoir, également, des centres d'activité privés à la limite de l'aire centrale publique, plus particulièrement du côté ouest et du côté sud;

- ♦ Prévoir des corridors de déplacement entre le pôle principal du village et les deux (2) pôles secondaires, tant par voie d'eau (corridor de navigation autonome et circuit d'interprétation) que par voie de terre (système routier, voie cyclable et randonnée pédestre);
- ♦ Ailleurs sur l'ensemble du réservoir, élaborer une planification intégrée des divers modes de déplacement, en prenant soin d'assurer une ségrégation adéquate des activités motorisées et non motorisées;
- ♦ Élaborer une planification fine des sites et des activités récréatives à caractère public, en terme de camping rustique, d'activités diurnes, de carrefours et de passes, de manière valoriser adéquatement l'espace.

3.2.2 Orientations et objectifs d'aménagement portant sur la sous-affectation de la partie centrale du réservoir et sur l'utilisation de la partie est

Ces orientations et objectifs mettent l'accent sur la création de sous-affectations et de sous-zones, englobant différentes catégories d'équipements. Ils gouvernent, en quelque sorte, la réalisation de la carte intitulée « [Affectations et Équipements](#) ».

1.2 Créer des sous-affectations au sein de l'affectation récréative principale en fonction de la densité prévue de l'utilisation du sol et y définir des objectifs d'aménagement pour les modes récréatifs publics et privés

Objectifs spécifiques relatifs à la création de sous-affectations à l'intérieur de l'affectation récréative principale

- ♦ Au sein de l'affectation récréative principale, créer une sous-affectation récréative principale 1 sur une profondeur de 100 mètres afin de pouvoir y localiser les sentiers pédestres, les sentiers multifonctionnels et les chemins de service;
- ♦ Aux endroits où sont prévus des centres d'activité et des aires de villégiature, approfondir la sous-affectation récréative principale 1 sur une profondeur de l'ordre de 300 mètres;
- ♦ Établir une utilisation souhaitée, a priori, des divers centres d'activités de manière à pouvoir distinguer l'implication privée, communautaire ou publique;
- ♦ Dans la profondeur restante entre la sous-affectation récréative principale 1 et la limite du parc, créer une sous-affectation récréative principale 2 et n'y prévoir aucune activité de séjour.

Objectifs spécifiques à la récréation publique

- ◆ Prévoir la mise en place des installations, équipements et services requis afin d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public;
- ◆ Identifier les différents équipements à mettre en place pour les besoins de l'interprétation de l'histoire naturelle et humaine;
- ◆ Procéder, à court terme, à l'aménagement des espaces de camping rustique et aménagé au sein de l'aire centrale publique;
- ◆ Implanter un système de surveillance et de sécurité ainsi que de droits d'accès.

Objectifs spécifiques aux centres récréatifs privés

- ◆ Faciliter le développement d'une destination touristique de calibre international en tourisme d'aventure douce, en prévoyant l'implantation d'un certain nombre de centres de villégiature quatre saisons (centres d'activité privés);
- ◆ Miser sur les sports motorisés, une spécialisation reconnue en Haute-Matawinie; diversifier et améliorer la qualité des services et équipements pour ces activités (ski, golf, restaurants, sports et plein air, boutiques, etc.), de manière à favoriser la rétention de la clientèle et à répondre à leurs attentes.

Objectifs spécifiques relatifs à l'affectation récréative extensive (partie est du parc)

- ◆ Identifier au concept d'organisation des sites pouvant recevoir des centres d'activité à caractère public ou communautaire;
- ◆ Ne prévoir, à court terme, qu'une utilisation du territoire qui se limite au réaménagement et au contrôle du camping sauvage et aux activités diurnes.

3.2.3 Orientations et objectifs d'aménagement portant sur la qualité du milieu

Les orientations et objectifs font ressortir, à un premier niveau, les interventions à prévoir au niveau de la création de sous-affectations et de certaines interventions pour assurer le maintien de la qualité du milieu. À un second niveau, elles proposent une approche d'harmonisation des activités, qui trouvera son véritable aboutissement au niveau des objectifs de gestion qui concernent des acteurs particuliers.

Orientation 2 Effectuer une planification et une gestion responsables et durables du territoire sur le plan environnemental

2.1 Identifier et valoriser adéquatement les composantes fragiles du territoire en terme de patrimoine naturel et anthropique

- ◆ Travailler avec les intervenants forestiers à la définition d'objectifs d'aménagement forestier particuliers à l'intérieur de la forêt récréative (affectation récréative principale 1)
- ◆ Identifier les grands milieux humides (plus de 2 hectares) et les soustraire aux activités de séjour
- ◆ Avant tout travail d'aménagement, procéder aux inventaires requis pour assurer la protection des espèces rares et menacées
- ◆ Pour les différentes interventions et constructions prévues sur les rives, adopter des formes d'aménagement assurant l'intégrité des milieux riverains et aquatiques
- ◆ Développer avec les différents partenaires une stratégie appropriée pour la restauration des milieux riverains et des ouvrages de stabilisation de rive

2.2 Harmoniser les différentes formes d'occupation du territoire en répartissant et en encadrant les activités à différentes échelles

- ◆ Assurer la traduction de la planification du parc au sein du Plan régional de développement des terres publiques, au schéma d'aménagement et aux plans et règlements d'urbanisme des municipalités locales
- ◆ Développer avec les municipalités des approches urbanistiques visant le maintien du couvert forestier et l'intégration du bâti au paysage
- ◆ Produire un guide général traitant des problématiques environnementales suivantes :
 - marnage du réservoir;
 - restauration et aménagement d'habitats aquatiques;
 - gestion du camping sauvage;
 - gestion de la navigation;
 - l'exploitation des ressources minérales.

3.3 Les orientations et objectifs relatifs à la gestion

Des cinq (5) projets de parcs régionaux en chantier en Matawinie, celui du lac Taureau est le plus lourd en ce qui a trait aux attentes de la communauté. Il faut se rappeler qu'il y a quelques huit (8) ans, les citoyens de Saint-Michel-des-Saints pressaient les différents intervenants publics concernés (ministère des Ressources naturelles, Municipalité régionale de comté de Matawinie et Municipalité de Saint-Michel-des-Saints) d'agir afin de protéger et de développer de façon

cohérente cet immense plan d'eau qui borde le village et dont l'intégrité était menacée par des utilisations sauvages et incontrôlées.

Une table de concertation a rapidement été mise sur pied, table composée d'une vingtaine de participants provenant des différentes associations de citoyens propriétaires et préoccupés par l'environnement du lac Taureau, des entreprises touristiques et des différents organismes représentant la société civile, dont le Conseil régional de développement de Lanaudière, l'association touristique régionale Tourisme Lanaudière ainsi que les industries forestières bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Se joignaient également à cette table des ministères concernés par ce projet, soit le ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, le ministère des Régions, Hydro-Québec, la Garde-Côtière, la réserve Mastigouche de même que plusieurs représentants des milieux municipaux, dont la Municipalité régionale de comté de Matawinie et la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Cette table de concertation s'est réunie à maintes reprises au cours des dernières années et a abordé tous les aspects de la protection et de la mise en valeur du lac Taureau. Les études sur la connaissance des potentiels et des contraintes y furent commandées et les résultats analysés, de même que celles portant sur l'intégrité des paysages, la réintroduction du doré jaune, la sécurité nautique, etc. C'est ce groupe qui a reçu et validé l'ensemble des propositions contenues dans les versions préliminaires du Plan d'aménagement et de gestion et c'est, également, ce groupe qui a accompagné les deux (2) consultations publiques portant sur les orientations de développement et le concept d'aménagement du lac Taureau. Cette organisation a donc été le lieu d'échanges sur le devenir du lac Taureau et a permis de dégager une vision commune de l'utilisation de cet espace et de sa gestion.

On aura remarqué que les orientations relatives à l'aménagement et qui ont été présentées précédemment, ont été dépouillées des différentes colorations développées à la table de concertation pour dégager une vision cohérente et simplifiée de la planification dans la partie publique que constitue le parc. Cette section, portant sur les trois (3) orientations relatives à la gestion, rappelle certaines prémisses déjà formulées à l'égard de la gestion du parc :

- ♦ La nécessité d'un interlocuteur unique responsable de l'aménagement et du développement du parc régional;
- ♦ Une structure de gestion souple, ouverte et participative, laissant de l'espace aux citoyens de Saint-Michel-des-Saints;
- ♦ Le maintien des acquis de mobilisation du milieu;
- ♦ Un souci de rigueur et de transparence;
- ♦ Un développement plus lent que rapide, permettant des actions senties et voulues.

Conséquemment, le modèle de gestion retenu pour le Parc régional du lac Taureau est basé sur les acteurs et les rôles suivants.

Orientation 3 Constituer un cadre de gestion centré autour de la fonction récréative et permettant de favoriser et d'harmoniser les interventions des nombreux gestionnaires et utilisateurs de cet espace

Objectifs spécifiques

- ♦ Rattacher la planification de l'aménagement et la gestion du parc à un organisme de gestion, soit le comité aviseur, regroupant les ministères québécois intéressés, les municipalités et la MRC;
- ♦ Élaborer une planification et une gestion du territoire dans le respect des compétences consenties à des tiers;
- ♦ Procéder aux ententes requises, permettant d'atteindre les objectifs de la présente planification, plus particulièrement en ce qui a trait à la forêt et à la faune.

Orientation 4 Dans l'optique d'un développement durable, favoriser un enracinement socio-économique dans le milieu par l'implication de partenaires locaux

Objectifs spécifiques

- ♦ Maintenir la table d'harmonisation, regroupant les divers groupes locaux intéressés au parc;
- ♦ Développer un partenariat étroit avec la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie en vue d'assurer une plus-value du parc sur le plan du développement récréotouristique;
- ♦ Dynamiser et diversifier l'offre d'activité économique en Haute-Matawinie, qui est fortement polarisée autour de l'exploitation forestière, et contribuer, par le fait même, à la diversification de l'offre au sein des parcs régionaux;
- ♦ Favoriser le développement de partenariats à l'égard d'activités récréatives spécialisées venant compléter l'offre du parc.

Orientation 5 Définir des objectifs de gestion propres à l'administration du parc, en termes de récréation publique

Objectifs spécifiques

- ♦ Proposer un organigramme permettant d'avoir une bonne compréhension des missions de gestion et d'aménagement du parc;
- ♦ Définir des objectifs de gestion et de développement sur une base triennale;
- ♦ Sensibiliser les usagers du parc à ses différentes missions et aux conditions relatives à la sécurité des personnes et des biens;
- ♦ Mettre en perspective le développement des postes de travail rattachés à la gestion publique du parc;
- ♦ Participer à une stratégie de promotion impliquant les autres parcs régionaux et le Sentier national de même que les entreprises et organismes intéressés à travailler en synergie.

CHAPITRE 4

LA PLANIFICATION DES AMÉNAGEMENTS

Dans ce chapitre, on présente, en premier lieu, le concept d'organisation, qui situe les éléments de base structurant l'activité récréotouristique, tels les pôles et les carrefours. Sont, ensuite, présentées les grandes affectations, qui déterminent la dominante sur le plan de l'occupation de chacun de ces espaces. On établit la liste de l'ensemble des sites et de leur affectation propre. On présente, en dernier lieu, les réseaux de chemins et sentiers.

4.1 Le concept d'organisation

La planification du développement des activités du Parc régional du lac Taureau est faite à partir d'un modèle organisationnel élaboré en tenant compte de son contexte particulier, c'est-à-dire d'un territoire déjà, en partie, occupé et rendu accessible par différentes voies. Il s'appuie, en fait, sur le découpage du territoire défini à l'entente générale de délégation du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRNQ). Celui-ci est présenté à la carte intitulée « [Plan concept](#) ».

Le découpage du bassin du Taureau réserve la partie centrale du réservoir à la récréation publique, celui-ci agissant comme pivot au déploiement des activités planifiées dans les compartiments périphériques. Dans la partie est, on ne prévoit pas d'intervention particulière à court ou moyen terme, sinon celles relatives au contrôle du camping sauvage et des activités diurnes qui s'y déroulent déjà. La partie est comprend les baies du Canot Rouge, de la Bouteille et du Barrage.

Par rapport à l'ensemble du bassin du Taureau, on considère donc sa partie sud-ouest, comprenant une partie des baies Dominique et Ignace, comme un secteur à prédominance de villégiature. Selon les termes de l'entente générale, les parties centrale et ouest correspondent à la zone récréative principale, alors que la partie est représente la zone récréative extensive. Une fois cette partition effectuée, le modèle organisationnel propose, ensuite, les principaux pôles et centres d'activité, ceux-ci étant reliés et soutenus par des axes de circulation par voie terrestre et nautique.

4.1.1 Une compartimentation du territoire, gravitant autour de la partie centrale du réservoir

La principale raison qui nous amène à placer les fonctions touristiques et publiques sur un premier plan, tient au fait que le réservoir Taureau se distingue des autres plans d'eau de la Matawinie par ses potentiels d'aménagements et de développements touristiques liés à la

pratique d'activités nautiques. En terme de patrimoine naturel régional, il s'agit d'une exclusivité qui s'étend à l'échelle de la région de Lanaudière, pour ne pas dire de la grande région de Montréal toute entière. La reconnaissance de la population est elle-même à l'origine du projet de création d'un parc régional, un parc régional étant généralement considéré comme une création à caractère public. Donc, à un premier niveau, le caractère public du centre du réservoir doit prédominer :

- ♦ si l'on veut que les sites caractéristiques du réservoir (qui se concentrent dans la partie centrale) demeurent accessibles et continuent de rayonner à l'échelle de la grande région de Montréal;
- ♦ si on veut assurer la concentration et la continuité nécessaires, donc une rentabilité opérationnelle optimale au niveau de la gestion des activités à caractère public;
- ♦ si on ne veut pas assister à une privatisation déguisée des divers sites d'intérêt, que ce soit par les établissements touristiques, par les groupes de villégiateurs ou par des campeurs.

C'est d'ailleurs le caractère public prédominant de cette partie du réservoir qui va, dans l'essentiel, constituer la source du rayonnement du réservoir Taureau comme parc régional.

À un second niveau, il est nécessaire pour assurer à la fois la fonction de parc régional à l'échelle du réservoir et l'intégration des activités touristiques, de créer un continuum spatial qui s'appuie, aussi, sur une distribution élargie de sites à caractère public.

Enfin, à un troisième niveau, soit celui de la sécurité publique, les dimensions très grandes du réservoir et les conditions de navigation hasardeuses doivent être considérées, a priori, dans l'exercice de la planification. De là la nécessité de prévoir une série de sites à caractère public pour les situations d'urgence.

a) La zone récréative principale

Le cœur, soit la partie centrale, de même que tout l'ouest du réservoir vers le village représentent l'espace vital du parc régional et de la récréation publique. C'est, aussi, la partie du parc où est créée la zone récréative principale. La partie ouest, s'étendant entre l'île des Sables et le village, conservera une dominante de villégiature. Quant à la partie centrale, il importe de préserver son bon fonctionnement, car plus cette partie centrale joue son rôle, mieux elle assure le développement des secteurs périphériques, où l'on retrouve les aires de villégiature et les entreprises récréotouristiques.

Le compartiment central se caractérise donc par la prédominance de la récréation publique et on y retrouvera le pôle secondaire public de la Pointe-Fine de même que la majeure partie des centres d'activité publics. C'est, aussi, le lieu que l'ensemble des autres utilisateurs du réservoir consomment. C'est, enfin, un pivot stratégique par où passent les personnes et leurs véhicules pour aller d'un secteur à l'autre.

Comme la Pointe-Fine est facilement accessible par voie terrestre et qu'elle se positionne avantageusement par rapport à la partie centrale, la coordination des activités se fera de cet

endroit. Au niveau de la sécurité publique, les très grandes dimensions du parc exigent, aussi, un réseau de fonctions à caractère public partout sur le territoire et, à plus forte raison, dans la partie centrale. Cela donne lieu à une supervision et un contrôle plus efficace des opérations, des activités et des comportements.

b) La zone récréative extensive

La zone récréative extensive se positionne à titre de secteur périphérique par rapport au secteur central. On peut en dire de même pour la partie sud des baies Dominique et Ignace, où prédomine, généralement, la villégiature.

Ce secteur, situé dans la partie nord-est du bassin du Taureau, s'étend au-delà de la passe du Saindon. Il comprend la baie du Canot Rouge, la baie de la Bouteille et la baie du Barrage. Ce territoire se distingue du reste par son caractère plus montagneux et, aussi, par sa capacité de support plus faible

4.1.2 La polarisation des activités récréatives

Le pôle souligne une concentration des entreprises, des infrastructures et des activités dans certaines parties précises d'un territoire. À cause de son dynamisme, il exerce une attraction constante par rapport à la venue de nouvelles activités ou entreprises. Pour les besoins de la planification du Parc régional du lac Taureau, nous identifions trois (3) pôles, soit un pôle principal, celui du village, et deux (2) pôles secondaires, soit celui de Saint-Ignace et celui de la Pointe-Fine.

a) Le pôle principal du village

À cause de sa complexité et de la diversité des intérêts qui l'animent, le pôle du village répond à une multitude de besoins, dont ceux des clientèles résidentielles, touristiques et de villégiature qui fréquentent le parc. Ce pôle comprend, plus spécifiquement, l'ensemble du village de même que son débordement du côté de la baie du Village et du mont Trinité.

Les missions propres au pôle du village

La mission attendue du pôle du village est celle d'un centre, où l'ensemble des activités peut s'épanouir, particulièrement celles requérant des infrastructures plus lourdes. Celui-ci doit être planifié de manière à pouvoir venir en appui à l'ensemble des entreprises et des activités susceptibles d'occuper l'espace du parc. Au niveau du village et de son environnement immédiat, on y retrouve déjà :

- ♦ L'ensemble des services à caractère municipal;
- ♦ Un pôle industriel axé sur l'industrie du bois;

- ♦ Une trame commerciale diversifiée, tant au niveau des services que de la vente au détail;
- ♦ Un terrain de golf;
- ♦ Une offre significative au niveau de la restauration et de l'hébergement.

Pour ce qui est des activités qu'il serait souhaitable d'y développer, mentionnons plus spécifiquement :

- ♦ Renforcement et diversification de la restauration et de l'hébergement;
- ♦ Développement d'un secteur culturel autour des entreprises existantes;
- ♦ Création d'un centre d'interprétation sur la Haute-Matawinie (histoire naturelle et humaine, agroforesterie et foresterie contemporaine).

Les missions publiques propres à la baie du Village

Sur les rives du réservoir Taureau (baie du Village), on y retrouve déjà les fonctions suivantes :

- ♦ La plage et le camping municipal;
- ♦ Deux (2) marinas privées;
- ♦ Le quai municipal, servant de rampe de mise à l'eau;
- ♦ Un bâtiment muséal près de la chute Ménard;
- ♦ Deux (2) petites auberges.

Les fonctions publiques attendues de ce secteur se situent principalement au niveau de :

- ♦ L'accueil et l'orientation aux visiteurs;
- ♦ L'établissement de liens avec le village pour de nombreux services publics et commerciaux;
- ♦ Des accès publics au plan d'eau;
- ♦ La coordination de la surveillance, de l'entretien et de la sécurité du territoire; l'établissement d'infrastructures modèles de calibre international pour le camping organisé, la baignade et le pique-nique.

b) Le pôle secondaire de Saint-Ignace

Le pôle secondaire de Saint-Ignace se structure autour du petit hameau situé au carrefour Saint-Ignace et comprenant les activités suivantes :

- ♦ D'importants hameaux de villégiature;
- ♦ Un ancien hameau situé au carrefour Saint-Ignace et comprenant un dépanneur;
- ♦ Deux (2) terrains de camping importants localisés à proximité de l'île du Village, soit le camping des Roses et le camping Saint-Ignace, ceux-ci offrant la location d'embarcations.

L'île du Village demeure le point d'attraction et la destination récréative pour bon nombre de clients de ces établissements. Avec le site de la butte à Benoît, qui est réservé à l'établissement d'un grand centre d'hébergement, ce secteur verra son positionnement de pôle secondaire maintenu.

Rôle attendu du pôle secondaire Saint-Ignace

- ♦ Venir en appui au développement de la villégiature et de la récréation pour l'ensemble de la baie Ignace;
- ♦ Agir à titre complémentaire pour le pôle secondaire de la Pointe-Fine;
- ♦ Une amélioration de la qualité des aménagements au niveau des terrains de camping;
- ♦ Une diversification de l'offre de restauration, d'hébergement et d'activités de plein air à caractère privé.

c) Le pôle secondaire de la Pointe-Fine

Le développement du pôle secondaire de la Pointe-Fine se fait dans le prolongement de la planification engagée initialement par le ministère des Richesses naturelles du Québec, à la fin des années 70, et, plus récemment, par la MRC et la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints. Celui-ci comprend donc déjà :

- ♦ D'importantes aires de villégiature, partiellement occupées;
- ♦ La plage de la Pointe-Fine avec son stationnement et sa guérite, récemment aménagés;
- ♦ La marina de la Pointe-Fine (privée);
- ♦ La rampe de mise à l'eau (anciennement du Ministère et maintenant municipalisée et restaurée).

Rôle attendu du pôle secondaire de la Pointe-Fine

Le secteur de la Pointe-Fine est appelé à devenir le principal pôle à caractère public, en ce qui concerne le déploiement de l'offre d'activité écotouristique, soit la gestion des activités diurnes, de certaines activités nautiques, du camping sauvage et des activités d'interprétation dans la partie centrale du réservoir. Les fonctions et équipements attendus dans ce secteur sont les suivants :

- ♦ L'accueil et l'information aux visiteurs;
- ♦ La surveillance générale du parc et le contrôle nautique;
- ♦ La gestion des équipements récréatifs dans la partie centrale du réservoir;
- ♦ La réservation pour les sites de camping et de refuge;
- ♦ La réservation pour le circuit nautique du parc (interprétation);
- ♦ La location d'embarcations;
- ♦ L'offre des activités diurnes suivantes :

- La baignade;
- Le pique-nique;
- La randonnée pédestre;
- La randonnée en vélo;
- La randonnée équestre;
- L'animation en milieu naturel dans le secteur de la Pointe-Fine (activités de plein air, loisirs scientifiques et de contemplation).

Plus au sud, la rampe de mise à l'eau (du ministère des Ressources naturelles) du havre Aux-Trois-Entrées est rénovée et agrandie. Une aire de stationnement de longue durée est aménagée à proximité. Tout près, la marina Pointe-Fine continue d'offrir des services reliés aux activités nautiques. Ce secteur pourrait, aussi, disposer d'une offre spécialisée et bien prisée au niveau du réservoir Taureau, soit celle de la location de maisons flottantes.

d) Les centres d'activité

La création de ces divers centres d'activité vise à réserver des sites de haute valeur à des entités, tant publiques, communautaires que privées, intéressées à contribuer à la mise en valeur et au développement du parc régional. Ceux-ci se définissent, en premier lieu, sur la base de l'hébergement et, ensuite, par l'offre de certaines activités récréatives spécialisées qui leur sont propres. Ils sont classés sous trois (3) titres, soit les centres récréatifs publics, les centres récréatifs communautaires et les centres récréatifs privés. Cette classification vise à assurer une accessibilité diversifiée sur le plan socio-économique. La répartition des divers centres d'activité s'articule, d'une part, autour de la centralité de l'affectation récréative principale et, d'autre part, sur l'accès plus facile par voie terrestre des côtés ouest et sud.

Les centres récréatifs publics

Les centres d'activité publics correspondent aux équipements d'hébergement conventionnels aux parcs nationaux ou régionaux, soit les terrains de camping et la villégiature rustique. Six (6) centres sont ainsi créés, soit :

- ♦ Le centre récréatif de la Pointe-Fine;
- ♦ Le camping de l'Estacade sur la baie du Milieu;
- ♦ Le centre de villégiature rustique des Herbiers sur la baie du Milieu;
- ♦ Le centre récréatif de la rivière aux Buses sur la baie du Poste;
- ♦ Le centre de service du passage face à l'île de France;
- ♦ Le centre de villégiature rustique de la passe Saindon;
- ♦ Le centre de villégiature rustique du Ruisseau.

Mentionnons que des discussions sur la tenure de l'aire de camping non autorisée à l'Estacade de la baie du Milieu sont en cours. Il pourrait arriver que la gestion de ce site devienne communautaire, sinon privée. La question du contrôle de l'occupation et de la circulation sur les terres publiques au sein du parc est l'enjeu principal de ce site.

Les centres récréatifs communautaires

Les centres récréatifs communautaires, au nombre de quatre (4), se définissent comme des bases de plein air ou des camps d'été sous gestion d'organismes communautaires. Ils sont donc destinés à des clientèles défavorisées ou à faible revenu ou à des groupes sociaux particuliers, tels les handicapés, les scouts, etc. Ceux-ci sont, en général, situés dans la partie plus éloignée par rapport aux accès terrestres et se situent en seconde rangée par rapport aux centres récréatifs publics. Ces centres récréatifs sont invités à développer une offre d'activité récréative spécifique et complémentaire à l'offre des secteurs public et privé. Voici la liste de ces centres :

- ◆ Le camp de la rivière du Poste (extrémité nord-est de la baie du Poste);
- ◆ Le camp du Canot Rouge (baie du Canot Rouge);
- ◆ Le camp de la Violette (baie du Barrage);
- ◆ Le camp de la baie du Trèfle (baie de la Bouteille).

Mentionnons que les trois (3) derniers centres récréatifs communautaires sont situés dans la partie est et ne pourront pas s'implanter à court ou moyen terme, car aucun équipement lourd n'est prévu dans la partie extensive du parc.

Les centres récréatifs privés

Les centres récréatifs privés, au nombre de 15, se distinguent, entre autres, par une offre d'hébergement de qualité et leur accessibilité universelle. Sur ces 15 centres, cinq (5) sont des centres principaux, c'est-à-dire que la capacité d'hébergement dépasse la vingtaine de chambres et qu'une large gamme d'activités est offerte sur quatre saisons, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le nombre de 15 centres d'activité exclut ceux du pôle du village, qui ont déjà été présentés. Ceux-ci comprennent, par contre, les terrains de camping privés de la baie Ignace. Sur 14 sites, il en existe déjà six (6) en opération.

Certains d'entre eux sont pressentis pour recevoir et développer une clientèle de classe nationale et internationale. Il peut s'agir de centres récréotouristiques de type « resorts », considérés comme centres principaux, ou encore, de centres de chalets locatifs ou de campings, considérés comme centres secondaires.

Ces centres récréatifs sont essentiellement localisés dans la partie ouest du territoire et bénéficient d'une accessibilité optimale par voie terrestre. Ils se situent, également, en seconde rangée par rapport au secteur central, où sont priorisées les activités à caractère public. Ceux-ci sont invités à développer une offre d'activité spécifique et complémentaire à celle des centres récréatifs publics et communautaires. Voici la liste de ces centres.

Centres récréatifs privés existant :

- ◆ Centre touristique CanadAventure (principal);
- ◆ Centre touristique de l'Auberge du lac Taureau (principal);
- ◆ Auberge du domaine Toro;

- ♦ Marina Pointe-Fine;
- ♦ Camping des Roses;
- ♦ Camping Saint-Ignace.

Centres récréatifs privés proposés :

- ♦ Centre de villégiature de la baie du Poste (principal);
- ♦ Centre touristique de la rivière Dominique (principal) (baie du Milieu);
- ♦ Club de chasse et pêche Bellerose (baie du Milieu);
- ♦ Auberge du Castor (baie Dominique);
- ♦ Centre du Domaine (baie Ignace);
- ♦ Centre touristique de la Pointe Papillon;
- ♦ Centre de villégiature des Pointes Blanches;
- ♦ Centre touristique de la Butte à Benoît (principal).

e) Les carrefours (postes de service)

Le carrefour est un lieu de convergence, où se rencontrent les personnes de provenances et de destinations diverses. À cause de sa localisation privilégiée et stratégique, il peut agir comme centre de distribution de service et de coordination des activités. Leur répartition permet, également, de faciliter la surveillance du parc et la sécurité des usagers. En ce lieu, on est introduit au grand secteur que le carrefour dessert avec ses caractéristiques particulières. Cinq (5) carrefours (postes de service) sont proposés, soit :

- ♦ l'île du Village;
- ♦ l'île de France;
- ♦ l'île Lacroix;
- ♦ la presqu'île du Barrage;
- ♦ l'ancien dépôt (baie de la Bouteille).

Mentionnons que les deux (2) derniers carrefours qui apparaissent à cette liste, se situent en dehors des limites du parc et leur aménagement ne pourra se réaliser que dans le cadre d'ententes avec les responsables concernés, soit Hydro-Québec et la réserve faunique Mastigouche.

4.1.3 Les principaux axes de circulation

a) L'accessibilité par voie terrestre

Secteur sud et est

Si le visiteur choisit d'explorer le parc du côté est de la baie Dominique, la Pointe-Fine, la baie Ignace ou même, éventuellement, la baie de la Bouteille, il emprunte la voie de contournement aménagée à l'est de la Matawin, depuis le village, pour contourner la plage et le camping municipal. Sur le haut de la colline, se trouve le bâtiment d'accueil au camping municipal avec une vue imprenable sur le sud, vers les Laurentides, le mont Trinité, le golf et le village de Saint-Michel-des-Saints. Puis, il rejoint le chemin du lac Taureau, au niveau de la marina, après avoir contourné, à l'est, le camping municipal.

Le chemin du lac Taureau, du pont jusqu'à l'ouest du secteur de la plage municipale, devient une desserte locale et une piste cyclable rattachée au pôle du village (restaurants, gîtes, motels, débarcadères).

Pour aller **vers la Pointe-Fine**, deux (2) options sont possibles :

- ♦ D'une part, le lien actuel (chemins du lac Taureau, Saint-Ignace Nord et Pointe-Fine) est amélioré aux endroits hasardeux et asphalté sur une largeur qui inclut les accotements pour le bénéfice des cyclistes.
- ♦ D'autre part, le chemin Rondeau longe la côte est de la baie Dominique et se rend jusqu'au chemin Pointe-Fine, à la hauteur de la marina Pointe-Fine. De là, on peut enfin atteindre le secteur nord de la Pointe-Fine.

Pour aller sur la **côte est de la baie Ignace**

Celle-ci devient accessible par voie terrestre en descendant vers le sud, en traversant la crique Saint-Ignace et en remontant, ensuite, vers le nord. Il faut voir, cependant, que les sites des Pointes Blanches et de la Butte à Benoît ne sont pas encore accessibles. Il est possible d'entrevoir un certain développement, à plus court terme, à partir d'un lien maritime avec, entre autres, la Pointe-Fine.

Pour aller à l'extrémité **sud de la baie de la Bouteille**

Ce secteur pourrait être accessible suite à une entente de service avec la réserve faunique Mastigouche. À long terme (plus de dix (10) ans), le potentiel varié de ce secteur gagne à devenir accessible par voie terrestre. Il existe une voie routière qu'on peut emprunter jusqu'à la pointe nord du lac Bouteille; de là, on se dirige, selon la nature du terrain, vers la baie du Trèfle, à partir d'un chemin forestier existant, à rénover.

Secteur ouest et nord

Le pavage du chemin Manawan est prévu à court terme. Le chemin du Barrage est amélioré jusqu'au kilomètre 36, à quelque distance à l'est du pont sur la rivière du Poste, pour tenir compte de la circulation touristique supplémentaire. De plus, des ententes sont conclues avec les responsables du transport forestier afin de sécuriser davantage la circulation sur ces routes.

À partir du kilomètre 36, certains chemins forestiers, vers le sud, sont balisés, aménagés et entretenus pour permettre la circulation de véhicules de tourisme robustes jusqu'aux destinations proposées plus loin. On peut, ainsi, rejoindre les secteurs à l'ouest de la baie de Roe, au sud-ouest de la baie Canot Rouge et au nord-ouest du banc Canot Rouge. À court terme, ces chemins forestiers seront balisés, aménagés et entretenus pour permettre la circulation de véhicules de type quad, d'autres serviront aux motoneigistes. Ces chemins sont généralement situés à l'extérieur des limites du parc.

Dans la planification qui est faite des chemins forestiers ceinturant le parc régional, de nouveaux tracés sont proposés à l'intérieur des limites du parc. Ceux-ci seront aménagés progressivement parallèlement à la réalisation des travaux d'aménagement forestier. Pour éviter les problèmes de cohabitation avec les écotouristes, ces chemins, destinés à recevoir la randonnée motorisée, seront, en général, situés à un kilomètre de la rive du réservoir, où est prévu un sentier multifonctionnel pour la randonnée non motorisée.

b) L'accessibilité par voie nautique

Chaque conducteur d'embarcation privée ayant l'intention de circuler sur le réservoir, devrait se procurer une carte bathymétrique pour être en mesure de situer l'ensemble et les parties du réservoir, les plaisirs et les difficultés du plan d'eau et pour prendre connaissance de la signalisation nautique.

Dans certains secteurs, la circulation motorisée devrait être interdite. Dans d'autres, elle devrait se faire à une vitesse réduite. Les motivations sont diverses : sécurité, pollution sonore, vulnérabilité à l'érosion. On pense au fond des baies du Milieu et du Poste, dans la baie du Canot Rouge ainsi qu'à certains secteurs, tels que le grand banc du Milieu, le banc de l'île Noire, la rivière Dominique, la rivière aux Marais, la rivière aux Buses, l'herbier sur le versant est de l'île Jaune, la côte ouest de la baie de Roe, le récif Lacroix et la baie des Conscrits.

Des débarcadères publics additionnels sont prévus dans la baie du Village et à la Pointe-Fine. Il en est, également, proposés au nord du camping de la baie du Milieu et un autre dans la baie du Poste, vis-à-vis la pointe Tête-du-Canard. Aussi, chaque projet d'hébergement commercial en station touristique ou en chalets locatifs est appelé à offrir ce service maritime à leur clientèle.

4.2 La planification des territoires d'affectation

Cette section vise à établir la concordance entre les termes de la présente planification et ceux du ministère des Affaires municipales, chargé du suivi administratif dans la création et la gestion des parcs régionaux. Mentionnons que dans l'entente générale de délégation de gestion sur les terres publiques du Parc régional du réservoir Taureau, on prévoit les appellations suivantes :

- ♦ Zone récréative principale;
- ♦ Zone récréative extensive.

Pour les besoins de la planification, ces affectations sont découpées en espaces de plus petite dimension, soit les sous-affectations et les zones qui assument des missions particulières et sont créées pour recevoir des équipements correspondant à ces missions. Pour accompagner la présente lecture, on consultera la carte intitulée « [Affectations et Équipements](#) ».

4.2.1 La zone récréative principale

Toute la partie centrale et ouest du réservoir Taureau fait partie de la zone récréative principale. Par rapport à l'axe principal de la rivière Matawin, celle-ci s'étend du village de Saint-Michel-des-Saints à la passe du Saindon. Cette partie, qui est déjà plus occupée que la partie est, demande d'être planifiée dans une perspective de consolidation et de développement. Il faut voir que les nombreux sites d'intérêt qu'on y trouve, seront rendus accessibles, tant par voie d'eau que par voie de terre, telle la randonnée pédestre et le ski de fond, et ce, pour assurer la meilleure synergie possible entre les différentes entités qui seront créées sur ce territoire. Pour mieux traduire la densité d'occupation de l'espace au sein de cette affectation, celle-ci a été subdivisée en sous-affectation récréative principale 1 et sous-affectation récréative principale 2.

Avant de procéder à la présentation de ces sous-affectations, mentionnons que la largeur de la sous-affectation récréative principale 1, apparaissant à la carte « Affectation et équipements », est surévaluée (environ 200 mètres plutôt que 60 à 100) pour pouvoir y faire figurer les différentes zones de même que les voies de circulation qui les desservent par derrière.

La sous-affectation récréative principale 1 correspond, généralement, à la bande de 60 mètres s'étendant depuis le littoral et englobe la plupart des zones où sont prévus divers équipements et réseaux, sauf certaines exceptions. C'est donc la partie du parc à plus forte densité d'utilisation. Dans le cas des aires avec îlots de camping sauvage sur le littoral, celles-ci seront implantées dans la bande de dix (10) à trente (30) mètres depuis la rive, alors que le sentier multifonctionnel se localisera entre le quarantième et le cinquantième mètre. Mentionnons que dans l'entente sur la forêt, cette profondeur de 60 mètres correspond au premier plan où s'applique la protection maximale du paysage visuel.

À certains endroits, dans le cas où un chemin de service viendrait s'ajouter en troisième rangée, soit derrière le camping et le sentier multifonctionnel, il pourrait arriver que la largeur du corridor récréatif s'étende jusqu'à une centaine de mètres. Cet élargissement pourrait être aussi

nécessaire aux endroits où la côte est plus escarpée et impose un recul des implantations qui viennent d'être décrites par rapport à la rive.

Pour quatre (4) centres récréatifs privés, soit les sites de l'Estacade et de l'Auberge du lac Taureau, situés sur la baie du Milieu, de Canad'Avanture sur la baie du Poste et de la butte à Benoît sur la baie Ignace, celle-ci est repoussée à environ 400 mètres. Pour les autres centres récréatifs, celle-ci est de 200 mètres, ce qui représente une réduction significative par rapport aux exercices de planification précédents. Pour certaines aires de villégiature à la Pointe-Fine, la sous-affectation récréative principale 1 peut s'étendre sur des espaces encore plus vastes lorsqu'on y prévoit un développement de villégiature éloigné des rives.

La sous-affectation récréative principale 1, c'est aussi l'espace où des travaux d'aménagement forestier pourraient être réalisés lors de la mise en place de divers équipements récréatifs. C'est l'espace où la forêt participe à la définition du produit récréatif et où le maintien du couvert forestier est souhaité. L'espace défini par la sous-affectation récréative principale 1 se définit donc comme la forêt récréative déjà introduite au chapitre 2.

La sous-affectation récréative principale 2 correspond à l'espace peu occupé qui s'étend au-delà de la sous-affectation récréative principale 1, et ce, jusqu'aux limites du parc. De façon générale, seuls y sont prévus les sentiers équestres et les corridors de randonnée motorisée. Aucune activité de séjour n'y est prévue. Par rapport à l'entente sur la forêt, il s'agit généralement du territoire défini comme second et troisième plan.

4.2.2 La zone récréative extensive

La zone récréative extensive couvre toute la partie nord-est du parc, s'étendant au-delà de la passe du Saindon. Il est convenu que cette partie du territoire est soustraite au développement intensif, tant et aussi longtemps, que l'aménagement et l'occupation de la partie ouest ne seront pas complétés. Son rôle consiste donc à garantir des espaces qui seront peu fréquentés et où peu d'aménagements seront réalisés.

Pour les besoins de la présente planification, cette zone n'a pas été découpée en deux (2) sous-affectations pour faire prévaloir le principe de la très faible densité d'occupation. On va, tout de même, devoir assurer une certaine présence quant à la gestion des activités récréatives si l'on ne veut pas que cette partie du parc reçoive tous les contrevenants à la future gestion. Les interventions d'aménagement vont se justifier sur la base d'une présence minimale nécessaire sur le plan de la gestion des activités récréatives, particulièrement au niveau des sites d'activité diurne et de camping sauvage sur les rives et le littoral.

4.2.3 Les zones immédiates entourant les diverses catégories d'équipements

Différentes petites zones (ou sous-zones) sont créées pour encadrer l'implantation des divers équipements. Elles correspondent donc aux secteurs où sont prévues les formes d'occupation du sol plus lourde, principalement des immeubles. Les aires de villégiature et les différents centres d'activité en font partie. Cinq (5) types de zones sont ainsi créés, soit :

- ♦ Zone récréative publique avec hébergement rustique;
- ♦ Zone récréative publique diurne;
- ♦ Zone récréative privée;
- ♦ Zone de villégiature;
- ♦ Conservation terres humides.

Comme on peut lire, deux (2) sous-zones récréatives à caractère public sont créées. **La zone récréative publique avec hébergement rustique** est appelée à recevoir les îlots de camping sauvage et quelques refuges, alors qu'à d'autres endroits, on y prévoit de la villégiature rustique répondant à des besoins familiaux ou communautaires. **La zone récréative publique diurne** reçoit diverses installations utiles à la récréation diurne sur la rive et le littoral de même que des équipements plus lourds, comme les points d'accès nautique et les postes de service.

Au plan « [Affectations et Équipements](#) », les zones récréatives diurnes forment une bande de 60 mètres de profondeur s'étendant depuis la rive et leur longueur sur le littoral varie d'une centaine de mètres à 500 mètres. Plusieurs îles du réservoir sont sous cette affectation en totalité ou en partie.

Les zones récréatives publiques avec hébergement rustique apparaissent sur deux (2) formes. On peut voir, dans certains cas, une bande d'une soixantaine de mètres de profondeur le long du littoral, tout comme pour la récréation diurne. Cette bande peut, aussi, s'élargir sur des profondeurs de l'ordre de 200 mètres dans le cas des centres d'activité. Cet élargissement est requis pour permettre d'y installer des terrains de camping ou d'autres formes d'hébergement rustique consommant plus d'espace, comme les camps de vacances et les chalets rustiques.

Les zones récréatives privées sont configurées pour des profondeurs variant de 100 à plus de 300 mètres, pour les besoins accrus en matière de consommation d'espace. Quant aux **zones de villégiature**, deux (2) formes sont développées, soit la villégiature riveraine et la villégiature en montagne. Il peut arriver que les aires de villégiature prennent d'autres formes que celle d'un corridor riverain, comme à la Pointe-Fine, la configuration des zones revêt donc un caractère plus aléatoire. Celle-ci est tout de même conçue de manière à y prévoir les corridors de randonnée et l'insertion de petits espaces verts en rive ou en montagne.

Mentionnons que sur les terres publiques situées en territoire non organisé, l'implantation de la villégiature doit être modulée en tenant compte des prescriptions inscrites au Plan régional de développement des terres publiques (PRDTP). En territoire municipalisé, la réglementation municipale s'applique, mais celle-ci peut faire l'objet d'ajustements qui tiennent compte du contexte de parc régional.

La zone de conservation terre humide qui apparaît pour la première fois dans cette dernière version du Plan, est créée pour faire ressortir la présence des plus grands milieux humides (plus de 2 hectares). Une bande de 20 mètres est créée sur le périmètre de ces zones pour y figurer la bande riveraine à préserver. Mentionnons que ces zones humides plus grandes font partie des éléments d'intérêt naturel à valoriser dans le cadre des activités d'observation et d'animation.

On remarquera que par rapport aux versions précédentes, la grande zone récréative extensive ne contient plus de site récréatif communautaire ou privé pouvant s'étendre sur plusieurs centaines de mètres depuis la rive. Cette modification vise à rendre la présente version du plan davantage conforme au contenu de l'entente générale de délégation et à celui de l'entente particulière sur la forêt.

4.2.4 La récréation publique au niveau des aires de villégiature

On remarquera, en premier lieu, qu'il n'existe aucune sous-zone récréative publique avec hébergement rustique au sud de l'île aux Sables sur la baie Dominique et au sud de l'île du Village sur la baie Ignace. Cette absence s'explique par l'omniprésence de la villégiature privée sur ces baies et vise à éviter tout problème de voisinage. Par ailleurs, plusieurs zones récréatives publiques diurnes y sont créées, particulièrement sur les rives, pour valoriser le développement de la villégiature en seconde rangée et pour soutenir le déploiement des activités de navigation sur l'ensemble du réservoir. Ces aires de récréation vont traduire la présence du parc dans la partie sud-ouest du réservoir déjà très occupée. Celles-ci sont très bien représentées au plan intitulé « [Affectations et Équipements](#) ».

Il est proposé de sauvegarder des milieux naturels et des boisés de valeur dans le secteur présentement habité et situé à l'extérieur des limites du parc. Il est donc demandé à la municipalité de réserver le site du ruisseau de l'Anse-à-la-Chute, situé en terrain privé. Ce site va s'inscrire à titre de parc ou espace vert dans la lignée des sites récréatifs diurnes identifiés en terrain public. Nous demandons à la municipalité de bien vouloir identifier d'autres sites sur la baie Ignace, qui pourraient s'ajouter.

4.3 Les équipements

Via la présentation du concept d'organisation, la compartimentation de l'espace du parc, les pôles, les centres d'activités et les carrefours ont été identifiés et décrits sommairement. La présente section vise à préciser la nature des divers équipements à caractère public existants ou prévus à l'intérieur de cette planification de même que leur coût approximatif. Pour faire ressortir la nature des équipements, en ce qui a trait à la récréation publique, une série de pictogrammes est produite au plan intitulé « Affectations et Équipements », ce qui permet, entre autres, de faire ressortir s'il s'agit d'équipements existants ou prévus.

4.3.1 L'offre globale en activités récréatives publiques

L'offre en activités récréatives à caractère public prévue pour l'ensemble du parc, est présentée au tableau 10. Celle-ci est décrite pour chacun des six (6) grands compartiments du territoire du parc. On distingue, par ailleurs, les activités existantes de celles qui sont prévues et l'on établit, également, une classification selon les saisons (été, quatre saisons et hiver).

Mentionnons, en premier lieu, que la planification de la partie centrale du réservoir met l'accent sur les quatre saisons pour optimiser l'utilisation des infrastructures et favoriser la complémentarité avec le secteur privé. Dans la partie est ou extensive, seule la randonnée motorisée est susceptible d'être pratiquée sur toute l'année. Actuellement, l'offre d'activités récréatives à caractère public se limite au pôle principal du village et au pôle secondaire de la Pointe-Fine. Par ailleurs, lorsque l'on considère la répartition de l'ensemble des infrastructures à caractère public, on observera que celles-ci se concentrent dans la partie centrale, dans la partie est et autour du pôle principal du village.

En ce qui concerne aussi bien les activités existantes que celles prévues, la partie centrale se distingue par une grande diversification. La baie Dominique, à cause de la proximité du pôle principal du village, vient en second. Les compartiments délimités à partir des fonds de baie voient leur gamme d'activités récréatives publiques réduite. Il faut voir que d'autres activités pourront, éventuellement, être offertes au niveau des centres d'activité principaux et secondaires qui y sont prévus.

**TABLEAU 10
PLANIFICATION DE L'OFFRE D'ACTIVITÉ**

Secteur	Activité existante	Activité prévue
DOMINIQUE		
Été	Navigation Pêche Vélo Baignade Pique-nique Croisières Diurnes	Diurnes*
Quatre saisons	Quad Chasse	Interprétation Animation Tenue d'événements Randonnée pédestre
Hiver	Motoneige Raquette Ski de fond	Glissade

Secteur	Activité existante	Activité prévue
IGNACE		
Été	Navigation Pêche Diurne	Diurne*
Quatre saisons	Quad Chasse	Interprétation
Hiver	Motoneige	
CENTRAL		
Été	Navigation Pêche Baignade Pique-nique Activités diurnes Croisières Camping sauvage	Diurnes* Camping sauvage* Camping Canot-camping Kayak de mer Bateau-bus
Quatre saisons	Randonnée pédestre Quad Chasse	Interprétation Refuge Villégiature rustique Tenue d'événements Observation astronomique Randonnée équestre Vélo hybride
Hiver	Motoneige	Ski de fond Raquette Glissade Patinage
BAIE DU MILIEU		
Été	Navigation Pêche	
Quatre saisons	Quad	Randonnée pédestre Vélo hybride Randonnée équestre
Hiver	Motoneige	Ski de fond
BAIE DU POSTE		
Été	Navigation Pêche	
Quatre saisons	Quad	Randonnée pédestre Vélo hybride Randonnée équestre Interprétation
Hiver	Motoneige	Ski de fond

Secteur	Activité existante	Activité prévue
COMPARTIMENT EST		
Été	Navigation Pêche Croisières Camping sauvage Activités diurnes	Bateau-bus Camping sauvage* Activités diurnes*
Quatre saisons	Quad	Randonnée pédestre Refuge Interprétation Animation
Hiver	Motoneige	Ski de fond nordique

* Actuellement, les activités diurnes se tiennent librement, alors que dans l'avenir, celles-ci seraient gérées par le parc.

4.3.2 Les infrastructures d'accueil

Par grandes infrastructures d'accueil, nous désignons l'organisation des pôles principaux et secondaires. Ces endroits vont regrouper les principaux équipements publics du parc qui vont accueillir le visiteur. En décrivant ces lieux, nous en profiterons pour présenter les équipements récréatifs servant à la récréation diurne ou à l'interprétation, ce qui nous fera empiéter quelque peu sur les sections suivantes. On présentera donc les équipements déjà présents de même que les améliorations et les nouveaux équipements prévus pour mieux desservir la clientèle.

a) Le pôle principal du village

Le secteur de la rampe de mise à l'eau, de la plage et du camping municipal constitue une offre de récréation publique très prisée par la clientèle touristique. Plusieurs travaux d'amélioration ont déjà été effectués dans le secteur compris entre la chute à Ménard et le centre nautique. Plusieurs problèmes demeurent, toutefois, en période de pointe. Nous citerons, ici, les principales améliorations qui pourront être envisagées dans l'avenir. Ces améliorations sont rendues possibles avec la création d'un chemin de contour, passant derrière le camping municipal et aboutissant à l'est du centre nautique.

Le corridor piétonnier et cyclable

La création d'un corridor piétonnier et cyclable est rendue possible avec l'aménagement de la voie de contournement. L'emprise de l'ancienne route, actuelle ou élargie, peut servir à y installer ces pistes. Par ailleurs, cette emprise pourrait être déplacée à la hauteur de la rampe de mise à l'eau (ancien quai fédéral) pour faire en sorte que toute la superficie en stationnement se retrouve entre la route et le quai, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le coût provisoire estimé

pour ce réaménagement de la chaussée et pour la mise en place d'un corridor piétonnier et cyclable, est de **75 000 \$**.

Le camping municipal

Le camping municipal dispose, actuellement, d'une capacité de 125 sites et d'un bâtiment de service. Si l'on considère le coût d'acquisition du terrain, la valeur actuelle de cet équipement pourrait s'élever à environ **200 000 \$**. Celui-ci peut être agrandi en faisant l'acquisition de terrains attenants. Il pourrait, également, faire l'objet d'un projet de réaménagement paysager, notamment, en y introduisant des arbres, des arbustes et des plantes herbacées, qui assureraient une plus grande intimité pour chaque site. Le camping municipal est donc perçu comme servant de source d'inspiration aux autres centres de camping existants dans la région. Nous avançons un coût approximatif de **150 000 \$** pour l'agrandissement et le réaménagement du terrain de camping. Une étude plus exhaustive va permettre de mieux situer l'effort financier que ce projet de réaménagement représente.

La plage municipale

La plage municipale offre un front d'environ 400 mètres sur le réservoir Taureau, pour une superficie d'environ 2 hectares. Cet espace comprend, aussi, un stationnement d'une cinquantaine de places et un bâtiment d'accueil. Si l'on considère le coût d'acquisition du terrain, sa valeur actuelle est estimée à **300 000 \$**. Des améliorations pourraient, aussi, être apportées au secteur de la plage municipale. En période de pointe, le stationnement ne suffit pas à accueillir tous les véhicules et la localisation du stationnement du côté de la plage génère des contraintes importantes sur la mise en valeur de ce site d'un très haut niveau d'intérêt. Parmi les améliorations à envisager, mentionnons :

- | | |
|---|------------|
| ♦ Relocaliser du stationnement au sud de la route | 20 000 \$ |
| ♦ Entre la plage et la route, prévoir : | |
| - bâtiment d'accueil et de services (casse-croûte et bloc san.) | 250 000 \$ |
| - déplacement de la rampe de mise à l'eau | 10 000 \$ |
| - aire de jeux pour enfants | 10 000 \$ |
| - aire de pique-nique | 5 000 \$ |
| - quai pour bain de soleil | 10 000 \$ |
| - lien piéton (camping, centre nautique stationnement) | 10 000 \$ |
| - réaménagement paysager | 20 000 \$ |

La superficie du bâtiment d'accueil ferait approximativement 150 mètres carrés (10 m x 15 m), pour un coût de 250 000 \$, alors que pour les autres travaux, les coûts pourraient atteindre 75 000 \$. Les coûts pour l'ensemble de ces travaux atteindraient donc un total de **335 000 \$**.

Le centre nautique

Ce secteur du pôle public intègre certains équipements privés existants, permettant d'offrir des services complémentaires. Le centre nautique sert de marina pour accueillir les embarcations. Avec une gamme plus complète d'équipements (quais, installations pour vidanges de bateaux, fournitures et accessoires, approvisionnement de carburants) et des bâtiments de dimensions appropriées, il pourrait offrir une plus grande qualité de services, dont :

- ♦ centre d'accueil et de services nautiques;
- ♦ location d'embarcations nautiques;
- ♦ service de croisière;
- ♦ service de transport en commun (taxi nautique).

Ces améliorations, qui vont relever de l'entreprise privée, ne sont pas chiffrées.

Le bateau-croisière

Actuellement, cette activité est offerte par l'entreprise privée, et ce, depuis environ 25 ans, de façon irrégulière. Un bateau-croisière sous la gestion du parc régional pourrait devenir un équipement stratégique dans une dizaine d'années, soit lorsque les aménagements relatifs à l'hébergement rustique seront suffisamment avancés et que plusieurs équipements d'interprétation seront en place. Alors, le bateau-croisière viendra compléter l'offre sur le plan de l'animation. Quatre (4) thématiques particulières méritent d'être développées, soit :

- ♦ La morphosédimentologie littorale et les écosystèmes du réservoir, dans le contexte de la gestion hydroélectrique;
- ♦ La colonie agroforestière de Saint-Ignace, la mise en chantier du barrage et la mise à l'eau du réservoir;
- ♦ La gestion forestière et faunique du bassin du Taureau, d'hier à aujourd'hui;
- ♦ Le réservoir Taureau et sa mission récréative.

Divers circuits seront possibles sur des durées variables, et ce, à partir de divers ports d'attache (marina du Village ou de la Pointe-Fine). Lorsque cette offre sera bien ancrée aux activités du parc, les croisières pourront facilement s'étendre du début juin à la fin d'octobre. Il s'agira d'une activité recherchée dans les entre-saisons, soit avant et après la saison chaude. Il faut voir que dans une dizaine d'années, l'offre en activité hivernale aura débuté, en ce qui a trait au ski de fond et à la location de refuges.

b) Le pôle secondaire de la Pointe-Fine

En ce qui concerne les services à caractère public, la Pointe-Fine dispose déjà d'un vaste stationnement et d'une guérite contrôlant l'accès à la plage. Plusieurs autres équipements doivent y être implantés pour assurer la mise en valeur du site et de l'ensemble du parc.

Le pavillon d'accueil

On doit y ériger un pavillon d'accueil, dont le coût est estimé à **300 000 \$**. Les dimensions prévues sont à peine plus grandes que celles du pavillon d'accueil de la plage municipale, soit une superficie de 225 mètres carrés (15 m x 15 m), celui-ci comprenant les services et équipements suivants :

- ♦ une salle d'accueil;
- ♦ une salle pour des activités d'animation;
- ♦ un casse-croûte;
- ♦ un bloc sanitaire;
- ♦ un bureau incorporant le centre de contrôle nautique;
- ♦ un centre de réservations (camping, camping sauvage, refuges, villégiature rustique, location d'embarcations, bateau-bus et bateau-croisière).

Le centre d'interprétation

Le centre d'interprétation couvre l'histoire naturelle reliée au bassin du réservoir Taureau. Il traite des différents phénomènes géologiques et écologiques particuliers à la Haute-Matawinie. Il relate, également, l'histoire de l'aménagement du réservoir. Ce bâtiment est attenant au centre d'accueil. Les coûts du centre d'interprétation sont présentés à la section suivante.

Le centre de service nautique

Ce centre de service est détaché du centre d'accueil et se localise tout près de la petite plage située à l'extrémité nord de la Pointe-Fine. Dans le bâtiment et dans son environnement immédiat, on retrouve les services suivants.

Le bâtiment de service :

- ♦ Une aire d'entreposage pour le matériel saisonnier;
- ♦ Une salle d'attente pour le bateau-bus et le bateau-croisière.

Le bâtiment de service fait 100 mètres carrés. Il est érigé sur la terrasse du haut, soit à environ sept (7) mètres au-dessus du niveau du lac. Ce niveau est celui de la salle d'attente, qui comprend un bloc sanitaire et des plans permettant d'orienter le visiteur. La partie entrepôt se retrouve au sous-sol, soit à environ trois (3) mètres au-dessus du niveau du lac pour un dégagement de neuf (9) pieds entre le plancher et le plafond. Cela permet de faciliter le déplacement de matériel entre l'entrepôt et la rive. Le coût de ce bâtiment est estimé à **75 000 \$**.

Dans l'environnement immédiat :

- ♦ Un stationnement et une rampe de mise à l'eau (10 000 \$);
- ♦ Un quai (35 000 \$);
- ♦ Une portion de plage pour y échouer les embarcations en location;

- ♦ Un bateau-bus servant au transport vers les sites de camping sauvage et les aires d'activités diurnes;
- ♦ Un bateau de contrôle nautique.

Les travaux d'aménagement du stationnement et de la rampe de mise à l'eau, depuis la route jusqu'à la rive, sont estimés à 10 000 \$. À cause des conditions particulières au site, on prévoit retirer une partie du matériel en place pour créer une plate-forme se situant approximativement à deux (2) mètres au-dessus du niveau maximal du lac. Quant à l'aménagement du quai, celui-ci doit être suffisamment grand et robuste pour accueillir, en même temps, le bateau-croisière, le bateau-bus, le ponton actuel, qu'on continuera à utiliser pour les besoins d'aménagement et d'entretien, et enfin, quelques embarcations privées additionnelles associées à la gestion des aires récréatives riveraines. On prévoit donc une largeur de trois (3) mètres pour faciliter le déplacement de plusieurs personnes circulant dans des directions opposées avec des bagages et une longueur linéaire de l'ordre de 30 mètres pour assurer une capacité d'accueil suffisante. Le coût de construction de ce quai est estimé à 35 000 \$.

Le coût des travaux dans l'environnement du bâtiment de service assumant les services nautiques, s'élèverait donc à 45 000 \$. En ajoutant, à ce montant, le coût de construction du bâtiment de service (75 000 \$), les coûts s'élèvent à **120 000 \$**. Ce montant ne comprend pas l'achat d'un bateau-bus et d'un bateau pour le contrôle nautique.

La base de plein air de la Pointe-Fine

Il s'agit d'un regroupement de services d'hébergement rustique à petite échelle, permettant d'accommoder la clientèle arrivante ou partante. Ces services donnent, aussi, un avant-goût des aménagements à caractère public que l'on retrouve dans la partie centrale du réservoir. Cette base de plein air comprend donc les équipements suivants. Mentionnons que la salle pour les activités de groupe pourrait être annexée au bâtiment de service pour en doubler la superficie et permettre l'utilisation du même bloc sanitaire. Voici donc ces équipements et une estimation de leur coût approximatif :

- ♦ un refuge (12 000 \$);
- ♦ une aire de villégiature rustique de trois (3) chalets (18 000 \$ x 3 = 54 000 \$);
- ♦ un terrain de camping d'une vingtaine d'emplacements (5 000 \$);
- ♦ un îlot de camping sauvage (1 000 \$);
- ♦ une salle pour les activités de groupe (50 000 \$);
- ♦ une aire de jeux pour enfants (5 000 \$);
- ♦ une aire de pique-nique (1 000 \$).

Le coût total des équipements de la base de plein air de la Pointe-Fine atteindrait 138 000 \$. Si l'on fait abstraction des diverses formes d'hébergement rustiques qui seront comptabilisées à la section 4.3.5, le coût des équipements récréatifs atteindrait **56 000 \$**.

Le service de bateau-bus

Un système de transport en commun nautique fait la navette selon un itinéraire et un horaire prédéterminés. Le coût d'acquisition d'une telle embarcation et de ses équipements est estimé à **100 000 \$**. Celle-ci permet de remplir une série de fonctions très utiles :

- ◆ Répartir quotidiennement la clientèle fréquentant les îlots de camping sauvage;
- ◆ Rendre accessibles divers secteurs du lac aux clientèles (randonneurs, excursionnistes) ne possédant pas de véhicule nautique motorisé ou n'ayant pas les moyens d'en louer;
- ◆ Créer une liaison fonctionnelle et continue entre divers circuits de randonnée pédestre;
- ◆ Multiplier les occasions privilégiées d'informer et de sensibiliser la clientèle;
- ◆ Exercer une supervision quotidienne sur le plan d'eau.

Un centre de location de maisons flottantes

Un tel concept mérite réflexion : des maisons mobiles sur l'eau, fabriquées à partir de pontons, sont louées pour des séjours de durée variable. Le nombre reste à déterminer en rapport avec la capacité portante du plan d'eau. Les haltes nocturnes se feraient à des endroits qui n'entrent pas en conflit avec les sites de camping terrestre et n'en troublent pas la quiétude. Durant le jour, la maison flottante peut s'arrêter à tous les sites d'utilisations diurnes, où s'arrête le bateau-bus.

Les implications sociales et environnementales d'un tel mode d'hébergement ainsi que la rentabilité économique doivent aussi être évaluées. Il ne s'agit pas d'un projet prioritaire en terme de récréation publique.

c) Les postes de service situés à l'intérieur du parc

Hormis les pôles du village et de la Pointe-Fine, dix (10) postes de services ont été identifiés à l'intérieur des limites du parc. Ces lieux correspondent à des points de convergence de la clientèle touristique. Trois (3) d'entre eux occupent une position de carrefour par rapport à la circulation de la clientèle nautique du parc, soit à l'île du Village, à l'île de France et à l'île Lacroix. Chacun des six (6) centres récréatifs publics dispose d'un poste de service et on en prévoit, aussi, un autre à la baie de la Bouteille.

Le terme « bâtiment de service » fait valoir la diversité des fonctions qu'on prévoit y implanter. Ils servent donc de gîte en cas de mauvais temps, de centre d'information, de centre d'animation pour des groupes de passage et enfin, de centre d'interprétation.

Le carrefour de l'île du Village

Le secteur de l'île du Village offre un potentiel unique pour l'interprétation de la colonisation agroforestière, durant la période pré barrage. À la fin de l'hiver, un territoire beaucoup plus vaste et autrement immergé que le reste de l'année est accessible. De plus, on y trouve une forêt

digne d'être visitée, de magnifiques plages pour la baignade et des aires de pique-nique. Des secteurs sont en érosion active et nécessiteraient une restauration; ceci pourrait constituer une activité d'interprétation en soi. La proximité du pôle Saint-Ignace et de l'ensemble de ses composantes, soit la butte à Benoît, les deux (2) centres de camping organisé et le chemin du lac Taureau, sont des éléments qui favorisent ce développement.

Le carrefour de l'île de France

Le secteur de l'île de France regroupe des activités de camping rustique dans l'arrière pays, de baignade, de pique-nique sur les plages, d'interprétation des îles flottantes et des milieux humides ainsi que de randonnée pédestre sur les pentes de ses collines. Sa localisation stratégique à proximité de plusieurs projets de villégiature commerciale et du pôle de la Pointe-Fine, assure un volume intéressant de fréquentation.

Le carrefour de l'île Lacroix

Le secteur de l'île Lacroix offre un potentiel pour le camping rustique en milieu boisé, la randonnée et l'interprétation en milieux forestiers matures et d'espèces variées, le pique-nique et la baignade. Sa localisation stratégique lui permet de servir de centre de service et de coordination. Le sud de l'île Lacroix peut recevoir un bâtiment offrant les services de base.

Les autres postes de service

Le secteur de l'Ancien Dépôt, dans la baie de la Bouteille, regroupe une diversité d'activités dans un milieu forestier de qualité. Situé dans la réserve faunique Mastigouche, on y trouve des plages intéressantes et un potentiel pour le camping rustique. Son poste de service aura donc pour rôle de valoriser les vestiges de l'Ancien Dépôt pour faire l'interprétation d'une époque de l'exploitation forestière sur le réservoir Taureau. Son éloignement du Cœur peut devenir un atout en soi.

Le centre d'activité de la rivière aux Buses offrira toute la panoplie des formes d'hébergement rustique. Son poste de service viendra en appui aux quatre (4) sites d'interprétation de la rivière du Poste situés dans son voisinage, soit le site de la rivière aux Marais, le site du lac Keith, le site de renaturalisation d'Abitibi Consolidated et le site de la rivière aux Buses.

Le poste de service du Cap Roe aura un rôle associé à son positionnement stratégique. Il en sera de même des trois (3) autres postes de service, soit ceux de l'Estacade, du Marais et du Ruisseau.

Estimation du coût de construction

La superficie du bâtiment récréatif fait approximativement 70 mètres carrés (6 m x 10 m). Le rez-de-chaussée reçoit les diverses fonctions de service, alors que l'étage sous le pignon sert de

dortoir. Il s'agit d'une construction rustique, dont le coût de construction est estimé à 50 000 \$. Celui-ci peut être plus élevé si l'on y adjoint un bloc sanitaire (douches et toilettes). On doit alors calculer un coût additionnel d'au moins 20 000 \$. Sans l'aménagement des blocs sanitaires, le coût de construction des neuf (9) bâtiments de service s'élèverait à **500 000 \$**.

d) Les relais équestres

Les relais équestres sont au nombre de quatre (4) et sont localisés à des points stratégiques d'un réseau de sentiers équestres pouvant être aménagé sur la baie du Milieu et sur la baie du Poste. Ceux-ci se retrouvent dans les centres d'activité de l'Estacade, du Marais, de la rivière aux Buses et du Cap Roe.

Ces installations consistent en l'aménagement d'un îlot de stationnement conçu pour recevoir une dizaine de véhicules et leur remorque. Un abri pour chevaux est aussi érigé à proximité afin de pouvoir y attacher les chevaux qui ne peuvent être laissés en liberté. Le coût estimé pour le stationnement est de 2 000 \$, alors que celui de l'abri est d'environ 10 000 \$. Il est important que ces installations soient implantées près de points d'eau pour pouvoir abreuver les animaux. Le coût d'aménagement d'un relais équestre est estimé à 12 000 \$. Pour les quatre (4) relais, le coût total est donc estimé à **48 000 \$**.

e) Les points d'accès nautiques au réservoir

Il existe déjà six (6) accès nautiques privés et trois (3) accès nautiques publics. On propose, ici, une estimation de la valeur de ces équipements qui sont, aussi, munis d'aires de stationnement. Dans le cas des débarcadères situés au pôle du village, le coût comprend la valeur des terrains :

- ♦ Le quai du Fédéral (maintenant propriété municipale) sur la baie du Village (175 000 \$);
- ♦ Le débarcadère municipal de la baie du Village (75 000 \$);
- ♦ Le débarcadère municipal de la Pointe-Fine (50 000 \$).

Un autre débarcadère est, aussi, prévu à l'endroit suivant :

- ♦ Le débarcadère du camping de la rivière aux Buses à la baie du Poste (10 000 \$).

Ces points d'accès nautiques représenteraient donc une valeur globale de **310 000 \$**.

f) Les centres d'information situés hors parc

Dans la section sur le concept d'organisation, on a déjà présenté les centres d'information qui seraient situés hors parc, ce qui auraient pour fonction d'offrir certains services de base à la clientèle empruntant les principales voies terrestres autour du réservoir. Au nombre de quatre (4), deux (2) d'entre eux vont nécessiter des travaux d'aménagement particuliers, soit celui du Village, qui pourrait se positionner près de l'hôtel de ville, et un autre à l'embouchure de la rivière du Milieu sur le chemin de Manawan.

- ◆ Centre d'information du Village (adaptations architecturales : 15 000 \$);
- ◆ Centre d'information de la rivière du Milieu (bâtiment de 50 mètres carrés : 50 000 \$);
- ◆ Poste d'accueil de la réserve Mastigouche au lac de la Bouteille (entente avec la SEPAQ);
- ◆ Centre de services du Barrage (bâtiment de 50 mètres carrés : 50 000 \$).

En ce qui concerne le site du barrage, le centre d'information pourrait être combiné à un centre d'interprétation du barrage. Il faudrait élaborer une entente entre la MRC de Mékinac, le parc régional, Hydro-Québec et les gestionnaires du producteur privé d'électricité sur la décharge en aval du barrage. En ce qui concerne le coût global au niveau des centres d'information situés hors parc, les coûts pourraient donc s'élever à **115 000 \$**.

g) Estimation globale des coûts pour les infrastructures d'accueil

Hormis les centres d'interprétation qui sont repris à la section suivante, nous regroupons au tableau 11 l'estimation provisoire des coûts des différentes infrastructures d'accueil présentées dans la présente section. La valeur de l'ensemble des infrastructures d'accueil s'élèverait à **2 681 000 \$**, alors que la valeur des équipements actuels s'établit à **852 000 \$**.

**TABLEAU 11
LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL**

Infrastructure d'accueil	Existant	Prévu
PÔLE PRINCIPAL DU VILLAGE		
Camping municipal	200 000	350 000
Corridor piétonnier et cyclable		75 000
Pavillon d'accueil de la Plage		250 000
Plage municipale	300 000	385 000
Total :	500 000	1 060 000
PÔLE SECONDAIRE POINTE-FINE		
Pavillon d'accueil		300 000
Centre de services nautiques		120 000
Installations récréatives		56 000
Bateau-bus		100 000
Ponton	25 000	25 000
Stationnement	50 000	50 000
Guérite	2 000	2 000
Total :	77 000	653 000

Infrastructure d'accueil	Existant	Prévu
POSTES DE SERVICE		
SECTEUR CENTRAL		
De l'Estacade		50 000
Du Marais		50 000
De la rivière aux Buses		50 000
Du Cap Roc		50 000
Du Saindon		50 000
De l'Île de France		50 000
De l'Île du Village		50 000
Du Ruisseau		50 000
SECTEUR EST		
De l'Île Lacroix		50 000
De la Bouteille		50 000
Total :		500 000
RELAIS ÉQUESTRES		
SECTEUR CENTRAL		
De l'Estacade		12 000
Du Marais		12 000
De la rivière aux Buses		12 000
Du Cap Roc		12 000
Total :		48 000
POINTS D'ACCÈS NAUTIQUE		
SECTEUR DOMINIQUE		
Quai du Fédéral	175 000	175 000
Débarcadère municipal	75 000	75 000
SECTEUR CENTRAL		
Débarcadère Pointe-Fine	50 000	50 000
Débarcadère rivière aux Buses		10 000
Total :	200 000	210 000
CENTRES D'INFORMATION HORS PARC		
Village		15 000
Rivière du Milieu		50 000
Barrage		50 000
Réserve Mastigouche (lac Bouteille)		
Total :		115 000
GRAND TOTAL :	777 000	2 586 000

4.3.3 Les aires de récréation publique diurne

Dans le contexte récréatif du Parc régional du réservoir Taureau, les activités récréatives diurnes s'étendent principalement sur les rives du réservoir. Voici un résumé de ce qui a déjà été présenté à la section 4.3.1 traitant de l'offre récréative globale. Durant l'été, les activités maîtresses sur le territoire du parc sont :

- ♦ la baignade;
- ♦ le pique-nique;
- ♦ la randonnée nautique motorisée;
- ♦ la randonnée nautique psychomotorisée (canot, kayak et voile);
- ♦ la pêche;
- ♦ la chasse;
- ♦ l'observation de la faune;
- ♦ l'interprétation du patrimoine naturel et culturel;
- ♦ la randonnée en vélo de montagne;
- ♦ la randonnée pédestre;
- ♦ l'excursion en VTT.

Durant l'hiver, les activités maîtresses sont :

- ♦ la randonnée en ski de fond;
- ♦ la promenade en raquettes;
- ♦ l'interprétation du patrimoine naturel et culturel;
- ♦ l'excursion en traîneau à chiens;
- ♦ la randonnée en motoneige.

a) Le rôle particulier des aires récréatives diurnes en milieu riverain

Si on exclut les activités liées à la chasse, à la randonnée en traîneau à chien, en VTT et en motoneige, on constate que les autres activités s'appuient principalement sur l'utilisation des rives et du littoral du lac. Les zones récréatives publiques, plus particulièrement les aires récréatives diurnes, vont donc accueillir l'essentiel des activités diurnes. Elles s'étendent sur une profondeur d'une soixantaine de mètres depuis la rive et sur des longueurs allant d'une centaine de mètres à quatre ou cinq cents mètres. Elles valorisent les plus belles plages et les plus belles côtes. Dans certains cas, les rives sont réservées exclusivement à la récréation diurne, alors que dans d'autres cas, l'hébergement rustique (voir section 4.3.5) est présent et prédomine sur la récréation diurne.

Mentionnons, aussi, que les équipements d'interprétation présentés à la section 4.3.4 sont également consommés comme activité diurne. La plupart d'entre eux se retrouvent, d'ailleurs, à proximité des rives. Des initiatives provenant des centres de villégiature commerciale et approuvées par le conseil du parc, complètent et enrichissent l'offre d'activités récréatives diurnes.

TABLEAU 12
ÉQUIPEMENTS PRÉVUS AUX AIRES DE RÉCRÉATION DIURNE

Secteur	Diurne minimal	Diurne partiel	Diurne complet
SECTEUR BAIE DOMINIQUE			
1. Place municipale			
2. Parc de la Pointe	1		
3. Petite Plage municipale			1
4. Île Baribeau		1	
5. Île du Campeur	1		
6. Île Solitaire	1		
7. Île Gauche		1	
8. Plage Rondeau		1	
9. Baie Morissette	1		
10. Baie Sombre	1		
11. Petit lac	1		
Total :	6	3	1
SECTEUR CENTRAL			
1. Île aux sables			1
2. Grande plage du Quai à Bertin		1	
3. Archipel de la baie du Milieu (7 îles)			
4. Plage de la Pointe-Fine			
5. Île Noire	1		
6. Îles aux Vents (2 îles)			
7. Île du Village			1
8. Île aux Trois Plages	1		
9. Île Droite	1		
10. La Grande Pointe			1
11. Île Crochet	1		
Total :	4	1	3
SECTEUR EST			
1. Plage de la Passe Lacroix	1		
2. Le Sanctuaire	1		
3. Plage Solitaire	1		
4. Pointe aux Îlets		1	
5. La Petite Plage	1		
6. Plage de la Côte à Pic	1		
7. Plage du Cap qui Penche	1		
Total :	6	1	
GRAND TOTAL	16	5	4
Coût approximatif	2 100	6 300	12 350
Coût total	33 600	31 500	59 400

Les coûts d'aménagement estimés pour l'ensemble de ces sites de récréation diurne s'élèveraient, ainsi, à **124 500 \$**. Cette valeur exclut deux (2) sites importants déjà, en partie, aménagés, soit ceux de la plage municipale et de la plage de la Pointe-Fine.

d) La prise en compte des aires réservées à l'hébergement rustique (4.3.5)

La section 4.3.5 traitant de l'hébergement rustique, décrit les secteurs riverains réservés principalement à cette fin. Une partie de ces secteurs constitue des sites de récréation diurne qui devraient être davantage consommés par les locataires des campings, refuges et chalets rustiques. Les aires diurnes avec aménagement partiel sont au nombre de dix (10), alors qu'il y a 22 aires diurnes avec aménagement complet. Rappelons que les coûts rattachés à ces aires récréatives diurnes s'élèvent respectivement à 65 500 \$ et 271 700 \$. Les coûts d'aménagement pour l'ensemble des aires récréatives diurnes s'élèveraient, en fait, à 461 700 \$.

e) Le cas particulier de la chasse

En ce qui concerne la chasse, il convient d'apporter certaines précisions quant à la saisonnalité de cette activité. Comme le parc régional se situe dans la zone de chasse no 15, cette activité se pratique en automne pour le gros gibier et le petit gibier indigène, tel que le lièvre et la gélinotte huppée, et au printemps pour l'ours noir.

En été, les espèces qui peuvent être chassées sont la marmotte commune et certains oiseaux noirs, tels la carouge à épaulettes, la corneille d'Amérique, l'étourneau sansonnet, le moineau domestique, le quiscale bronzé et le vacher à tête brune. Les amateurs de pigeon biset peuvent également pratiquer la chasse à cette espèce toute l'année, alors qu'après le début d'août, certaines espèces non indigènes, telles que la pintade ou le faisan, peuvent être chassées. Mentionnons que le parc ne prévoit pas d'aménagement particulier pour la pratique de la chasse.

4.3.4 Les équipements d'interprétation

Les équipements d'interprétation du parc se classent en trois (3) catégories. Il y a, tout d'abord, le centre d'interprétation, qui traite de l'ensemble de l'histoire naturelle et humaine du territoire, le carrefour d'interprétation, qui traite de l'histoire particulière de plusieurs sites d'un secteur, et il y a le site d'interprétation, témoignant d'un fait particulier.

a) Le centre d'interprétation

Dans le contexte du Parc régional du réservoir Taureau, deux (2) centres d'interprétation sont souhaités. Il y a, en premier lieu, le centre d'interprétation de la Haute-Matawinie qui serait localisé à l'intérieur du pôle principal du village, celui-ci introduisant certains faits d'histoire naturelle, mais mettant surtout l'emphasis sur l'histoire de la Haute-Matawinie et sur les

activités forestières et fauniques contemporaines. Le secteur compris entre la baie du Village et le chemin Saint-Joseph (chemin du golf) apparaît le plus intéressant, particulièrement s'il est possible d'admirer le paysage donnant, d'un côté, sur le village et ses moulins et, de l'autre, sur le réservoir. Celui-ci serait conçu comme un centre d'interprétation majeur ouvert sur quatre saisons. Des excursions et des visites guidées s'y rattacheraient, particulièrement celles ayant trait à la foresterie et à la gestion faunique. La dimension du bâtiment serait de l'ordre de 600 mètres carrés (20 m x 30 m) et son coût de construction est estimé à 500 000 \$.

Le centre d'interprétation de la Pointe-Fine met surtout l'emphase sur l'histoire naturelle et sur la création du réservoir. Celui-ci pourrait être annexé au pavillon d'accueil de la Pointe-Fine pour bénéficier des services qu'on y trouve et pour en simplifier la gestion. Il s'agit d'une construction dont la superficie est d'approximativement 300 mètres carrés (15 m x 20 m) et le coût de construction est estimé à 250 000 \$.

b) Les carrefours d'interprétation

Les carrefours d'interprétation sont des lieux de convergence du flux des visiteurs et sont conçus comme des lieux d'interprétation. Le contenu d'interprétation vise des thématiques particulières qui se situent à mi-chemin entre le contenu présenté aux centres d'interprétation et les sites eux-mêmes. Ces carrefours d'interprétation sont logés dans les postes de services qui sont décrits au niveau des infrastructures d'accueil (4.3.2).

c) Les sites d'interprétation

Certains sites sont aménagés pour l'interprétation du patrimoine naturel. La forêt de l'île Lacroix, les îles flottantes de l'île de France, le grand herbier de la baie du Milieu, plusieurs îles avec leurs boisés et leurs plages, la géologie et la botanique de la Pointe-Fine constituent les plus importants.

D'autres sites méritent d'être connus à titre de patrimoine culturel, dont le barrage d'Hydro-Québec sur la Matawin, l'ancien dépôt forestier de la baie de la Bouteille, la colonisation sur l'île du Village et ses environs (période émergée de la fin hiver/début printemps), les travaux de renaturation des rives par la Consol et la chute à Ménard. La grande majorité de ces sites offre la possibilité d'accostage. La baignade, le pique-nique et une brève promenade sont souvent possibles à proximité, car la plupart d'entre eux sont reliés au réseau de sentiers multifonctionnels ou pédestres ceinturant le réservoir.

L'aménagement de certains sites se limite aux travaux de terrassement, à la pose d'un panneau et à l'installation d'un mobilier minimal (table à pique-nique, poubelle). Pour certains sites, un quai ou un abri sommaire en bois pourrait être utile pour rendre la halte plus profitable. Voici la liste de ces installations avec leur coût présumé :

- ♦ Surfaçage du terrain 1 000 \$
- ♦ Panneau d'information 1 000 \$
- ♦ Autres affiches (3) 375 \$

- ♦ Table à pique-nique et poubelle 250 \$
- ♦ Abri sommaire 3 000 \$
- ♦ Quai 4 200 \$

d) Les activités récréotouristiques reliées à la foresterie (interprétation)

Elles constituent une nouvelle orientation au niveau de l'économie de la région. Étant donné l'importance de ce secteur d'activité, les possibilités sont nombreuses et d'une grande diversité dans le parc. On peut traiter d'histoire, de sylviculture, des acteurs de la sylviculture et de transformation du bois. Voici une liste des activités qui pourraient être mises à la portée des visiteurs :

Visite en forêt

- ♦ Courts sentiers balisés sur la sylviculture;
- ♦ Information le long des sentiers pédestres et multifonctionnels;
- ♦ Visites guidées sur le chantier.

Visite des usines Louisiana Pacific - interprétation de l'étape transformation de la matière ligneuse

Visite de sites historiques

- ♦ Vestiges du flottage du bois par la Stone Consolidated Bathurst;
- ♦ Vestiges d'un chantier de bûcherons au dépôt Bouteille.

Un centre d'interprétation, dont le thème majeur est l'histoire de la région intimement liée au développement de l'industrie forestière.

d) L'estimation globale des coûts en équipements d'interprétation

Les coûts prévus pour l'ensemble des équipements d'interprétation (au nombre de 27), sont présentés au tableau 13 pour cinq (5) des six (6) secteurs du parc. Le coût des différentes installations s'élève à 98 275 \$ et celui des deux (2) centres d'interprétation totalise 750 000 \$. Le coût total estimé des équipements d'interprétation s'établit donc à **848 275 \$**. Rappelons que le coût de construction des carrefours d'interprétation est celui des postes de service qui apparaît dans la section sur les infrastructures d'accueil.

TABLEAU 13
ÉQUIPEMENTS D'INTERPRÉTATION

Équipement	Surfaçage	Panneau et affiche	Table et poubelle	Abri sommaire	Quai	Centre d'interprétation
SECTEUR BAIE DOMINIQUE						
1. Centre d'interprétation Village						500 000 \$
2. Chute à Ménard	1	1				
3. Barrage de Castor	1	1	1	1		
4. Mine de Silice	1	1				
Total :	3	3	1	1		1
SECTEUR CENTRAL						
1. L'Herbier du Marais, baie du Milieu	1	1				
2. Site de la Consol	1	1	1			
3. Rivière aux Marais, baie du Poste	1	1	1			
4. Renaturalisation (Consol)	1	1	1			
5. Carrefour rivières aux Buses	1	1				
6. Rivière aux Buses	1	1				
7. Carrefour Pointe aux Voiliers	1	1				
8. Camp du Saindon	1	1	1			
9. Carrefour Île de France	1	1				
10. Île de France, milieux humides	1	1	1	1		
11. Carrefour Île du Village	1	1				
12. Île du Village	1	1				
13. Forêt à l'ouest de Grande Pointe	1	1	1	1		
14. Forêt ruisseau Fourchu	1	1	1	1	1	
15. Centre d'interprétation Pointe-Fine						250 000 \$
Total :	14	14	7	3	1	1
SECTEUR BAIE DU POSTE						
1. Lac Keith	1	1	1	1		
Total :	1	1	1	1		
SECTEUR BAIE IGNACE						
1. Les Pointes Blanches	1	1	1	1		
2. Ruisseau St-Ignace Herbier	1	1	1	1		
Total :	2	2	2	2		
SECTEUR EST						
1. Grand Banc, Canot Rouge	1	1	1	1	1	
2. Camp Joe le Sciotteur	1	1				
3. Carrefour du Barrage	1	1	1			
4. Carrefour du Dépôt	1	1				
5. Moraines du lac Tremble	1	1	1	1		
Total :	5	5	3	2	1	
GRAND TOTAL	25	25	14	9	2	2
Coût unitaire	1 000	1 375	250	3 000	4 200	
Coût total	25 000	34 375	3 500	27 000	8 400	750 000

4.3.5 L'hébergement rustiques

Dans les parcs régionaux, l'hébergement rustique est le propre de la récréation publique. Celle-ci apparaît dans les zones récréatives d'hébergement rustique sous cinq (5) formes différentes. Comme il est présenté à la section 4.2 portant sur les affectations du parc, il y a deux (2) types de zones récréatives publiques pour l'hébergement, soit celles formant une bande riveraine d'une soixantaine de mètres de profondeur pour le camping rustique et les refuges et celles s'étendant jusqu'à 300 mètres de la rive, où l'on retrouve les terrains de camping, la villégiature rustique et les camps de vacance.

a) Les aires récréatives d'hébergement rustique dans les îles et sur le littoral

À l'exception de sept (7) îles de plus grande taille (plus de 2 hectares), soit l'île Jaune, trois (3) îles de l'archipel de France, l'île à la Grosse Roche, l'île du Centre et l'île Lacroix, les aires d'hébergement rustique occupent les rives de la terre ferme. On trouve une concentration dans le secteur ouest du parc et une autre dans le secteur est. Les sites dans le secteur ouest sont principalement localisés à l'embouchure de la baie du Poste, dans le groupe d'îles de France et dans la baie de Roe. Les sites dans le secteur est se trouvent dans les baies du Barrage et de la Bouteille, sur l'île Lacroix et l'île du Centre.

Le camping sauvage en milieu riverain

Les aires récréatives d'hébergement rustique sur le littoral sont composées de quelques îlots de camping comprenant de deux (2) à quatre (4) emplacements. Au plan intitulé « [Affectations et Équipements](#) », ces aires forment une bande régulière d'une soixantaine de mètres de large, qui s'étire sur des longueurs d'un à trois (3) kilomètres. Chaque îlot de camping est représenté par un petit cercle. Quinze (15) aires d'hébergement rustique sont créées dans le secteur central et huit (8) autres dans le secteur est, pour un total de 102 îlots. Avec une moyenne de trois (3) emplacements par îlots, la capacité totale atteindrait 306 emplacements.

Les coûts de base pour le camping rustique sont établis de la façon suivante :

- ♦ Le sentier multifonctionnel au kilomètre 1 875 \$
- ♦ Un emplacement de camping 150 \$
- ♦ Deux (2) piquets de signalisation immédiate 60 \$

Le coût pour les sentiers multifonctionnels est présenté, ici, pour faciliter la préparation de la planification triennale. À chaque fois qu'on aménage une zone riveraine, le sentier multifonctionnel est mis en place. Ainsi, après cinq (5) ou six (6) ans, il restera à aménager les segments de sentier entre les secteurs de camping riverains pour disposer d'un réseau de sentiers multifonctionnels qui ceinture toute la partie centrale du réservoir. Les coûts d'aménagement pour les sentiers sont présentés à la section 4.4 traitant des réseaux de chemins et sentiers. Quant au nombre d'emplacements de camping estimé pour l'ensemble des rives du réservoir, celui-ci est estimé à 306. L'aménagement des emplacements et de la signalisation immédiate revient donc à **64 260 \$** (210 \$ x 306).

La portion réservée à la récréation diurne

Pour pratiquement toutes les aires récréatives riveraines, on identifie un lieu où accostera le bateau-bus. Cette partie de la bande est considérée comme aire de récréation diurne sur une longueur allant de 100 à 400 mètres pour y permettre ce genre d'occupation. Dans tous les cas, on y installera des plans de localisation, des tables à pique-nique, une toilette chimique et, dans certains cas, un abri sommaire et des aires de cuisson. Ces aires de récréation diurne sont, aussi, créées pour accroître le nombre de secteurs où les embarcations de tout genre peuvent venir s'échouer. Quant aux secteurs réservés au camping, aux refuges ou à la villégiature rustique, on réservera le littoral aux locataires.

Les coûts pour les secteurs de récréation diurne ont déjà été présentés. Nous les reprenons, ici, pour représenter trois (3) formats différents qui seront appliqués à différentes situations. Il y aurait, ainsi, l'aménagement diurne partiel et l'aménagement diurne complet. Nous reprenons donc les coûts prescrits pour chaque item :

♦ Le surfacage du terrain	1 000 \$
♦ La poubelle	100 \$
♦ Les panneaux d'information	1 000 \$
♦ Deux (2) affiches directionnelles	250 \$
♦ Ancrage sur la rive pour le quai	2 000 \$
♦ Quai flottant (une section de 16 pi.)	2 000 \$
♦ Passerelle entre l'ancrage et le quai	200 \$
♦ L'abri sommaire	3 000 \$
♦ Deux (2) tables à pique-nique	300 \$
♦ Une aire de cuisson des aliments	500 \$
♦ Une toilette chimique	2 000 \$
♦ Total	12 350 \$

Les coûts pour l'aménagement diurne partiel s'élèvent à 6 550 \$. Ce type d'aménagement va être appliqué aux secteurs riverains offrant une faible capacité d'hébergement rustique. Pour les aires d'hébergement rustique à plus forte capacité, nous prévoyons, généralement, l'ensemble des installations à implanter. Ce format diurne complet s'élève à 12 350 \$. L'objectif recherché est que ces installations profitent, aussi, aux locataires de camping sauvage ou de refuges et servent, également, aux marcheurs qui emprunteront le sentier multifonctionnel.

Au total, dix (10) aires récréatives diurnes partielles sont prévues, pour un total de **65 500 \$**, alors que les aires récréatives diurnes sont au nombre de 22, pour un coût de **271 700 \$**. Pour un total de **337 200 \$**.

L'accès aux emplacements de camping depuis le débarcadère

Le bateau-bus accède à l'aire d'hébergement rustique par un débarcadère aménagé dans la partie réservée à la récréation diurne. De là, les campeurs cheminent vers leur emplacement via un sentier multifonctionnel longeant la côte à une cinquantaine de mètres de la rive. Une signalisation propre à chaque îlot et à chaque emplacement permet de s'y retrouver. La marche la plus longue entre le débarcadère et un îlot de camping sauvage ne dépasse pas un kilomètre.

Les refuges

Dix (10) refuges sont prévus dans la partie centrale, ceux-ci étant espacés aux quatre (4) kilomètres, approximativement. On prévoit une utilisation quatre saisons de ces derniers, les sentiers multifonctionnels devenant des pistes de ski de fond pendant l'hiver. La longueur du parcours à aménager est de 55 kilomètres sur la terre ferme. Sur les îles, la longueur de sentier à aménager est d'environ cinq (5) kilomètres. Sur ce, environ 25 kilomètres seront réalisés dans le cadre de l'aménagement des aires d'hébergement rustique.

Dans la partie est, on compte quatre (4) autres refuges, leur espacement étant d'une dizaine de kilomètres. On n'y aménagera qu'un sentier de randonnée pédestre ceinturant toute la partie est sur une distance d'environ 65 kilomètres. Mentionnons que l'attique des bâtiments récréatifs de la baie des Quenouilles et de l'île de France sera conçu pour servir de refuge.

Les refuges ont une superficie de 24 mètres carrés (4 m x 6 m) et sont, généralement, implantés à la limite des aires de récréation diurne pour faciliter leur accès et leur entretien. Leur capacité est de dix (10) places. Leur coût de construction est estimé à 12 000 \$, comparativement à 8 000 \$ dans la Forêt Ouareau. Cette différence de coût est prévue, d'une part, pour couvrir le temps de transport et de manipulation des matériaux entre le quai de la Pointe-Fine et les sites de construction. On doit, aussi, considérer qu'il va être plus difficile de trouver des matériaux de construction dans l'environnement immédiat et que ceux-ci pourraient devoir être achetés en totalité. Le coût total pour 14 refuges pourrait donc s'élever à **168 000 \$**.

c) Les centres récréatifs secondaires publics

Six (6) centres récréatifs secondaires sont prévus dans la partie centrale du réservoir. Ces centres d'activité vont offrir deux (2) formes d'hébergement rustique particulières, soit la villégiature rustique et le camping. Ils disposeront tous d'un poste de service offrant l'information générale, un dortoir, des thématiques d'interprétation, un relais équestre, un quai pour recevoir la clientèle du bateau-bus et, éventuellement, un bloc sanitaire. Voici une description de ces infrastructures d'hébergement et une estimation de leur coût.

Les terrains de camping

Deux (2) centres récréatifs secondaires offriront comme principale activité le camping, soit un à la baie du Milieu, le camping de l'Estacade, et un autre à la baie du Poste, le camping de la

rivière aux Buses. Pour le premier, il s'agit d'un projet d'aménagement qui va permettre de relocaliser les campeurs occupant les rives de la baie du Milieu, sur le site de l'Estacade. Une centaine d'emplacements seront nécessaires.

En ce qui concerne le camping de la rivière aux Buses, on prévoit un aménagement progressif, à commencer par une vingtaine d'emplacements. L'ouverture de ce dernier devrait se faire environ deux (2) ans après avoir complété le réaménagement du camping de l'Estacade. Le nombre maximal d'emplacements n'est pas encore déterminé, mais celui-ci pourrait, aussi, atteindre la centaine. Sa croissance sera beaucoup en fonction de la réponse aux besoins de la clientèle. Aussi, sa conception pourrait être plus éclatée, de manière à valoriser les points d'intérêt de la rivière aux Buses, dont ses trois (3) petits lacs.

L'aménagement du terrain de camping comprend le déboisement et la mise en forme des voies de circulation et de chacun des sites. Comme ces terrains se retrouvent à l'intérieur de pinèdes à pin gris, on prévoit, également, effectuer des travaux de renaturalisation pour y diversifier la végétation. Le coût pour chaque emplacement, y compris une voie de circulation pour les automobiles, est estimé à 750 \$ par emplacement. Pour 20 emplacements, le coût d'aménagement revient à 15 000 \$ et à 75 000 \$ pour 100 emplacements. Une fois les aménagements complétés, le coût des deux (2) terrains de camping, avec 100 emplacements chacun, s'élèverait à **150 000 \$**.

La villégiature rustique

Le chalet rustique est un bâtiment d'environ 35 mètres carrés (5 m x 7 m) pouvant accueillir deux (2) familles de deux (2) enfants chacune, ce qui fait huit (8) personnes en tout. Sa superficie est à peine plus grande que celle d'un refuge pour dix (10) personnes, qui fait 24 mètres carrés (4 m x 6 m). Dans chaque aire de villégiature, on prévoit implanter des chalets par groupe de cinq (5). Dans un premier temps, on n'en prévoit pas davantage. Il pourrait arriver que les objectifs de planification et de développement évoluent, à partir du moment où cette forme d'hébergement aura été expérimentée pendant quelques années par le parc.

Ces chalets ne sont pas électrifiés, mais disposent d'un système au gaz propane qui permet l'éclairage, la cuisson des aliments et la réfrigération. On y installe, aussi, une cuisinette et un poêle à combustion lente. Il y a une petite chambre au rez-de-chaussée pour deux (2) adultes et deux (2) enfants, alors que l'étage peut en accueillir autant.

Sur les six (6) centres récréatifs secondaires publics, cinq (5) d'entre eux sont destinés à la villégiature, ce qui fait 25 chalets en tout. À cela s'ajoutent les trois (3) chalets prévus à la Pointe-Fine et trois (3) autres à la Pointe-aux-Voiliers, pour un total de 31. Le coût estimé pour chacun d'eux est de 18 000 \$, ce qui fait un coût total estimé à **558 000 \$**.

d) Le sommaire des coûts relatifs à l'hébergement rustique

L'ensemble des coûts pour aménager l'offre en hébergement rustique apparaît au tableau 14. Le total des coûts atteint **1 277 460 \$**.

TABLEAU 14
ÉQUIPEMENTS PRÉVUS AUX AIRES D'HÉBERGEMENT RUSTIQUE

SECTEUR	Diurne partiel	Diurne complet	Îlot de camping	Terrain de camping	Refuge	Chalet
SECTEUR BAIE DOMINIQUE						
Pôle principal du village				1		
SECTEUR CENTRAL						
1. Centre d'activités baie du Milieu		1		1		
2. Côte du Marais	1		4			
3. Centre d'activité du Marais		1				5
4. Île Plate	1		4			
5. Côte Noire	1	1	7		1	
6. Côte ouest baie du Poste		1	5		1	
7. Centre d'activités rivière aux Buses		1	4	1		5
8. Côte rivière aux Buses		1	8		1	
9. Île Jaune		1	4			
10. Pointe-aux-Voiliers		1	6		1	3
11. Côte Maligne		1	3		1	
12. Centre d'activités de la Passe		1				5
13. Roe sous le Vent		1	4		1	
14. Côte Soleil		1	6		1	
15. Centre de la Passe Saindon		1				5
16. Côte Saindon Sud		1	7		1	
17. Baie Tranquille	1		3		1	
18. Centre d'activités du Ruisseau		1				5
19. Île de France Est		1	5			
20. Île de France Ouest		1	5			
21. Île de France Sud	1		2			
22. Pôle secondaire Pointe-Fine		1	1	1	1	3
Total :	5	18	78	3	10	31
SECTEUR EST						
1. Côte ouest Canot Rouge		2	8			
2. Côte nord-est Canot Rouge					1	
3. Côte Paisible	1		2			
4. Côte des Conscrits	1		3			
5. Baie des Grenouilles	1				1	
6. Les Trois Pointes	1		2		1	
7. Baie Price	1		2			
8. Côte à Pic					1	
9. Baie de la Bouteille		1	4			
10. Île Lacroix		1	2			
11. Île en Travers			1			
Total :	5	4	24		3	
GRAND TOTAL	10	22	102	4	14	31
Coût unitaire	6 550	12 350	630	75 000	12 000	18 000
Coût total	65 500	271 700	64 260	150 000	168 000	558 000

4.4 Les réseaux de chemins et de sentiers

Le réseau de chemins et sentiers représente une offre du parc qui s'inscrit en complément avec l'offre associée aux rives. Hormis une partie de réseau de sentiers équestres et de sentiers pédestres, qui évoluent en montagne. L'essentiel de ces voies de circulation est directement associé à l'offre des rives. Les chemins de service et les sentiers multifonctionnels sont, d'ailleurs, directement en appuie aux installations offertes sur les rives. Voici donc une description sommaire de ces réseaux ainsi qu'une estimation de la valeur qu'ils représentent en terme de coût d'aménagement.

4.4.1 Le chemin de service

Le réseau de chemins de service se déploie à partir du réseau de chemins forestiers principal ceinturant le réservoir. Il donne accès à l'ensemble des centres d'activité prévus, plus particulièrement dans la partie centrale et est du réservoir, où seront ouverts les nouveaux centres d'activité à caractère public ou communautaire. Ces chemins de service vont grandement faciliter la construction et l'aménagement des diverses infrastructures prévues au présent plan. On devrait, d'ailleurs, considérer l'ouverture d'un centre d'activité, dans la mesure où le chemin de service appelé à la desservir, est préalablement construit.

Le réseau de chemins de service est dessiné à partir du réseau de chemins forestiers déjà aménagé. Celui-ci nécessitera, toutefois, des travaux de restauration et la réparation de la plupart de ses ponceaux. La longueur totale des chemins de service est de 49,1 kilomètres et les chemins forestiers déjà aménagés en représentent la majeure partie, soit 40,5 kilomètres. Leur coût de construction est estimé à 12 500 \$ du kilomètre et la valeur du réseau proposé représenterait **613 750 \$**.

Pour les 8,6 kilomètres à aménager, le coût à prévoir est de 107 500 \$. Quant au réseau de 40,5 kilomètres déjà en place, un montant de 3 000 \$ du kilomètre est prévu pour y effectuer les travaux de réparation, ce qui représente un montant de 121 500 \$. Considérant ces travaux, la valeur estimée du réseau en place est estimée à 384 750 \$, pour une valeur de 9 500 \$ du kilomètre. Les dépenses totales à prévoir s'élèvent donc à 229 000 \$.

4.4.2 Le sentier équestre

Dans ses normes d'aménagement, voire ses dimensions, le sentier équestre bidirectionnel exige une emprise plus grande que le sentier multifonctionnel bidirectionnel et nous le plaçons, pour cette raison, tout de suite après le chemin de service. D'ailleurs, tout comme le chemin de service, le sentier équestre peut très bien s'accommoder d'un chemin forestier existant, alors que ce n'est pas le cas pour le sentier multifonctionnel, qui doit rendre accessible une nature intacte ou presque.

L'idée d'élaborer un réseau de sentiers équestres au Parc régional du réservoir Taureau tient au fait que ce parc, tout comme la Forêt Ouareau, dispose de très vastes espaces et d'un réseau assez élaboré de chemins forestiers. Aussi, il n'existe pas, à notre connaissance, d'offre comparable pour la randonnée équestre en Haute-Matawinie. Tout comme pour la Forêt Ouareau, on ne voit pas l'opportunité d'implanter un centre équestre géré par le parc, mais on peut, par contre, envisager de développer une offre de randonnée avec relais équestres pour des groupes recherchant une offre de randonnée d'une journée ou d'un week-end. Par ailleurs, les centres d'activité privés pourraient proposer l'aménagement d'un centre équestre et tirer profit de la présence du réseau de sentiers.

Le réseau de sentiers proposés est développé autour des baies du Milieu et du Poste et se rabattrait sur les quatre (4) centres récréatifs publics, où seraient construits les quatre (4) relais. Le réseau ainsi développé propose deux (2) composantes, à commencer par les sentiers aménagés en fond de vallée à l'intérieur du corridor riverain. Celui-ci est situé en deuxième rangée et s'insère généralement entre le sentier multifonctionnel et le chemin de service. Il y a, aussi, le sentier en montagne dessinant quelques boucles se rabattant sur le sentier de vallée. En montagne, on met à profit les chemins forestiers existants, mais en fond de vallée, il s'agit, la plupart du temps, de nouveaux sentiers.

Parmi les particularités de ce sentier, il faut prévoir des points d'eau après une heure de randonnée, soit au cinq (5) kilomètres environ. Une planification plus fine du réseau demande donc d'être faite et la participation de personnes intéressées à la randonnée équestre sera pertinente.

La longueur totale du réseau proposé au plan « [Affectations et Équipements](#) » fait 52,5 kilomètres. Les chemins forestiers déjà en place représentent, au total, 28,9 kilomètres et leur valeur avant restauration est estimée à 4 000 \$ du kilomètre, pour une valeur totale de 115 600 \$. Ceux-ci nécessiteront des travaux de restauration qu'on estime à 3 000 \$ du kilomètre, pour un coût total estimé à 86 700 \$. Quant aux nouveaux sentiers, on présume d'un coût qui se situerait entre celui du sentier multifonctionnel et celui du chemin forestier, soit 7 000 \$ du kilomètre. Pour les 23,6 kilomètres de nouveaux sentiers, le coût s'élèverait donc à 165 200 \$. Après aménagement, la valeur totale de ce réseau serait de 367 500 \$.

4.4.3 Le sentier multifonctionnel

Un sentier multifonctionnel est prévu sur le pourtour des rives de l'ensemble de la partie centrale du parc. Plus au sud, celui-ci longe le côté ouest de la baie Dominique pour atteindre le village et le camping municipal. La longueur totale de ce sentier est estimée à 116,7 kilomètres. Ce réseau reliera, ainsi, tous les centres d'activité situés dans la partie centrale et les secteurs des baies du Poste, du Milieu et Dominique.

L'été, ce réseau sera utilisé par les marcheurs et les cyclistes, alors que pendant l'hiver, on pourra le faire en raquette ou en ski de fond. À ce réseau pourra, d'ailleurs, s'ajouter le réseau de sentiers équestres qui couvre uniquement la partie centrale du parc avec 52,5 kilomètres de

sentiers. Le réseau d'hiver sera donc de 169,2 kilomètres. La clientèle des refuges et des chalets rustiques est plus particulièrement visée quant à l'utilisation de ces sentiers d'hiver.

Le coût de construction de ces sentiers est estimé à 3 750 \$ du kilomètre, lorsqu'il s'agit d'une mise en forme. Pour les 116,7 kilomètres prévus, la valeur totale du réseau, après aménagement, est estimée à **437 625 \$**. Mentionnons que sur ce total, il existerait pour 14,1 kilomètres de sentiers ou chemins forestiers qui pourraient être utilisés. Sur les 8,7 kilomètres de chemins forestiers, les travaux de restauration sont estimés à 2 000 \$ du kilomètre, ce qui représente un coût de 17 400 \$. La valeur de ce réseau déjà en place représente, tout de même, une valeur de 1 750 \$ du kilomètre, pour une valeur totale de 15 225 \$. Les 5,4 kilomètres de sentiers déjà aménagés représentent, quant à eux, une valeur de 20 250 \$. En ce qui concerne les 102,6 kilomètres de sentiers multifonctionnels à aménager, leur coût est estimé à 384 750 \$. Les dépenses à prévoir sont donc de 402 150 \$.

4.4.4 Le sentier pédestre

L'essentiel du réseau de sentiers pédestres se déploie dans la partie est du parc. Il y aura bien quelques segments de sentiers qui seront aménagés autour des divers centres d'activités en réponse aux besoins de la clientèle, mais celle-ci ne fait pas l'objet d'une analyse pour l'instant. L'Auberge du lac Taureau est le seul établissement à avoir développé un réseau important en ce sens.

Le sentier pédestre ceinturant la partie est du réservoir, suit la rive en autant que faire se peut. Il lui arrive donc de quitter la rive, lorsque des pentes fortes plongent dans le lac et qu'on doit passer par les sommets. Cette alternative prévaut, d'ailleurs, sur tout le segment de la réserve faunique Mastigouche particulièrement montagneux. La longueur totale de ce sentier est de 66,6 kilomètres. Au taux de 1 875 \$ du kilomètre, le coût d'aménagement de ce sentier est estimé à **124 875 \$**.

4.4.5 Le sentier motorisé

Le réseau de sentiers motorisés présenté ici, dessine un grand cercle de 120 kilomètres autour du réservoir et passe, ainsi, à l'extrémité de chacune des grandes baies. Un sentier de 22,8 kilomètres traverse ce grand cercle du nord au sud, en passant par la passe du Saindon, où le bateau-bus effectuera une navette quotidienne et permettra le passage des véhicules et de leurs passagers pendant l'été. Trois (3) bretelles d'une longueur totale de 7,8 kilomètres, sont, aussi, créées pour relier des établissements hôteliers existants ou prévus. La longueur totale de ce réseau est de 150,6 kilomètres.

Les chemins forestiers visés par ce réseau se situent, généralement, sur le pourtour des limites du parc, de manière à les tenir à une distance d'environ un kilomètre des aires récréatives. Hormis certains centres récréatifs secondaires publics, tous les centres récréatifs du parc pourront être accessibles par ce réseau. Le détail des coûts d'aménagement de ce réseau n'est

pas élaboré à l'intérieur du présent document. Le présent exercice de planification devra, par ailleurs, être effectué avec la participation des organismes concernés. Une fois reconnus, des coûts d'aménagement pourront alors être établis. On prendra note que ce réseau est élaboré à partir de la cartographie des chemins forestiers et que ces chemins déjà aménagés représentent plus de 75 % du réseau proposé.

4.4.6 Sommaire des coûts d'aménagement pour les chemins et sentiers

Le sommaire de la valeur des chemins et sentiers, après aménagement, est présenté au tableau 15. Hormis les sentiers motorisés, la valeur totale des chemins et sentiers, après aménagement, atteint **1 151 775 \$**. Quant aux dépenses à prévoir pour l'aménagement présumé de ce réseau, celles-ci sont de 229 000 \$ pour les chemins de service, de 345 900 \$ pour les sentiers multifonctionnels et de 124 875 \$ pour les sentiers pédestres, pour des dépenses totales de 699 775 \$.

TABLEAU 15
COÛT DES CHEMINS ET SENTIERS RÉCRÉATIFS

Classification	Toponymie	Existant		Total prévu	
		km	valeur	km	valeur
SECTEUR DOMINIQUE					
Chemin de service					
Sentier équestre					
Sentier multifonctionnel	Baie Dominique	5,4	20 250	12,9	48 375
	Boucles			7,5	28 125
Sentier pédestre					
Total :			20 250		76 500
SECTEUR DU MILIEU					
Chemin de service	Du Milieu	2,4	22 800	2,4	30 000
Sentier équestre	Du Milieu			8,1	56 700
Sentier multifonctionnel	Du Milieu	2,7	4 725	6,3	23 625
Total :			27 525		110 325
SECTEUR DU POSTE					
Chemin de service	Du Poste	2,2	20 900	2,7	33 750
Sentier équestre	Du Poste			8,7	60 900
	Boucle	2,8	11 200	3,0	21 000
Sentier multifonctionnel	Du Poste			10,2	38 250
Sentier pédestre					
Total :			32 100		120 150

Classification	Toponymie	Existant		Total prévu	
		km	valeur	km	valeur
SECTEUR IGNACE					
Chemin de service	Ignace Est			4,5	56 250
Sentier équestre					
Sentier multifonctionnel					
Sentier pédestre					
	Total :				56 250
SECTEUR CENTRAL					
Chemin de service	De l'Estacade	3,6	34 200	3,6	45 000
	Du Milieu	2,7	25 650	2,9	36 250
	Du Poste Est	4,5	42 750	10,5	131 250
	De Roe	4,8	45 600	6,6	82 500
	Ignace Est	3,7	35 150	4,5	56 250
	Pointe-Fine	0,8	7 600	1,0	12 500
Sentier équestre	Du Milieu	0,9	3 600	3,6	25 200
	Du Poste Est	6,0	24 000	8,4	58 800
	Du Poste Est (boucles)	8,4	33 600	8,7	60 900
	Du Poste Ouest	3,3	13 200	9,6	67 200
	Du Poste Ouest (boucles)	7,5	30 000	10,5	73 500
Sentier multifonctionnel	Du Milieu Sud	4,2	7 350	9,9	37 125
	Du Poste			25,2	94 500
	De Roe			9,0	33 750
	Pointe-Fine			10,5	39 375
	Ignace			13,2	49 500
Sentier pédestre					
	Total :		302 700		903 600
SECTEUR EST					
Chemin de service	Du Canot Rouge	7,8	74 100	8,4	105 000
	De la Bouteille	2,1	19 950	3,3	41 250
Sentier équestre					
Sentier multifonctionnel	Du Canot Rouge	1,8	3 150	7,5	28 125
Sentier pédestre	Nord			25,2	47 250
	Mekinac			3,0	5 625
	Mastigouche			22,8	42 750
	Sud			12,0	22 500
	Lac Tremble			3,6	6 750
	Total :		97 200		299 250
GRAND TOTAL			479 775		1 566 075

4.5 Sommaire des coûts d'aménagement pour l'ensemble des équipements

Le sommaire des valeurs estimées pour l'ensemble des équipements publics, des chemins et des sentiers est présenté au tableau 16. La valeur totale atteint **5 980 360 \$**. Lorsque l'on considère seulement la valeur des différents équipements et installations, celle-ci atteint 4 833 235 \$. Quant à la valeur des équipements publics existant, celle-ci est estimée à 752 000 \$ et se concentre au pôle principal du village et au pôle secondaire de la Pointe-Fine.

Lorsque l'on considère, maintenant, les chemins déjà en place qui seront utilisés, ceux-ci représentent un acquis de 384 750 \$. Au niveau des sentiers multifonctionnels, cette valeur est de 15 225 \$. La valeur totale des équipements déjà en place atteindrait, ainsi, la somme de **1 151 975 \$**.

TABLEAU 16
VALEUR DES AMÉNAGEMENTS PUBLICS DU PARC

Aménagement	Prévu	Existant
INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL		500 000
Pôle principal du Village	1 080 000	52 000
Pôle secondaire Pointe-Fine	628 000	
Postes de service (10)	500 000	
Relais équestres (4)	48 000	
Points d'accès nautique (4)	210 000	200 000
Centres d'information hors parc (4)	115 000	
RÉCRÉATION DIURNE		
Diurne minimal (16)	33 700	
Diurne partiel (5)	31 500	
Diurne complet (4)	59 400	
ÉQUIPEMENTS D'INTERPRÉTATION		
Centre d'interprétation de Village	500 000	
Centre d'interprétation Pointe-Fine	200 000	
Sites (19) d'interprétation et carrefours (6)	98 275	
HÉBERGEMENT RUSTIQUE		
Diurne partiel (10)	65 500	
Diurne complet (22)	271 700	
Îlots de camping sauvage (102)	64 260	
Terrain de camping de l'Estacade	75 000	
Terrain de camping rivière aux Buses	75 000	
Refuges (14)	168 000	
Chalets rustiques (31)	558 000	
RÉSEAUX DE CHEMINS ET SENTIERS		
Chemins de service (49,1 km)	613 750	384 750
Sentiers multifonctionnels (110 km)	412 500	15 225
Sentiers pédestres (66,6 km)	124 875	
VALEUR TOTALE	5 984 360	1 151 975

CHAPITRE 5

LA GESTION DU PARC RÉGIONAL

5.1 Le contexte administratif

Le gestionnaire du Parc régional du réservoir Taureau est la MRC de Matawinie. Cette dernière présente une structure stable, représentative et imputable au niveau régional. Elle a la mission de concerter les intervenants du milieu et de coordonner les activités du parc. La MRC détient une connaissance valable du territoire du parc et le personnel professionnel, technique et administratif peut soutenir sa planification et sa gestion.

5.1.1 L'organigramme de gestion

L'organigramme (figure 5) identifie les principaux acteurs responsables de l'administration du parc et de la gestion des diverses activités. Il comprend trois (3) paliers, soit, tout en haut, le palier décisionnel, imputable quant à l'ensemble des décisions relatives aux choix d'aménagement et de gestion. Le second niveau est constitué de professionnels qui soutiennent le palier décisionnel dans la prise de décision et s'occupent de la traduction des orientations de planification de gestion vers le niveau opérationnel, le niveau inférieur ou terrain. Voici une présentation des entités supérieures de l'organigramme.

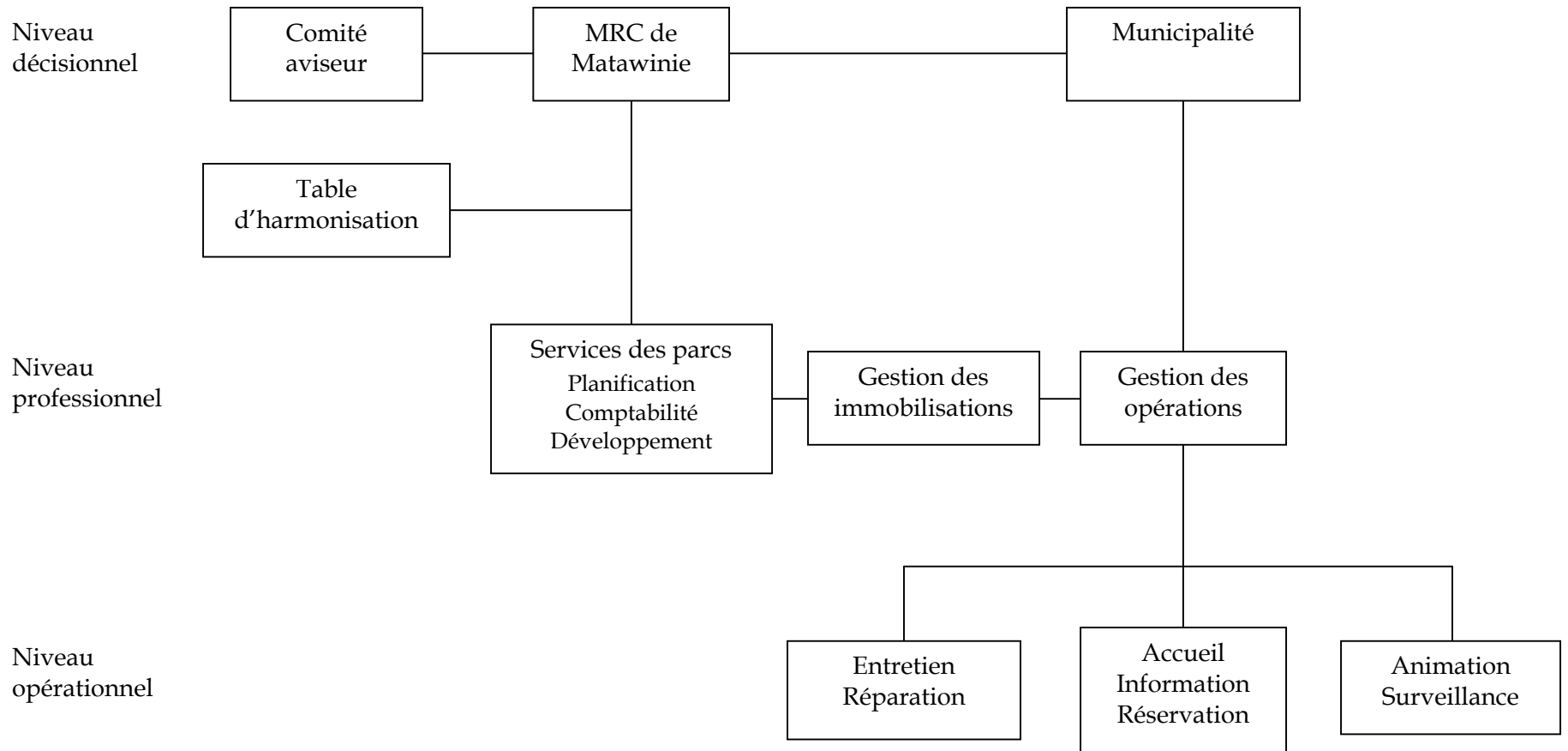
5.1.2 Le comité aviseur

La composition du comité aviseur est déterminée par l'entente générale signée par le ministre des Ressources naturelles et le préfet de la MRC. Ce comité est sous la gouverne du ministère des Affaires municipales et regroupe les représentants des différents ministères québécois concernés et de la MRC. Le comité aviseur doit se réunir au moins une fois par année. Il a pour mandat d'assurer :

- ♦ L'application des différentes dispositions prévues à l'entente générale;
- ♦ L'harmonisation interministérielle nécessaire à l'application de l'entente;
- ♦ Le suivi et l'évaluation des résultats de la mise en valeur du parc régional en fonction des objectifs prévus à l'entente.

La MRC de Matawinie s'assure, ainsi, de la disponibilité de compétences ministérielles utiles dans la mise en œuvre de la planification du parc et dans la prise en compte des objectifs de gestion et d'intervention des ministères concernés.

FIGURE 5
STRUCTURE DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DU LAC TAUREAU



5.1.3 L'administration du parc par la MRC

Considérant les pouvoirs conférés par les articles 688 à 688.4 du Code municipal, relativement à la création d'un parc régional, la MRC peut, suite à l'adoption d'un règlement relatif à la détermination de l'emplacement dudit parc, établir les règles d'utilisation et de pratique d'activités à l'intérieur de celui-ci. Signataire des ententes générales et sectorielles avec les différents ministères et organismes concernés, la Municipalité régionale de comté de Matawinie constitue l'entité légale responsable du Parc régional du lac Taureau.

Le conseil de la MRC, la direction générale et le comité des parcs assurent, d'ailleurs, un encadrement général via la planification, la comptabilité, le développement et le marketing, tout comme cela se fait dans les autres parcs régionaux. Il est, aussi, chargé de la production du plan directeur, dont la programmation triennale des activités de développement.

5.1.4 L'implication municipale au niveau de la gestion des opérations

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints est responsable de la gestion des opérations, soit l'accueil, l'information, l'animation, la surveillance et l'entretien. Étant responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis de construction sur son territoire, elle assure la traduction des orientations et objectifs d'aménagement contenus au présent plan. Elle assure, aussi, l'important rôle d'interface entre la population et les actions de développement du parc régional.

Les dépenses inhérentes aux opérations sont, en partie, contrebalancées par les revenus de sources autonomes du parc. Comme pour les autres parcs régionaux, une programmation annuelle de travaux et d'activités est établie conjointement avec la MRC, en tenant compte des impératifs du plan d'aménagement et de gestion.

5.1.5 Une table d'harmonisation

Les partenaires du milieu de Saint-Michel-des-Saints se retrouveront au sein d'une table d'harmonisation ayant pour but de créer une vision commune de la mise en valeur du parc. Parmi ces partenaires, citons les entreprises ayant leur place d'affaires à Saint-Michel-des-Saints et intéressées par la mission du parc, les villégiateurs occupant les rives du réservoir, les résidents du village ou dans l'environnement du lac, etc. Cette table peut être invitée par la MRC et la municipalité à fournir des recommandations sur les aspects sociaux, environnementaux et économiques de l'administration du parc.

5.1.6 Les objectifs propres à la gestion interne du Parc régional du réservoir Taureau

La formulation des présents objectifs a trait à la planification des aménagements et des opérations du parc (tableau 17).

TABLEAU 17
LES MANDATS QUOTIDIENS DE LA GESTION INTERNE

<p>1- Assumer les responsabilités courantes à la gestion du Parc régional du lac Taureau, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ Assurer l'accessibilité du territoire pour l'ensemble de la population;◆ Offrir des activités et des services aux usagers, etc.;◆ Effectuer les travaux d'entretien requis;◆ Voir à l'embauche du personnel;◆ Assurer le maintien de la qualité de l'environnement;◆ Produire un rapport annuel sur les activités du parc.
<p>2- Poursuivre le développement des divers potentiels du parc régional en conformité aux orientations du plan d'aménagement et de gestion</p> <ul style="list-style-type: none">◆ Voir à la réalisation des travaux d'aménagement et d'infrastructures récréatives prévus au plan triennal;◆ Promouvoir le parc régional au niveau touristique;◆ Coordonner, avec les intervenants forestiers, les futures interventions forestières sur le territoire du parc;◆ Accompagner les acteurs fauniques dans l'amélioration de la gestion des activités fauniques en contexte récréatif;◆ Assurer la concordance entre les outils de planification gouvernementaux (PRDTP), régionaux (schéma d'aménagement et plan d'aménagement et de gestion du parc) et municipaux (plans et règlements d'urbanisme).

5.2 Les ententes relatives à la gestion

Dans le contexte du Parc régional du réservoir Taureau, des ententes doivent, idéalement, être conclues, concernant les activités pratiquées dans le parc et qui relèvent de la compétence d'autres ministères ou d'autres ayant droit. Ces ententes visent à situer le niveau d'accommodement entre les activités de ces autres intervenants et assurer, ainsi, une certaine harmonisation avec les activités récréatives. En ce qui concerne l'entente sur la forêt déjà parafée, il conviendrait que celle-ci demeure en application jusqu'à la prochaine révision du

plan en 2008. Quant à d'autres ententes, comme pour la faune, elles pourraient être produites après l'adoption des premiers plans d'aménagement et de gestion pour être, ensuite, annexées à ceux-ci en temps et lieu.

5.2.1 La gestion des baux en terre publique

La gestion du territoire d'un parc régional en terre publique s'accompagne, normalement, d'un transfert de gestion du ministère des Ressources naturelles - Territoire (MRNQ Territoire). Une entente a déjà été signée à cet effet, entre le Ministère et la MRC, celle-ci consistant, entre autres, à assurer le transfert de connaissances à l'attention du personnel de la MRC.

Cette entente, déjà parafée dans le cas du Parc régional du lac Taureau, s'appuie sur la définition des deux (2) catégories d'affectation, soit récréative principale et récréative extensive, pour mettre en perspective la question du transfert de gestion. Celle-ci porte sur des aspects généraux de l'occupation de l'espace et sur la gestion foncière. Elle contient, plus spécifiquement, les modalités particulières de l'exercice des pouvoirs de gestion foncière.

5.2.2 La gestion forestière sur les territoires sous CAAF

La presque totalité du territoire du Parc régional du lac Taureau est située sur les terres du domaine public, actuellement sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Une première entente de gestion de la forêt a déjà été conclue entre la MRC et les intervenants forestiers concernés. Celle-ci est intitulée « Entente particulière sur les traitements sylvicoles adaptés au contexte du Parc régional du lac Taureau ». Cette entente définit des objectifs d'aménagement forestier devant orienter le choix des prescriptions sylvicoles et apparaissant au règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI).

Dans le contexte de l'élaboration de cette dernière version du Plan d'aménagement et de gestion, les préoccupations relatives à l'occupation de l'espace par la fonction récréative ont, par ailleurs, été mieux ciblées. Ces préoccupations se traduisent, à un premier niveau, par la compartimentation macroscopique du territoire. À un second niveau, les sous-affectations ont été modulées de manière à faire ressortir le terrain récréatif à occuper. Le contexte de proximité ainsi établi traduit la notion de forêt récréative.

Comme il a été expliqué au chapitre 4, où l'on traite de la sous-affectation récréative principale 1, le premier 100 mètres depuis la rive correspond, généralement, à la bande, où devraient s'implanter les diverses formes d'hébergement rustique, les réseaux de randonnée non motorisés (sentiers pédestres et multifonctionnels) et les chemins d'accès dans certains cas. La réalisation de ces aménagements pourrait se faire en procédant à des coupes partielles à l'intérieur de cette bande. Pour des raisons de proximité, le milieu forestier fait partie du produit touristique et ces coupes pourraient être planifiées dans une perspective de préservation et de maintien du couvert forestier. Cette approche correspond, à peu de choses

près, aux dispositions prévues à l'entente, mais s'en distingue dans le sens que les interventions en forêt pourraient être appelées dans le temps par les responsables du parc.

En se référant au découpage des affectations présenté au plan « [Affectations et Équipements](#) », il y a aussi les affectations récréative principale 2 et récréative extensive, où la mission forestière de production serait maintenue avec certaines modulations, comme celles relatives au paysage. Pour atténuer, à long terme, l'effet des coupes rases, on pourrait, aussi, appliquer un processus d'aménagement continu visant la réintroduction d'une structure forestière inéquienne. Cette question demande à être discutée dans le cadre du processus de participation des tiers portant sur la stratégie sylvicole.

Il faut comprendre à cet égard, que pour tous les territoires actuellement sous CAAF, les droits consentis sur la forêt et les opérations s'y rattachant relèvent exclusivement du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Le régime actuel ne peut donc pas être modifié, à moins que des ententes particulières le permettant ne soient conclues à cet effet. Mentionnons qu'une telle entente devrait, entre autres, prévoir une démonstration valable relativement à l'impact d'une gestion récréative de la forêt sur la possibilité forestière.

5.2.3 La gestion des activités fauniques

Le pouvoir attractif de la valeur faunique du réservoir Taureau a déjà été élevé, il y a une cinquantaine d'années, et celui-ci pourrait retrouver une force comparable, ce qui constituerait un atout appréciable dans la mise en marché du parc. Comme il a déjà été mentionné au chapitre 2, le demi-succès enregistré pour la ouananiche au niveau du réservoir serait principalement profitable aux pêcheurs sportifs des territoires fauniques situés à l'aval du barrage, mais l'attrait de sa présence dans le réservoir même permet d'augmenter l'offre de pêche et d'attirer les amateurs. Depuis 2002, des efforts de repeuplement du doré jaune ont lieu. On peut espérer que ces divers essais finiront par porter fruit dans un futur pas trop lointain. Nous savons, également, que la gestion des niveaux d'eau du réservoir constitue un défi incontournable.

a) Le cadre général de la gestion des activités fauniques

Les activités de chasse, de piégeage et de pêche dans le Parc régional du lac Taureau sont gérées dans le cadre de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) et en fonction du zonage provincial. Le parc régional ne constitue pas une sous-zone ni un territoire faunique reconnu par la LCMVF. Il est donc légalement impossible d'y appliquer des modalités particulières de chasse et de pêche ni d'y déléguer quelque forme de gestion que ce soit. Toutefois, la loi nous permet d'appliquer certaines modalités particulières de pêche, la limite de prise quotidienne, la remise à l'eau, etc.

Un cadre de référence gouvernementale pour la création des parcs régionaux a été élaboré, en 1995, par un comité interministériel incluant le secteur faune de ce moment. À cette époque, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) ne permettait pas que des

territoires fauniques puissent accessoirement servir à la pratique d'activités récréatives. Depuis décembre 2000, la loi prévoit des pouvoirs semblables, notamment pour les Zecs et les réserves fauniques. Aujourd'hui, cette nouvelle situation empêche l'inclusion de territoires fauniques reconnus par la LCMVF dans un parc régional, car il est malvenu de déléguer la même responsabilité à l'égard des activités récréatives à des intervenants différents sur un même territoire.

De plus, la LCMVF ne reconnaît pas les parcs régionaux comme un territoire faunique. Cette non-reconnaissance dans le cadre légal actuel, ne permet pas à Faune Québec, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), de sous-déléguer des pouvoirs qui lui ont été délégués à l'égard de la gestion de la faune, notamment la réglementation des activités de chasse et de pêche ainsi que le contrôle et la gestion de ces activités.

b) Les préoccupations actuelles à l'égard de la gestion des activités fauniques

Même si l'utilisateur de la faune, chasseur ou pêcheur détenteur d'un permis, doit payer les frais d'accès, l'implantation de frais autres doit être directement reliée à l'usage d'un service ou d'un équipement par l'utilisateur, comme par exemple, un débarcadère.

Ceci étant dit, la gestion des activités fauniques ne constitue pas une préoccupation cible du côté de la MRC. En ce sens, il n'y aurait pas intérêt à entreprendre une démarche auprès de Faune Québec ayant pour résultat la gestion des activités fauniques. Les questions que l'on se pose aujourd'hui viennent, plutôt, du fait que la gestion des activités récréatives peut constituer une entrave à la pratique des activités fauniques, telles la pêche, et vice-versa.

En partant de ce qui est mentionné à la section a) traitant du cadre général de la gestion des activités fauniques à l'échelle du Québec, il faudrait que la loi soit amendée pour que la MRC puisse exercer quelque contrôle que ce soit sur la pratique des activités fauniques. Nous allons, néanmoins, rappeler les éléments essentiels d'une cohabitation entre la clientèle récréative et la clientèle faunique pour formuler des perspectives de solution. Avant même d'avoir recours à des changements législatifs, il y aurait lieu d'explorer les accommodements qui pourraient être obtenus d'une conciliation entre les divers utilisateurs.

Au-delà de la question de la fréquentation du parc, l'intérêt de la MRC quant à son implication dans la gestion des activités fauniques au sein des parcs régionaux, va dans le sens d'une cohabitation entre les activités fauniques et récréatives. Cet intérêt pourrait, aussi, se traduire par l'adoption de modulations plus fines à l'entente particulière sur la forêt, dans l'optique d'en obtenir des bénéfices fauniques. **À un autre niveau, il conviendrait que l'administration du parc formalise davantage les rapports avec Faune Québec sur la question desensemencements et, plus particulièrement, la réintroduction du doré jaune afin d'en faciliter les opérations.**

Une approche visant une bonne cohabitation faune-récréation et se situant à l'intérieur des termes de l'entente actuelle, doit donc être examinée avant toute chose. On doit donc examiner en quoi la gestion des activités récréatives génère certaines nuisances à la pratique d'activités

fauniques et vice-versa, en spécifiant les lieux et les périodes. Des ententes entre usagers pourraient trouver leur justification dans le fait qu'elles font partie de l'offre globale du parc.

Ces cheminements pourraient, aussi, traiter de la question encore plus épineuse de la chasse. Dans les territoires fauniques, comme les Zecs et les réserves fauniques, la pratique des activités récréatives est stoppée pour permettre une pratique sécuritaire de la chasse, à l'automne avancé, cette activité générant les revenus les plus importants des entreprises fauniques. Ce n'est, malheureusement, pas le cas des parcs régionaux, qui ne peuvent pas encore prétendre à de tels revenus. Par ailleurs, les mois de septembre jusqu'à la mi-novembre sont des mois fort prisés pour la marche et l'observation en milieu naturel. Il pourrait donc s'avérer approprié de restreindre les activités récréatives sur une partie du territoire du parc pour y faciliter la chasse.

On peut présumer que les problématiques d'harmonisation entre la gestion des activités fauniques et la gestion des activités récréatives, vont s'accroître avec l'expansion des activités récréatives. Une première démarche visant la cohabitation récréation-faune pourrait donc être réalisée en tenant compte du terrain récréatif susceptible d'être occupé d'ici les dix (10) prochaines années. On sait que, dans l'essentiel, la partie est du parc ne sera pas encore développée de façon significative, même à long terme. On pourrait donc utiliser cette partition du territoire comme cadre de référence pour la gestion des activités fauniques, plus particulièrement la chasse. Il faut donc voir le recours à une modification à la LCMVF comme un dernier recours qui ne pourrait survenir avant que d'autres avenues n'aient été explorées.

5.2.4 L'intégrité des milieux naturels

Le monde municipal de même que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEPQ) sont les principaux responsables de la réglementation sur l'occupation et l'aménagement du milieu riverain. Les problèmes majeurs d'érosion des rives ont été diagnostiqués, tour à tour, par le ministère de l'Environnement, la MRC et Hydro-Québec, particulièrement dans la partie ouest du réservoir. Bien que la situation soit très bien documentée, peu d'acteurs se sont aventurés à proposer des mesures correctrices concrètes pour les nombreux cas connus d'érosion et de mauvais aménagement.

D'autres problématiques ont aussi été identifiées, telles la dégradation des rives et des milieux humides, l'existence de nombreux sites illicites de déchets et l'accumulation de bois mort sur les rives. Depuis près de trois (3) ans (2005), la municipalité a créé une patrouille nautique qui a pour mission de sensibiliser les utilisateurs du plan d'eau aux problématiques de sécurité et d'environnement naturel. Des actions concrètes ont commencé à être posées en ce sens, soit, entre autres, la collecte de déchets abandonnés par les campeurs. Nous avons, cependant, un cadre de planification plus global qui permet de mesurer le travail qui a été fait et celui qu'il reste à accomplir.

a) Les actions préventives

À court terme, il faut voir que la planification engagée par l'administration du parc va devoir se conformer aux diverses conventions d'aménagement requises via la réglementation municipale et l'obtention de certificats d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). L'adoption du Règlement de contrôle intérimaire a, aussi, pour conséquence de faire entrer en vigueur la nouvelle Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

La prise en charge de la gestion des activités récréatives estivales devrait, aussi, permettre de réduire la pression de ces activités sur le littoral, telles le camping. Mais beaucoup de travail reste encore à faire. À court terme, il conviendrait d'établir une meilleure connaissance des espèces menacées et vulnérables pour que ces données soient prises en compte dans la présente planification. Les représentants de Faune Québec et du MDDEP sont les mieux placés pour mettre de l'avant des programmes d'étude à cet effet.

b) L'analyse des projets via l'élaboration de critères économiques, sociaux et environnementaux

Cette question est fort intéressante, dans la mesure où elle vient coiffer la gestion du parc et son développement dans un contexte de développement durable. Depuis le premier plan, produit en 2003, son contenu a évolué, plus particulièrement en ce qui concerne la manière de concevoir le développement récréatif à caractère public. Quelques critères réfèrent à l'application des règlements provinciaux et municipaux, mais le présent plan ne dispose toujours pas d'une grille multicritères pouvant servir à l'analyse rigoureuse de projets.

Encore une fois, l'adoption du présent plan peut représenter une occasion de commander la réalisation d'un dossier à ce sujet. L'approche qui pourra véritablement fonctionner, sera celle qui sera reconnue par l'ensemble des acteurs intéressés. Une fois reconnue, cette approche pourra être intégrée au plan d'aménagement et de gestion.

c) Les interventions correctrices

La gestion du Parc régional du réservoir Taureau fait donc face à plusieurs défis environnementaux et la recherche de solutions impliquera, nécessairement, plusieurs acteurs, dont la municipalité. La création du parc régional crée, aussi, des conditions favorables à la recherche de solutions valables, que l'on pense uniquement aux divers acteurs qui se retrouvent réunis au niveau du comité aviseur et de la table d'harmonisation et qui peuvent prêter main forte à l'atteinte de tels objectifs. Les préoccupations à cet égard sont d'autant plus significatives que le milieu riverain constitue le produit d'appel par excellence du Parc régional du lac Taureau.

Quant aux interventions correctrices, on peut dans le cadre de la réorganisation du camping sauvage dans la partie centrale du réservoir, procéder à un nettoyage systématique des sites, où l'on trouve des rebuts de tout genre. Des travaux de renaturalisation peuvent, aussi, y être

effectués aux endroits nécessaires. Il s'agit simplement d'intégrer ces actions dans le cadre de l'aménagement des sites et de créer un lieu d'entreposage temporaire à la Pointe-Fine, auquel les transporteurs peuvent accéder.

On pourra aller plus loin sur d'autres problématiques lorsque l'ensemble des intéressés se seront entendus sur les solutions à appliquer. Il y a donc lieu de produire, préalablement, une mise en situation, une analyse des solutions envisageables et des choix qui conviennent à l'ensemble. Il s'agit là d'un dossier à prioriser, où la municipalité est déjà impliquée techniquement. Une fois qu'une approche stratégique a été adoptée, le présent plan d'aménagement et de gestion peut être modifié pour l'intégrer.

5.2.5 La concordance avec les outils d'urbanisme municipaux

a) Le schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement en préparation de la MRC de Matawinie identifie le Parc régional du lac Taureau à titre d'équipement régional. À un premier niveau, il fournit une cartographie des territoires et secteurs d'intérêt récréatif à l'échelle du territoire municipalisé de même qu'à certains territoires rapprochés, comme le réservoir Taureau.

Le schéma d'aménagement en préparation situe le parc régional au sein d'une grande affectation récréative qui s'étend au-delà des limites du parc. Les limites de cette grande affectation situent les secteurs d'intérêt contigus et couvrent la question du paysage éloigné s'étendant au-delà de la ligne des premiers sommets. La section 2 du plan d'aménagement traitant de la fonction récréotouristique, se limite, par ailleurs, à des explications générales quant au phasage prévu de l'aménagement des différents parcs. Cette distance entre le schéma d'aménagement et les plans des parcs vise à laisser à chacun de ces plans suffisamment de latitude dans le traitement de la fonction récréative.

b) Le plan d'urbanisme

Une fois adopté par la MRC, le plan d'aménagement et de gestion va trouver une part importante de sa réalisation dans la modification du plan et des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints de même que dans la modification du règlement d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC. Ces modifications sont surtout commandées par le contenu des chapitres III, IV et V du plan de gestion. Les plans intitulés « [Plan concept](#) » et « [Affectations et Équipements](#) » résument assez bien l'essentiel de ce contenu. Cette traduction devra apparaître, plus particulièrement, à travers le concept d'organisation produit au plan d'urbanisme et via la carte des grandes affectations du sol. On devrait, aussi, retrouver dans la section projets, la liste des interventions que la municipalité entend réaliser à court terme.

Il est donc primordial que l'identification, la localisation et la vocation souhaitée des diverses affectations et des sites d'intérêt, soient reprises intégralement pour être adaptées au contexte du plan d'urbanisme. La localisation des chemins principaux reliant les divers pôles et hameaux résidentiels, doit aussi être déterminée au plan d'urbanisme. Les standards de confort et de sécurité doivent, également, être déterminés, dans la mesure où ceux-ci assurent le transit de la circulation et la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre. Il importe, aussi, que le réseau des sentiers récréatifs se retrouve à l'intérieur du plan d'urbanisme pour être, ensuite, traduit par la réglementation.

c) Les règlements d'urbanisme de la municipalité

La recherche de concordance entre le présent plan d'aménagement et de gestion et les documents d'urbanisme de la municipalité demeure un autre aspect des plus importants, du fait que la municipalité est responsable de l'émission de différentes catégories de permis. La réglementation d'urbanisme peut toucher six (6) aspects précis, soit :

- ♦ L'aménagement forestier sur les terres privées, via le règlement de zonage;
- ♦ La protection des rives et du littoral, via le règlement de zonage;
- ♦ Le contrôle de la qualité architecturale des bâtiments et de l'occupation d'un terrain, via le règlement de zonage;
- ♦ La préservation de la tranquillité, via le règlement sur les nuisances;
- ♦ Le tracé des voies de circulation et des chemins principaux et leur gestion, via le règlement de lotissement;
- ♦ Le contrôle de la navigation, via un pouvoir de réglementer octroyé par le gouvernement fédéral.

Les objectifs, quant à l'aménagement forestier, ont déjà été définis pour les terres du domaine public et il est demandé à la municipalité de produire la version réglementaire applicable aux terres privées faisant partie du paysage du réservoir Taureau.

La protection des rives et du littoral est le second aspect réglementaire important pour le parc, y compris la gestion des accès publics à l'eau identifiés sous l'appellation « récréation diurne ». Ceux-ci sont relativement peu nombreux en terrain privé, alors qu'en terrain public, plusieurs ont été identifiés. Ceux situés à l'intérieur des deux (2) compartiments de villégiature de la baie Dominique et de la baie Ignace, demandent une attention toute particulière. Bien qu'il ne s'agisse que de sites faisant que quelques terrains riverains, leur rôle est crucial, car ceux-ci vont servir de halte ou de relais, tant pour la ballade en auto que pour la randonnée non motorisée, telle le vélo ou la navigation. En plus de leur mission récréative et sécuritaire, ils vont permettre, éventuellement, le soutien du développement de la villégiature en deuxième et en troisième rangée.

Plusieurs des commentaires qui viennent d'être formulés ici, s'appliquent aussi à la municipalité des territoires non organisés (TNO). Il importe donc que ces deux (2) entités municipales se concertent pour assurer une traduction harmonisée des buts recherchés ici.

d) Les projets de développement de la villégiature et des entreprises touristiques en terrain privé

Hormis le caractère impératif d'ouvrir ou de maintenir, à un premier niveau, des sites à caractère public sur l'ensemble du réservoir, il importe d'assurer la consolidation des entreprises et des tissus de villégiature existants, dans un souci d'harmonisation. Le fait que la villégiature prime déjà en maints endroits signifie que les zones municipales, où sont prévues des usages autres, tels des équipements à caractère touristique, doivent être conçues et gérées de manière à assurer l'harmonisation recherchée. Le normatif s'appliquant à ces usages doit, entre autres, viser à assurer la « tranquillité » relative, préalable à l'épanouissement d'une villégiature de qualité.

À un autre niveau, il importe que les outils d'urbanisme ciblent des améliorations qui contribueraient à améliorer la qualité architecturale et paysagère de certaines aires de villégiature. Aussi, une réserve d'espaces verts est prévue au plan d'aménagement et de gestion afin de sauvegarder des lieux d'accès et de récréation sur les rives pour le bénéfice des non riverains. Leur localisation tient compte des besoins présents et futurs. Il importe que ces sites et leur utilisation soient traduits dans la planification municipale.

Quant aux établissements touristiques, la réglementation d'urbanisme doit régir leur implantation de manière à minimiser l'impact visuel perceptible des plans d'eau ou de la rive d'en face. Les activités récréatives ou autres proposées, doivent aussi être gérées de façon à atténuer les impacts, tant visuels que sonores, au sein de l'affectation. Rappelons que l'espace le plus stratégique d'un établissement hôtelier est celui se situant entre le bâtiment et la rive. Si le bâtiment est érigé trop près de la rive, cela peut limiter considérablement l'implantation d'activités.

On aura, sans doute, remarqué que les préoccupations soulevées, ici, réfèrent aux discussions soulevées à l'article 5.2.4 concernant l'analyse multicritères des projets. Une fois que ce dossier aura fait l'unanimité au niveau du comité aviseur, il sera plus facile d'assurer une couverture de qualité par rapport à ces diverses préoccupations.

5.2.6 Les projets de développement de la villégiature et d'hébergement privé sur les terres du domaine public

L'offre en hébergement public est très bien orientée dans sa planification et trouve son approbation avec l'adoption du présent plan par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). Quant à l'offre d'hébergement privé ou de développement de villégiature, celle-ci doit tenir compte de divers paramètres généraux inscrits au présent plan, mais aussi d'autres dispositions, dont celles du Plan régional de développement des terres publiques (PRDTP) élaboré par la direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Voici donc les critères généraux qui serviront à une première approbation des projets qui seront soumis à la MRC.

a) Les projets de développement de villégiature

Le plan intitulé « [Affectations et Équipements](#) », définit les aires où la villégiature est prévue sur les terres du domaine public. Un découpage relativement détaillé permet de faire ressortir les secteurs à construire et ceux à soustraire à la construction. Les secteurs visés se situent surtout en milieu riverain, mais plusieurs secteurs non riverains ou en montagne sont aussi identifiés. Les terrains à soustraire à la construction ont pour rôle d'offrir des aires de villégiature décongestionnées et de permettre la création d'espaces verts, où l'on pourra y aménager les couloirs de randonnée prévus au plan.

Une réserve d'espaces verts sera ainsi créée, de manière à sauvegarder des lieux d'accès et de récréation sur les rives et en montagne pour le bénéfice des villégiateurs non riverains. La validation des projets s'effectuera sur la base des critères suivants.

L'affectation des terrains riverains

Le Plan régional de développement des terres publiques (PRDTP) est la référence en ce domaine. Nous reprenons, ici, les principaux paramètres utilisés pour la planification de la villégiature :

- ♦ Éviter d'affecter les rives dont la pente est supérieure à 15 %, dans le corridor riverain;
- ♦ Laisser un espace libre de 50 mètres depuis l'embouchure d'un ruisseau;
- ♦ Pour ce qui reste de terrains riverains intéressants ayant des attraits naturels particuliers, tels une plage ou une pointe, les affecter à des usages d'hébergement ou de récréation publique, selon ce que prévoit le plan d'aménagement et de gestion.

L'affectation en terrain montagneux

La planification du développement doit être faite de manière à contrôler l'impact visuel des nouvelles constructions à partir du plan d'eau et des principales aires d'habitation. Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, les règlements des municipalités locales auront à traduire ces préoccupations. D'ici à ce que les règlements d'urbanisme aient été revus pour les rendre conformes, voici le cadre proposé pour l'appréciation des projets. Le relief montagneux, constituant une unité de paysage, fait l'objet d'un découpage altitudinal en trois (3) étages, soit :

- ♦ L'étage inférieur, constituant le premier tiers;
- ♦ L'étage intermédiaire, constituant le second tiers;
- ♦ L'étage supérieur des sommets, constituant le troisième tiers.

Ce découpage est fait en utilisant l'altitude moyenne entre le fond de la vallée et les plus hauts sommets des montagnes environnantes.

Dispositions générales :

Indépendamment de l'étage altitudinal, on doit éviter l'implantation de chemin et de construction dans les secteurs où la pente est supérieure à 25 %. Une bonne cartographie des

pententes va donc permettre de se faire une bonne idée des endroits où concentrer les routes et les habitations pour que les coûts de construction et d'entretien de même que les impacts visuels soient plus faciles à contrôler. La plupart des municipalités ont adopté des règlements sur la municipalisation des chemins, qui discutent de ces questions. Il importe donc que tout projet de développement résidentiel en montagne traduise convenablement ces diverses préoccupations.

Dispositions particulières quant à la gestion des impacts visuels :

Les dispositions qui suivent, sont élaborées pour tenir compte des impacts visuels prévisibles en terrain montagneux, et ce, en fonction de l'étagement altitudinal. On convient que plus une maison se situe en position élevée, plus elle est visible d'un peu partout, particulièrement si elle est construite sur un versant en ronde bosse plutôt que dans un creux du terrain. Les présentes directives d'aménagement s'appuient donc sur ces constatations.

Au niveau de l'étage inférieur :

- ♦ Pas de restriction particulière, sauf pour l'abattage d'arbres (maximum 15 % de la superficie du terrain).

Au niveau de l'étage intermédiaire :

- ♦ Dans les parties en creux qui forment un repli, telles un ravin, et qui sont donc moins visibles, restrictions visant le maintien du couvert forestier et les couleurs des constructions (les couleurs de l'écorce des arbres fournissent les gammes de couleurs les plus appropriées : gris, brun, brun-vert dans des teintes médiums ou foncées). Le déboisement du terrain doit se limiter à 15 % de la superficie du terrain.
- ♦ Dans les parties en ronde-bosse, donc plus visibles :
 - Soit interdire les nouvelles constructions;
 - Soit adopter d'autres restrictions ayant pour effet de limiter le nombre de constructions. Cela signifie des superficies de terrain plus grandes (ex : un hectare et plus par terrain) et un traçage de rues limitant les travaux de déblaiement-remblaiement (utiliser la carte des pentes, telle qu'introduit à la disposition générale du début). Le déboisement du terrain doit se limiter à 15 % de la superficie du terrain.

Au niveau de l'étage supérieur :

- ♦ Soit interdire les nouvelles constructions;
- ♦ Soit régir les nouvelles constructions selon les paramètres introduits pour l'étage intermédiaire, au niveau des rondes-bosses.

On prendra note que pour certaines montagnes, on observera que le sommet forme une ligne de crête assez nette. Dans ce cas, il faut éviter de placer des constructions directement sur ces arêtes et les implanter un peu plus bas.

Les corridors de randonnée

- ♦ Reprendre la planification des espaces libres et des corridors de randonnée;

- ♦ Pour s'assurer de la faisabilité des sentiers et éviter tout problème de voisinage, les corridors de randonnée doivent avoir une largeur moyenne de 100 mètres (minimale de 50 mètres);
- ♦ En terrain plus accidenté, soit pour accéder aux sommets plus élevés, prévoir des sentiers de randonnée pédestre.

b) Les projets d'hébergement en station touristique (« resort »)

Chaque aire identifiée au plan d'affectation, est choisie en tenant compte de trois (3) critères de localisation; quatre (4) autres critères généraux sont, aussi, appliqués à la sélection des projets soumis.

Critères de sélection des aires

- ♦ Les attraits naturels, particulièrement au niveau des rives et du panorama;
- ♦ Un voisinage permettant le développement de diverses activités de plein air;
- ♦ La capacité de support du terrain pour la construction.

Critères de sélection des projets

- ♦ La stratégie préconisée pour son accessibilité;
- ♦ L'originalité et la complémentarité des activités proposées à la clientèle, en rapport avec les autres entreprises sur le territoire;
- ♦ La conformité et l'harmonisation de l'ensemble avec le milieu naturel et le zonage établi pour le secteur visé;
- ♦ La rentabilité économique, sociale et environnementale du projet.

La très grande majorité des aires proposées se trouve dans des endroits où la nature est sauvegardée. Elle gagnerait à le demeurer dans l'intérêt de l'intégrité du parc, de la vocation de chacun de ses secteurs et de la pérennité des atouts du site même. Chaque projet est encerclé d'une zone tampon, l'isolant du voisinage terrestre et nautique.

c) L'hébergement en chalet locatif

On trouve cette forme à plusieurs endroits dans le parc. Le plus souvent, chaque projet est situé à proximité de sites bénéficiant d'attraits particuliers (un ruisseau, une plage ou une baie). Son territoire est d'une topographie qui le rend accessible et constructible.

Chaque projet répond systématiquement à l'objectif de conserver un accès pour la clientèle aux attraits du site, pour le bénéfice de tous les usagers. Les règles et les normes exigent la réalisation de cet objectif, comme celui, également, d'assurer une intégrité architecturale et

paysagère de même que la prévision d'une zone naturelle tampon autour de chaque site. La taille ou dimension du projet dépend entièrement de deux (2) facteurs :

- ♦ Les attraits naturels du site et sa capacité de support pour la construction;
- ♦ La rentabilité économique et sociale du projet.

La clientèle visée diffère selon la nature et le degré de supervision des activités proposées, selon le degré de confort et selon la vocation du milieu environnant. Dans tous les cas, les projets doivent minimiser les agressions sur les milieux naturels (plages, boisés et ruisseaux) qui représentent les valeurs les plus attractives.

d) Les aires de camping

On retrouve deux (2) types d'aire de camping organisé, soit les campings privés existants et les campings publics. Ceux qui existent sont invités à entreprendre une démarche leur permettant d'améliorer la qualité architecturale et paysagère de leur territoire. Des normes et des règlements sont rédigés et appliqués dans le but de réaliser ces objectifs.

Les centres de camping public proposés dans la baie du Milieu et dans la baie du Poste, doivent répondre à ces normes et règlements. Ils doivent, aussi, tenir compte de la proximité du secteur naturel (à l'est) avec ses plages, ses herbiers et ses marécages. Le centre de camping peut accueillir des roulottes et des tentes, mais sa densité doit être beaucoup plus faible que les centres existants. L'intimité, la quiétude et un lien de qualité avec la nature y sont des objectifs d'aménagement prioritaires. Une zone tampon naturelle entre les sites de camping et le plan d'eau, assure la discrétion et l'utilisation des rives par tous.

5.2.7 Une entente relative à la constitution d'une patrouille de surveillance et de contrôle

Que ce soit pour des questions d'intérêt public général ou pour une saine gestion de la fonction récréative publique sur le réservoir, la nécessité d'une plus grande sensibilisation à l'environnement et à la sécurité demande qu'on fasse certains efforts en ce sens. Il existe, déjà, une certaine sensibilisation à travers diverses activités organisées par l'Association des villégiateurs, la municipalité ou le parc. Dans le cadre de ses activités courantes, la gestion des opérations du parc a mis sur pied une patrouille nautique chargée d'effectuer un travail en ce sens. Les travaux d'aménagement prévus au programme triennal vont, aussi, donner lieu à des échanges avec le public sur la meilleure façon de gérer les activités diurnes et le camping sauvage.

Quant à la question de la sécurité, mentionnons que celle-ci devient plus hasardeuse en période de pointe, soit pendant les vacances de la construction ou lors de certains événements générant un fort achalandage. Il est discuté, depuis quelques années, de la pertinence de mettre sur pied une patrouille chargée d'effectuer un contrôle et d'émettre des constats d'infraction. Les

responsables, tant de la MRC que de la municipalité, hésitent à s'engager dans une telle formule à cause du coût élevé d'un tel service.

Cette question pourrait devenir plus pertinente une fois que l'organisation du parc aura complété l'occupation de la partie centrale du réservoir par le camping sauvage et la récréation diurne. Il importe qu'à court terme, le parc régional trouve des revenus d'opération significatifs. Il faut, cependant, s'attendre à ce qu'à moyen terme, la question du contrôle nautique refasse surface. On devra, alors, convenir des sources de financement et voir en quoi ce service aurait besoin de s'appuyer sur une entente entre différents acteurs.

TABLEAU 18

OBJECTIFS RELATIFS À LA SÉCURITÉ

La sécurité en milieu terrestre

Il existe présentement une multitude de chemins forestiers qui permettent, nous l'avons vu, le développement d'un réseau routier et l'élaboration d'un réseau de pistes et de sentiers. Cependant, après avoir identifié ceux qui nous seront utiles, il faudrait, pour des raisons de sécurité et de contrôle, en bloquer ou en rendre inaccessibles le plus grand nombre possible, de manière à rendre relativement étanche le réseau propre au parc.

D'autre part, il faudrait mettre sur pied un corps de patrouilleurs qui circulent sur ces voies, pistes et sentiers. Leur mandat comprendrait : la sensibilisation au respect de l'environnement et aux pratiques écociviques, la surveillance et le contrôle du territoire (milieux naturels, immobiliers, équipements), la prévention et la contravention de crime. Son importance s'ajusterait au volume de personnes et de véhicules sur le territoire.

La sécurité en milieu nautique

Voici les caractéristiques particulières au lac Taureau :

- ◆ la dimension impressionnante du plan d'eau, qui rend très pratique l'utilisation des embarcations motorisées;
- ◆ sa configuration en marguerite avec les nombreuses baies et ses îles, où on peut pratiquer des activités diversifiées;
- ◆ le nombre appréciable de secteurs rocheux à risque;
- ◆ la présence de bancs, de talus, de berges ou de plages de sable, dont la mouvance favorise l'apparition de hauts-fonds grâce aux activités d'érosion par l'eau et le vent;
- ◆ l'utilisation d'embarcations ayant la possibilité d'atteindre des vitesses excessives et dangereuses, qui engendrent, également, l'érosion par les vagues et de la pollution atmosphérique et sonore;
- ◆ le potentiel de croissance des activités récréotouristiques dans un lieu aussi diversifié.

Il s'avère, aussi, nécessaire de structurer rapidement un système de sécurité nautique qui encadre le développement de manière à ce qu'il soit durable. Dans le même esprit que les patrouilles en milieu terrestre, des patrouilles nautiques sensibiliseraient les excursionnistes quant aux conséquences de leurs comportements sur leur prochain et sur leur environnement.

Mais il faudrait, également, qu'elles puissent émettre des constats d'infraction. La mise en place d'une telle patrouille implique trois (3) paliers de gouvernement.

5.2.8 Les ententes avec des entités voisines du parc

Il conviendra que la MRC de Matawinie conclue des ententes avec des entités attenantes au Parc régional du lac Taureau et qui sont concernées par la planification des activités récréatives du parc. Les entités concernées sont les suivantes :

- ♦ Pourvoirie Club de chasse et pêche Bellerose;
- ♦ Réserve Mastigouche;
- ♦ MRC Mékinac;
- ♦ Comité du bassin-versant de la Saint-Maurice.

La pourvoirie Club de chasse et pêche Bellerose se trouve au nord-ouest de la baie du Milieu. Ce secteur constitue un endroit stratégique parce que l'accès vers le nord terrestre du parc s'y trouve, avec la jonction entre les chemins Manawan et du Barrage. D'autre part, la vocation de la côte sud-ouest de la baie du Milieu, entre le site de renaturalisation de la Consol et la chute des Français, se doit d'être harmonisée avec les objectifs d'aménagement des secteurs attenants et gérés par le parc régional.

Notamment, à la chute des Français, le plan d'aménagement prévoit l'aménagement d'un site pour le pique-nique et la détente, qui sera, aussi, un centre d'accueil et d'information sur le parc. Par la même occasion, le site des chutes sera valorisé dans tout son potentiel. Enfin, immédiatement au sud-est de la pourvoirie, un camping organisé, qui augmentera de manière notable la fréquentation du secteur, sera aménagé. Ce changement nécessitera donc une meilleure supervision du milieu naturel environnant. Il pourrait, aussi, arriver qu'un peu plus haut, la pourvoirie implante des installations hôtelières pour mettre à profit la proximité des rives du Taureau. Comme on peut voir, ce secteur jouit d'un positionnement fort avantageux pour divers acteurs et une entente sur sa planification et son utilisation permettrait de situer son développement dans un cadre senti et voulu.

La Réserve Mastigouche longe la rive est des baies Barrage et Bouteille. Une entente permettrait d'y préciser la teneur des affectations proposées par la MRC, plus particulièrement les aménagements envisagés dans les secteurs suivants : de Trois-Pointes, baie Price, paroi du Cap-Pin-Blanc, sans oublier l'ancien dépôt au sud de la baie Bouteille. D'autre part, comme l'illustre le plan « Affectations et Équipements », les réseaux de sentiers pédestres et de sentiers

motorisés traversent le secteur du nord au sud. Ce développement ne saurait se faire sans qu'il y ait une entente de service convenant de la meilleure manière de faire.

La MRC Mékinac borde le réservoir Taureau du secteur du barrage Matawin jusqu'au fond de la baie aux Cenelles, et ce, sur une longueur de rive d'approximativement trois (3) kilomètres. Il s'agirait, pour le moment, de préciser les intentions réciproques des deux (2) MRC sur le secteur afin d'initier une collaboration harmonieuse.

Le grand bassin-versant de la rivière Saint-Maurice inclut celui de la rivière Matawin, dans lequel se trouve le réservoir Taureau. Il serait avisé d'entretenir des relations qui permettraient des échanges d'information concernant la gestion de l'eau. En principe, la mise sur pied d'un organisme responsable de la gestion d'un territoire sous la forme d'un bassin-versant est une bonne nouvelle pour l'environnement. Il faut voir en quoi la planification et la gestion du parc régional souscrivent aux orientations et aux objectifs du Plan directeur de l'eau (PDE) de la rivière Saint-Maurice.

5.3 Le plan triennal 2007-2009

5.3.1 La mise en place de nouveaux équipements

Cette section présente les travaux et les dépenses prévus au prochain programme triennal 2007-2009, pour le Parc régional du lac Taureau. Pour ces trois (3) années, l'estimation provisoire des coûts d'aménagement s'élève à 587 299 \$.

a) Les objectifs d'aménagement

Pour la programmation triennale du Parc régional du réservoir Taureau, on prévoit travailler sur six (6) objectifs particuliers, soit :

- ♦ la mise sur pied du comité municipal;
- ♦ la construction d'un poste de services (transport nautique, travaux d'aménagement, refuge);
- ♦ la restructuration du camping sauvage dans le centre-ouest du réservoir;
- ♦ le nettoyage des dépôts sauvages de déchets;
- ♦ la construction de la Maison du parc;
- ♦ l'acquisition d'une nouvelle embarcation pour le transport nautique, la surveillance et la sensibilisation.

b) Année 1 - Construction d'un poste de service et restructuration du camping sauvage

La construction d'un poste de service représente la première étape de la restructuration et du transport nautique. Il s'agit d'un bâtiment faisant 20 pi X 24 pi et assurant trois (3) fonctions distinctes, soit une par étage. Le rez-de-chaussée est le poste d'accueil pour la clientèle des campeurs et des randonneurs attendant le bateau-bus. L'attique sert à des fins d'hébergement au même titre qu'un refuge, pour une capacité d'une douzaine de personnes. Le sous-sol, correspondant aux fondations en béton (15 000 \$), est utilisé pour certaines activités de réparation et comme remise pour remiser l'outillage servant au réaménagement du camping sauvage, au transport nautique et à la plage de la Pointe-Fine. Le bâtiment est électrifié (15 000 \$) et dispose d'un bloc sanitaire (15 000 \$) ainsi que de services téléphoniques.

Le bâtiment est implanté au fond de la plage, de telle manière que le plancher du sous-sol est accessible au matériel roulant. Le talus entre la rive et la terrasse faisant approximativement 2,5 mètres de hauteur, le plancher du rez-de-chaussée donne, alors, directement sur la terrasse principale.

Lorsque les travaux de restructuration du camping seront complétés, soit d'ici cinq (5) ans, il pourrait devenir nécessaire d'accroître la surface pour les besoins de la clientèle. Le sous-sol pourrait, alors, être réaménagé à cette fin et le remisage et les travaux de réparation pourraient être relogés dans un bâtiment distinct à proximité. Le coût de construction pour ce poste de service pourrait s'élever à 75 000 \$.

Sur le même site, nous devons prévoir d'autres installations, soit un stationnement pouvant accueillir une cinquantaine de voitures et pouvant être agrandi (10 000 \$), une descente sur la rive avec accès à l'eau (2 000 \$) et deux (2) sections de quais flottants avec ancrages (6 000 \$).

La restructuration du camping sauvage représente la principale opération qui va permettre une réelle occupation du territoire, conforme à l'idée que l'on peut se faire d'un parc régional. Ce projet représente, également, une mise de fond raisonnable et offre, aussi, l'avantage d'assurer des revenus substantiels.

Le territoire visé correspond au centre-ouest du réservoir et l'opération implique la création d'un peu plus de 200 sites de camping, répartis en 76 îlots, comprenant de deux (2) à quatre (4) sites de camping. Sur le plan stratégique, six (6) secteurs distincts sont créés à cette fin pour assurer une compréhension et une logique organisationnelle pour les trois (3) années à venir. Voici ces six (6) secteurs :

- ♦ Le secteur de la Pointe Canard, baie du Poste (14 îlots);
- ♦ La Pointe aux Voiliers (15 îlots);
- ♦ La baie de Roe (12 îlots);
- ♦ La côte nord-est de la baie Ignace (13 îlots);
- ♦ L'archipel de l'île de France (12 îlots);
- ♦ Le secteur de la côte entre la baie du Poste et la baie du Milieu (14 îlots).

Cet ordre de présentation représente, aussi, une proposition quant à l'ordre de réalisation des travaux pour les trois (3) prochaines années, chaque année pouvant couvrir deux (2) de ces secteurs. Sur le plan de l'organisation du travail, il faut compter que le nombre d'heures travaillées ne peut vraiment dépasser cinq (5) heures sur sept (7), si l'on tient compte du transport par bateau depuis la Pointe-Fine, où serait établi le port d'attache. Ce site est celui de la petite plage située à l'extrémité nord de la Pointe-Fine, site qui pourrait, aussi, être celui de la Maison du parc.

L'aménagement de chaque secteur se caractérise donc par la mise en place d'îlots constitués de deux (2) à quatre (4) emplacements. Chaque secteur de camping englobe, aussi, des sites d'accès publics réservés à la pratique d'activités diurnes et fréquentés par des embarcations s'échouant sur la rive, généralement une plage. Le bateau-bus débarque les campeurs sur certains de ces sites publics. Depuis ces points de débarquement, les îlots sont rendus accessibles par un sentier pédestre ou multifonctionnel longeant la rive, soit à une quarantaine de mètres à l'intérieur des terres pour contourner les îlots, soit à une dizaine de mètres lorsqu'il n'y en a pas. La planification des points de débarquement devrait faire en sorte que la distance maximale à franchir à pied ne dépasse pas un kilomètre.

L'exécution du programme triennal va donc permettre la mise en place de plusieurs segments de sentiers qui totalisent 24 kilomètres. Ceux-ci vont contribuer, plus tard, à l'aménagement du réseau de randonnée qui ceinturera la partie centrale du réservoir. Si tout va bien, l'aménagement de ce réseau pourrait devenir l'objectif du second plan triennal, ce qui nous permettrait, alors, d'élargir l'offre au ski de fond et à la location de refuges pendant l'hiver. Tout comme il est prévu pour les parcs de la Forêt Ouareau et des Sept-Chutes, certains de ces refuges pourraient être conçus pour offrir, aussi, la villégiature rustique, de manière à étaler la période locative sur quatre saisons.

Pour les divers aménagements reliés aux divers secteurs de camping, on prévoit des dépenses de l'ordre de **25 000 \$**, pour chacun d'eux. Quant au bâtiment de service, des coûts de **70 000 \$** sont prévus. Les coûts d'aménagement pour cette première année du programme triennal s'élèvent à **135 369 \$**. Pour plus de détails, on consultera le tableau 19.

c) Année 2 - Construction de la Maison du parc

La seconde année (2008) est celle de la Maison du parc. Les rencontres tenues à ce sujet, entre la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la MRC, ont permis de discuter du projet déjà sur la table de la municipalité, celui-ci répondant aux préoccupations générées par les nouveaux aménagements de la plage de la Pointe-Fine. Les fonctions ou services à ce niveau sont une salle d'accueil, un casse-croûte, un bloc sanitaire et un coin de rangement pour le matériel d'entretien.

Comme la Maison du parc devra, également, assurer le rôle d'accueil principal, celle-ci devrait, aussi, disposer d'un espace pour l'interprétation sur l'histoire naturelle et l'histoire humaine (200 000 \$). La planification des constructions doit donc être faite de manière à prévoir cet agrandissement dans le futur. Celui-ci sera requis lorsque l'essentiel des sites d'interprétation sur le terrain aura été aménagé.

À plus court terme, la gestion du camping dans la partie centrale du réservoir débutera officiellement durant la seconde année, laquelle s'effectuera depuis la Pointe-Fine. Cette gestion doit, aussi, se faire en appui logique avec le camping actuel et l'Hôtel de ville, ce qui demandera la mise en place de systèmes de communication et de gestion adaptés (tours de télétransmission, ordinateurs et logiciels de gestion).

La seconde année vise, aussi, l'aménagement de deux (2) autres secteurs de camping, soit ceux de la baie de Roe et de la côte nord-est de la baie Ignace. Pour les divers travaux et constructions reliés à la Maison du parc, les coûts s'élèvent à environ **300 010 \$**. Pour l'ensemble de la seconde année, les coûts d'aménagement s'élèvent à **361 750 \$**. On trouvera, au tableau 19, une description provisoire plus détaillée des coûts d'aménagement pour l'année 2.

d) Année 3 - Acquisition d'une nouvelle embarcation

On parle, depuis la création du parc, de la constitution d'une unité de contrôle nautique disposant des pouvoirs pour émettre des contraventions, ces pouvoirs devant être obtenus du gouvernement fédéral. Il s'agit d'une activité lourde en coûts et responsabilités.

Dans les discussions survenues jusqu'à maintenant entre la municipalité et la MRC, à ce sujet, il ressort que le contrôle est davantage envisageable à partir du moment où l'organisation du parc est allée chercher tous les bénéfices rattachés à la sensibilisation et à l'occupation de la partie centrale du réservoir. Comme le parc dispose déjà d'une patrouille nautique qui utilise un ponton, l'acquisition d'une seconde embarcation plus rapide n'est pas une urgence pour l'année qui vient (2008). Par contre, à partir de la troisième année (2009), nous sommes déjà en mode de gestion du camping (24 îlots pour environ 72 sites). Une seconde embarcation plus rapide faisant la navette deux (2) fois par jour entre la Pointe-Fine et les secteurs de camping, pourrait devenir nécessaire, car le ponton sera requis pour les travaux d'aménagement des autres secteurs de camping.

Les coûts d'acquisition d'une première embarcation de type bateau-bus servant à la surveillance des sites de camping et au transport nautique, s'élèvent à un peu plus de **50 000 \$**. À ces coûts s'ajoutent ceux reliés à l'aménagement de deux (2) autres secteurs de camping sauvage, soit celui de l'archipel des Îles de France et celui de la côte comprise entre la baie du Milieu et la baie du Poste. Au total, l'estimation provisoire des coûts d'aménagement pour l'année 3 (2010) s'élève à **66 180 \$**. Quant au total de l'ensemble du triennal, celui-ci s'établit à **612 299 \$**. On trouvera, au tableau 19, une description des coûts de cette troisième année.

5.3.2 Budget de développement 2008-2010

TABLEAU 19
ESTIMATION PROVISOIRE DES COÛTS D'AMÉNAGEMENT
PROGRAMME TRIENNAL (2008-2010)

Année 1 (2008)

<i>Pointe-Fine</i>	
Bâtiment de service (20 pi X 24 pi)	50 000 \$
Électrification	15 000 \$
Bloc sanitaire	15 000 \$
Stationnement et aire d'entreposage de matériel nautique	5 000 \$
Quai flottant (2 sections de 16 pi x 2 000 \$)	4 000 \$
Ancrage pour le quai (2 000 \$)	2 000 \$
Accès et rampe de mise à l'eau	2 000 \$
Plans d'architecte pour la Maison du parc	15 000 \$
<i>Secteur de la Pointe Canard (côte nord-est de la baie du Poste)</i>	
Aménagement des sites de camping (150 \$ x 14 x 3)	6 300 \$
Installation de 2 piquets pour identification (60 \$ x 84)	5 040 \$
Aménagement de sentiers pédestres (1 875 \$ x 4,2)	7 875 \$
3 points de débarquement (abris) (3 000 \$ x 3)	9 000 \$
<i>Secteur de la pointe aux Voiliers</i>	
Aménagement de sites de camping (150 \$ x 15 x 3)	6 750 \$
Installation de 2 piquets pour identification (60 \$ x 90)	5 400 \$
Aménagement de sentiers pédestres (1 875 \$ x 5,1 km)	9 562 \$
3 points de débarquement (abris) (3 000 x 3)	6 000 \$
Total :	163 927 \$

Année 2 (2009)

<i>Pointe-Fine</i>	
Maison du parc	200 000 \$
Puits	10 000 \$
Bloc sanitaire	100 000 \$
<i>Secteur baie de Roe</i>	
Aménagement de sites de camping (150 \$ x 12 x 3)	5 400 \$
Installation de 2 piquets pour identification (60 \$ x 90)	4 320 \$
Aménagement de sentiers pédestres (1 875 \$ x 3,0 km)	5 625 \$
3 points de débarquement (abris) (3 000 x 3)	6 000 \$

<i>Secteur côte nord-est de la baie Ignace</i>	
Aménagement des sites de camping (150 \$ x 13 x 3)	5 850 \$
Installation de 2 piquets pour identification (60 \$ x 78)	4 680 \$
Aménagement de sentiers pédestres (1 875 \$ x 4,2)	7 875 \$
4 points de débarquement (abris) (3 000 \$ x 4)	12 000 \$
<i>Total :</i>	361 750 \$

Année 3 (2010)

<i>Pointe-Fine</i>	
Nouvelle embarcation	50 000 \$
Poster session histoire naturelle et humaine	15 000 \$
Équipement informatique et logiciels de gestion	7 500 \$

<i>Secteur de la côte entre la baie du Milieu et la baie du Poste</i>	
Aménagement des sites de camping (150 \$ x 14 x 3)	6 300 \$
Installation de 2 piquets pour identification (60 \$ x 84)	5 040 \$
Aménagement de sentiers pédestres (1 875 \$ x 3,0)	5 625 \$
2 points de débarquement (abris) (3 000 \$ x 2)	6 000 \$

<i>Secteur de l'archipel des îles de France</i>	
Aménagement des sites de camping (150 \$ x 12 x 3)	5 400 \$
Installation de 2 piquets pour identification (60 \$ x 72)	4 320 \$
Aménagement de sentiers pédestres (1 875 \$ x 4,5 km)	8 437 \$
3 points de débarquement (abris) (3 000 \$ x 3)	9 000 \$
<i>Total</i>	122 622 \$

GRAND TOTAL	648 299 \$
--------------------	-------------------

La section portant sur les revenus de développement n'est pas présente, car une réflexion doit s'amorcer entre la MRC et la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints afin d'identifier les stratégies de financement potentielles. Dans le contexte actuel, des décisions doivent être planifiées et concertées afin d'utiliser, entre autres, les revenus de gestion foncière comme effet de levier pour le développement des immobilisations du parc. Une entente est, aussi, en cours avec le groupe Innergex, qui permettra éventuellement à la MRC et la municipalité de toucher des sommes pour les immobilisations. Toutes ces sources de revenus autonomes doivent être étudiées afin de supporter les phases de développement.

Pour ce qui est des partenaires financiers, on peut présumer que ce sont les mêmes qui sont déjà mentionnés dans les autres plans d'aménagement des parcs régionaux (MAMR, DEC, Tourisme Québec, etc.). Il faut comprendre que les partenaires financiers demeurent des acteurs potentiels, avec lesquelles la MRC entend faire des démarches pour présenter des projets spécifiques venant concrétiser les phases de développement inscrites dans le présent plan. Étant donné que plusieurs de ces partenaires sont à caractère public, les opportunités d'aide financière évoluent selon les budgets et les programmes gouvernementaux en vigueur chaque année.

D'autre part, pour la plupart de ces partenaires financiers, les démarches afin d'obtenir une aide financière requièrent le dépôt d'un plan d'affaires et de tous les documents afférents. Bref, le parc se soumet à la logique du développement dans le milieu des affaires. La MRC est consciente que le présent plan d'aménagement et de gestion ne constitue pas le plan d'affaires, mais plutôt un document d'orientation en support et complémentarité, s'inscrivant en amont du plan d'affaires. Selon les opportunités et phases prévues au présent plan, la MRC développera un plan d'affaires afin de répondre aux exigences des partenaires financiers et de raffiner la vision de développement économique supportant le développement du parc. Dans le plan d'affaires, nous trouverons une analyse plus précise des coûts du projet, des données marketing et de la rentabilité des investissements du parc. Pour chacune des phases subséquentes, selon les opportunités de développement et d'aide financière, la MRC présentera un plan d'affaires qui sera déposé aux partenaires financiers et aux membres du Comité ministériel de suivi des parcs régionaux.

5.3.3 L'amélioration des outils de gestion

Dans les derniers échanges qui ont eu lieu avec les partenaires du comité aviseur, entre l'automne 2007 et le printemps 2007, ceux-ci ont exprimé de diverses façons leurs inquiétudes sur les enjeux du développement, de l'environnement et de la gestion. La lettre transmise par la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le 15 mars 2007, propose une approche sur ces questions. On demande la mise en œuvre de certaines actions dans le cadre de la première programmation triennale sur sept (7) points précis. Voici donc, tout d'abord, la liste de ces sept (7) points et, ensuite, en quoi le présent plan directeur répond à ces demandes.

1. Adopter le cadre de cheminement de dossier d'un promoteur;
2. Proposer un cadre logique et une grille d'analyse des projets;
3. Compléter la caractérisation géomorphologique des rives et du littoral et la reporter sur une carte;
4. Produire une carte avec les références toponymiques;

5. Amorcer une réflexion puis proposer des pistes de solutions et des mesures de suivi des problématiques soulevées dans le plan, dont l'érosion des rives et les dépôts sauvages de déchets;
6. Établir un plan d'action à l'égard de la charge réglementaire accrue, notamment en ce qui concerne le respect des normes de lotissement en rive et l'application des dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
7. Mettre sur pied les comités de travail nécessaires.

a) Point 1 : Cheminement critique du dossier soumis par un promoteur

Dans les discussions survenues pendant l'hiver 2007 entre la MRC et la direction territoire du MRNF du Québec, il a été convenu que la documentation produite à ce sujet par la direction régionale serait reprise en partie au plan d'aménagement et de gestion. Nous reproduisons donc, au tableau 20, le cheminement critique d'un dossier soumis par un promoteur, celui-ci devant franchir trois (3) grandes étapes.

La phase 1 consiste à préparer un avant-projet avec l'accompagnement d'un coordonnateur à l'aménagement à la MRC et par un chargé de projet au CLD. Celui-ci est soumis à un avis préliminaire, à l'attention des partenaires gouvernementaux siégeant sur le comité aviseur. Si le projet est recevable, celui-ci passe à la phase 2 qui consiste à élaborer le projet, toujours avec l'accompagnement de la MRC et du CLD. Une fois terminé, la MRC doit rendre une décision, à savoir si le projet est accepté ou refusé. La phase 3 du projet correspond à la validation de celui-ci par les partenaires gouvernementaux. Dans le cadre du présent programme triennal, le plan d'aménagement et de gestion sera, aussi, amandé pour mieux définir le contenu d'un plan d'affaires et le contenu d'un avant-projet.

b) Point 2 : Cadre logique et grille d'analyse de projet

Plusieurs organismes ou ministères disposent de tels outils, qui permettent, entre autres, de rejeter des projets non recevables dès le début, voire d'accélérer les dossiers les plus prometteurs. La MRC impliquera donc un coordonnateur à l'aménagement pour produire ces outils de cadrage et les soumettre au comité aviseur pour fin de validation. Cette activité est prévue pour l'hiver 2008. Avant d'être soumis au comité aviseur, le dossier sera discuté au niveau d'un comité municipal.

TABLEAU 20
CHEMINEMENT CRITIQUE D'UN DOSSIER SOUMIS PAR UN PROMOTEUR

PHASE 1 : L'AVANT PROJET
<ol style="list-style-type: none"> 1. Première rencontre avec un promoteur ou une municipalité. Si le projet est intéressant et recevable pour la MRC. 2. Demande par la MRC de rédaction d'un avant-projet. 3. Dépôt par le promoteur de l'avant-projet : <ol style="list-style-type: none"> a) au service d'aménagement de la MRC; b) au CLD pour analyse préliminaire. 4. Première évaluation de la recevabilité. 5. Si le projet est recevable, demande de préavis aux partenaires gouvernementaux (MAMR, MRNF, MDDEP). Les partenaires auront 15 jours ouvrables pour donner un premier avis.
PHASE 2 : ÉLABORATION DU PROJET
<ol style="list-style-type: none"> 1. Lorsque les préavis sont favorables, la MRC invite le promoteur à compléter son plan d'affaires. À défaut, la MRC informe le promoteur des exigences requises. 2. Accompagnement du promoteur par la MRC et le CLD. 3. Dépôt du plan d'affaires par le promoteur. 4. Analyse du plan d'affaires : <ol style="list-style-type: none"> a) par la MRC (aspects réglementaires et la conformité aux exigences des ministères); b) analyse par le CLD (aspects financiers et faisabilité). 5. Décision de la MRC (projet accepté ou refusé)
PHASE 3 : VALIDATION DU PROJET PAR LE COMITÉ AVISEUR
<ol style="list-style-type: none"> 1. Demande d'avis final aux partenaires gouvernementaux (MAMR, MRNF, MDDEP). 2. Retour de l'avis intégré des partenaires. 3. Selon l'avis, retour auprès du promoteur pour des précisions ou modifications, s'il y a lieu. 4. Si réponse favorable du promoteur, rétro-information auprès des partenaires. 5. Acceptation finale du projet.
MISE EN ŒUVRE DU PROJET

c) Point 3-4-5-6 : Plan d'action relatif à l'application de la Politique sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, à l'érosion des rives et à l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets

La Municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la municipalité des territoires non organisés de la Matawinie sont directement interpellés par ces questions. Il convient donc qu'un comité municipal impliquant la MRC et ces municipalités, soit créé et que celui-ci traite, en tout premier lieu, de la question des suivis relatifs à l'application de la politique.

Le comité municipal travaillera, ensuite, sur la question de l'érosion des rives. Nous disposons maintenant d'une cartographie relativement complète des rives en érosions, mais la question des ouvrages de stabilisation ou d'autres travaux correcteurs reste à documenter. Une personne ressource sera donc affectée à ces problématiques pour accompagner le comité et le dépôt du plan d'action est prévu pour la fin de l'année 2008. Ce plan d'action sera, par la suite, soumis pour consultation à la table d'harmonisation et pour validation au comité avisé.

Mentionnons qu'en réponse aux points 3 et 4, le Service d'aménagement a entrepris de produire, dès maintenant, la carte « Géomorphologie et toponymie ». Celle-ci comprend, aussi, la transposition de la cartographie des rives, réalisée en 1995 par la MRC. La production de cette carte va permettre au comité municipal de disposer, dès maintenant, d'un outil essentiel à sa réflexion.

Pour ce qui est des dépôts sauvages de déchets, la présente version du plan d'aménagement et de gestion prévoit que les travaux visant la réorganisation du camping sauvage dans la partie centrale du réservoir, vont s'accompagner du nettoyage de ces dépôts sauvages. Encore une fois, il convient que le comité municipal soit saisi de cette question pour définir une façon de faire précise et ajustée aux capacités du parc et de la municipalité en matière de gestion et de transport des déchets.

Pour ce qui est des recommandations visant des champs de compétences municipales et émanant du comité d'harmonisation identifié au point e), il reviendrait, par la suite, au comité municipal de proposer des façons de faire qui conviennent aux administrateurs en place.

La mise en place de ces deux (2) comités et leur alimentation pourraient nécessiter l'implication d'une personne ressource, équivalant à trois (3) mois par année, soit entre un tiers ou un quart de tâche. Il conviendrait, aussi, que les responsabilités techniques de ces deux (2) comités soient assumées par la même personne.

d) Point 7 : Mise sur pied des comités

Le comité municipal

La mise sur pied du comité municipal est une étape essentielle à la réalisation du programme triennal en général et, plus particulièrement, à l'atteinte des objectifs qui viennent d'être circonscrits. Il importe, donc, que celui-ci soit mis en place dès l'adoption du présent plan par le MAM, soit vraisemblablement au courant de l'automne 2007.

Ce comité est formé essentiellement de représentants des municipalités concernées et de la MRC. Celui-ci est impliqué dans la préparation des rapports d'activités ainsi que dans l'acheminement du programme triennal et est soutenu par un coordonnateur à l'aménagement désigné par la MRC.

Le comité d'harmonisation

Le comité d'harmonisation travaille sur les problématiques de cohabitation, dont les activités relèvent des différents ministères ou mandataires du gouvernement agissant sur le territoire du parc. Les problématiques fauniques, forestières, hydroélectriques, minières, récréatives et résidentielles y sont débattues pour proposer de meilleures façons de faire. Le livrable de ce comité consiste en :

- ♦ Des mesures de cohabitation visant les utilisateurs du parc;
- ♦ Des mesures d'intervention améliorées visant les ministères et mandataires;
- ♦ Des ajustements aux lois en vigueur.

Le comité d'harmonisation est formé sous recommandation de l'administration du parc et du comité aviseur, et ce, sur des mandats précis. Il est soutenu techniquement par un coordonnateur à l'aménagement. Les livrables du comité sont soumis à la table d'harmonisation et au comité aviseur pour validation. L'acheminement de ces diverses mesures doit, par la suite, recevoir l'approbation des directions ministérielles régionales (ou des mandataires) qui se chargent de les acheminer en fonction des compétences qui leur sont attribuées. Ce comité pourrait débiter ses activités à l'automne 2008.

Le soutien à ces deux (2) comités nécessite l'implication d'un coordonnateur à l'aménagement à mi-temps, nommé par la MRC, et d'un chargé de dossier du CLD de façon ponctuelle.

e) La production des autres cartes devant accompagner le plan d'aménagement et de gestion

Pour assurer la mise à niveau du plan d'aménagement et de gestion du réservoir Taureau avec les autres parcs régionaux, il sera opportun de réaliser les cartes suivantes :

- ♦ L'analyse de visibilité et l'entente particulière sur la forêt;
- ♦ Les territoires et secteurs d'intérêt;
- ♦ Le potentiel forestier.

Pour ces trois (3) documents cartographiques, le Service de géomatique de la MRC a déjà entrepris des démarches visant leur réalisation. On souhaite produire à court terme, soit d'ici 2008, la première carte traitant de la visibilité. Les deux (2) autres cartes pourront être livrées, par la suite, dans le courant de l'année 2008. Mentionnons que le texte du plan d'aménagement cite déjà deux (2) des trois (3) plans visés, soit celui sur la visibilité et celui sur les territoires d'intérêt. L'ajout de la carte sur le potentiel forestier devrait donc nécessiter des modifications au texte.

5.3.4 Le budget d'opération 2008-2010

Les prévisions au niveau du budget d'opération sont présentées au tableau 21. Elles sont établies à partir des résultats de l'année budgétaire déposés par la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints en date du 31 décembre 2006. L'année 2006 est effectivement l'année où la municipalité s'est vue confié la charge de l'ensemble des opérations. Des discussions ont donc eu lieu avec la municipalité pour disposer d'une mise en contexte pour les postes budgétaires les plus lourds, comme les salaires aux employés et les frais d'entretien et de réparation.

La préparation du budget pro-forma pour les trois (3) prochaines années (2008 à 2010) s'appuie donc sur les résultats de l'année 2006 de même que sur une estimation des changements opérationnels qui proviendront de la restructuration du camping sauvage au bénéfice du parc. Autre élément significatif, l'organisation du parc devra disposer d'un aménagiste pour soutenir les deux (2) comités techniques qu'on prévoit mettre sur pied pour travailler sur les diverses problématiques environnementales qui requièrent des mesures d'harmonisation. Aussi, au niveau de l'enregistrement pour le camping sauvage, un nouveau poste doit être créé.

Pour ce qui est des trois (3) patrouilleurs utilisant actuellement le ponton, ceux-ci sont réduits au nombre de deux (2) et ils deviennent responsables du transport des visiteurs. Par contre, la charge du nettoyage des rives est transférée à l'équipe chargée du réaménagement du camping et dont les salaires sont comptabilisés aux dépenses d'immobilisations.

a) Les prévisions au niveau des revenus

Les revenus prévus pour les années 2008, 2009 et 2010 seraient respectivement de 136 000 \$, 173 200 \$ et 209 000 \$. L'année 2008 ressemble beaucoup aux années 2006 et 2007 au niveau des revenus d'opération, du fait que peu de choses vont changer au niveau de l'offre. L'augmentation courante appliquée au passage d'une année à l'autre est de l'ordre de 3 %. Par contre, l'année 2009 pourra compter sur l'ouverture d'environ 80 nouveaux emplacements de camping sauvage et de 70 autres à l'année 2010. Les nouveaux revenus présumés pour le camping sauvage se fondent sur une location de 20 jours sur l'ensemble de la saison estivale, au coût de 15 \$ l'emplacement, ce qui représente un supplément de revenus de 22 500 \$ pour l'année 2009 et de 45 000 \$ pour l'année 2010. Mentionnons que la tarification actuelle au niveau du camping rustique est de 13 \$.

Cette activité va, aussi, générer de nouveaux revenus au niveau du bateau-bus qui sera utilisé pour répartir une partie de la clientèle des visiteurs ne disposant pas d'embarcation ou ne voulant pas en louer. Avec l'ouverture de cette nouvelle offre, nous présumons que plusieurs visiteurs utiliseront ce service pour des activités diurnes (il s'agit d'une autre catégorie de clientèle). Donc, au lieu d'élaborer des hypothèses sur la part des uns et des autres, nous calculons comme si tous les campeurs utilisaient le bateau-bus. À 2 \$ par personnes pour le bateau-bus et en présumant deux (2) personnes par emplacement de camping, nous prévoyons des revenus de 3 200 \$.

La venue des campeurs et des visiteurs diurnes va, aussi, accroître les revenus de façon significative au niveau du stationnement de la Pointe-Fine. Encore une fois, nous présumons

que tous les sites de camping se traduisent par une automobile, ce qui ne sera certainement pas le cas, mais encore une fois, nous négligeons les visiteurs diurnes. À 5 \$ par automobile pour le stationnement, les revenus supplémentaires au stationnement seraient de 8 000 \$ en 2009 et de 15 000 \$ pour l'année 2010.

Mentionnons que dans le cadre du second programme triennal, ces revenus pourraient être augmentés encore de façon marquée, par l'ajout d'une autre centaine d'emplacements de camping sur le littoral. Sur le site de la Pointe-Fine, on pourrait, aussi, procéder à l'implantation d'un terrain de camping pouvant comprendre une soixantaine d'emplacements et d'un groupe de cinq (5) à huit (8) petits chalets rustiques.

TABLEAU 21
BUDGET D'OPÉRATION PRO-FORMA (2008-2010)

	2008	2009	
Revenus			
Camping municipal	85 000	87 000	89 000
Stationnement (5 \$)	14 000	22 500	30 000
Débarcadère	37 000	38 000	39 000
Camping rustique (15 \$)		22 500	45 000
Bateau-bus (2 \$)		3 200	6 000
Location d'embarcation			
TOTAL	136 000	173 200	209 000
Dépenses			
Salaire du coordonnateur d'aménagement	26 000	27 000	28 000
Salaire du coordonnateur d'opération	26 000	27 000	28 000
Salaire du personnel	111 000	120 000	123 000
Frais déplacement	3 500	3 600	3 700
Téléphone	700	1 000	1 100
Électricité	10 000	12 000	12 500
Promotion	200	500	600
Assurances incendie	350	1 000	1 000
Outils et équipements	2 000	2 000	2 000
Entretien de bâtisse	500	1 000	1 000
Entretien d'équipement	12 000	14 000	15 000
Fourniture de bureau	1 200	1 400	1 450
Essence et huile	2 500	3 500	4 500
Permis camping	200	400	400
Analyse d'eau	950	975	1 000
TOTAL	197 100	215 375	223 250
Profits ou pertes	(61 100)	(42 175)	(14 250)

b) Les prévisions au niveau des dépenses

Les principaux postes au niveau des dépenses sont aux salaires des professionnels (52 000 \$) travaillant sur une période de six (6) mois, et aux employés saisonniers (111 000 \$) travaillant 10 semaines seulement. Le poste à l'entretien et aux équipements avec 32 000 \$ et celui à l'électricité avec 10 000 \$ (au camping municipal essentiellement) représentent les deux (2) autres postes importants. La venue d'un coordonnateur à l'aménagement représente la principale augmentation au niveau des salaires, alors que les autres postes qui bougent le plus sont associés à la construction du bâtiment de service à la Pointe-Fine.

La projection des dépenses ainsi faite représente 197 100 \$ en 2008, 215 375 \$ en 2009 et 223 250 \$ en 2010. Il s'agit d'une augmentation de 13 % au niveau des dépenses, alors qu'elle se situe à 54 % au niveau des revenus. Dans le prochain triennal, on pourrait prévoir une augmentation plus significative des dépenses à l'entretien, car les nombreux quais qui seront installés pour permettre l'accostage du bateau-bus, vont nécessiter des réparations assez rapidement.

c) Vers un meilleur équilibre budgétaire

Au niveau de l'administration publique du parc, la restructuration du camping sauvage pourrait représenter la meilleure opportunité au niveau de l'augmentation possible des revenus, sans que cela n'ait de conséquences trop lourdes au niveau des coûts d'opération. Cette activité offre, aussi, l'avantage de générer des revenus additionnels au niveau du stationnement, mais aussi pour le bateau-bus ou le ponton.

En assurant l'occupation et le contrôle dans la partie centrale du réservoir, soit la partie la plus stratégique du parc régional au niveau de la récréation public, la restructuration du camping sauvage va, aussi, s'accompagner de l'aménagement en parallèle d'un sentier multifonctionnel pour relier ces sites entre eux. Cela va éventuellement permettre l'introduction du vélo, de la randonnée pédestre et même du ski de fond, l'hiver. La diversification des activités à partir des mêmes équipements va, aussi, permettre un allongement des saisons, ce qui apparaît impossible dans un contexte où l'offre est surtout centrée uniquement sur les activités nautiques. Un tel déploiement de l'offre ne peut donc qu'aider à l'atteinte d'un meilleur équilibre budgétaire.

d) La promotion

Depuis un an, la MRC met en place des actions de promotion afin de développer la notoriété et l'achalandage des parcs régionaux. Cette approche marketing met en valeur l'ensemble du réseau des parcs et, selon les saisons, les activités vedettes. Cette concentration de parcs en Matawinie représente, pour la région touristique de Lanaudière, un atout distinctif dans le marché québécois du tourisme de plein air. La MRC entend donc construire sa vision marketing en fonction de cet avantage.

Les activités de promotion se résument en trois (3) parties : les outils promotionnels (dépliants), les publicités et les relations médias.

Actuellement, le Parc régional du lac Taureau n'a pas fait l'objet d'outils promotionnels spécifiques parce que les produits et services offerts par le parc ne sont pas encore matures.

Voici un aperçu de ces actions promotionnelles pour le réseau des parcs.

Outils promotionnels (dépliants)

Les parcs régionaux de la MATAWINIE
Tout un réseau à parcourir !
www.mrcmatawinie.qc.ca

Parc régional du LAC TAUREAU
 Parc régional des SEPT-CHUTES
 Parc régional de la CHUTE-À-BULL
 SENTIER NATIONAL
 Parc régional de la FORÊT OUAREAU
 Parc régional des CHUTES MONTE-À-PÈRE-ET-DES-DALLES
 Parc des CHUTES-DORVIN

INFORMATION ET RÉSERVATION DES REFUGES
Parc régional de la CHUTE-À-BULL
 Tél. : (450) 883-2730
 1-866-266-2730
 (Bureau d'accueil touristique)
ADMINISTRATION : (450) 883-2726
 (Municipalité de Saint-Côme)

POUR S'Y RENDRE
 Suivre les indications par le rang des Venne qui se prend de la route 347 ou par le chemin de la Ferme.

HORAIRE :
 L'été : de 9 h30 à 18 h00
 L'hiver : de 9 h30 à 17 h00

CAMP DE L'ACCUEIL

SERVICES

- Toilettes sèches
- Aires de pique-nique
- Stationnement
- Location de refuges

MRC Matawinie
 PARTENARIAT DE NATURE!

Photographie : MRC Matawinie, Simon Desjardis, Tourisme Lanaudière, Julie Lachance, Isabelle Tremblay
 Conception graphique : www.rehablabdesign.com

SAINT-CÔME

Les parcs régionaux de la MATAWINIE
Tout un réseau à parcourir !
www.mrcmatawinie.qc.ca

Parc régional du LAC TAUREAU
 Parc régional des SEPT-CHUTES
 Parc régional de la CHUTE-À-BULL
 SENTIER NATIONAL
 Parc régional de la FORÊT OUAREAU
 Parc régional des CHUTES MONTE-À-PÈRE-ET-DES-DALLES
 Parc des CHUTES-DORVIN

INFORMATION
PARC RÉGIONAL DES SEPT-CHUTES
 4031, Chemin Brassard sud (Route 131)
 Saint-Zénon (Québec), J0K 3N0
 Téléphone et télécopieur : (450) 884-0484

HORAIRE
 Mi-mai à novembre
 Tous les jours
 de 9h00 à 17h00.

PRELÈVEZ D'ACCUEIL SUR LA ROUTE 131

SERVICES

- Cantine
- Toilettes - Douche
- Aires de pique-nique
- Stationnement

VOIR DES HAUTES CROIXES ?
 • SAINT-ZÉNON
 • AU SUD-OUEST DE
 • PAYSAGE SCAPOTROUSSE

MRC Matawinie
 PARTENARIAT DE NATURE!

Photographie : Jacques Girardin, Julie Lachance, Amy Maki, Isabelle Tremblay
 Conception graphique : M&M&A design et communications visuelles

SAINT-ZÉNON

Les parcs régionaux de la MATAWINIE
Tout un réseau à parcourir !
www.mrcmatawinie.qc.ca

Parc régional du LAC TAUREAU
 Parc régional des SEPT-CHUTES
 Parc régional de la CHUTE-À-BULL
 SENTIER NATIONAL
 Parc régional de la FORÊT OUAREAU
 Parc régional des CHUTES MONTE-À-PÈRE-ET-DES-DALLES
 Parc des CHUTES-DORVIN

INFORMATION
ACCUEIL DU MASSIF
 ouvert automne et hiver
 Tél. : 819-424-1886

PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT OUAREAU
 Tél. : 450-834-5441 poste 244
 ou sans frais 1-800-264-5441
 parcsregionaux@mrcmatawinie.qc.ca

MRC Matawinie
 PARTENARIAT DE NATURE!

Chertsey, Entrelacs
 Notre-Dame-de-la-Merci
 Saint-Alphonse-Rodriguez
 Saint-Côme

Photographie : Robert Lapierre, Christian Bouchard, Sébastien Gauthier
 Conception graphique : M&M&A design et communications visuelles

MATAWINIE

Publicités

Nom du média	Parution	Tirage	
Revue Espaces	4 fois (hiver, été, automne, hiver)	60 000 copies / 162 000 lecteurs	
Revue Marche-Randonnée	3 fois (été, automne, hiver)	20 000 copies / 30 000 lecteurs	
Campagne promotionnelle « D'aventures en aventures » www.pleinairlanaudiere.ca Tourisme Lanaudière	Marketing mixte : brochure, web, affiche, salon		Ce partenariat régional est la première action obtenue dans le cadre du comité de produit « Aventure douce » démarré en 2006 par TDL
Guide touristique régional Tourisme Lanaudière	1 fois l'an	150 000 copies	

Les parcs régionaux de la MATAWINIE
Tout un réseau à parcourir!

Nouveautés 2006
Refuge de la Swaggin,
Saint-Côme, Lanaudière

- Refuge de 20 places sur le Sentier national (sentier de la Swaggin, 8,5 km pour la raquette)

À proximité :

- Rivière l'Assomption et chutes de la rivière Swaggin
- Sentier des Circulaires, 32 km
- Parc régional de la Chute-à-Bull (refuges et raquette)
- Parc régional de la Forêt Ouareau (refuges, ski et raquette)

INFORMATIONS ET RÉSERVATION : (819) 424-1865
parcsregionaux@mrcmatawinie.qc.ca
www.mrcmatawinie.qc.ca

MRC Matawinie
ENTREPRENANTE DE NATURE!

Les parcs régionaux de la MATAWINIE
Tout un réseau à parcourir!

Parcs ouverts durant la saison hivernale :

- Sentier national
- Parc régional de la Chute-à-Bull
- Parc régional de la Forêt Ouareau

Venez profiter de l'hiver !

- Ski de fond
- Raquette
- Location de refuge

INFORMATIONS ET RÉSERVATION : (819) 424-1865
Chute-à-Bull : 450 883-2730
1 866 266-2730
parcsregionaux@matawinie.org
www.mrcmatawinie.org

MRC Matawinie
ENTREPRENANTE DE NATURE!

Parc régional des CHUTES-DORWIN (450) 834.2282 (450) 834.7115

Parc régional des CHUTES-À-BULL (450) 883.2730

Parc régional des SEPT-CHUTES (450) 884.0484

Parc régional du LAC TAUREAU (450) 833.1334

SENTIER NATIONAL (450) 834.5441 1.800.264.5441

Parc régional des CHUTES MONTE-À-PEINE-ET-DES-DALLES (450) 883.6060

Parc régional de la FORÊT OUAREAU (819) 424.1865 1.800.264.5441

MRC Matawinie ENTREPRENANTE DE NATURE!

Les parcs régionaux de la MATAWINIE

www.matawinie.org Tout un réseau à parcourir!

LANAUDIÈRE

Prenez l'air de Lanaudière

Pour planifier vos prochaines activités de plein air et votre séjour, il faut visiter le : www.pleinairlanaudiere.ca

Lanaudière est située à proximité de Montréal (à moins d'une heure de route). Bordée au sud par le fleuve Saint-Laurent, Lanaudière s'étend vers le nord jusqu'aux montagnes laurentiennes en passant à travers de majestueux paysages tout en nature. Lanaudière est un vaste terrain de jeux pour les amateurs de plein air et ce, été comme hiver! Venez donc prendre l'air de Lanaudière!

www.pleinairlanaudiere.ca

Les parcs régionaux de la MATAWINIE

www.matawinie.org Tout un réseau à parcourir!

5.4 Les retombées économiques liées au développement du lac Taureau

5.4.1 Une vision touristique du développement du lac Taureau

Le choix d'une vision et d'un positionnement touristique s'articulent autour d'une station quatre saisons, de destination spécialisée en tourisme d'aventure douce, laquelle mise sur les sports motorisés et un mélange d'activités d'aventure accessibles sur les grandes plages et les îles, sur la protection du milieu naturel et sur des infrastructures et services de calibre intermunicipal.

Le choix des affectations du territoire s'appuie très largement sur la modélisation produite par la MRC, laquelle dégage un vaste territoire affecté au récréotourisme. Ce territoire est principalement concentré dans la partie centrale du réservoir, soit la Mer de l'Ouest, ainsi que dans le pôle du village et permet par son ampleur et sa localisation stratégique, un développement touristique d'envergure. Le fond des baies est affecté pour la villégiature, tandis que la partie est est affectée à la conservation.

Le choix de concepts porteurs d'avenir tient compte de l'évolution rapide et constante de l'industrie touristique, où nous retenons des éléments liés à l'implantation de « resort » ou station de villégiature intégrée, de développement durable respectueux de l'environnement, de marketing collectif de destination ainsi que de maillage d'entreprises entre les lieux d'hébergement et les producteurs de services d'aventure douce.

Les scénarios de développement récréotouristique réservent des espaces pour le développement commercial et ils reposent sur cinq (5) axes principaux : le pôle public, les pôles privés principaux, les pôles privés secondaires, les zones d'activité et les concepts d'organisation de l'offre touristique.

5.4.2 Le développement de la villégiature privée

Ces visiteurs possèdent une résidence secondaire avec une fréquentation de plus de 20 jours par année dans Lanaudière. On estime leur impact régional à 277 000 visites-personnes et à près de dix (10) millions de dollars de recettes touristiques. Dans le secteur Saint-Michel-des-Saints/lac Taureau, le phénomène a pris de l'ampleur et la demande est forte.

Villégiateurs et touristes consomment les mêmes espaces, occasionnant souvent des conflits entre utilisateurs et une appropriation de sites récréatifs de haute valeur à des fins privées. Le juste équilibre au lac Taureau constitue donc un des défis majeurs du plan directeur pour maintenir l'équilibre entre les usages villégiature et récréotourisme.

La villégiature s'est développée dans les secteurs de la baie du Village, de la Pointe-Fine, de la baie Ignace et du domaine de la Passe. On trouve dans le fond des baies du Milieu, du Poste, du

Canot-Rouge et du Barrage, des secteurs potentiels qui pourraient être ouverts et qui devront faire l'objet de mesures d'harmonisation avec les autres infrastructures et activités spécifiques. L'offre actuelle s'élève à près de 500 terrains, soit 231 terrains riverains et 272 terrains non riverains.

Ces villégiateurs génèrent une activité économique dans le village de Saint-Michel-des-Saints. En considérant toutes les dépenses liées au chalet, le coût annuel de la possession et de la fréquentation du chalet s'élève à 5 461,62 \$, selon un sondage de la MRC de Matawinie effectué à l'été 1995.

5.4.3 Les projets récréotouristiques

La réflexion amorcée sur les orientations de développement du lac Taureau, depuis septembre 1995, a déjà contribué à la mise en place de projets majeurs. En voici, un bref rappel.

a) Projets actuels

- ◆ Camping du lac Taureau dans la baie Ignace : 1 million de dollars, 245 emplacements;
- ◆ Auberge du lac Taureau dans la baie du Milieu : 12 millions de dollars, 100 chambres, 90 emplois.

b) Projets potentiels

- ◆ Aménagement du pôle public de la Pointe-Fine : un investissement de 250 000 \$;
- ◆ Pôle privé principal, potentiel à la Pointe-Fine : un investissement de 6,5 M \$ à 9,1 M \$;
- ◆ Le développement de la villégiature privée sur la rive sud du lac Taureau : 6 910 435 \$;
- ◆ Pôle privé secondaire à la Butte à Benoît : un investissement de 2 M \$ à 4,5 M \$;
- ◆ Agrandissement du camping municipal et aménagement d'une marina intérieure : 3 M \$;
- ◆ Aménagement du pôle public de la baie du Village : investissement de 441 225 \$;
- ◆ Auberge de 25 chambres, centre de santé et agrandissement de la marina nautique : 2 M \$;
- ◆ Camping du lac Taureau dans la baie Ignace : 1 M \$, 245 emplacements;
- ◆ Village Toro dans la baie Ignace : 16 M \$, marina de 160 emplacements, 292 chambres, centre de santé;
- ◆ Auberge de 35 chambres et Golf de la Pointe-Fine (27 trous) : 8,5 M \$, agrandissement marina Pointe-Fine.

c) Infrastructures existantes à consolider

- ♦ Le motel Au Pied de la Chute, 10 chambres, 2 emplois : 150 000 \$;
- ♦ Le Domaine du lac Taureau, 24 chambres, 10 emplois : 1,2 M \$;
- ♦ Le Centre Nouvel-Air Matawinie, 80 chambres, 60 emplois : 6 M \$;
- ♦ Le camping des Roses et le camping de Saint-Ignace;
- ♦ La Réserve Mastigouche.

5.4.4 Fiche descriptive des projets

a) Projets actuels

Camping du lac Taureau dans la baie Ignace

Ce projet d'un million de dollars est en opération depuis 1999 et il se réalisera en trois (3) phases, pour une création de 12 emplois. La première phase comprenait la réalisation de 52 emplacements pour les roulottes de résidents saisonniers. La deuxième phase livrait 62 emplacements pour les véhicules récréatifs motorisés, tandis que 131 emplacements de camping rustiques se réalisaient dans la troisième phase, en 2002. La rentabilité de ce projet reposait sur l'amélioration du réseau routier de Matawin.

Auberge du lac Taureau

Nouvel-Air Matawinie développait au lac Taureau avec l'acquisition d'un territoire de 25 acres sur ses rives, à la baie du Milieu, pour des investissements représentant 11,5 millions de dollars. L'entreprise procédait à l'implantation d'une station touristique de type « resort » avec un produit Grande nature/Tourisme d'aventure.

L'équipement est composé de cinq (5) bâtiments, tous reliés par corridors intérieurs. Il comporte trois (3) unités d'hébergement pour une capacité d'accueil de 200 à 300 personnes, avec 100 chambres. Le pavillon principal abrite les services de l'administration et de l'animation ainsi qu'un bistro-bar, salle de spectacle, salle de réunion, cuisine et salle à manger, piscine, bain tourbillon et centre de santé. Au lac Taureau, l'objectif est d'atteindre un niveau 4 étoiles. Le projet génère 90 emplois directs. L'auberge a ouvert ses portes à ses clientèles nationale et internationale en juillet 1999.

b) Projets potentiels

Aménagement du pôle public de la baie du Village

L'aménagement du littoral dans la baie du Village nécessitera des investissements de 441 225 \$ pour réaliser l'amélioration de la plage municipale, la création d'une piste cyclable, d'un sentier pédestre, d'une aire de stationnement et d'accueil et d'une nouvelle rampe de mise à l'eau.

Agrandissement du camping municipal et aménagement d'une marina intérieure

Le parachèvement du camping municipal, en 1980, a permis l'exploitation de 60 terrains trois services, 17 terrains deux services et 22 terrains un service. Dans un premier temps, le projet d'amélioration des sites existants consiste à rendre les meilleurs sites avec les trois services. Dans un deuxième temps, une cinquantaine de sites pourra être ajoutée à l'arrière du camping actuel en faisant l'acquisition de nouveaux terrains à l'intérieur de la voie de contournement du chemin du Lac Taureau. De plus, nous pourrions envisager l'aménagement d'une marina intérieure d'une soixantaine d'emplacements pour la clientèle du camping municipal. L'investissement requis peut s'élever à plus de 300 000 \$.

Auberge et marina nautique

À l'emplacement actuel du Restaurant Nautique, les promoteurs ont l'intention d'aménager une auberge de 25 chambres offrant un nouveau concept de centre de santé et une salle à manger avec un menu gastronomique haut de gamme. Une quarantaine d'emplacements de bateaux sera ajoutée à la marina existante. Cet investissement de deux (2) millions de dollars générera plus de 20 emplois directs. Ce projet nécessitera la réalisation de la voie de contournement du chemin du Lac Taureau, du pont Matawin du village au site du Restaurant Nautique.

Développement de la villégiature privée sur la rive sud du lac Taureau

Le plan directeur du secteur sud constitue une première étape dans la maîtrise d'œuvre que veut assumer la municipalité dans la mise en valeur de l'ensemble des terres publiques riveraines au lac Taureau. Le secteur sud s'étend depuis l'extrémité actuelle du chemin Rondeau et comprend la Pointe-Fine. Le concept de développement d'ensemble d'un lien entre le village et la Pointe-Fine veut favoriser un développement de la villégiature autour du lac Taureau, secteur sud (90 emplacements) et la réhabilitation de la Pointe-Fine (199 emplacements) selon le plan directeur proposé par l'urbaniste René Girard, en juillet 1994. Dans le cadre d'un protocole avec le ministère des Ressources naturelles, le projet de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints établit sommairement les coûts de dépenses à 6 910 435 \$ pour la revitalisation du secteur sud du lac Taureau.

Village Toro dans la baie Ignace

Le Village Toro se veut l'incarnation du village inondé de Matawin dans un décor rappelant les commerçants et les habitations d'antan. Le complexe pourra accueillir jusqu'à 1 260 personnes, dont 830 en hébergement. Le site comprend 21 chalets de quatre (4) unités chacun et une auberge de 40 chambres ainsi que restaurant, magasin général, centre de santé et de nombreux espaces récréatifs. Une marina multifonctionnelle aménagée dans une baie naturelle peut recevoir 60 bateaux permanents et la marina sèche, avec service d'entreposage et d'entretien, accueillera 100 bateaux. Un investissement de 16 millions de dollars générera au moins 70 emplois directs et autant d'emplois indirects. Le projet s'échelonnera sur une période de trois (3) ans. La réalisation du projet est reliée à la solution des problèmes du réseau routier du village de Saint-Michel-des-Saints au site dans la baie Saint-Ignace.

Aménagement du pôle public de la Pointe-Fine

L'aménagement du pôle public de la plage Pointe-Fine pourra, également, requérir un investissement d'au moins 250 000 \$. L'achalandage supplémentaire du pôle engendrera des dépenses de consommation de services sur les sites et dans le village.

Pôle privé principal potentiel à la Pointe-Fine

Un pôle privé principal peut encore accueillir de futurs promoteurs dans le territoire municipalisé de Saint-Michel-des-Saints. Le secteur nord de la Pointe-Fine a le potentiel pour devenir un « resort » de calibre international offrant de l'hébergement multiple ainsi que des facilités pour des activités basées sur l'aventure douce, avec une capacité de 200 à 250 personnes. Une telle infrastructure commerciale requiert un espace de l'ordre de 50 à 100 acres de terrain.

Selon le scénario présenté par la firme Innavaction, les investissements d'un pôle principal sont rentables avec un taux d'occupation de 55 %. Un investissement variant entre 6,5 M \$ et 9,1 M \$ est nécessaire pour développer le concept de pôle privé principal. Les retombées économiques d'un tel développement sont considérables et mesurables selon le modèle intersectoriel du BSQ. Les projections d'un investissement de 7 000 000 \$ et des opérations de 2 000 000 \$ basées sur les évaluations de Tourisme Québec, lequel considère la création d'emplois pour chaque tranche de 60 000 \$ en recettes touristiques (opérations) et pour chaque tranche de 50 000 \$ en investissements. Ces emplois sont reliés aux secteurs d'emplois : hôtellerie, construction, services professionnels, activités de loisirs, services de détail. À terme, le potentiel d'emploi serait de l'ordre de 346 emplois/année.

Pôle privé secondaire potentiel à la Butte à Benoît

Un pôle privé secondaire peut encore accueillir de futurs promoteurs dans le territoire municipalisé de Saint-Michel-des-Saints. Un concept de pôle secondaire consiste à prévoir des espaces et des vocations pour des entreprises privées de petite ou moyenne envergure offrant

un produit touristique complémentaire ou un produit très ciblé. L'accueil devrait être d'une capacité minimale de 50 personnes approximativement, soit l'équivalent d'un autobus. En terme d'espace, ces pôles ne devraient pas excéder plus de 50 acres et plusieurs promoteurs pourraient partager le même pôle du secteur de la baie de Roe, de la Butte à Benoît et du Barrage.

Considérant la nature des équipements variés qui peuvent être développés à l'intérieur de ce concept, nous devons, ici, illustrer à l'aide de quelques exemples, l'ordre de grandeur requis en investissements pour différents TAPM d'hébergement.

Hébergement	NB unités	coût/unité	Minimal	Maximal
Auberge grand confort	20 à 30	70 000 \$	1 400 000 \$	2 100 000 \$
Auberge confort intermédiaire	10 à 20	40 000 \$	400 000 \$	800 000 \$
Chalets de villégiature	20 à 40	30 000 \$	600 000 \$	1 200 000 \$
Relais rustique pour motorisés	30 à 50	30 000 \$	900 000 \$	1 500 000 \$

Il va de soi que ces estimés de projets d'hébergement potentiels ne comprennent pas une gamme d'équipements de loisir ou communautaires très élaborée. Dans un tel cas, les coûts par unité devront être modifiés à la hausse.

Développement de la villégiature privée à la Pointe-Fine

La réhabilitation de la Pointe-Fine favoriserait l'implantation de 199 emplacements selon le plan directeur proposé par l'urbaniste René Girard, en juillet 1994.

Développement du camping rustique sur les rives et les îles du lac Taureau

Les sites de camping sauvage sont nombreux sur le réservoir. Une première estimation établie leur nombre à plus de 250 sites au total. Des concentrations de tailles différentes sont indiquées sur la carte : les petites (inférieures à dix (10) emplacements), les moyennes (variant entre dix (10) et 25 emplacements) et les grandes (supérieures à 25 emplacements). Compte tenu du grand nombre de sites potentiels, nous considérons une hypothèse basée sur une utilisation annuelle de 100 emplacements. D'une saison à l'autre, ces emplacements pourront être accessibles sur une base de rotation. Ainsi, avec une réserve d'environ 250 emplacements, une centaine pourrait être utilisée pour du camping sauvage dans des zones prévues à cette fin. Ce type de camping n'entre pas, non plus, en concurrence avec les campings privés fréquentés principalement par des campeurs saisonniers.

CHAPITRE 6

CONCLUSION

Des cinq (5) projets de parcs régionaux en chantier en Matawinie, celui du lac Taureau est le plus lourd en ce qui a trait aux attentes de la communauté. Il faut se rappeler qu'il y a quelques sept (7) ans, les citoyens de Saint-Michel-des-Saints pressaient les différents intervenants publics concernés (ministère des Ressources naturelles, Municipalité régionale de comté de Matawinie et Municipalité de Saint-Michel-des-Saints) d'agir afin de protéger et développer de façon cohérente cet immense plan d'eau qui borde le village et dont l'intégrité était menacée par des utilisations sauvages et incontrôlées.

6.1 L'importance des attentes

Une table de concertation a rapidement été mise sur pied, table composée d'une vingtaine de participants provenant des différentes associations de citoyens propriétaires et préoccupés par l'environnement du lac Taureau, des entreprises touristiques, des différents organismes représentant la Société civile, des ministères concernés par ce projet, soit le ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, le ministère des Régions, Hydro-Québec, la Garde-Côtière, la Réserve Mastigouche, le Conseil régional de développement de Lanaudière, l'association touristique régionale Tourisme Lanaudière, les industries forestières bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier, la Municipalité régionale de comté de Matawinie et la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Pour les nombreuses clientèles qui le fréquentent déjà, la création de ce parc mettra un terme à une utilisation anarchique désordonnée qui n'a plus aucun sens aujourd'hui, et permettra d'instaurer une gestion de cet espace qui respecte sa capacité de support. Déjà, cette amorce de gestion va permettre de réduire la pression de pêche sur les espèces sportives et sur de nombreux sites fragiles. Tous ces petits gains en qualité d'environnement vont constituer autant de petites ou grandes victoires pour tous ceux qui auront cru et investi dans ce projet.

6.2 Les enjeux économiques et sociaux pour la communauté de la Haute-Matawinie

Les enjeux d'aménagement et de développement rattachés à la création du Parc régional du lac Taureau sont des plus importants et des plus diversifiés. Sur le plan économique, il est certain que cela pourra avoir des conséquences positives importantes à moyen et long terme, dans la

mesure où les argents investis dans le récréotourisme seront mieux protégés et que la qualité des expériences récréatives se sera améliorée et diversifiée. Pour la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, cet épanouissement constitue un bénéfice nécessaire à sa diversification économique.

Pour l'ensemble de la Matawinie et de la grande région de Montréal, il s'agira d'un gain appréciable en terme de qualité de destination touristique quatre saisons, à cause du rayonnement hors de l'ordinaire de ce plan d'eau. Pour la MRC elle-même, l'insertion du lac Taureau au sein du réseau des parcs régionaux constituera un apport tout aussi remarquable par sa spécificité aquatique.

6.3 Les défis à relever dans le cadre du présent plan d'aménagement et de gestion

Cette dernière version du plan d'aménagement et de gestion aura permis de créer un cadre d'aménagement de la fonction récréative qui répond plus adéquatement aux attentes du comité aviseur. On y retrouve, entre autres, le cadrage des affectations qui avait été définies à l'entente générale sur la délégation de gestion du parc. Plusieurs questions demeurent, cependant, en suspend et celles-ci ont, par contre, bien été posées à la section 5 traitant des ententes sur la gestion du parc.

Il appert que l'harmonisation recherchée entre les activités récréatives et fauniques de même que la notion de développement durable demandent d'être approfondies et il est souhaité que ces questions soient reprises dans le cadre de comités de travail qui constitueront des dossiers bien étoffés et validés par l'ensemble des acteurs au niveau du comité aviseur. Le pire serait de prétendre que ces questions sont simples à résoudre. Voici donc quatre (4) dossiers qui demandent une démarche spécifique.

a) En ce qui concerne la forêt

Mieux situer l'aménagement au sein du présent plan l'aménagement, tel que défini dans le cadre de *l'Entente particulière sur les traitements sylvicoles adaptés au contexte du Parc régional du lac Taureau*.

Proposer des ajustements à cette entente, qui pourraient être étudiés lors de son renouvellement.

b) En ce qui concerne la faune

Entreprendre un processus d'harmonisation qui :

- ♦ Situerait l'harmonisation entre les activités récréatives et les activités fauniques, tel que suggéré à la section 5.2.3;
- ♦ Définirait comment on pourrait harmoniser la pratique de la chasse sur une partie du territoire du parc;
- ♦ Faciliterait la réalisation d'interventions d'aménagement faunique avec le secteur Faune du MRNF.

c) En ce qui concerne les préoccupations environnementales

Créer un dossier qui :

- ♦ Contiendrait les informations pertinentes en ce qui concerne les milieux sensibles et les espèces rares ou menacées ou susceptibles de l'être;
- ♦ Situerait la problématique des ouvrages de stabilisation (contre l'érosion) et ferait consensus sur les interventions à réaliser et à prioriser;
- ♦ Établirait les grilles de critères servant à l'évaluation des projets dans leurs dimensions économiques, sociales et environnementales;
- ♦ Ferait le bilan sur différentes interventions posées ou à poser en matière d'amélioration de la qualité des milieux naturels.

d) En ce qui concerne le développement des activités et du patrimoine immobilier du parc

Cette question, qui est soulevée à la section 5.3.4, n'a pas vraiment été développée à l'intérieur du présent plan, mais il conviendrait que des études économiques soient faites sur les meilleures scénarisations à promouvoir pour faciliter l'atteinte de l'équilibre budgétaire (dépenses d'opération = revenus d'opération). Pour l'instant, la restructuration du camping rustique dans le centre-ouest du réservoir pourrait nous permettre d'atteindre l'équilibre vers l'année 2011.

Aussi, peu de discussions ont été faites sur la question du patrimoine immobilier que représente la centaine de terrains de villégiature à la Pointe-Fine et la dizaine de centres d'activité privés répartis sur les rives de la partie ouest du réservoir. La vente de ces terrains représente des transactions de plusieurs millions de dollars, qui vont créer des bénéfices directs à l'organisation du parc. Une stratégie de mise en valeur reste donc à élaborer à ce sujet.

e) Améliorer le contenu du rapport annuel

Notre dernière recommandation va à la question du rapport annuel. Bien que la MRC ait été négligente à ce sujet, nous devons reconnaître le rôle primordial d'un tel rapport. Le cas du Parc régional du réservoir Taureau est un peu particulier, du fait que la MRC est moins présente depuis un an, soit depuis qu'elle en a délégué la gestion de ses opérations à la municipalité. Il conviendrait que ce rapport situe l'évolution des quatre (4) dossiers qui viennent d'être

présentés et qu'il traite de l'atteinte des objectifs que la municipalité elle-même poursuit à travers la gestion des opérations. Cela permettrait d'avoir un portrait beaucoup plus complet de la situation et serait de nature à stimuler la confiance et l'implication de nos partenaires du comité aviseur.

6.4 Les modifications à venir au contenu du présent plan

Le présent plan est appelé à évoluer et les conclusions aux quatre (4) grands dossiers qui viennent d'être identifiés, vont permettre d'en améliorer grandement le contenu. Certains aspects, dont le contenu cartographique, demandent, aussi, d'être améliorés. Nous pensons à une carte sur les territoires d'intérêt, sur la forêt et sur les éléments d'intérêt faunique ou biologique en général. Ceux-ci pourront faire l'objet d'ajouts au présent plan d'aménagement et de gestion en temps opportun.